John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
*ADAMS
165.8
v.6

1946

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle, les Rélations des Assemblées Littéraires, les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

PAR FEU M. DE BACHAUMONT.

TOME SIXIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXVII.

ADAMS 165.8
v.6

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXI.

1 *Octobre.* L'éloge de François de Salignac de la Mothe-Fenelon, archevêque duc de Cambrai, par M. de la Harpe, qui a remporté le prix de l'Académie Françoise, le jour de St. Louis dernier, a été représenté à M. l'archevêque de Paris comme contenant des propositions très répréhensibles. Ce prélat a fait examiner cet ouvrage attentivement, & convaincu d'une foule de traits irréligieux dont il est rempli, il en a porté ses plaintes au conseil, dont est émané le 21 Septembre un arrêt, où il est dit à l'occasion de ce discours, & d'un autre qui avoit aussi concouru & reçu les éloges de l'Académie, que S. M. n'a pu voir sans mécontentement que des discours destinés à célébrer les vertus d'un archevêque distingué par son amour & par son zele pour la religion, soient remplis de traits capables d'altérer le respect dû à la religion même; que dans le premier, l'auteur ne voit dans les vertus héroïques des saints qu'un pur enthousiasme, ouvrage de l'imagination; qu'il tente de les assimiler à l'aveuglement de l'erreur & aux

emportemens de l'héréſie; qu'il cherche à flétrir la réputation d'un évêque (Boſſuet) admiré pour ſes talens; qu'il traveſtit ſon zele pour la pureté du dogme en haine & en jalouſie, & qu'il blâme en lui une conduite juſtifiée par le jugement du ſouverain pontife, & par l'approbation de l'égliſe univerſelle: que dans le ſecond diſcours, on déclame contre les engagemens ſacrés de la religion; on donne à ſes dogmes le nom d'opinions, & l'on ſe déchaîne contre des opérations que les circonſtances avoient, ſous le regne précédent, fait juger néceſſaires à l'intérêt de la religion & à la tranquillité de l'état, &c.

Cet arrêt, en conſéquence, ſupprime les deux diſcours, &c. Et afin de prévenir par la ſuite de pareils écarts, S. M. ordonne que l'article VI du réglement fait en 1671 par l'académie Françoiſe, à l'occaſion des diſcours qui doivent concourir pour le prix d'éloquence, & qui porte qu'on n'en recevra aucun qui n'ait une approbation ſignée de deux docteurs de la faculté de Paris, &c. ſera pareillement exécutée: fait défenſes à l'académie de s'écarter de cette regle, dans quelque cas & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, &c.

En outre, M. l'Archevêque de Paris a nommé un comité de trois docteurs, ſavoir, Mrs. Le Fevre, Couture & Agnette, devant leſquels M. de la Harpe eſt obligé de comparoître. Là, il reçoit les diverſes inſtructions qui peuvent

tendre à rectifier son discours, qu'on épluche phrase par phrase. L'auteur donne les explications qu'on désire, & les signe. Au moyen de cette docilité, il y a apparence que cet événement n'aura d'autre suite que celle d'éloigner ce candidat de l'Académie pour quelque tems.

5 *Octobre* 1771. Le public, qui s'étoit retiré de l'opéra depuis deux mois, c'est-à-dire, pendant tout le tems que la *Cinquantaine* s'y est jouée, est revenu en foule hier pour assister aux *Fragmens*.

Le premier acte, qui étoit celui d'*Ixion*, ou de l'*Air*, quoique d'une ancienne musique, a paru le plus digne de la scene. Il est bien filé, sans être long. Il y a de l'intérêt, de la noblesse : il se termine rapidement. Les ballets ne surchargent pas l'action, mais l'accompagnent & lui donnent plus de jeu & de dignité.

L'acte de *la Sibylle* contraste à merveille avec celui-ci : c'est-à-dire qu'il est plein de longueurs, de fadeurs, en un mot très-analogue au genre. L'auteur y est devenu insipide à force d'avoir voulu être naïf.

Les ballets sont extrêmement bien dessinés, & surtout le dernier, où trois petits amours président à la danse & conduisent les groupes des amans & amantes.

Quant au troisieme acte, intitulé *le prix de la valeur*, c'est un galimathias, où l'on ne comprend rien & qui ne se débrouille pas. Rien de si plat que les paroles ; aucun plan, aucune

exécution; une reſſemblance entiere dans la fadeur des ſentimens & du dialogue avec l'acte précédent, rendent celui-ci d'une monotonie très-ennuyeuſe. Les ballets n'ont pas plus de variété, & la muſique eſt ſans aucun caractere.

Les décorations ſont aſſez agréables & ſont ſans contredit ce qu'il y a de mieux dans cet acte.

7 *Octobre* 1771. Le Sr. Audinot, ci-devant acteur de l'opéra-comique, & qui, depuis la transfuſion de cette troupe dans celle des comédiens Italiens, s'eſt trouvé dans le cas de s'évertuer par lui-même, après avoir tenté différentes manieres de faire valoir ſon talent, a formé d'abord un théâtre de marionettes, auquel ayant ajouté un petit nain, propre au rôle d'arlequin, il a acquis une ſorte de vogue & s'eſt porté à de plus hautes entrepriſes: il a fait bâtir un théâtre charmant, & enfin s'eſt conſtitué directeur d'une troupe de petits enfans, auxquels il apprend à jouer la comédie, & qui par leurs graces naïves attirent une infinité de monde. Deux auteurs disgraciés, comme lui, du théâtre italien, Mrs. de Plainchesne & Moline, ſe ſont adonnés à lui faire des pieces. La liberté qu'ils ont cru propre à ce genre de ſpectacle, leur a donné lieu d'y gliſſer beaucoup de poliſſonneries. Les filles ſe ſont portées en foule de ce côté-là, & beaucoup de libertins, d'oiſifs, de freluquets avec elles. Ce monde en a attiré d'un autre genre. Les femmes de la cour, qui en

cette qualité se croient au dessus de tous les préjugés, n'ont pas dédaigné d'y paroître, & ce théâtre est la rage du jour. Il est encore plus fréquenté que Nicolet dans le tems de son singe.

Les amateurs du théâtre sont enchantés de cette fureur, en ce qu'ils esperent que la troupe des enfans d'Audinot fera une espece de seminaire où se formeront des sujets d'autant meilleurs, qu'ils annoncent déjà des dispositions décidées & donnent les plus grandes espérances. Mais les partisans des mœurs gémissent sincerement sur cette invention, qui va les corrompre jusques dans leur source, & qui, par la licence introduite sur cette scene, en forme autant une école de libertinage que de talens dramatiques.

10 *Octobre* 1771. Pour bien entendre la plaisanterie suivante, il faut savoir que M. l'abbé Terrai avoit depuis longtems une maîtresse, nommée la Baronne de la Garde. Cette femme abusant de son crédit auprès du contrôleur-général, ou même, à ce qu'on croit, de concert avec lui, rançonnoit sans pitié & à un taux exorbitant tous ceux qui avoient recours à elle pour obtenir quelque grace, ou même quelque justice de son amant. Cette Dame ayant cependant commis des vexations trop criantes & qui compromettoient le ministre, il a été obligé de s'en séparer & de la chasser. Comme le rôle qu'elle jouoit sous M. l'abbé Terrai, est celui que fait depuis longtems Madame de Langeac sous le

Duc de la Vrilliere, & que tôt ou tard elle eſt menacée du même ſort, au moment de l'expulſion de ſa camarade, des perſiffleurs lui ont fait une pasquinade, dont elle eſt furieuſe: ſachant qu'elle n'étoit point chez elle, ils ſont venus ſucceſſivement faire écrire toute la cour à ſa porte, ainſi qu'il eſt d'uſage quand il arrive un événement à quelqu'un, qui exige un compliment de condoléance ou de félicitation.

11 *Octobre* 1771. Depuis pluſieurs années un citoyen renommé pour ſes vues utiles à l'humanité, avoit répandu le Proſpectus d'une maiſon d'aſſociation, où les malades pourroient ſe rendre & être traités à beaucoup moins de frais que chez eux. Tout le monde avoit applaudi à cette imagination, que perſonne n'avoit voulu contribuer à réaliſer. Un chirurgien plus hardi, depuis quelques mois a tenté en petit une entrepriſe, qui demanderoit beaucoup de fonds pour être portée au point de perfection où M. de Chamouſſet vouloit la monter. Il a loué une maiſon dans le fauxbourg St. Germain, en bon air, avec un jardin & tous les entours néceſſaires, dans laquelle il reçoit ſes malades ſous deux claſſes, celle des maîtres, & celle des domeſtiques. Les derniers ſont pluſieurs dans la même chambre, & pour deux livres par jour reçoivent tous les ſecours, de quelque nature que ce ſoit, dont ils auroient beſoin. Il en coûte ſix livres par jour pour chaque maître, qui a ſa chambre ſéparée, & du reſte les mê-

mes

mes reſſources à proportion. M. de Sartine a vu avec ſatisfaction la tentative du Sr. Silvie, qui lui a rendu compte de ſon plan. Ce magiſtrat lui a promis ſa protection & le favoriſe en tout ce qui dépend de lui. Il eſt à ſouhaiter, ſurtout pour les étrangers, que ce chirurgien ait le courage de continuer ſon projet & de l'étendre de plus en plus.

12 *Octobre* 1771. Le Sieur Darigrand eſt mort, il y a quelque tems. C'étoit un avocat célebre par un livre qu'il fit en 1763, intitulé: *l'Anti-financier*, ou *relevé de quelques-unes des malverſations dont ſe rendent journellement coupables les fermiers généraux, & des vexations qu'ils commettent dans les provinces.* Sa brochure, précédée d'une *épitre au Parlement de France*, fut très recherchée dans le tems. On en fit des perquiſitions ſéveres, & l'auteur fut mis à la Baſtille. Outre la perſécution que lui ſuſciterent les traitans à cette occaſion, ſon ſyſtême de *l'unité des Parlemens*, établi par ſon épitre, parut encore plus attentatoire dans un ſimple particulier.

L'auteur ayant été dans les emplois ſubalternes des Aides, & ce qu'on appelle *rat-de-cave*, avoit connu par lui-même tous les abus de l'adminiſtration dont il faiſoit partie. Les fermiers généraux ne l'avancerent pas comme il l'auroit deſiré & comme ſon mérite l'exigeoit; il prit le parti de profiter des connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans l'art de la maltôte, pour ſe ven-

ger & se rendre redoutable à ses anciens maîtres, en se faisant avocat & en se livrant particuliérement au barreau de la Cour des aides, où il se chargeoit de toutes les affaires contre eux.

Son livre fit d'autant plus de peine aux fermiers généraux, qu'il appuyoit ses raisonnemens de faits, qui, quoique succints, justifioient pleinement ses déclamations contre eux. Du reste, il étoit écrit durement; mais il y avoit des endroits sublimes, & le résultat tendoit à *l'impôt unique*, le grand problême à résoudre par les politiques en bursalité.

Depuis sa sortie de la Bastille, l'orateur déploya une éloquence encore plus fougueuse contre ses irréconciliables ennemis. Ceux-ci tenterent en vain de le séduire par les offres les plus éblouïssantes; mais il resta inflexible, & il n'a suspendu ses combats que par la destruction de la Cour des aides.

13 *Octobre* 1771. Le Sr. Marin ne pouvant, malgré sa bonne volonté, conserver la place de secrétaire général de la librairie avec celle de rédacteur & directeur de la gazette de France, a été obligé de renoncer à la premiere. Elle a été donnée au Sr. le Tourneur, le noir traducteur des tristes *Nuits du Docteur Young*. C'est M. le Chancelier qui a conféré cette place. M. de Sartine, chef de la librairie, dont cet homme de confiance doit être le bras droit, est très-piqué qu'on lui ait ôté la liberté de mettre en ce poste quelqu'un qui lui convînt.

16 *Octobre.* M. l'archevêque de Paris a fait ſes plaintes à M. le lieutenant-général de police ſur le nouveau ſpectacle d'Audinot, dont on a parlé. *Le triomphe de l'amour & de l'amitié*, qui attire tant de monde, n'eſt autre choſe que l'opéra d'*Alceſte* réduit & proportionné à ce théâtre. Comme il y a un grand-prêtre & un chœur de prêtres, que l'habillement de ceux-ci reſſemble aux aubes des nôtres, on a fait entendre au prélat que c'étoit tourner en dériſion les miniſtres de notre religion auguſte; ce qui a donné lieu à ſa lettre. Sur quoi le Sr. Audinot repréſente à la police que ſur tous les théâtres on a vu des prêtres & des ſacrifices; qu'à l'opéra cela ſe pratique tous les jours; qu'on ne repréſente point *Athalie* à la comédie françoiſe, que toute la pompe des anciennes cérémonies judaïques n'y ſoit développée. M. de Sartine n'a encore rien prononcé & la piece ſe continue.

17 *Octobre* 1771. Le Sr. Marin a pour adjoint à la rédaction de la gazette de France, & à la direction de la manutention des fonds, M. Collé, ancien ſecrétaire du cabinet de feu Madame l'Infante, Ducheſſe de Parme, chevalier de l'ordre du Roi. C'eſt un homme de lettres, connu par une piece en un acte, jouée à la comédie Françoiſe en 1757, intitulée: *l'Ile déſerte.*

18 *Octobre.* Il paroît deux nouveaux mémoires de Me. Linguet, dont l'un eſt un mémoire à conſulter pour un mari, dont la femme s'eſt

remariée en pays proteſtant, & qui demande s'il peut ſe remarier de même en France.

L'avocat, dans ſa conſultation, datée de Luciennes, le 16 Août 1771, eſt pour l'affirmative.

Ce mémoire, fort ſingulier, & la conſultation du Sr. Linguet, encore plus ſinguliere, méritent un détail particulier, ainſi qu'un développement des motifs ſecrets qui ont fait agiter une pareille queſtion, qu'on regarde comme fictive, ſeulement relativement aux perſonnages qu'on introduit ſur la ſcene.

Le ſecond mémoire eſt une conſultation pour Dom Pedro d'Alvarada, capitaine du vaiſſeau Eſpagnol, *le St. Jean Baptiſte*, & pour les gens de ſon équipage, détenus depuis un an dans les cachots de la commiſſion établie à Caen, contre les employés, directeurs & fermiers généraux du ſel & du tabac.

Dans cette conſultation, datée de Luciennes le 1er Octobre 1771, l'orateur paroît annoncer que les fermiers généraux n'ont point à ſe réjouir de la mort du Sr. Darigrand, & qu'ils vont trouver dans le Sr. Linguet un adverſaire non moins implacable & plus éloquent. Cette affaire, très-importante à l'hiſtoire de l'humanité, ſera auſſi plus amplement détaillée.

19 *Octobre* 1771. Le diſcours cenſuré par l'arrêt du conſeil renouvelle les regrets des académiciens, qui ſont très-humiliés de cet événement. Ceux qui ne ſont point de la cabale Encyclopédique, lui imputent cette diſgrace. Ils

lui reprochent d'avoir voulu, à quelque prix que ce fût, couronner M. de la Harpe, qui n'avoit pas fait le meilleur éloge de Fénelon, mais qui avoit plu à ces Meſſieurs par la liberté de ſa façon de penſer & la hardieſſe de ſes aſſertions. M. Duclos eſt celui qu'on trouve le plus repréhenſible dans tout ceci : la fureur qu'a cet homme remuant de ſe mêler de tout & d'innover partout, lui fit annoncer en 1768, à l'occaſion de l'éloge de Moliere propoſé, que l'on ſe paſſeroit de l'approbation des deux docteurs de Sorbonne, toujours exigée juſques-là. Il eſt vrai que le ſujet ſembloit peu digne de la gravité des théologiens, mais c'étoit à eux à ſe refuſer à cette cenſure, s'ils ne la jugeoient pas de leur reſſort, & non à l'académie à s'y ſouſtraire.

Cet événement ne contribue pas peu à accréditer le ſentiment de ceux qui penſent que le ſyſtême du gouvernement actuel eſt d'étendre le deſpotiſme juſques ſur les eſprits, en nous replongeant doucement dans les heureuſes ténebres dont nous ſommes ſortis pour notre malheur. Voilà différentes mortifications données à l'académie, bien propres à matter l'amour-propre des beaux-eſprits, tandis qu'on prend d'autres moyens plus efficaces pour les décourager & les faire ſe tourner vers d'autres objets que les lettres.

20 *Octobre* 1771. Simon Sommer, charpentier à Landau, s'eſt marié au mois de Mai 1761,

à Elifabeth Ultine, fille du village d'Obersbach. Ce malheureux, quoiqu'âgé de 22 ans feulement & d'une figure agréable, fut fix mois à éprouver des refus de la part de fa moitié, jeune & jolie, avant de pouvoir jouïr de fes droits. A peine eut-elle confenti à devenir la femme de fon mari, qu'elle parut vouloir être celle de tout le monde. Au bout de trois ans d'une vie fcandaleufe, elle s'attacha à un fergent du régiment de Lochman, Suiffe, avec qui elle a déferté. Tous deux fe font retirés en Pruffe; on eft en état de prouver qu'ils y ont contracté un mariage en forme. Sommer n'a confervé du fien qu'un enfant. Il n'a que 31 ans: il eft vigoureux; que doit-il faire? Sera-t-il réduit à maudire le refte de fa vie les préfens de la nature? ou cherchera-t-il dans le libertinage des reffources que permet la politique, mais que la religion défend? En un mot, placé entre le crime & le défefpoir, comment fe dérobera-t-il à cette cruelle alternative?

Le confultant cite enfuite des états où le divorce eft permis: il s'appuie de différens paffages de l'écriture qui font favorables à fa demande: il réfute, il commente, il interprête ceux qui lui font contraires: il a recours aux peres de l'églife, d'où il tire auffi des autorités: il prétend que des conciles mêmes on peut inférer des inductions lumineufes fur cette queftion, & il trouve les décifions de quelques-uns abfolument concluantes pour lui. Il continue par établir que

le divorce n'eſt contraire ni à la loi des juifs, ni à celle du chriſtianiſme ; qu'il choque ni l'ancien ni le nouveau teſtament; que la primitive égliſe n'a jamais balancé à permettre la diſſolution des mauvais mariages, & que la politique a été d'accord avec elle ſur cet objet; que juſqu'au dixieme ſiecle, la même façon de penſer s'eſt perpétuée chez tous les légiſlations catholiques. Il finit par les raiſons qui doivent autoriſer le divorce, la meilleure maniere de le ſupprimer étant de le permettre.

Tel eſt le réſumé du mémoire du prétendu charpentier, qui n'eſt qu'un extrait du *Cri de l'honnête-homme*, ouvrage publié il y a environ deux ans & demi, & compoſé par le premier magiſtrat d'une ville de province du ſecond ordre, qui, obligé de ſe ſéparer de ſa femme, à cauſe de ſes débordemens, fit beaucoup de recherches ſur cette matiere, & en fit part au public dans le tems.

22 *Octobre* 1771. On a parlé beaucoup dans le public du portrait en pied de Charles I, Roi d'Angleterre, par Vandyck, acheté, il y a quelques mois, 2,0000 livres par Madame la Comteſſe Dubarry. Cette Dame l'a placé dans ſon appartement auprès de celui du Roi, & il paroît que ce n'eſt pas ſans deſſein. On aſſure que toutes les fois que S. M. revenant à ſon caractere de bonté naturelle, ſemble fatiguée de ſa colere & ſe tourner vers la clémence, elle lui repréſente l'exemple de l'infortuné monarque;

elle lui fait entendre que peut-être ſes Parlemens ſe feroient-ils portés à un attentat de cette eſpece, ſi M. le Chancelier ne lui avoit fait entrevoir leurs complots inſenſés & criminels, & ne les avoit arrêtés avant qu'ils fuſſent montés au dégré de noirceur & de ſcélérateſſe où ils auroient pu parvenir. Quelqu'abſurde, quelqu'atroce que ſoit l'imputation, elle renflamme le Prince pour le moment, & c'eſt du pied de ce tableau que partent les foudres deſtructeurs qui vont frapper la magiſtrature & la pulvériſer dans les extrêmités les plus reculées du royaume.

On ſent parfaitement qu'une calomnie auſſi atroce, auſſi réfléchie, auſſi combinée, ne peut partir du cœur tendre & ingénu de Madame la Comteſſe Dubarry, & que les allarmes qu'elle donne au Roi lui ſont inſpirées à elle-même par des conſeillers d'une politique auſſi adroite qu'infernale.

Cette anecdote, juſtifiée par les événemens, eſt atteſtée par des courtiſans, dont le témoignage eſt d'un grand poids.

23 *Octobre* 1771. Le 10 Août 1770, un navire paroît avec pavillon Eſpagnol à la hauteur de l'anſe de Colleville, ſur la côte de Normandie. Il venoit d'Oſtende, & ſa deſtination étoit pour l'iſle de Guerneſey: contrarié par le vent, il mouille à trois lieues de terre, ſuivant le journal du capitaine.

Les commis des fermes ſont inſtruits par leurs

eſpions qu'en Juillet précédent ils avoient cru appercevoir à la hauteur des iſles de St. Marcou, un bâtiment qui y faiſoit des verſemens de ſel & de tabac; qu'un autre s'eſt approché d'Iſigny, & que le capitaine a parlé à un particulier de Bayeux, *à qui il a dû promettre de livrer* 500 *livres de faux tabac.* Ils veulent que ce ſoit celui-ci.

En conſéquence les commis mettant en œuvre des ruſes permiſes, diſent-ils, abordent le vaiſſeau, & ſuppoſant la conviction de la fraude ils s'en emparent & mettent aux fers le Sr. d'Alvarada le capitaine, & ſon équipage, compoſant en tout le nombre de neuf.

Suivant les réglemens arrêtés entre la France & l'Eſpagne, dans le cas où un vaiſſeau de cette derniere puiſſance eſt ſaiſi en contravention, même dans nos ports, les commis ſont aſſujettis à appeller le conſul d'Eſpagne, afin qu'il ſoit préſent à la viſite & à toutes les procédures qui en pourroient dériver. Le directeur n'ignoroit pas cette loi. Il ſe tranſporte chez le protecteur de la nation Eſpagnole en ſon abſence, & laiſſe par écrit une requiſition par laquelle il le ſomme de ſe tranſporter au vaiſſeau.

Le vice-conſul revendique les loix, il proteſte, il s'oppoſe à tout ce qui a été fait & à tout ce qui doit ſe faire. Malgré ſes réclamations réiterées, le procès eſt inſtruit par la commiſſion fiſcale établie à Caen. Le vaiſſeau, avec ſa charge, eſt déclaré confiſqué: Alvarada eſt

banni, lui & ſes gens ſont condamnés ſolidairement à une amende de 1,300 livres chacun, &, ſuivant les loix fiſcales, faute de payement dans le mois, cette peine doit être commuée en celle des galeres. Ce comble d'atrocités n'a pas encore eu lieu à l'égard d'Alvarada & de ſon équipage, non par la ſenſibilité & l'indulgence des fermiers, mais par la générοſité des propriétaires du St. Jean Baptiſte, (le navire) qui conſacrent depuis un an 200 livres par ſemaine pour retarder l'exécution de ces malheureux.

Le Sr. Linguet conſtate d'abord ces faits & les diſcute. Il établit les différens moyens de défenſe de ces étrangers: après les avoir développés amplement, ſon réſumé eſt qu'Alvarada & ſon équipage ſont innocens; qu'ils n'ont point fait la contrebande; que le projet de verſer des marchandiſes défendues n'eſt point prouvé; que le verbal des commis atteſte qu'eux-mêmes ne l'ont cru que *prêt* à être conſommé; qu'il ne l'a pas été; qu'il n'a pu l'être, puiſque dans la ſaiſie on a retrouvé en nature la même quantité de marchandiſes indiquée par les connoiſſemens d'Oſtende: que, quand il l'auroit été, il ne pourroit pas mériter le nom de fraude; que le lieu où il auroit été conçu le juſtifieroit; que le journal, ſouſtrait par les employés, prouve que la ſaiſie a été faite à trois lieues des côtes, & que par conſéquent elle n'eſt point fondée; qu'en ſuppoſant qu'elle ait eu lieu dans les limites qui l'autoriſeroient, elle ſeroit en-

core une preuve de la prévarication des gardes, & non pas de celle des étrangers; qu'il n'y a aucun tribunal au monde où la manœuvre abominable qui en a été le prétexte, puisse être tolérée; qu'il n'y a aucune puissance qui ne soit intéressée à réprimer, à punir exemplairement une fraude aussi nuisible pour le commerce; qu'il n'y en a aucune qui ne doive trembler de laisser ses côtes hérissées de pieges plus redoutables mille fois pour les négocians, que les bas-fonds & les écueils les plus dangereux.

Dans ces circonstances le jurisconsulte estime que le capitaine Alvarada, son équipage & les propriétaires du navire, doivent présenter une requête en cassation; qu'elle sera sans doute appuyée de la recommandation de M. l'Ambassadeur d'Espagne; qu'il a droit de demander vengeance de l'insulte faite au pavillon de son maître, & réparation des torts faits à ses compatriotes.

Quant au style du mémoire, il est d'une énergie supérieure à tout ce qu'a fait l'orateur. Il est d'une amertume contre les fermiers généraux, d'un fiel, tel que n'en a jamais distilié la plume du Sr. Darigrand. On pourra donner quelques morceaux par extrait de cette piece oratoire, digne de figurer à côté des Catilinaires & des Philippiques.

24 *Octobre* 1771. Mlle. de Bourbon, fille du Prince de Condé, & dans l'enfance encore, a un goût singulier pour la maçonnerie. Elle

eſt à Vanvres, où le Prince ſon pere faiſoit faire quelques bâtimens & réparer le château. Elle ſe fait affubler d'un ſarreau de toile; elle met de mauvais gants, & dans cet accoutrement elle porte le mortier, elle manie la gâche, & ſe plaît à faire l'office de manœuvre. C'eſt ce qui a donné lieu aux vers ſuivans :

D'un enfant l'inſtinct mal-faiſant,
Trop ſouvent le porte à détruire,
Princeſſe, ton goût, en naiſſant
Eſt d'élever & de produire.

Un palais, dans tes nobles jeux,
Réparé de tes mains fragiles,
Nous rappelle ces tems heureux,
Où les dieux bâtiſſoient des villes.

A leur exemple, tes loiſirs
Nous annoncent ta bienfaiſance;
Mais le tems vient où ton enfance
S'occupera d'autres plaiſirs.

Quand Jupiter eut fait le monde,
Ce ne fut pour ainſi reſter:
Du ſein de ſa bonté féconde
L'homme ſortit pour l'habiter.

Ce n'eſt le tout, de tes ancêtres
De réparer les vieux châteaux:
Pour les remplir il faut des maîtres:
Bourbon, voilà tes vrais travaux!

25 *Octobre* 1771. Le Sr. Loiſeau de Mauléon, Avocat, qui s'étoit fait une ſorte de ré-

putation par des mémoires écrits avec beaucoup d'appareil, & toujours dans des caufes extrêmement intéreffantes, telles que celles des Calas & de Mlle. le Monnier, vient de mourir très-jeune encore & d'une maladie de langueur, dans laquelle l'avoit plongé une paffion très-vive pour une femme qui n'y avoit pas répondu. Il avoit quitté le barreau depuis quelque tems. Il avoit obtenu une commiffion de Maître des comptes à la chambre de Nancy, & acheté la charge de Procureur général de M. le Comte de Provence. C'étoit le fils d'un laquais parvenu, & qui avoit acquis de la fortune. Cet avocat, & fon frere, aujourd'hui fermier général, s'étant mis dans la tête de s'illuftrer, avoient obtenu des lettres de réhabilitation, par lefquelles ils defcendoient de l'ancienne famille de *Loifeau*. Au furplus, celui-ci avoit fait fa profeffion très noblement: uniquement curieux de gloire, il ne fe chargeoit que de caufes célebres, & prefque toujours gratuïtement: en outre, comme il étoit peu foncé dans la jurisprudence, il s'attachoit furtout à celles qui par leur tournure romanefque prêtoient à l'imagination, & fe décidoient plus au tribunal du cœur qu'à celui de l'efprit, plus par le jeu des paffions, que par la force des raifonnemens & des autorités.

26 Octobre 1771. Voici le tems qui approche où l'Académie françoife doit procéder à l'élection du fucceffeur de M. le Comte de

Clermont. Beaucoup de candidats, ſuivant l'uſage, ſont ſur les rangs; mais depuis l'avanture du Sr. de la Harpe, le Sr. le Mierre augmente ſa prétention. Il diſoit l'autre jour dans une ſociéte avec une emphaſe poëtique, que ſa tragédie d'*Hypermneſtre*, (la ſeule qui ait réuſſi) lui donneroit l'entrée; que ſon ſceptre de Neptune (alluſion à un aſſez beau vers d'une de ſes pieces couronnées)

Le trident de Neptune eſt le ſceptre du monde.

lui ouvriroit le paſſage, & qu'enfin les vers de ſon poëme *de la Peinture* le pouſſeroient par le cul. — *On a donc toujours eu raiſon de dire* (reprit en ce moment avec vivacité l'abbé de Lille, traducteur des Géorgiques, & auſſi aſpirant) *que tes vers étoient des bou.... de vers.* Cette ſaillie, peu décente dans la bouche d'un abbé, & exprimée en termes groſſiers, parut extrêmement heureuſe pour la critique fine & judicieuſe & fit beaucoup rire par ſa tournure grivoiſe.

28 *Octobre* 1771. Les fermiers généraux ſont furieux du mémoire du Sr. Linguet contre eux. En effet cet avocat les traite avec un mépris ſingulier; il manifeſte en outre une animoſité, une chaleur, qui donnent à ſon éloquence la plus grande force, & ſe tranſmettent aiſément dans l'ame des lecteurs, naturellement prévenus contre les traitans. On va citer quelques morceaux de cet écrit. L'orateur débute ainſi:

„ Dans la liſte nombreuſe des attentats de „ toute eſpece, commis par les ſuppôts de la „ ferme générale, ſous le prétexte reſpectable „ des *Droits du Prince*, il ſeroit difficile d'en „ trouver un plus révoltant, plus audacieux, „ plus criminel en tout ſens que la ſaiſie du vais„ ſeau le *Saint Jean Baptiſte*."

Voici comme il décrit les différens ordres de la ferme.

„ Dans la hiérarchie fiſcale de la ferme, les „ fonctions ſont différentes & les rôles artiſte„ ment diſtribués. On ne parle pas ici des „ chefs, qui donnent de loin le mouvement à „ toute la machine, & dont l'unique occupation „ eſt de faire couler vers leur voluptueuſe réſi„ dence les contributions que des armées in„ nombrables levent ſans ceſſe à leur profit „ dans toutes les parties du royaume. Il n'eſt „ queſtion que des ſubalternes, qui ſupportent „ ſeuls la fatigue & le danger des expéditions, „ & dont on a ſoin d'entretenir l'ardeur en leur „ abandonnant une petite portion du butin, „ quand les priſes ſont avantageuſes. Il y a „ des directeurs, qui imitent tant qu'ils peu„ vent la dignité immobile & lucrative de leurs „ maîtres. Il y a des chefs de bande, qui s'ap„ proprient les dénominations honorables de „ *capitaines généraux*, &c. Il y a enfin les ſim„ ples milices, connues ſous le nom de *gardes*, „ de *commis*, d'*employés*, qui ſe permettent

„ trop ſouvent les plus frauduleuſes manœuvres, „ ſous prétexte d'empêcher la fraude, & des „ violences continuelles, pour prévenir, diſent-„ ils, la rebellion.

„ Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir des meutes „ pour forcer la proie & des piqueurs pour les „ gouverner; les inſtituteurs de la régie ont „ pouſſé plus loin leur prévoyance & leur ſaga-„ cité. On n'a pas toujours du gibier à ſuivre. „ Ils ont établi dans chaque département une eſ-„ pece d'emploi, à la faveur duquel ils ſont „ ſûrs de n'en jamais manquer. Il conſiſte à „ faire naître la contrebande à propos, à créer „ la fraude quand elle n'exiſte pas, & à prépa-„ rer ainſi une priſe factice, mais réelle, aux „ employés, quand la ſageſſe ou la timidité des „ négocians les réduit à une trop longue inac-„ tion. C'eſt ce qu'on appelle dans l'argot de „ la ferme, des *affidés*. Ce ſont des hommes „ qui ſe chargent de battre les frontieres ou „ les côtes du royaume: ils vont s'aboucher „ avec les propriétaires des marchandiſes; ils fei-„ gnent d'en vouloir acheter; ils en achetent; „ ils jouent préciſément le rôle de ces animaux „ dégradés par l'éducation, qui trahiſſent leur „ propre eſpece en faveur de ſes tyrans. Les „ négocians trop ardens, qui ſe laiſſent ſéduire „ à leurs invitations, ſont amenés peu-à-peu „ dans le filet du chaſſeur; on le baiſſe à pro-„ pos: l'oiſeau privé recouvre bientôt ſa liber-

„ té

„ té pour recommencer ſes trahiſons, & les
„ étrangers captifs déplorent en vain l'impru-
„ dence qui les a perdus."

On a rapporté ce morceau, un peu long, tout entier, pour faire juger par cette peinture énergique & vraie des fonctions des ſuppôts de la ferme, à quel point doivent être odieux à leurs concitoyens des hommes qui ſe vouent ainſi par état à eſpionner, à vexer, à tourmenter, à ruiner leurs ſemblables, à s'engraiſſer de leur ſubſtance.

29 *Octobre* 1771. Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 27 Octobre 1771. „ La comé-
„ die de *l'ami de la maiſon*, exécutée pour la
„ premiere fois hier ſamedi 26, ſur le théâtre
„ de la cour, n'a pas eu le ſuccès qu'on s'en
„ promettoit. C'eſt un opéra-comique en trois
„ actes & en vers libres, mêlé d'ariettes. Le
„ principal perſonnage eſt une eſpece de Tar-
„ tuffe, qui, ſous le maſque de la philoſophie,
„ s'étant impatroniſé dans une maiſon, ſubjugue
„ la maîtreſſe & profite de cet enthouſiaſme
„ pour ſéduire la fille, dont il eſt l'inſtituteur
„ aux ſciences, & ſupplanter un amant conve-
„ nable & bien aſſorti & l'épouſer. Heureu-
„ ſement, celle-ci, quoique novice, plus fine
„ que lui, lui ſuggere une démarche qui le dé-
„ cele & manifeſte ſes vrais ſentimens. Il ſe
„ voit berné; & pour ſe tirer adroitement & avec
„ honnêteté du mauvais pas où il s'eſt engagé,
„ il travaille lui-même à réunir les deux amans,

„ qu'il vouloit ſéparer d'abord, & fait tourner „ à leur profit la confiance que la mere conſer- „ ve en lui juſqu'au bout.

„ Ce caractere principal, peu neuf & aſſez „ froid, glace le reſte de la piece, où l'on dis- „ tingue pourtant deux ou trois morceaux char- „ mans, une ſcene aſſez gaie & bien filée, enfin „ un dénouement adroit & ingénieux, quoique „ peu naturel.

„ Quant à la muſique, tout en a paru de la „ meilleure compoſition. L'ouverture a produit „ un grand effet. On a été vivement ému de „ pluſieurs adagio très-tendres, mais qui, trop „ répétés, ont dégénéré en monotonie. Tel eſt „ le jugement de la cour, communément en „ contradiction avec celui de la ville.

„ Le Sr. Marmontel, de l'Académie françoi- „ ſe, auteur des paroles, étoit préſent, l'épaule „ haute, le ſourcil élevé, la bouche béante. „ Il ſembloit prêt à dévorer l'acteur qui eût „ bronché dans ſon rôle. On a été ſurpris de „ la prétention qu'annonçoit ſur une pareille „ miſere ce poëte devenu philoſophe, & ſe li- „ vrant actuellement à l'inſtruction la plus „ ſublime du genre humain.

„ L'activité du Sr. Gretry, auteur de la mu- „ ſique, ſe diſtinguoit par des attitudes plus „ vives & plus variées. Il battoit la meſure, „ & tout le déſordre de ſa perſonne caractéri- „ ſoit l'intérêt qu'il prenoit à la choſe. Son „ amour-propre a paru mieux fondé, d'autant

„ que le ſuccès de ces jolis riens eſt dû, pres-
„ que toujours, uniquement au muſicien.

30 *Octobre* 1771. Le Sr. de Monville, financier très-renommé par ſon luxe & par ſes prodigalités, ne l'eſt pas moins par ſon adreſſe à tous les exercices du corps. Il s'eſt exercé depuis quelque tems à tirer de l'arc, à la maniere des ſauvages, & à chaſſer avec des fleches. Il s'y eſt perfectionné au point de faire les gageures les plus fortes. M. le Duc de Chartres lui ayant fait l'honneur de parier contre lui, qu'il ne tueroit pas en dix coups un faiſan au vol, le jour de l'expérience a été indiqué la ſemaine derniere au bois de Boulogne, à la Meute. Un grand concours de ſpectateurs s'y eſt rendu, & du premier coup le chaſſeur a percé l'oiſeau: il a manqué les neuf autres coups.

1 *Novembre* 1771. M. le vicomte d'Aubusſon, enflammé d'un enthouſiaſme patriotique, pareil à celui de M. le comte de Lauraguais, a fait un mémoire ſur la révolution du gouvernement actuel, dans lequel il s'explique avec autant de force que de liberté. L'atteinte portée aux propriétés eſt le principal objet de ſes réclamations. Il a fait imprimer ſon ouvrage & il l'a envoyé aux miniſtres, aux princes, aux grands du royaume & à ſes amis. Il ne ſe vend point. M. le Lieutenant général de police a écrit à ce Seigneur, & au lieu de le mander très-poliment, comme il s'en eſt arrogé le droit vis-à-vis des particuliers & même des magi-

ſtrats démis, il lui a demandé l'heure où il pourroit le voir. M. le vicomte d'Aubuſſon lui a répondu que ſachant les occupations importantes dont un magiſtrat comme lui étoit chargé, il ne vouloit point lui faire perdre des momens auſſi précieux, qu'il auroit l'honneur de l'aller voir à une heure indiquée. Le ſujet de cette converſation étoit le mémoire en queſtion, dont M. de Sartine avoit diſcuté le fonds & la forme. Quant au fonds, l'auteur a répondu que c'étoit ſa façon de penſer, & qu'il ne croyoit pas devoir la diſſimuler : par rapport à la forme, c'eſt-à-dire à l'impreſſion, il a repliqué qu'il n'ignoroit pas les défenſes de faire imprimer ſans permiſſion, mais qu'elles ne concernoient que les libraires ou autres gens qui vendoient leurs ouvrages ; que la maniere, le lieu & les co-opérateurs de cette impreſſion étoient ſon ſecret, & qu'il trouvât bon qu'il ne lui en donnât aucune connoiſſance. Ainſi a fini cette entrevue, dont M. le Lieutenant général de police a, ſans doute, rendu compte au miniſtre, & qui n'a produit encore aucun effet.

2 *Novembre* 1771. M. le Duc d'Aiguillon écarte inſenſiblement de ſon département tous ceux qui paſſoient pour créatures de M. le Duc de Choiſeul, ou que leur attachement connu à ſon prédéceſſeur lui rend ſuſpects. C'eſt par ce motif qu'on aſſure que M. de Rulhieres vient de perdre ſa place & la penſion qu'il avoit ſur les affaires étrangeres. Cet homme de let-

tres, connu par des pieces de poésie, l'est surtout par une histoire qu'il a écrite de la derniere révolution de Russie, dont il a été témoin oculaire, comme secrétaire d'ambassade alors résidant en cette cour. Cet ouvrage encore manuscrit est, au gré de tous les connoisseurs qui en ont entendu la lecture, digne d'être comparé aux plus beaux morceaux de Salluste & de Tacite. M. le Duc de Choiseul, qui connoissoit tout le prix de l'écrivain, avoit jugé à propos de l'attacher à son ministere, comme un homme de talens très-distingué dans cette partie.

On prétend que l'Impératrice des Russies a fait faire à M. de Rulhieres les offres les plus séduisantes pour l'engager à se dessaisir de son manuscrit, mais qu'il a répondu à cette Souveraine qu'il lui étoit impossible de la satisfaire, le double de son histoire se trouvant entre les mains d'un ami dont il ne pouvoit le retirer. Il a, du reste, assuré S. M. Impériale, que son ouvrage ne verroit jamais le jour de l'impression du vivant de l'auteur.

3 *Novembre* 1771. Des curieux ont ici des morceaux de ce rocher épouvantable que l'Impératrice de Russie a fait transporter à Petersbourg, pour servir de base à la fameuse statue de Pierre le grand, dont est chargé le Sr. Falconnet, sculpteur. C'est une espece de granite, dont la pesanteur calculée, selon les proportions de la masse entiere, donne un résultat de

trois milliards deux cents milliers. Le transport de ce rocher énorme, traîné plus de quarante lieues de loin, surpasse de plus de deux tiers les travaux des Romains en pareil genre, puisque l'obélisque le plus énorme qu'ils aient voituré, n'avoit que neuf cents milliers de poids.

4 *Novembre* 1771. L'ouvrage de M. le vicomte d'Aubusson a pour titre: *Profession de foi politique d'un bon François*, avec cette épigraphe: *vox clamantis in deserto.* Elle a 36 pages & est souscrite ainsi: *ita sentiebat rusticanus vir Petrus Arnoldus vice - comes Albucensis, anno Domini* 1771.

Cette brochure est suivie : d'*Essais du simple bon sens sur la théorie des états policés, par un membre externe de la société d'agriculture de Brive la Gaillarde.* Ceux - ci contiennent 40 pages. Les *Essais* & la *Profession de foi* méritent un extrait particulier.

5 *Novembre* 1771. On a donné hier la premiere représentation du *Bourru bienfaisant*, comédie en trois actes & en prose du Sr. Goldoni. Le nom de cet auteur, très - connu en Italie, son âge de plus de soixante ans & la douceur de ses mœurs, lui ont mérité la bienveillance du public, très bien disposé pour un étranger qui composoit pour la premiere fois dans notre langue, & la piece a été beaucoup mieux reçue & plus applaudie que de la part de tout autre.

C'est une piece dans le goût de celles qui

composent son théâtre, plutôt un canevas qu'un ouvrage fini, dont les situations ne sont qu'indiquées: pathétique par le fonds; comique seulement par l'accessoire; joliment conduite, mais dont l'intrigue commune n'excite que la curiosité de voir le dénouement de l'imbroglio, extrêmement compliqué par la diversité des intérêts qui se croisent & s'excluent réciproquement. Le principal caractere ressort moins, parce qu'il n'est pas contrasté; tous les autres se développent foiblement, & lui sont par trop subordonnés. En général, ils ont tous une teinte uniforme de probité & de vertu, qui ôte à l'auteur la ressource féconde des oppositions si nécessaires au théâtre, & qui en produisent les grands effets. En un mot, il n'y a point ce *vis comica*, ce piquant de la critique, qui anime & satisfait la malignité du cœur humain.

Le dialogue est extrêmement naturel, & c'est une des premieres qualités de l'auteur; mais le ton trop élevé sur lequel se sont montés nos comiques modernes, a fait paroître celui-ci trivial & plat à quantité d'amateurs.

6 *Novembre* 1771. Le feu pere Griffet, jésuite très-connu par la célébrité qu'il a eue, ayant entrepris dans un de ses ouvrages de prouver que MM. de Rohan ont eu le titre de princes, aussitôt que les princes étrangers ont commencé à user de cette dénomination pour caractériser leur naissance, & qu'ils en ont eu de tout tems le rang & les honneurs; un auteur anonyme a

publié l'année derniere un mémoire, dans lequel il prétend faire connoître par des principes constans & des faits incontestables, que ces prétentions n'ont aucun fondement; qu'il n'y a point en France de rang intermédiaire entre la famille Royale & la Noblesse ; que MM. de Rohan n'ont jamais eu d'autre titre & d'autre rang en Bretagne, du tems de ses Ducs, ni en France, depuis sa réunion à la couronne, que ceux qui sont communs à toute la noblesse. Comme ce mémoire a jetté beaucoup d'incertitude sur l'assertion du pere Griffet pour la plupart des lecteurs, la maison de Rohan se propose de faire paroître incessamment une réponse, appuyée de titres & de pieces probantes qui justifieront ses droits.

7 *Novembre* 1771. Suivant le rapport de ceux qui se sont trouvés à la cour le samedi 2 Novembre, à la représentation du *Faucon*, cette piece a été huée, malgré le respect dû au lieu. Elle a paru si indécente & si ignoble, que tout le monde en a été révolté. Le Sr. Sedaine est fort humilié.

8 *Novembre*. M. le vicomte d'Aubusson est un homme d'environ cinquante ans. La délicatesse de sa santé & la fierté de son ame l'ont toujours empêché de se livrer aux intrigues de la cour & de suivre la route que sa naissance lui ouvroit à la fortune & aux honneurs. Grand propriétaire de terres, ses vues se sont tournées du côté de l'agriculture, & après avoir combi-

né

né dans le ſilence tous les avantages de cet art pour la proſpérité d'un état, il a ſenti de quelle importance il étoit de lui conſerver l'intégrité de ſa liberté. C'eſt à l'occaſion de l'atteinte qu'il lui voit portée par contre-coup dans la révolution actuelle, qu'il a cru devoir ouvrir les yeux à ſes concitoyens & au Miniſtere, en communiquant ſes idées à cet égard. Elles ſont fortes, lumineuſes, hardies : mais, ainſi que la plupart des politiques, il détruit plus aiſément qu'il n'édifie. Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage ſurtout, il annonce un projet pour liquider promptement les dettes de l'état, ſans mettre d'impôt, & avec tous les avantages poſſibles, ſans y trouver aucunes difficultés que ſa ſimplicité. Comme il ne donne pas le mot de l'énigme, & que la raiſon de ſon ſilence eſt fondée uniquement ſur ce que dans ce ſiecle incrédule on lui riroit au nez, on ſeroit tenté de regarder ce ſyſtême comme une rêverie, ſi le ſurplus de cet écrit ne partoit d'une tête trop bien organiſée pour en juger auſſi légerement, ſans connoître toutes ſes reſſources.

9 *Novembre* 1771. Tout le monde a lu les éloges outrés dont M. de Voltaire accabloit M. le Duc de Choiſeul, & l'on ſait avec quelle adulation baſſe il exalte aujourd'hui M. le chancelier & ſes opérations. Le premier n'a pas cru pouvoir mieux ſe venger de ce perfide vieillard que par une plaiſanterie, qu'il s'eſt permiſe ſur ſon compte ; il égaye par le ridicule la noirceur

du vice de l'ingratitude, dont l'apôtre de l'humanité s'eſt rendu coupable envers ſon bienfaiteur. Dans ſon château de Chanteloup le miniſtre diſgracié a fait élever une girouette à la mode, qui marque les quatre vents cardinaux. Elle eſt ſurmontée d'une tête modelée ſur celle de M. de Voltaire, &, jouet mobile des airs, elle tourne ſans ceſſe au gré des aquilons. On ſent aiſément l'illuſion de cet emblême.

9 *Novembre* 1771. On écrit de Fontainebleau que le *bourru bienfaiſant* y a été joué devant le Roi le mardi 2 de ce mois, & que cette comédie a été très bien accueillie; qu'elle a fait rire & pleurer alternativement par des tranſitions douces, qui ne donnent point à l'ame ces ſecouſſes convulſives qu'occaſionnent les drames modernes. Ainſi la cour & la ville ſe ſont trouvées d'accord en matiere de goût, ce qui arrive rarement.

Au ſurplus, c'eſt peut-être par cet eſprit de contradiction, que la comédie en queſtion, le lendemain mercredi, n'a pas reçu à Paris les mêmes applaudiſſemens que le premier jour. Le nombre des ſpectateurs avoit déjà diminué beaucoup, & certains connoiſſeurs prétendent qu'on revient des éloges trop forts prodigués à l'auteur.

10 *Novembre*. De nouvelles lettres de Fontainebleau apprennent que S. M. a fait appeller à ſon lever l'auteur du *bourru bienfaiſant*, qu'elle l'a accueilli avec beaucoup de bonté,

qu'elle lui a dit être très contente de fa comédie; qu'il continue à travailler dans ce genre, qui eft le bon.

11 *Novembre* 1771. Il nous eft arrivé depuis quelque tems de l'étranger un nouveau livre, ayant pour titre : *de la conftitution de l'Angleterre*, avec cette épigraphe: *ponderibus librata fuis.* Il eft précédé d'une épitre dédicatoire à Mylord comte d'Abingdon, pair d'Angleterre, datée de Londres le 24 Décembre 1770, & fignée *De Lolme*, nom qui paroît être celui de l'auteur. Dans cet ouvrage, un des meilleurs en politique qui ait paru depuis longtems, l'écrivain remonte aux caufes qui ont produit la liberté Angloife, & établit celles qui la maintiennent.

Il diftingue trois grandes époques dans l'hiftoire de cette conftitution: le regne de Jean fans terre, celui d'Edouard I, & l'expulfion de Jacques II, ou plutôt l'exaltation fur le trône de la maifon de Brunswick. Dans la premiere, la grande charte indique les bornes où devoit fe renfermer le pouvoir du roi. Dans la feconde, on trouve le premier exemple de l'admiffion des députés des villes dans le parlement; nouvelle barriere élevée contre le même pouvoir. Enfin la révolution de 1688 acheva d'en fermer l'enceinte: c'eft alors que la Grande-Bretagne donna le rare fpectacle d'un contrat primitif & formel entre le peuple & le fouverain.

La conftitution de cet état eft indélébile,

ſuivant l'auteur, parce qu'elle eſt dictée par la nature elle-même; qu'elle eſt de plus décidée par une forme très-marquée de gouvernement, ayant par conſéquent pour nouvel appui l'opinion, cette cauſe puiſſante, qui maintient les gouvernemens les plus abſurdes, qu'elle a l'attachement d'une nation éclairée, & que par le balancement de toutes ſes parties, elle regagne néceſſairement d'un côté ce qu'elle perd de l'autre.

Ce traité court, précis & rapide, eſt ſoutenu d'un ſtyle animé & vigoureux. L'écrivain s'eſt quelquefois permis des termes nouveaux, non par un néologiſme ridicule, mais pour mieux rendre la penſée & lui donner plus d'énergie; ce qui arrive preſque toujours.

Ceux qui n'auront pas lu l'ouvrage en question, feront ſurpris de la ſévérité avec laquelle le gouvernement en empêche l'introduction; mais pour peu qu'on le parcoure, on en trouve aiſément les raiſons. Il ſuffira de citer le paragraphe ſuivant: à l'occaſion de la révolution de 1688, ce défenſeur des droits de l'humanité dit:

„ C'eſt à cette époque que ſe poſerent les „ grands & vrais principes des ſociétés, par „ l'exécution d'un roi, violateur de ſes ſer„ mens. La doctrine de la réſiſtance, cette res„ ſource finale des peuples que l'on opprime, „ fut miſe à l'abri du doute, par l'excluſion „ donnée à une famille héréditairement deſpo-

„ tique. Il fut décidé que les nations n'appar-
„ tiennent pas aux rois. Tous ces principes
„ d'obéiſſance paſſive, de droit divin, de pou-
„ voir indeſtructible, en un mot, cet échaffau-
„ dage de notions fauſſes, ſur leſquelles l'au-
„ torité royale avoit porté juſques-là, fut dé-
„ truit; & l'on y ſubſtitua les appuis ſolides &
„ durables de l'amour de l'ordre, & du ſenti-
„ ment de la néceſſité d'un gouvernement parmi
„ les hommes."

12 *Novembre* 1771. L'objet des écrivains patriotiques actuellement eſt de s'oppoſer au projet du chancelier, qui commence à s'effectuer par la foibleſſe de certains magiſtrats qui ſe font liquider. Dans une *lettre d'un François aux victimes d'Ebroin*, en date du 20 Octobre 1771, on traite la matiere fort amplement. Elle porte pour épigraphe ce fameux axiôme: *nobis cunctando reſtituit rem.*

Cet écrit, dont l'extrait feroit trop long, eſt plein de choſes, de raiſon & d'éloquence, & bien propre à faire impreſſion ſur tous les magiſtrats, qu'un intérêt perſonnel, que la crainte ou l'eſpérance n'aveugleront pas.

13 *Novembre* 1771. *Aſſemblée publique de l'Académie royale des ſciences du mercredi* 13 *Novembre* 1771. Le Sr. le Moine, fameux ſculpteur, ayant fait préſent à l'Académie d'un buſte en marbre de Fontenelle, le Sr. de Fouchy, ſecrétaire de l'Académie, a prononcé à cette occaſion un compliment public à l'artiſte. En effet,

cet ouvrage, outre le mérite de reproduire aux yeux de l'aſſemblée un de leurs plus dignes & plus célebres confreres, eſt précieux par le travail même. Il repréſente le Nestor des ſciences & de la littérature dans toute la majeſté d'un antique. Les rides de ſon front n'alterent pas la douceur de la phyſionomie du vieillard, & ſon ame imperturbable y ſemble ſurvivre aux outrages du tems. Le public a vu ce buſte avec le plus grand intérêt. Il s'eſt trouvé placé dans la ſalle, ainſi que ceux de Réaumur, de Winſlow & le portrait de La Hire, fameux aſtronome, qui s'étoit peint lui-même. C'eſt le Sr. Hériſſant qui avoit fait préſent à l'académie de ces trois derniers morceaux. L'orateur en a rappellé l'époque à l'occaſion de celle-ci, a renouvellé les remerciemens de ſon corps, & a exhorté les parens & amis des académiciens défunts à faire deſormais de ſemblables dons à l'académie.

M. de Fouchy a commencé enſuite l'éloge du Lord Morton, illuſtre Ecoſſois, aſſocié étranger de l'académie. Quoiqu'il fût mort en 1768, l'éloignement & les difficultés de raſſembler les matériaux de ſa vie, avoient mis juſqu'à préſent obſtacle au zele du ſecrétaire. Par ce qu'il a lu, il n'a pas même paru qu'il eut été bien ſecondé à cet égard, & cet éloge contenoit peu de particularités intéreſſantes. On y voit en général un grand, qui réunit aux dignités l'amour des ſciences; alliance très-commune en Angle-

terre. Il étoit préſident de la ſociété royale de Londres, & la célébrité de ſon mérite s'eſt trouvée confirmée par cette place, qui n'eſt point comme celles de cette eſpece en France, ſouvent le fruit de l'intrigue, de l'adulation & d'une vanité ſotte, puiſqu'elles ne ſervent qu'à mettre plus au jour l'ineptie des illuſtres honoraires.

A cette lecture a ſuccédé celle d'un mémoire du Sr. Tillet ſur le varech. Cette plante marine eſt très commune ſur les côtes de Normandie. On s'en ſert à l'engrais des terres, & du ſurplus on en fait une ſoude employée dans diverſes opérations. Il y a quelques années que l'on conçut des craintes ſur la fumée de cette plante, qu'on prétendit être contraire aux hommes, aux grains & aux fruits. Cette rumeur ayant fait fermenter le peuple, le procureur-général du Parlement de Rouen prit connoiſſance des plaintes, & ſur ſon rapport, la compagnie, en 1768, rendit un arrêt, qui défendoit de brûler ainſi le varech amoncelé. Une telle défenſe jetta la déſolation parmi les malheureux qui vivoient de ce travail. Des habitans plus éclairés réclamerent contre l'arrêt & contre les plaintes qui y avoient donné lieu. L'affaire fut portée au conſeil, & ayant été arrêté qu'avant de ſtatuer ſur les mémoires reſpectifs, l'académie des ſciences ſeroit conſultée, la compagnie a nommé au printems dernier trois de ſes membres, dont deux ont dû aller vérifier les faits ſur les lieux & le

troisieme sur les bords de la méditerranée, pour prendre de nouvelles connoissances dans ces parages. Mrs. Tillet & Fougeroux ont eu en partage la Normandie, qu'ils se sont sous-divisée entre eux. Ils sont d'accord, que d'après les informations les plus exactes, les plus détaillées, les plus multipliées, d'après les expériences faites par eux-mêmes & sur leurs propres personnes, la respiration de la fumée du varech n'est nullement nuisible ni aux hommes, ni aux animaux, ni aux grains, ni aux fruits; que c'est une erreur accréditée par l'ignorance, ou peut-être par des passions particulieres & combinées.

A ce rapport M. le Marquis de Paulmy, Président de l'académie à cette séance, a ajouté que M. Guettard, envoyé dans la méditerranée, n'étoit pas encore revenu, mais que son compte rendu à l'académie étoit conforme dans tous les points à celui de ses confreres.

Pendant cette lecture M. de Fouchy avoit repris haleine, & a fait part de l'éloge de M. de Mairan. On sait qu'il avoit succédé au sécrétariat de l'académie, occupé par M. de Fontenelle, avec qui M. de Mairan avoit beaucoup de ressemblance. Il réunissoit, ainsi que lui, à la plus profonde théorie des hautes sciences, l'agrément des lettres & des arts aimables. Il a été aussi de l'académie françoise, & a poussé dans un âge très-avancé sa carriere douce & for-

tunée. Un caractere égal, une ame tranquille, n'ont pas peu contribué à prolonger le cours de l'un & de l'autre, & sans un accident particulier, peut-être le dernier auroit-il égalé les nombreuses années de son prédécesseur. Ses *Mémoires sur les causes du chaud & du froid, & sur les aurores boréales*, sont les ouvrages qui lui ont fait le plus de réputation. En général, quoiqu'il ait beaucoup travaillé, il digéroit lentement ses productions. Comme d'ailleurs elles sont d'une nature moins variée & moins à la portée du grand nombre, sa célébrité n'a jamais approché de celle du vieillard aimable qu'il avoit remplacé.

Le météore lumineux du 7 Juillet a été l'objet d'une dissertation de M. le Roy, qui, après en avoir fait une description exacte & détaillée, après avoir rendu compte de la maniere dont il a été observé en divers endroits de la France, a traité dans sa seconde partie des explications données par plusieurs Savans de ces globes de feu dont il y a plusieurs exemples, & a fini par convenir qu'il n'en trouvoit aucune satisfaisante, & que ce n'étoit qu'en accumulant une quantité d'expériences qu'on surprendroit peut-être enfin le secret de la nature.

M. Bailly devoit lire un mémoire d'astronomie sur les inégalités de la lumiere des satellites, sur la mesure de leurs diametres, & sur un moyen aussi simple que commode de rendre les observations comparables, en remédiant à

l'effet produit par la différence des vues & des lunettes. Mais l'heure étant plus que paſſée, il a ſeulement annoncé le titre de cet ouvrage, trop fort d'ailleurs pour la plupart des auditeurs, & qui les auroit, ſans doute, ennuyé beaucoup.

12 *Novembre* 1771. *Aſſemblée publique de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, du mardi* 12 *Novembre* 1771. L'aſſemblée d'hier a été peu nombreuſe, & le banc des honoraires ne s'eſt trouvé garni que du Duc de St. Aignan & du Sr. Bignon, prevôt des marchands.

M. le Beau a ouvert la ſéance par annoncer que M. l'abbé le Blond, ſous-bibliothécaire du college Mazarin, avoit remporté le prix. C'eſt pour la troiſieme fois qu'il eſt couronné.

Il a enſuite fait lecture du programme contetenant le ſujet du prix que l'Académie doit donner dans ſon aſſemblée à pâques 1773. Il s'agit d'examiner *pourquoi les deſcendans de Charlemagne, princes ambitieux & guerriers, ne purent ſe maintenir auſſi longtems ſur le trône des François que les foibles ſucceſſeurs de Clovis?*

A ces deux annonces a ſuccédé l'éloge de M. l'Abbé Mignot. C'étoit un ſavant modeſte & obſcur, dont la vie n'a point d'époques intéreſſantes par leur célébrité, & dont les ouvrages même ſont peu connus. Son principal travail conſiſte en des recherches curieuſes & profondes ſur l'hiſtoire des Phéniciens, ſujet neuf ou du moins très-légérement effleuré par ſes

confreres. Il l'a traité de maniere à n'y laiſſer rien à deſirer, quand les manuſcrits trouvés après ſa mort auront été joints à ſes autres mémoires déjà imprimés ſur la même matiere.

M. l'abbé Mignot a beaucoup écrit ſur la théologie ; mais l'uſure eſt l'objet ſur lequel il a travaillé avec plus de ſoin & de complaiſance. Comme tout eſt de mode ſucceſſivement dans ce pays-ci, il a été un tems où les recherches des ſavans ſe ſont tournées de ce côté-là. L'érudition & l'amour de l'étude n'empêchent pas que l'amour de l'argent ne ſe trouve réuni dans le même individu. L'avarice eſt encore la paſſion favorite des gens de lettres, & ſans en chercher des exemples bien loin, perſonne n'ignore avec quelle ardeur M. de Voltaire, en courant à la gloire, a pourſuivi la fortune. L'uſure, c'eſt-à-dire l'intérêt qu'on retire d'un argent prêté, étant le premier & le ſeul véhicule ſous différentes formes qui amene la richeſſe, cette queſtion intéreſſe l'humanité en général, ou, pour mieux dire, elle n'en devroit pas faire une. Tout ce que les théologiens ont avancé là-deſſus, eſt trop contraire au bon ſens, à la ſaine philoſophie, à la politique, à l'eſſence des propriétés, pour mériter une réfutation dans un ſiecle éclairé. L'académicien dont on a parlé, a cependant diſcuté ce point de controverſe avec toute la bonne foi poſſible : il a démontré que l'uſure a été en uſage chez tous les peuples de la terre, & cet uſage ſubſiſtera tant qu'il y

aura un esprit de cupidité, ou plutôt une prévoyance du lendemain, qui exige nécessairement qu'on s'assure des revenus périodiques & toujours renaissans. C'est à un législateur sage, en ménageant une circulation abondante & continuelle, à prévenir ces stagnations d'argent, qui occasionnent l'abus de la chose & l'oppression du pauvre.

Après l'éloge de M. l'abbé Mignot, M. l'abbé Arnaud a lu la traduction d'un dialogue de Platon, précédée d'un discours préliminaire. Suivant l'auteur, son but a été de faire voir qu'il ne falloit pas juger de Platon par les traductions qu'on avoit données de quelques-uns de ses ouvrages, & à cette occasion il s'est déterminé à traduire un des dialogues de ce grand philosophe. Il a choisi celui intitulé : *Jon*. C'est un *rapsode*, c'est-à-dire un de ces hommes qui récitoient, pour gagner leur vie, les vers d'Homere. Il le fait dialoguer avec Socrate. Ce dernier, suivant sa maniere subtile de raisonner, après avoir promené son adversaire par mille détours, le circonscrit insensiblement, le resserre dans un cercle d'argumens pressans, & l'oblige de convenir que les poëtes, ne faisant que céder à une impulsion divine, parlent de tout sans rien savoir, & conséquemment sont fort au-dessous des philosophes, dont le propre est d'étudier l'essence des choses, de les développer, de les connoître parfaitement : en un mot, en derniere analyse, il en fait résul-

ter la ſupériorité de la philoſophie ſur la poéſie. On ne ſera pas ſurpris du choix que l'académicien a fait de ce dialogue, quand on ſaura qu'il ne compoſe point de vers, mais qu'il ne ſe pique pas d'être un ſage moderne, & un des enthouſiaſtes du ſyſtême de nos philoſophes, qui voudroient déprimer le bel art en queſtion, & amener tout à leurs principes, en s'établiſſant pour légiſlateurs des ſciences & des arts, ſous le titre impoſant & illimité d'Encyclopédiſtes.

Au ſurplus, le mémoire du traducteur eſt écrit avec ce ſtyle animé, qui n'eſt pas celui de la diſſertation, mais que l'imagination exaltée de cet abbé Provençal porte partout, & ſous lequel il fait diſparoître l'odieux de ſes prétentions & le faux de ſes ſophiſmes.

Le mémoire de M. l'abbé Batteux, *ſur la tragédie & ſur ſes fins*, eſt beaucoup plus dans le ton de la choſe. Il eſt clair, méthodique, raiſonné. L'auteur veut juſtifier Ariſtote, tant critiqué à l'occaſion de ſa définition de la tragédie. Il en donne une nouvelle analyſe, & l'accompagne de développemens fondés ſur une métaphyſique très-déliée & difficile à ſaiſir. Le grand point de la queſtion eſt de ſavoir ſi le poëte doit ſe propoſer une maxime de morale pour but de ſon ouvrage; conſéquemment, ſi tout drame tragique doit néceſſairement ſe terminer par le triomphe des bons & la punition des méchans? L'académicien prétend que la tragédie n'ayant jamais eu pour objet que le plai-

ſir des ſpectateurs, il ſuffit qu'ils en ſortent émus de paſſions purgées, c'eſt-à-dire qui ne ſoient pas exaltées au degré qui déchireroit l'ame douloureuſement.

Quoique le raiſonnement du traducteur ſoit fondé ſur l'expérience, & qu'on voie d'excellentes tragédies, dont le réſultat n'eſt rien moins qu'encourageant pour la vertu & effrayant pour le vice, on ſent pourtant qu'un légiſlateur habile pourroit aiſément faire tourner cet art du côté de la politique, & que ſi le plaiſir lui donna naiſſance, il eſt devenu chez les peuples de la Grece un reſſort puiſſant pour produire les grands mouvemens & l'enthouſiaſme patriotique. C'eſt ainſi que de nos jours le gouvernement a profité de la manie de M. de Belloy de faire des tragédies, & d'y introduire des héros françois, pour enfanter un prétendu fanatiſme de la nation envers ſes rois, & le faire ſervir de véhicule à l'introduction du deſpotiſme. Malheureuſement les maximes de cet auteur, alambiquées dans de méchans vers, ne produiſent qu'une impreſſion momentanée, ſont intolérables à la lecture par leur obſcurité énigmatique, & ne peuvent ſe graver dans la mémoire, par la barbarie du mêtre & de l'expreſſion.

On avoit commencé la lecture d'un cinquieme mémoire de M. Sigrais, ſur l'eſprit militaire des Gaulois. Celui-ci doit embraſſer l'eſpace écoulé depuis le regne d'Auguſte juſques à

Othon. En général, la nation parut engourdie dans cet intervalle: elle ne ſe réveilla de tems en tems qu'à l'occaſion de l'énormité des impôts & des vexations qui en ſont les ſuites; mais les inſurrections de ces peuples ſe terminerent malheureuſement pour eux, & ils retomberent ſous le joug.

Le public eſt ſorti très-mécontent de n'avoir pu entendre ce mémoire ſi intéreſſant par ſon ſujet & par ſes circonſtances. Mais le préſident a fait finir impitoyablement cette lecture à cinq heures ſonnantes, ſuivant l'uſage ſcholaſtique de cette académie, contre lequel on ne ſçauroit trop s'élever.

14 *Novembre* 1771. On écrit de Fontainebleau que *Zemire & Azor*, ou *la Belle & la Bête*, opéra-comique nouveau, y a été exécuté ſur le théâtre de la cour, le ſamedi 9, avec beaucoup de ſatisfaction de la plupart des ſpectateurs. On en a été ſi content qu'on l'a donné une ſeconde-fois. La muſique, du Sr. Grétry, ainſi que c'eſt l'uſage, a fait le ſuccès de ce petit ouvrage, dont les paroles ſont du Sr. Marmontel. La fameuſe décoration de diamans a été employée à cette occaſion, & elle a paru encore plus ſuperbe & plus reſplendiſſante par des additions & par un jeu plus brillant donné aux pierres.

15 *Novembre*. Le Sr. Gilbert, membre de l'académie des belles-lettres, vient de mourir. Ce ſavant, peu connu, laiſſe en outre deux

places vacantes très-bonnes: celle d'inſpecteur des domaines, & celle de ſecrétaire de la pairie.

16 *Novembre. Plan d'une converſation entre un avocat & M. le chancelier.* Ce dialogue roule ſur les reproches que l'auteur de la brochure eſt cenſé recevoir du chef de la magiſtrature, à l'occaſion de la ſuſpenſion de ſes fonctions & de celles de ſon ordre. Il y prouve que le ſerment fait par lui & ſes confreres, d'obſerver les loix & ordonnances du royaume, les oblige de s'abſtenir de concourir directement ou indirectement à tout ce qui paroît leur être contraire; que c'eſt par ce ſentiment intime & irréſiſtible de leur conſcience, que tous, ſans aſſemblée, ſans conventicule, ont tenu une conduite pareille, & ſont unanimes ſans concert: il en tire un puiſſant argument contre ſon adverſaire. Il fait voir que lorſque ſix cens perſonnes, dont pluſieurs n'ont pas toujours les mêmes idées, ſoit ſur les queſtions politiques & les points de droit public, ſoit même ſur les querelles qui diviſent l'égliſe de France, ſe réuniſſent dans un parti, qui renverſe leurs fortunes & familles, il faut croire que cette unanimité ſi frappante entre tant de gens, d'âge, de caractere, de pays, de ſituation, de fortune & de ſentimens différant ſur tant d'autres points, porte ſur quelque grand & reſpectable motif.

L'avocat part de-là, pour développer d'une façon lumineuſe combien les opérations de M. de Maupeou ſont contraires aux loix & au véritable

véritable intérêt du roi & de l'état. Celui-ci, dans ses objections ou dans ses repliques, conserve ce ton mielleux & patelin que tout le monde lui connoît, & si bien soutenu dans la *Correspondance secrette*, &c. Enfin, dans une espece de peroraison de la plus grande vigueur, l'orateur s'échauffe, s'éleve, s'enthousiasme, & bourre sa grandeur d'une prodigieuse force, au point que le chancelier, rendu à la méchanceté de son caractere, dévéloppe toute la noirceur de son ame & exhale sa fureur en menaces.

17 *Novembre* 1771. Montbailli, veuve âgée de soixante ans, d'un embonpoint & d'une grosseur énormes, sujette à s'enivrer d'eau-de-vie, fut trouvée, le 7 Juillet 1770, au matin, morte près de son lit, avec tous les symptômes d'une apoplexie subite, & des contusions, meurtrissures, blessures même, qu'elle s'étoit faites probablement en sortant de son lit & en se débattant. On étoit sur le point de l'enterrer, lorsqu'il s'éleva quelques rumeurs dans le peuple, à l'occasion d'une contestation, mûe la veille, entre cette femme, son fils & sa bru. Ceux-ci sont accusés de parricide: on les emprisonne séparément: on visite le cadavre. Les médecins & chirurgiens de St. Omer disent unanimément que la mort a pu être naturelle: les juges crurent les accusés innocens; mais pour ne point trop aller contre la clameur populaire, ils ordonnerent un plus ample informé d'une

année, pendant laquelle les accusés garderoient prison.

Le procureur du roi appella de cette sentence au conseil d'Artois, *à minimâ*. Ces nouveaux juges, malgré les dénégations constantes, simples & uniformes du mari & de la femme, condamnent le mari à souffrir la question ordinaire & extraordinaire, à mourir sur la roue, après avoir eu le poing coupé; la femme à être pendue, & tous deux jettés dans les flammes.

Montbailli fut renvoyé à St. Omer pour y subir cet arrêt, prononcé le 9 Novembre 1770, & il fut exécuté le 19 du même mois, en attestant jusqu'au dernier soupir son innocence & celle de sa femme.

La femme, qui étoit enceinte, ne devoit être exécutée qu'après ses couches. Son pere & sa mere ont profité du délai pour demander un sursis à M. le chancelier, & l'ont obtenu. Ils demandent aujourd'hui la revision du procès, fondés sur une consultation de treize avocats, & sur celle de M. Louis, célebre professeur en anatomie.

M. de Voltaire vient de faire à cette occasion une brochure nouvelle, sous le titre de *la méprise d'Arras*. Il y plaide la cause de l'humanité avec son éloquence & son onction ordinaires; mais on découvre malheureusement que ce n'est qu'un cadre pour y enchâsser ses invectives, plus ordinaires encore, contre la magistra-

ture & contre ſes ennemis, qu'il déchire avec un acharnement inhumain. Il profite auſſi de l'occaſion pour encenſer M. le chancelier, & louer ſes opérations de la façon la plus outrée & la plus baſſe.

18 *Novembre* 1771. *Le manifeſte aux Normands* eſt un écrit très-violent, mais plus fort encore de choſes, de raiſonnemens & de citations. C'eſt une eſpece de tocſin pour annoncer à cette nation que les fondemens de toutes les propriétés des Normands ſont attaqués. Mais que n'appartenant à la France que par le fameux pacte de 1204, la violation réfléchie de ce traité mutuel par une des parties contractantes le détruit, rend la province à ſon premier état, elle redevient partie de l'Angleterre, ſa premiere patrie, ou bien libre d'en choiſir une nouvelle.

Outre ce contrat d'union, les Normands ont à réclamer le fameux code, intitulé: *la Charte aux Normands.* Il renferme trois diſpoſitions principales.

Par la premiere, la coutume du pays & ſes uſages ne peuvent, ſous aucun prétexte & en aucun tems, être changés.

Par la ſeconde, la province doit être maintenue dans la poſſeſſion de ſon antique tribunal ou échiquier ſouverain, où reſſortiſſent définitivement *toutes les cauſes de ce duché*: enſorte qu'aucun ne puiſſe être ajourné devant les juges d'un autre pays.

Par la troifieme, les rois, ducs de Normandie, ne peuvent ni ne doivent en aucun cas, & fous aucun prétexte, mettre des impofitions de quelque efpece que ce foit fur la province, fans un befoin preffant & évident, jugé tel par les trois états affemblés.

Tel étoit le pacte, dit l'écrivain, de la nation Normande, lorfqu'elle reconnut pour ducs les rois de France. Sa foumiffion tient donc à l'accompliffement du contrat qui y met le prix. Toutes les nations font par nature vengereffes du droit des gens violé, & protectrices du peuple opprimé.....

20 *Novembre* 1771. *Zemire & Azor* a fait une grande fenfation à la cour, & mérite quelque détail. C'eft une comédie-ballet en vers & en quatre actes, mêlée de chants & de danfes.

Azor eft un jeune prince Perfan, roi de Kamir, à qui une fée a fait préfent de la beauté. Pour s'être trop complu dans ce don, elle le lui a ravi. Il eft devenu une efpece de monftre, & le charme ne doit ceffer qu'au moment où, malgré fa laideur, il pourra toucher un jeune cœur. Au furplus, il a la puiffance de commander aux élémens, & de faire tous les enchantemens qu'il lui plaît.

Sander, Perfan, négociant d'Ormus, en revenant d'un voyage, eft furpris d'un orage. Il s'égare avec *Hali*, fon efclave, & trouve un palais magnifique dans lequel il entre; il n'y voit perfonne, tout s'ouvre devant lui; il ren-

contre les divers fecours dont il a befoin, & l'orage) ceffé il s'en va. Il cueille en partant une rofe pour *Zémire*, la plus chérie de fes trois filles. Le génie arrive foudain: il fe plaint de l'indiscrétion du voyageur; il le menace de lui ôter la vie. Sander cherche à le toucher; il lui raconte fon hiftoire...... Il n'obtient fa grace qu'à condition d'amener fa fille au monftre. Il le lui promet, pour fe ménager encore une entrevue avec fes enfans, & lui promet de revenir, fi l'une d'elles ne prend pas fa place.

Au palais enchanté, où s'eft paffé le premier acte, fuccede l'intérieur de la maifon de *Sander*. Accueil tendre de fes filles, & furtout de *Zémire*. Il cache fa douleur fous une feinte joie. Pour ne plus fe contraindre il exige que fes enfans aillent fe coucher. *Zémire* s'apperçoit de fon trouble: elle en apprend la caufe de *Hali*, & fe réfout à fe facrifier, pour fauver la vie à fon pere.

Le troifieme acte fe paffe de nouveau dans le palais d'*Azor*. *Zémire*, conduite par l'efclave, s'offre au monftre. Celui-ci eft enchanté de la beauté de la jeune perfonne, qui ne peut d'abord lui diffimuler l'effroi qu'il lui fait. Son langage la raffure: elle oublie, en l'écoutant, la peur qu'elle reffentoit à le voir; & par une gradation fucceffive, elle paffe à un fentiment tendre pour le génie, qu'elle croit n'être que de la pitié; mais elle n'oublie pas fon pere: elle demande la permiffion d'aller le revoir; elle lui

eſt accordée. Il la conjure ſeulement de revenir; il lui déclare que ſi elle n'eſt de retour avant la fin du jour, il mourra. Il lui donne un anneau, qui la rend libre. En le portant, elle n'eſt plus au pouvoir du monſtre. Si elle le quitte, elle lui ſera rendue. Elle devient maîtreſſe de ſon ſort.

La maiſon de *Sander* reparoît au quatrieme acte. *Zémire* retrouve ſon pere & ſes ſœurs. Elle les raſſure ſur ſon ſort: elle leur apprend toutes les bontés du génie, & fait ſon récit avec tant de vivacité, tant d'éloges, tant d'intérêt, que ſon cœur leur paroît affecté. On veut l'arrêter: elle dit qu'elle a promis de retourner; qu'il l'attend, & qu'elle doit s'acquitter. Elle jette ſon anneau & diſparoît. Cependant *Azor* voyant le jour finir, croit ſa nouvelle amante infidele; il ſuccombe, il ſent qu'il va mourir. Elle ſurvient dans cet inſtant, & retrouve *Azor* dans ſa premiere beauté. La fée, ſatisfaite de cette épreuve, ſe montre, & tire de l'événement du jour la morale conſtante, que la bonté a tous les droits de la beauté.

Cette piece, dans laquelle il y a beaucoup de jeu & de mouvement, doit produire un très-grand effet au théâtre, & faire la plus grande ſenſation, accompagnée de toute la magie du ſpectacle, de la pompe de la danſe & des ballets, & ſurtout d'une muſique délicieuſe. Elle a le défaut de n'être pas extrêmement gaie, d'être toujours ſur le ton pleureur & langou-

reux : défaut aſſez ordinaire aux productions de M. de Marmontel, dont le cœur tendre s'affecte fortement, & revient avec peine aux impreſſions de la joie.

21 *Novembre* 1771. Le Sr. Keyſer vient de mourir. C'étoit un empyrique fameux par ſes dragées anti-vénériennes. M. le maréchal de Biron l'avoit mis fort en vogue par l'expérience qu'il avoit fait faire de ſon remede en faveur des ſoldats de ſon régiment, dont le grand nombre eſt ſouvent infecté des ſuites du libertinage & de la débauche. Il étoit devenu l'Eſculape de cette troupe, & il y avoit des hôpitaux établis, dont il avoit l'adminiſtration & où il exerçoit ſes cures. La faculté de médecine, toujours oppoſée aux curations qui ne s'exercent pas ſuivant ſes principes, avoit beaucoup de ſes membres adverſaires du Sr. Keyſer; enſorte que l'utilité de ſon remede n'étoit pas ſans beaucoup de contradictions, & devenoit un problême très-embarraſſant pour ceux qui en auroient eu beſoin, malgré l'avantage apparent qu'il préſentoit & les facilités à s'en ſervir, ainſi que le coût très-médiocre dont il étoit.

22 *Novembre. Nous y penſons, ou réponſe de MM. les avocats de Paris, à l'auteur de l'avis : penſez-y bien.* L'auteur y développe les raiſons qui ont empêché les avocats de rentrer : raiſons dont l'ordre ne ſent plus, ſans doute, aujourd'hui la force victorieuſe, puiſqu'il a prêté le ſerment ſi deſiré par M. le chancelier.

25 *Novembre* 1771. M. le Vicomte de Bombelles, officier au régiment de Piemont, a épousé, il y a quelques années, à Montauban, la fille d'un négociant Proteftant, & pour fe conformer à la religion de la Demoifelle, il a confenti que le mariage fe fît dans le rit de fa religion, c'eft-à-dire *au défert*, cérémonie profcrite par la loi en France, où les mariages des Proteftans font déclarés nuls. Depuis, profitant fans doute de cette nullité, il s'eft marié une feconde fois à Paris, à une Demoifelle Carvoifin, & la célébration s'eft faite cette année avec toutes les cérémonies d'ufage entre les Catholiques. Un bruit fourd couroit dès-lors qu'il avoit déjà une femme. Mais il a nié conftamment le fait, & il a paffé outre. La Demoifelle de Montauban revient aujourd'hui contre ce fecond mariage: c'eft ce qui fait la matiere d'un procès important & curieux, qu'on doit inceffamment plaider au nouveau tribunal. Le Sr. Linguet répand déjà un mémoire en faveur de la premiere Vicomteffe, & y déploie toute l'éloquence qui lui eft ordinaire, à laquelle prête infiniment le fujet en queftion.

26 *Novembre* 1771. La fête donnée à Madame la Comteffe de Provence, par Madame la Comteffe de Valentinois, le 21 de ce mois, confiftoit en la repréfentation de *Rofe & Colas*, opéra-comique ancien & que les acteurs du théâtre Italien ont exécuté. A ce fpectacle a fuccédé un petit divertiffement en trois actes, relatif à

la convaleſcence de la Princeſſe. L'abbé de Voiſenon & le Sr. Favart s'étoient évertués pour y faire de l'eſprit. Le tout a été ſuivi de couplets, où par un mêlange infâme, ces auteurs ont aſſocié ſans pudeur, aux éloges de Madame la Comteſſe de Provence, ceux du chancelier & de ſes opérations, & conſéquemment des épigrammes ſatyriques contre les parlemens & la magiſtrature. M. de Maupeou, qui déroge ſans ceſſe à la gravité de ſon état, n'a pas manqué de ſe trouver à la fête, ainſi que tous les miniſtres qui y avoient été invités.

27 *Novembre* 1771. Bien des gens ignoroient ce qu'étoit devenu le Sr. de Moiſſi, auteur connu ſurtout par la *nouvelle école des femmes*, comédie aſſez jolie, & qui a eu beaucoup de ſuccès au théâtre Italien. On a ſu depuis qu'il s'eſt rendu à la Trappe, il y a quelque tems, & qu'il y avoit paſſé deux mois, au bout desquels il avoit été obligé d'en ſortir, comme il arrive à presque tous ceux qu'un zele indiscret & aveugle y conduit.

27 *Novembre*. Le Sr. de Belloy a été élu ſamedi dernier membre de l'Académie Françoiſe, comme on l'avoit prévu & annoncé.

28 *Novembre* L'opéra d'*Amadis de Gaule*, exécuté mardi dernier, & qui n'avoit pas été remis depuis 1759, a attiré un monde prodigieux. C'eſt un des plus beaux de Quinault pour la compoſition & le ſpectacle, & de ce côté là

l'admiration ne s'eſt pas affoiblie ; mais les changemens faits dans la muſique par le Sr. La Borde, ont paru ſi diſparates avec celle de Lully, qu'il en eſt réſulté une diſſonnance générale, propre à révolter également les partiſans de l'ancien goût & ceux du nouveau.

29 *Novembre* 1771. On vient de poſer à l'hôtel des monnoies, ſur la principale porte de la rue Guénégaud, deux figures en pied, de grandeur naturelle ; c'eſt-à-dire de ſix pieds environ, qui accompagnent les deux autres déjà placées, & repréſentent enſemble les quatre élémens. Ces deux dernieres ſont l'*eau* & l'*air*. La premiere eſt une nayade qui, la tête inclinée, tient un vaſe dont s'écoule un jet d'eau. La draperie de cette nymphe n'eſt pas ondoyante, comme il faut la ſuppoſer, & le fluide qui ſort de l'urne, n'a ni le tranſparent ni le mobile d'un liquide : tout l'enſemble en eſt matériel : on ne trouve rien de gracieux, rien d'élégant dans cette figure. Celle de l'*air* a quelque choſe de plus ſwelte. Elle eſt caractériſée par un pélican à ſes pieds, oiſeau fabuleux qu'on prétendoit ſe nourrir de ce fluide, & que les poëtes & les artiſtes ont adopté pour ſon emblême allégorique. La nymphe a les yeux tournés vers le ciel & déjà le pied gauche levé, elle ſemble diſpoſée à s'élancer dans le vague de l'atmoſphere ; mais ſa draperie ne flotte pas aſſez, & n'a pas plus que celle de la premiere figure, la légéreté, le jeu,

la foupleffe qu'elle devroit avoir. Ces ouvrages font de M. Caffieri, fculpteur eftimable, qui s'eft diftingué au fallon dernier.

30 *Novembre* 1771. Malgré la multitude de remedes ufités contre les maladies vénériennes, les gens de l'art s'occupent fans relâche à en trouver d'autres, ou à combiner du moins d'une maniere nouvelle & à perfectionner ceux déjà connus. Le lucre immenfe attaché à la pratique des cures en queftion, eft un motif toujours puiffant pour exciter l'induftrieufe cupidité de nos Efculapes. Le Sr. Beaumé, célebre apothicaire de cette capitale, a imaginé des *bains anti-vénériens*, dont il vient de faire part au public. Ils fe prennent dans une eau tiede, à l'ordinaire, & font impregnés d'une diffolution de *fublimé corrofif*. On y refte le tems ufité, c'eft-à-dire deux heures, & on les continue, en interrompant à certaines diftances, jufqu'à parfaite guérifon. Ce chymifte prétend avoir réuffi dans les diverfes expériences qu'il a faites: il convient cependant qu'un remede de cette efpece peut être dangereux, mais il affure qu'adminiftré avec la réferve convenable il eft infaillible. Il n'a rien du dégoûtant des frictions mercurielles, & peut d'ailleurs fe pratiquer avec tout le myftere qu'exigent fouvent les maladies en queftion, puifqu'il ne préfente qu'un traitement prescrit.

2 *Décembre*. On a parlé des fuccès prodigieux qu'avoit le fpectacle forain du Sr. Audinot.

Il a attiré la jalousie de tant de concurrens, que, sans être interdit absolument, il a reçu un arrêt du conseil qui le réduit à sa premiere institution de spectacle populaire, lui interdit les danses, la plus grande partie de son orchestre, &c.

3 *Décembre.* On a frappé une estampe satyrique, représentant les quatre avocats qui ont été à Fontainebleau, députés par les vingt-huit. Ils sont figurés en mendians, avec une inscription qui caractérise chacun d'eux. Sous le Sr. La Goutte est le mot *avaritia*, parce qu'il est vilain & ladre. Sous le Sr. Caillard on a mis *cupiditas*, pour exprimer son ardeur insatiable de gagner. L'air de butor du Sr. Colombeau est accompagné du mot *stupiditas*, qui annonce que la bêtise a eu plus de part à sa défection que tout autre motif. Enfin le mot *paupertas* annonce le motif pressant qui a déterminé le Sr. La Borde, avocat du premier président d'Aligre, qui ne lui a jamais donné aucun secours.

4 *Décembre.* Les écrits répandus par ordre de M. le chancelier en faveur de son systême, dont le nombre s'étoit accru si rapidement, qu'en très peu de tems on en comptoit déjà 89, avoient cessé depuis quelque tems. On ne sait si le cours en va recommencer avec la même abondance, mais on en voit déjà plusieurs sur toutes les boutiques de libraires. Celui qui se distingue est un pamphlet intitulé : *des droits de la Bretagne.* Son objet est de motiver la réduc-

tion du parlement de Rennes, en établiſſant que les états ont toujours réclamé contre l'augmentation du nombre des offices. Le ſcientifique y eſt aſſaiſonné d'injures contre le parlement, qui rendent la brochure merveilleuſement piquante.

5 *Décembre* 1771. Les libraires aſſociés à l'impreſſion du Dictionnaire Encyclopédique vont bientôt entrer en lice au nouveau tribunal contre M. Luneau, & la rentrée du Sr. Gerbier leur permet de choiſir en lui un défenſeur, ſur lequel ils comptent beaucoup. En attendant, ils répandent une petite brochure, intitulée : *Réflexions d'un ſouſcripteur de l'Encyclopédie, ſur le procès intenté aux libraires aſſociés à cet ouvrage, par M. Luneau de Boisjermain.* Cette brochure eſt ſpécieuſe & mérite une diſcuſſion particuliere.

6 *Décembre.* L'année derniere il parut un *Mémoire ſur les rangs & honneurs de la cour.* Cet écrit fut occaſionné par les diſputes élevées à cet égard aux fêtes données en l'honneur du mariage de Madame la Dauphine. Quoiqu'il fût anonyme, on ſait très-parfaitement qu'il étoit de M Gibert, de l'académie des belles-lettres, & ſecrétaire de la pairie, mort depuis peu. L'auteur attaquoit les droits & les privileges des princes étrangers établis en France, & ſembloit ſurtout diriger ſes traits contre les titres & prérogatives de la maiſon de Rohan.

L'abbé Georgel, un des féaux de cette maiſon, a cru devoir en prendre la défenſe, & il

vient de publier, avec ſon agrément, une réponſe à un écrit anonyme, intitulé: *Mémoire ſur les rangs & les honneurs de la cour.* Il a 226 pages in-8o. Il eſt étayé de toutes les pieces juſtificatives. On en parlera plus au long.

7 *Décembre* 1771.

Malgré diſcorde & ſes noirs émiſſaires
De la juſtice ardera le flambeau;
A la chicane on rognera les ſerres,
Et Thémis ſera ſans bandeau.

Tel eſt le couplet chanté à la fête de Madame de Valentinois, qui fait tant de bruit. Il eſt en centurie, comme on voit. C'eſt une Sibylle qui le débite à la ſuite de beaucoup d'autres, où l'on annonce *l'âge d'or* aux François.

Le public n'eſt pas revenu de l'indignation qu'il a conçue contre l'abbé de Voiſenon. Celui-ci, qui en a d'abord reçu les complimens de la cour & du chancelier, voudroit aujourd'hui tout mettre ſur le compte du Sr. Favart. Mais comme on ſait que cet auteur fait tout en commun avec l'abbé, ainſi que ſa femme, il n'eſt cru de perſonne. Il paroît conſtant qu'ayant été au palais royal, pour détruire les fâcheuſes impreſſions d'un pareil bruit, M. le Duc d'Orléans, qui juſqu'à préſent avoit eu des bontés pour lui, lui a tourné le dos.

L'abbé de Voiſenon n'a pas été mieux accueilli de ſes confreres à l'académie Françoiſe. Ils n'ont oſé s'expliquer avec la ſévérité qu'ils lui

auroient montrée en toute autre occaſion; mais l'accueil glacial qu'il en a reçu, lui a fait connoître ce qu'on penſoit ſur ſon compte. On ajoute qu'il a voulu entrer en explication, & dans le cours de ſa juſtification, ayant dit, en ſe plaignant de la méchanceté de ſes envieux, *qu'on lui prêtoit beaucoup de ſottiſes. . . . . Tant pis, Monſieur l'abbé*, a repris vivement l'un d'eux, (M. d'Alembert, ajoute-t-on) *on ne prête qu'aux riches.*

Madame la comteſſe de Valentinois n'eſt pas plus épargnée dans le public. On veut que Madame la comteſſe de Provence ait affecté de ne lui faire aucun remerciement; que cette Dame, piquée de ce ſilence, en lui rendant ſes devoirs, lui ait demandé comment elle avoit trouvé la fête qu'elle avoit eu l'honneur de lui donner? Sur quoi la princeſſe auroit repliqué avec étonnement: *une fête à moi, Madame! je ſais que vous en avez donné une dont j'ai pris ma part; mais je ne vous en ai point remercié, parce que j'ai cru qu'elle étoit pour Madame Dubarry, ou pour M. le chancelier.*

En effet, on ſait que Madame de Valentinois eſt depuis le commencement de la faveur de Madame Dubarry une de ſes complaiſantes, & à cette fête elle lui fit des politeſſes & lui témoigna des attentions ſi marquées, que ce partage ne pouvoit que paroître très-malhonnête & très-indécent à Madame la Comteſſe de Provence. Quoi qu'il en ſoit, les dépenſes que Ma-

dame de Valentinois a faites à cette occasion, sont bien compensées par 15,000 livres de pension qu'on vient de lui faire.

8 *Décembre* 1771. Mademoiselle Dubois, actrice de la comédie françoise, qui par l'ancienneté, plutôt que par ses talens, se trouve aujourd'hui la première, avoit resté longtems sans jouer: une maladie grave, plusieurs rechûtes, & les promesses ordinaires faites de sa part, *in articulo mortis*, entre les bras de son confesseur, de ne pas remonter sur le théâtre, faisoient craindre à ses partisans de ne l'y plus revoir. Mais ses sermens à Dieu n'ont pas eu plus de force que ceux à ses amans, & elle doit jouer aujourd'hui dans *Zaïre*. Le vrai est que ce n'eut point été une grande perte. Elle a une figure très-intéressante, le son de voix le plus harmonieux; mais de grands bras, des gestes monotones & nulle ame : ce qui a fait dire en jouant sur son nom, que c'étoit une actrice *de bois*, ou qu'elle n'étoit pas *du bois* dont on fait les bonnes actrices. Malgré cela, la nouvelle de sa rentrée au théâtre fait une grande sensation parmi les paillards, plus que parmi les connoisseurs, & comme les premiers sont en plus grand nombre, c'est une fureur & toutes les loges sont déjà louées.

9 *Décembre* 1771. Suivant le prétendu souscripteur, auteur de la brochure en faveur des libraires associés de l'Encyclopédie, le succès de cet ouvrage est autant dû au zele & à la constance des deux commerçans qui l'ont entrepris,

qu'au courage de l'homme de génie qui y a présidé, & l'on ne doit pas permettre que ce monument de leur bienfaisance envers la patrie soit le tombeau de leur honneur & de leur fortune. Mais comme ces belles phrases ne sont pas des raisons, il entre en matiere.

M. Luneau accuse les libraires associés :

1°. De n'avoir rempli aucune des conditions de leur *Prospectus*, soit pour le nombre des volumes, soit pour le caractere employé à leur composition typographique, soit enfin pour la dimension des pages.

2°. D'avoir compté aux souscripteurs plus de planches qu'ils n'en ont fourni.

3°. D'avoir varié dans le prix des volumes de discours, & des volumes de planches.

Leur défendeur répond : 1°. que des événemens qu'il étoit impossible de prévoir, ont empêché les libraires en question d'exécuter leurs promesses à la rigueur, les ont forcés de s'en écarter, & que s'ils n'ont pas tenu leurs engagemens *à la lettre*, ils ont cependant été plus loin dans leurs effets.

2°. Il explique comment le nombre des planches se trouve, suivant M. Luneau, de 1672 seulement, tandis que, suivant les libraires, il est de 1805 : cette erreur de calcul se concilie en ce que le premier ne conte que les planches *effectives*, c'est-à-dire, numériquement, & que les seconds les apprécient suivant leur valeur, c'est-à-dire, *leur surface.* N'est-il pas juste

qu'une planche double ou triple en étendue & en objets d'une autre, soit payée plus cher?

3o. Le manuscrit de l'Encyclopédie appartenant aux libraires associés, soit à titre d'acquisition, soit à titre de don, & non aux souscripteurs, suivant l'étrange prétention de M. Luneau, ils ont pu, en tenant leurs engagemens vis à vis les premiers souscripteurs, faire imprimer plus d'exemplaires du livre, & ouvrir une nouvelle souscription plus chere.

L'auteur en vient à la principale piece de conviction de M. Luneau, qui est son tableau, & en rassemblant toutes ses preuves & tous ses calculs, il en fait une explication rapprochée, & il en conclut la fausseté de ce tableau, & l'injustice de sa demande en restitution.

Il récapitule son ouvrage, & observe que M. Luneau suppose dans ses calculs, ce qui n'est pas même vraisemblable, que tous les volumes de l'Encyclopédie sont retirés & vendus, sans en excepter un seul; qu'il fixe le prix de l'impression plus d'un tiers au-dessous de sa valeur; que le prix du papier est beaucoup trop foible; qu'il diminue de même toutes les parties de dépenses; qu'il porte à 60,000 livres les faux-frais d'une entreprise aussi immense & aussi traversée, faux-frais qui ont dû monter à plus de 120,000 livres, le magasin Encyclopédique ayant essuyé jusques à un incendie; qu'il n'admet que 150,000 livres pour l'acquisition du manuscrit & les honoraires des éditeurs; qu'il tait les banque-

routes & pertes, montant à près de 100,000 livres; qu'il est absurde d'avancer que l'Encyclopédie imprimée, même à 4250 exemplaires, en ait pu produire 4200 complets, &c.

Enfin l'auteur prétend que si l'on permet à M. Luneau d'inquiéter ainsi les libraires, de les épouvanter pour les mettre à contribution, de jetter impunément le trouble dans les familles, sous un prétexte aussi foible, & sur une affaire consommée au gré de toutes les parties, c'est donner lieu à des *recusations interminables*; & que, si la cause de cet adversaire est, comme il le prétend, celle de tous les souscripteurs, la cause des libraires est celle de tous les citoyens.

11 *Décembre* 1771. M. le Baron de Thiers-Crozat avoit un fameux cabinet, un des objets de la curiosité des étrangers qui venoient à Paris: c'étoit une superbe collection en tableaux des plus grands maîtres. Depuis la mort de cet amateur, il étoit question de le vendre à l'enchere, mais l'Impératrice des Russies l'a acheté en entier.

12 *Décembre* 1771. M. Gibert, pour motiver son *mémoire sur les rangs & honneurs de la cour*, prétendit faire une réponse aux trois derniers chapitres du *traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire, par le pere Henri Griffet.* La mort ayant enlevé cet ex-jésuite, l'abbé Georget a entrepris de prendre sa défense, ou plutôt celle de la maison de Rohan, principalement attaquée

dans l'ouvrage en queſtion. Les ducs & pairs ont toujours vu avec jalouſie la ſupériorité des Princes étrangers ſur eux, & l'objet du mémoire de M. Gibert, ſecrétaire de la pairie, étoit de prouver: „ que les princes légitimés ni les „ princes étrangers ne font aucun ordre dans „ l'état; qu'ils n'y ont ni rang ni honneurs, que „ ceux des dignités du royaume, & qu'ils n'y „ jouiſſent au-delà que des diſtinctions qu'une „ faveur particuliere & perſonnelle peut leur „ départir pour un tems."

L'écrivain du nouveau mémoire, après avoir démontré en gros l'abſurdité de cette propoſition, objet de la premiere partie du mémoire anonyme, laiſſe à d'autres le ſoin de cette victorieuſe réfutation. Il ſe borne à poſer les fondemens par leſquels ſont établies les prérogatives de la maiſon de Rohan. Il répond enſuite aux objections de M. Gibert.

Ainſi, dans la premiere partie, il prouve que les princes de Rohan ſont iſſus en ligne droite & maſculine de la maiſon royale de Bretagne, & qu'ils ont toujours été traités & regardés comme *Princes de naiſſance*. Il en appelle en témoignage une foule de citations hiſtoriques, & il fait voir que cette vérité a été reconnue, non-ſeulement par les ducs de Bretagne, mais par tous les rois de France & les ſouverains étrangers; qu'il en réſulte un concert unanime des potentats & des nations, conſacré dans les monumens les plus authentiques & les plus irréfragables.

La seconde partie est consacrée à résoudre onze objections de l'anonyme, & on les pulvérise, en faisant voir qu'elles ne sont fondées que sur la mauvaise foi de l'adversaire, qui a tronqué les textes les plus clairs, falsifié les passages les moins équivoques, altéré les sources les plus pures, &c. & que c'est en vain qu'il voudroit anéantir par un écrit clandestin, des titres, des rangs & des prérogatives, que tant de siecles ont révérés, que tant de décisions émanées du trône ont solemnellement consacrées.

A la suite du mémoire sont les pieces justificatives, suivies d'un certificat de cinq examinateurs nommés par le Roi, signé le 12 Novembre 1771, où ces Messieurs certifient que tous les passages rapportés dans le sommaire des preuves de l'ouvrage, sont conformes aux sources d'où ils sont tirés, tant livres imprimés que manuscrits, titres, originaux, ou copies collationnées sur les originaux, &c.

Enfin on avertit que s'il restoit encore des doutes à quelque Pyrrhonien en histoire, pendant deux mois M Dupuy, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, & bibliothécaire de l'hôtel de Soubise, laissera aux heures indiquées vérifier les titres & les autorités, &c.

Cet ouvrage, ou plutôt cette compilation d'autorités, du côté du style, de l'ordre, de la clarté & même du raisonnement, est de beaucoup inférieure à l'écrit refuté; mais il paroît prouver jusqu'à la conviction les vérités histo-

riques qu'il veut établir. Il eſt fâcheux que le défaut de goût de l'auteur & d'une certaine logique lumineuſe rende ce mémoire ſi pénible & ſi rebutant à lire. Les gens ſeuls intéreſſés à la diſcuſſion de la conteſtation, ou voués par un attrait particulier à ce genre d'étude, pourront l'approfondir, & il ne tardera pas à s'aller perdre dans la maſſe de tant d'autres écrits du même genre, qui ne ſont bons qu'à être conſultés au beſoin.

13 *Décembre* 1771. *Copie de la lettre du conſeil de l'école royale militaire, à M. de Bombelles, du 27 Novembre* 1771. „ L'école royale militaire, Monſieur, a été pénétrée de douleur „ en liſant le mémoire que l'indignation & le „ déſeſpoir viennent de publier contre vous. „ Si vous n'euſſiez pas été élevé dans cette „ maiſon, nous ne verrions dans votre affaire „ avec la Demoiſelle Camp qu'une ſcene affligeante pour l'humanité, & nous la couvririons dans notre enceinte du voile de la pudeur & du ſilence. Mais nous devons à la „ jeuneſſe que le Roi y fait élever, de lui inſpirer pour vos égaremens toute l'horreur „ qu'ils méritent, & nous nous devons à nous-mêmes de ne pas paroître indifférens à l'éclat „ qu'ils font dans la capitale. Nous laiſſons aux „ miniſtres des autels, & aux magiſtrats, organes des loix, le ſoin de prononcer ſur les „ liens que vous avez formés avec la Demoiſelle Camp. Mais il eſt un tribunal auquel

„ vous êtes comptable des procédés que vous „ avez mis dans votre conduite avec elle: ce- „ lui de l'honneur. C'eſt à ce tribunal qui ré- „ ſide dans le cœur de tous les honnêtes gens, „ que vous êtes cité de toutes parts & qu'on „ vous condamne. Il eſt des erreurs que le „ feu de la jeuneſſe n'excuſera jamais, & les „ vôtres ſont malheureuſement de cette eſpece. „ Tous les ordres qui compoſent cette maiſon, „ nous invitent non-ſeulement à vous le dire, „ mais encore à vous déclarer qu'il eſt dans le „ vœu commun que vous vous abſteniez d'y „ paroître davantage.

„ Nous ſommes, &c."

14 *Décembre* 1771. M. Piron, quoique plus qu'octogénaire, conſerve encore toute la vivacité de ſon eſprit, & ſes converſations ſont une ſérie continuelle d'épigrammes. Il en fait auſſi par écrit: il n'a point oublié ſon éternel ennemi M. de Voltaire, & de tems en tems il fait des hoſtilités contre lui. C'eſt dans un de ces accès de haine qu'il a décoché le ſarcaſme ſuivant, qu'on ne trouveroit pas pardonnable, ſi la vieilleſſe de l'auteur ne l'autoriſoit en quelque ſorte à plaiſanter ſur celle de ſon rival. Voici les vers du premier:

Sur l'auteur dont l'épiderme
Eſt collé tout près des os,
La mort tarde à frapper ferme,
De peur d'ébrécher ſa faulx.
Lorſqu'il aura les yeux clos,

Car si faut-il qu'il y vienne,
Adieu renom, bruit & los
Le tems jouera de la sienne.

17 *Décembre* 1771. La grande fermentation qu'occasionnoit dans le public la réduction du spectacle du Sr. Audinot, si essentiel aux plaisirs de cette capitale, a produit son effet. On vient de lui conserver tous les accessoires dont il avoit embelli son petit théâtre, moyennant 12,000 livres de rétribution pour l'opéra. La foule redouble chez lui depuis ce tems, & il ne peut suffire à la multitude des curieux.

18 *Décembre.* Les comédiens Italiens ont enfin donné avanthier *Zemire & Azor.* Le succès prodigieux de ce spectacle à Fontainebleau avoit excité un concours de monde extraordinaire. Madame la Duchesse de Chartres étoit à cette représentation & a attiré les applaudissemens les plus universels, les plus soutenus & les plus flatteurs. Envain M. le Duc de Chartres a cherché à se soustraire par l'incognito aux mêmes témoignages de tendresse & d'admiration, le cœur des spectateurs a trahi ce Prince, & il a reçu aussi sa part des marques de la satisfaction publique.

La ville n'a pas été tout-à-fait d'accord avec la cour sur la piece nouvelle. Plusieurs morceaux de musique ont allumé les plus vifs transports; mais le total a paru triste & langoureux, & le drame n'étant pas soutenu par l'appareil & la

la magnificence des décorations, des ballets & des acceſſoires qu'il avoit à Fontainebleau, a manqué une partie de ſon effet.

On a demandé l'auteur, ſuivant l'uſage introduit depuis quelque tems. Il a eu peine à paroître; mais le tumulte eſt devenu ſi grand, que le muſicien s'eſt montré. Le Sr. Grétry retiré, les mêmes brouhahas ont continué, & l'on a crié après l'auteur des paroles. Le Sr. de Marmontel ne jugeant point de la dignité d'un membre de l'académie de paroître auſſi, l'Arlequin eſt venu & avec quelques lazzis il a calmé la bruyante cohue.

19 *Décembre* 1771. M. Taboureau de Ville-patour, officier général d'artillerie, eſt un de ceux compris dans la derniere promotion des cordons-rouges. C'eſt un militaire très-recommandable par ſes talens diſtingués, par ſa valeur & par les bleſſures honorables qu'il a reçues. Un de ſes amis lui a adreſſé le quatrain ſuivant:

Vain ornement de maints guerriers,
Pour toi, ce cordon, prix du ſang & des ſervices,
Doit ſervir à lier en faiſceau tes lauriers
Ou couvrira tes cicatrices.

20 *Décembre*. M. Luneau de Boisjermain continue ſa guerre contre les libraires. Il eſt occupé actuellement à escarmoucher contre le Sr. Diderot, qui s'eſt immiſcé comme un ſot dans cette querelle. Il vient de donner une nou-

velle édition augmentée de ſa lettre à ce ſavant, en date du premier Septembre. La précipitation avec laquelle il l'avoit compoſée, ne lui avoit pas permis de chercher toutes les pieces propres à juſtifier les faits énoncés dans cette lettre & d'y raſſembler des anecdotes & des remarques très-curieuſes. C'eſt ce qu'on trouve dans celle-ci, en date du premier Décembre. On y lit, entre autres choſes, une autre lettre particuliere de M. Diderot à M. Luneau, qui prouve que celui-ci a été le confident du premier, ſur l'objet en queſtion, au point de recevoir dans ſon ſein des faits qui ne pouvoient être ſçus que de M. Diderot. Il y eſt queſtion *des ſept derniers volumes de l'Encyclopédie charpentés*..... opération douloureuſe, faite par le Sr. le Breton aux chef-d'œuvres de cet auteur, & qui lui avoit fait jurer de ne plus travailler à l'Encyclopédie.

On va reprendre inceſſamment ce procès curieux & intéreſſant pour le public, & même pour les étrangers, par l'importance du livre dont il eſt queſtion, & répandu dans toute l'Europe.

Il paroît auſſi une requête imprimée du Sr. Luneau, où il énonce vingt-quatre chefs d'accuſation contre les libraires. Cette piece, uniquement de procédure, ne mérite aucun détail.

21 *Décembre* 1771. On a donné cette ſemaine à Choiſy un ſpectacle pour Madame la Com-

teſſe Dubarry. Comme elle aime ce qui eſt extrêmement gai, on a choiſi *la vérité dans le vin*, piece du Sr. Collé très-grivoiſe. Quantité de femmes de la cour qui ne connoiſſoient point cette comédie orduriere, ont été décontenancées, & cela a donné un divertiſſement d'une eſpece particuliere à Madame la Comteſſe Dubarry.

22 *Décembre* 1771. Les comédiens François donnent demain la premiere repréſentation de *la mere jalouſe*, comédie en vers & en trois actes de M. Barthe, déjà connu par le ſuccès mérité de ſa petite comédie des *fauſſes infidélités*.

23 *Décembre*. Quoiqu'on eût déjà acheté pour deux cens mille livres de maiſons, propres aux nouveaux arrangemens qu'on prenoit pour le rétabliſſement de la comédie françoiſe à ſon ancien domicile, qu'on eût même commencé auſſi quelques travaux de démolition, il eſt queſtion de renoncer à ce replâtrage & de revenir à un plan plus complet. M. le Duc d'Aumont a envoyé chercher depuis peu M. Liégeon, l'architecte qui avoit fourni les plans pour bâtir une nouvelle ſalle au carrefour de Buſſi & dont on a rendu compte en détail. Il lui a dit qu'on les avoit examinés au petit conſeil, c'eſt-à-dire aux comités particuliers qui ſe tiennent chez Madame la comteſſe Dubarri; que cette dame en paroiſſoit très-contente. Il lui a demandé d'autres plans, plus étendus, ainſi que des mémoi-

res ſur la finance. Ce dernier article ſouffrira plus de difficultés, les tems étant bien changés, depuis deux ans, que le projet avoit été rédigé.

24 *Décembre* 1771. *La femme jalouſe* n'a pas eu le ſuccès dont ſe flattoit le Sr. Barthe & ſes partiſans. Suivant l'uſage de ces pieces trop prônées dans les cercles, elle a infiniment perdu à la repréſentation. Le caractere principal a paru abſolument manqué, & les incidens amenés pour le faire valoir, n'ont ſervi qu'à mettre au jour la mal-adreſſe de l'auteur & ſon peu de connoiſſance des mœurs & des principes de la ſociété. Les autres perſonnages n'ont pas été traités avec plus d'intelligence; l'intrigue mal ourdie ne produit aucun intérêt, peche contre les vraiſemblances, & ſe dénoue auſſi gauchement qu'elle eſt tiſſue. Beaucoup de longueurs, une marche continuellement embarraſſée, des ſcenes oiſives, ont jetté dans cette comédie un froid & un ennui mortel. Les connoiſſeurs y ont vu avec douleur combien il falloit rabattre des eſpérances que la ſeconde comédie de ce poëte avoit données ſur ſon compte, ou plutôt ils ont conclu qu'il n'y avoit aucune reſſource dans la ſtérilité de ſon génie. Le ſtyle même eſt fort inférieur à celui des *fauſſes infidélités*: ſouvent de l'entortillé, du précieux; quelquefois du bas, & rarement le ton noble & vrai. Beaucoup de petits portraits de porte-feuille, placés à droite & à gauche pour remplir les ſcenes, & exciter les applaudiſſemens, mais ne

tenant en rien au fonds du ſujet, & pouvant s'en détacher auſſi aiſément qu'ils y ſont enchâſſés. Enfin nulle invention, & de l'eſprit prodigué mal à propos. Voilà le réſultat de ce chef-d'œuvre, qui peut-être auroit été plus mal accueilli du parterre, ſans la préſence de Madame la Ducheſſe de Chartres & de M. le Duc d'Orléans.

25 *Décembre* 1771. Il n'eſt perſonne qui n'ait connu dans Paris une fameuſe courtiſanne, ci-devant Mlle. Dufreſne, d'une beauté rare, & devenue Madame la Marquiſe de Fleury. (Son hiſtoire ſe trouve en détail dans le *Colporteur*.) Cette femme, après avoir été l'entretien de tous les cercles, avoir vu à ſes pieds tout ce que la cour & la ville avoient de plus grand & de plus riche, après avoir mangé la rançon d'un roi, eſt tombée par ſon inconduite dans une indigence extrême, & eſt morte ſans ſecours. Elle laiſſe deux fils, dont l'un capitaine de dragons, & l'autre capitaine d'infanterie, qui portent le nom & les armes des *Fleury*.

26 *Décembre*. Tous ceux qui ont été au ſpectacle de Choiſy la ſemaine derniere, atteſtent combien la piece de *la vérité dans le vin* étoit grivoiſe & a fait rire Madame la Comteſſe Dubarry. S. M. n'a pas paru y prendre le même plaiſir. Cette dame ſe livroit cependant à tout ce qui pouvoit égayer le Roi, & cherchoit à le délaſſer des occupations du trône, en le faiſant jouer avec un petit chien. Le ſouper a

été fort agréable auſſi. Le Sr. Larrivée & ſa femme ont chanté pendant tout le repas des chanſons ſur le même ton de la comédie. Le Roi étoit à la table à reſſort avec douze convives, dont trois Dames ſeulement, Madame la Comteſſe Dubarry, Madame la Maréchale de Mirepoix & Madame la Marquiſe de Montmorency. Madame Dubarry a continué à s'occuper de tout ce qui devoit amuſer S. M. Elle étoit entre le Roi & M. le Duc de Duras. Ce Seigneur, très-excellent convive, a paru d'une folie charmante, &, quoiqu'un des Ducs Proteſtans, de la plus grande intimité avec cette Dame. On n'admet pas communément des prophanes à ces petits ſoupers : cependant, par extraordinaire, il y en a eu ce jour-là, qui ont rapporté des détails intéreſſans. On ajoute que le vin y couloit à grands flots, & que tout contribuoit à rendre la fête charmante ; que Madame Dubarry montroit ce deſir de plaire, qui prête des charmes aux femmes les moins ſéduiſantes, & jette un nouveau luſtre ſur la beauté.

27 *Décembre* 1771. M. de Villeloiſon, juſqu'à dix ans a été élevé ſans aucune inſtruction : il s'eſt évertué de lui-même à cet âge, & aujourd'hui, quoiqu'il n'ait que vingt-deux ans, il eſt un des plus ſavans perſonnages qu'on puiſſe voir en fait d'érudition. Il poſſede toutes les langues poſſibles. A l'élection du ſucceſſeur de M. Gibert il avoit eu les ſecondes voix. Mais comme

cette faveur eſt ordinairement un droit à la nomination pour l'élection ſuivante, M. Duclos ſe leva, &, en rendant toute la juſtice poſſible au mérite du jeune candidat, déclara qu'il ne pouvoit concourir à préſent d'après les ſtatuts, dont il demanda qu'il fût fait lecture. Effectivement il y eſt dit par une clauſe digne des ſiecles de barbarie, que tout académicien doit avoir vingt-cinq ans pour pouvoir être élu. Cette difficulté a arrêté dans ce moment-ci, qu'il y a deux places vacantes encore; mais on a ſollicité auprès du miniſtre une diſpenſe d'âge, & l'on ſe flatte que M. de Villeloiſon l'obtiendra: diſpenſe non moins ridicule que le ſtatut.

29 *Décembre* 1771. M. Helvetius eſt mort, il y a quelques jours, d'une goutte remontée. C'étoit le fameux auteur du livre *de l'eſprit*, pour lequel il a eſſuyé tant de perſécutions, ainſi que ſon cenſeur & ami M. Texier. On lui reproche de n'avoir pas reconnu, comme il convenoit, l'importance du ſervice qui avoit coûté ſi cher à ce dernier, puiſqu'il en avoit perdu ſa place de premier commis des affaires étrangeres, & qu'il s'eſt trouvé enſuite fort mal à l'aiſe. Le philoſophe, de ſon côté, avoit été obligé de gauchir dans ſes principes, & de donner aux dévots la ſatisfaction de le voir ſe rétracter. Il a paru ſe répentir de ſa foibleſſe dans ſes derniers momens, où voyant qu'il n'y avoit plus rien à diſſimuler, il a refuſé conſtamment de s'aſſervir au cérémonial uſité dans pareil cas. M. le cu-

ré de St. Roch n'a pu convaincre cet incrédule: on ne lui a cependant pas refusé les honneurs de la sépulture chrétienne, ce qu'on craignoit fort dans ce tems où M. l'archevêque a repris le gouvernement spirituel de cette capitale dans toute sa sévérité.

M. Helvetius avoit été fermier général. Il quitta volontairement cette place, lors de son mariage avec Mlle. de Ligneville, fille de qualité d'une des premieres maisons de Lorraine, se trouvant assez riche & craignant de souiller son alliance par un titre aussi sordide. On remarqua dans le tems assez plaisamment, que le Sr. La Garde, qui avoit épousé sa sœur, eut, en vertu de ce mariage, au contraire, un Bon de fermier général, & l'on dit que l'une refaisoit ce que l'autre avoit défait.

30 *Décembre* 1771. On a admiré aujourd'hui au repas donné par la ville à M. le Maréchal Duc de Brissac, son nouveau gouverneur, une galanterie nouvelle, & qui prouve à quel point est poussé chez nous l'art de nos *Comus* modernes. On avoit représenté sur le surtout de la table où il étoit, l'action du Comte de Brissac, apportant à Henri IV les clefs de la ville de Paris, dont il étoit gouverneur sous le Duc de Mayenne. Cette invention ingénieuse a dû faire d'autant plus de plaisir à celui-ci, qu'il jure continuellement par les mânes de ce personnage, celui de ses ancêtres dont il respecte le plus la mémoire.

L'AN

L'AN MDCCLXXII.

1 *Janvier.* Une partie des Ducs ne voit pas de bon œil la *réponse à un écrit anonyme*, dont on a parlé, en faveur de la maison de Rohan. Ils en témoignent publiquement leur avis, & se proposent d'y répondre. On ne sait encore sur qui ils jetteront les yeux pour un ouvrage aussi intéressant & si bien manié par le premier faiseur.

5 *Janvier.* On sait que M. Diderot est honoré des bontés particulieres de l'Impératrice de Russie, & qu'il est comme son agent littéraire dans cette capitale. Il s'est mêlé en cette qualité du marché fait pour cette Souveraine, du cabinet de tableaux de M. le Baron de Thiers, qu'elle a acheté en entier. Cela a donné lieu à quelques conférences entre M. Diderot & les héritiers du défunt, dont est M. le maréchal de Broglio, par sa femme. Ce maréchal, très-honnête, a pour frere le comte de Broglio, par fois très-mauvais plaisant. Un jour qu'il se trouvoit à une conférence du philosophe en question avec M. le maréchal, il voulut le tourner en ridicule sur l'habit noir qu'il portoit; il lui demanda s'il étoit en deuil des Russes? *Si j'avois à porter le deuil d'une nation, Monsieur le*

Comte, lui répondit M. Diderot, *je n'irois pas la chercher ſi loin.*

6 *Janvier* 1772. Le Sr. Larrivée eſt dangereuſement malade. Cela inquiete les amateurs de l'opéra, dont il eſt ſans contredit le premier acteur, tant par un jeu vrai & naturel, que par une figure noble & théâtrale. C'eſt d'ailleurs une très-belle baſſe-taille, & le théâtre lyrique feroit une grande perte en ſa perſonne.

7 *Janvier.* M. Saurin, membre de l'académie françoiſe, a lu, il y a quelques mois, à une aſſemblée publique, une *épitre ſur les inconvéniens de la vieilleſſe*, dont le principal, ſuivant lui, étoit de ſurvivre à ſes amis. Il vient de donner une ſuite à cette épitre, à l'occaſion de la mort de M. Helvetius, ſon bienfaiteur. Voici cette piece.

Aux mânes de mon ami.

O toi, qui ne peux plus m'entendre,
Toi, qui dans la tombe avant moi deſcendu
Trahis mon eſpoir le plus tendre:
Quand je diſois, hélas! que j'avois trop vécu,
Qu'à ce malheur affreux j'étois loin de m'attendre!
O comment t'exprimer tout ce que j'ai perdu!
C'eſt toi, qui me cherchant au ſein de l'infortune,
Relevas mon ſort abattu,
Et ſçus me rendre chere une vie importune.
Ta vertu bienfaiſante égaloit tes talens:
Tendre ami des humains, ſenſible à leurs miſeres,

Tes écrits combatoient l'erreur & les tyrans
Et ta main ſoulageoit tes freres.
L'équitable poſtérité
T'applaudira d'avoir quitté
Le palais de Plutus pour le temple des ſages,
Et s'éclairant dans tes ouvrages
Les marquera du ſceau de l'immortalité.
Foible ſoulagement de ma douleur profonde!
Ta gloire durera tant que vivra le monde.
Que fait la gloire à ceux que la tombe a reçus!
Que t'importent les pleurs dont le torrent m'inonde!
O douleur impuiſſante! ô regrets ſuperflus!
Je vis, hélas! je vis, & mon ami n'eſt plus!

8 *Janvier* 1772. On a toujours dit que les François ſe conſoloient de tout par une chanſon. On commençoit à craindre que la nation n'eût perdu ſon caractere; mais un plaiſant nous prouve que cette terreur eſt vaine, & que l'on fait encore rire à Paris. Voici un vaudeville qui court, & contre l'auteur duquel on dit que le miniſtere fait des recherches ſéveres:

Chantons dans un badin vaudeville
Le retour des vertus qu'on aura,
L'honneur gothique à la cour, à la ville,
Le ſentiment, qu'òn trouve de vieux ſtyle,
Cela reviendra.

François, ne perdez pas l'eſpérance,
Tout va bien, tout encor mieux ira:
La liberté, le crédit, l'abondance,

La candeur, les Jéſuites, l'innocence,
Cela reviendra.

Tout revient, la pudeur, le courage,
La gaieté, les mœurs, & *cætera*:
Je ſais même une Demoiſelle ſage
Qui diſoit, en perdant ſon pucelage,
Cela reviendra.

9 *Janvier* 1772. M. de Belloy a fait aujourd'hui ſon diſcours de remerciement à l'académie françoiſe. C'étoit M. le Maréchal Duc de Richelieu qui, élu directeur par le ſort, devoit lui répondre. Mais ce ſeigneur ſentant qu'après la conduite qu'il a tenue il ſeroit peu agréable au public, a jugé à propos de ſe ſouſtraire à ſes regards & à ſa critique. C'eſt M. l'abbé le Batteux qui a répondu.

10 *Janvier*. Il ſe répand ici très-clandeſtinement une eſpece d'*Ode au Roi*, dans le goût des *Chancelieres*. L'ouvrage eſt plus ſagement fait, mais dénué de l'enthouſiaſme du genre, & dont on appercevoit quelques étincelles dans le fatras barbare des deux autres. C'eſt une exhortation au monarque d'ouvrir les yeux, & de ſe rappeller les tems heureux où il étoit l'amour & les délices de ſes peuples, tems qu'il peut encore faire renaître.

12 *Janvier* 1772. Un ſerrurier a fait pour chef-d'œuvre un dais tout en fer. Il a ſix branches, qui ſe recourbent, ſe réuniſſent à un centre commun & ſe terminent par une couronne.

Elle eſt accompagnée d'un feuillage qui circule autour, & l'ouvrage eſt ſi délicatement travaillé, ſi exquis, ſi poli, qu'il brille comme l'argent le plus pur. C'eſt le fruit de dix ans de travail. On en avoit parlé à S. M., qui a voulu le voir, qui en a été ſi enchantée qu'elle ſe propoſoit de l'acheter pour l'égliſe de Choiſy, où il avoit même ſervi. Cependant cet artiſte ayant été longtems ſans toucher d'argent, a fait ſes réclamations: il demandoit 50,000 livres. On a trouvé ce dais trop cher, & on le lui a rendu. Comme il déſeſpere de trouver perſonne qui veuille l'acheter, il le montre au public pour 24 ſols. C'eſt une choſe digne de l'attention des curieux, & plus parfaite encore que ce qu'on a vu de plus admirable en ce genre.

13 *Janvier* 1772. M. Linguet ſe diſtingue au nouveau parlement. Il paroît deux mémoires imprimés de cet orateur, qui ſont très-recherchés. Le premier eſt une conſultation pour M. le Prince de Ligne, Prince du St. Empire & d'Ambliſe, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, &c. contre l'abbaye royale de Corbie.

Le ſecond, en faveur de Madame la Ducheſſe d'Olonne, contre le Sr. Orourcke.

14 *Janvier* 1772. Depuis l'établiſſement des conſeils ſupérieurs, d'habiles anagrammatiſtes cherchoient à retourner ce titre d'une façon ingénieuſe & caractériſée. Enfin des divers eſſais de combinaiſon il en a réſulté les mots ſuivans: *vile corpus ſine re.*

15 *Janvier* 1772. Madame Favart fouffre beaucoup d'une maladie de femme, & plus encore d'une maladie d'actrice. Elle fe trouve attaquée mortellement dans la partie qui a le plus péché en elle. L'abbé de Voifenon, qui vit chez elle depuis plus de vingt ans, ne la quitte point & eft dans les plus vives allarmes. Toute fa petite fociété n'eft pas moins dans la douleur. Quant au public, il regrette peu une comédienne médiocre, qui avoit longtems ufurpé une réputation fans qu'on fçût trop comment, & qui n'eft plus que tolérée fur la fcene, dont elle auroit dû, pour fon honneur bien entendu, fe retirer plutôt.

16 *Janvier* M. Teiffier, intendant & contrôleur-général des écuries & livrées de S. M., a une femme très-laide, mais fort lubrique. Elle eft tombée amoureufe d'un jeune militaire, neveu de fon mari, nommé de Vienne. Celui-ci a répondu à cette paffion, non par un retour réciproque, mais à raifon du lucre qui en réfultoit. Le public a bientôt été imbu de cette intrigue: elle eft devenue fcandaleufe, au point que l'époux inftruit en a parlé à Madame Teiffier, moins en jaloux qu'en homme fenfé, qui ne veut point être l'objet de la rifée générale. Sa femme a trouvé mauvaife la fémonce; elle en a porté fes plaintes à M. de Vienne. Un jour qu'elle étoit à l'opéra dans fa loge avec ce galant, le mari étant furvenu, le petit-maître a entrepris fon très-cher oncle, l'a tancé verte-

ment. La ſcene s'eſt échauffée. Madame Teiſſier a pris fait & cauſe pour le neveu, & le bon homme confus, après avoir défendu à ce dernier de paroître chez lui, a été obligé de s'en aller, pour éviter l'éclat fâcheux d'une telle ſcene. La femme, furieuſe, n'a point voulu rentrer ce ſoir-là chez ſon mari: elle s'eſt retirée chez un parent, qui l'a accueillie pour la nuit, mais lui a déclaré que ce ne ſeroit pas pour plus long-tems, qu'elle avoit grand tort, & qu'il falloit retourner dans la maiſon conjugale; ce qu'elle a fait, mais elle en eſt depuis lors dans des vapeurs effroyables. Elle ne veut point que ſon mari approche d'elle; elle annonce qu'elle en mourra, s'il ne lui eſt plus permis de voir l'objet de ſes deſirs. D'un autre côté, M. de Vienne, qui trouve de l'aventure un grand vuide dans ſa bourſe, nourrit cette paſſion par des billets ſecrets, par des apparitions fréquentes ſous les fenêtres de cette Dulcinée. Le mari, à qui ſon neveu a menacé de couper les oreilles, n'oſe ſortir à pied & même en caroſſe, de peur d'être arrêté par un tel étourdi; & ces trois perſonnages ſont aujourd'hui la fable de la cour & de la ville, car, malgré toutes ſes précautions, le pauvre M. Teiſſier ſe trouve impliqué dans l'aventure, quoi qu'il ait fait pour ſe ſouſtraire aux rieurs.

17 *Janvier* 1772. C'eſt M. de Belle-iſle, Secrétaire des commandemens & du cabinet de M. le Duc d'Orléans, qui paſſe pour auteur du

mémoire de ce Prince concernant ſes domaines attaqués par M. le contrôleur-général. Cet écrit, de 80 pages in-4°., qui fait grand bruit, eſt très-ſavant, très-profond, très-bien diſcuté; mais on y fait tenir au premier Prince du ſang un ton de ſuppliant peu noble, ſurtout dans un moment où il doit réclamer la juſtice du Roi & non implorer ſa bonté.

18 *Janvier*. La conſultation de Me. Linguet, en date du 21 Octobre 1771, pour M. le Prince de Ligne, Prince du St. Empire & d'Ambliſe, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, &c. contre l'abbaye royale de Corbie, eſt remarquable par le ſpectacle étonnant qu'elle préſente d'un corps de religieux occupé depuis deux cents ans à ſubſtituer les formes au fond, les mots aux choſes, à éluder les actes, ainſi que les jugemens les plus ſolemnels, en développant toutes les reſſources de la chicane, de cet art malheureuſement trop approfondi par des hommes, qui ſembleroient ne devoir s'embarraſſer que des choſes du ciel.

Il eſt queſtion en bref de deux contrats d'acquiſition, paſſés en 1559, & revêtus de toutes les formalités néceſſaires, des biens que poſſédoit la ſuſdite abbaye dans la Flandre, le Brabant & le pays de Liege, dont elle forma, dès 1577, ſa demande judiciaire en nullité, devant le grand conſeil de Malines, auquel ayant été condamnée en 1713, elle a recuſé ſa compétence, & a fait caſſer en France, le 16 Avril 1746, au conſeil des dépêches ledit arrêt. M.

le Prince de Ligne demande comment ſe pourvoir contre ledit arrêt? L'avocat en indique la route.

Il eſt à obſerver comment Me. Linguet ſait traiter en grand les queſtions particulieres qui ſe préſentent à lui, & les produire comme des objets dignes de l'attention du légiſlateur. Dans ſon premier mémoire, en faveur du charpentier de Landau, il en concluoit la néceſſité d'établir une loi générale pour permettre le divorce en certains cas, & légitimer de ſecondes nôces. Celui pour Madame de Bombelles lui donne lieu d'appuyer ſur l'importance dont il ſeroit de reconnoître dans le royaume la validité des mariages des Proteſtans faits ſuivant leur rite. Enfin il termine ainſi celui-ci par des vues non moins ſupérieures:

„ Il ſemble qu'il ſeroit avantageux pour tou-
„ tes les puiſſances d'établir reſpectivement en-
„ tre les cours de leurs états cette correſpon-
„ dance réciproque, cette communication mu-
„ tuelle, qui ſerviroit de ſauve-garde à la ju-
„ ſticė, & ôteroit à la chicane une de ſes res-
„ ſources. Quand un François a été condamné
„ en Flandres pour des objets qui ſont du res-
„ ſort des tribunaux flamands, pourquoi faut-
„ il qu'il trouve dans ſa patrie un aſyle, qui lui
„ ſeroit refuſé, ſi la ſentence émanoit des ju-
„ ges nationaux?"

„ La politique éclairée travaille aujourd'hui
„ à abolir d'un bout de l'Europe à l'autre ce

„ privilege abſurde & barbare, cet épouventail „ des étrangers, ce moyen de les voler ſans „ ſcrupule, ſi longtems connu ſous le nom de „ *droit d'aubaine.* Sans doute, elle fera ſentir „ auſſi aux ſouverains, que bien loin qu'il leur „ ſoit utile & honorable de nourrir, d'appuyer „ de leur nom & de leur pouvoir cette jalouſie „ entre les tribunaux qui les repréſentent, il „ eſt de leur grandeur & de leur intérêt com- „ mun d'en effacer juſqu'à la moindre trace. „ C'eſt trop ſouvent la mauvaiſe foi qu'ils pro- „ tegent, en croyant ne défendre que la fran- „ chiſe de leurs couronnes."

19 *Janvier* 1772. Tout eſt problême dans ce pays-ci, & les faits les mieux confirmés en apparence reçoivent enſuite des ſens, des interprétations, des additions qui les dénaturent. Tel eſt le prétendu premier mariage de M. de Bombelles, contre lequel ſes partiſans réclament, & qui par la tournure de longueur que prend l'affaire devient extrêmement louche. On aſſure même aujourd'hui que Mlle. Camp ne pourſuivra pas un jugement qu'elle redoute. On produit une lettre de M. Linguet, ſon avocat, à M. de Bombelles, qui ne contribue pas peu à augmenter les doutes, tant elle eſt difficile à concilier avec le mémoire qu'il a publié enſuite contre lui. On la donne pour authentique, elle eſt datée de Lucienne le 4 Juin 1771, ou cinq mois & huit jours avant la conſultation qu'il a ſignée pour la Dlle. Camp.

On ne peut refuser en journaliste impartial d'en donner la copie.

„ J'ai reçu avec la plus grande reconnoissan-
„ ce, & lu avec le plus vif intérêt le mémoi-
„ re que M. le Vicomte de Bombelles a eu la
„ bonté de m'envoyer. C'est quelque chose
„ de bien singulier en effet la hardiesse avec
„ laquelle on ose le compromettre par des im-
„ putations de la nature de celles dont il se
„ plaint. Peut-être est ce son mariage même
„ qui en est l'origine. Il est possible que quel-
„ ques collatéraux du côté de Madame son
„ épouse aient conçu de l'inquiétude de cet
„ événement, & qu'ils aient imaginé ce lâche
„ & mal-adroit moyen pour se tranquilliser. Au
„ reste, l'éclat même qu'ils auroient nécessité
„ ne peut servir qu'à rendre leur honte publi-
„ que, & à faire briller l'innocence du client,
„ ainsi que les talens du défenseur.

„ J'ai l'honneur d'assurer Monsieur le Vi-
„ comte de Bombelles du respect avec lequel
„ je suis son très humble & très obéissant ser-
„ viteur.

(*Signé*) LINGUET.

19 *Janvier* 1772. M. le Duc de Chaulnes, ci-devant Duc de Pecquigny, est, comme on sçait, un grand sectateur des arts & des sciences; il vient d'en donner une preuve qui ne permet pas d'en douter à ceux qui en seroient le moins convaincus. En dissertant sur quelque

matiere de cette nature avec un Anglois, chacun a ſoutenu ſon opinion avec tant de chaleur, que la diſpute a dégénéré en une vraie rixe : on en eſt venu aux armes, & nos deux philoſophes ont prétendu avoir au bout de leur épée le meilleur argument. Le Seigneur François a ſuccombé & a été bleſſé.

20 *Janvier*. Les libraires, qui ne ſont pas ſans inquiétude ſur la ſuite de leur procès contre M. Luneau de Boisjermain, cherchent à ſe mettre en regle le plus qu'ils peuvent & hors de priſe vis-à-vis de ce redoutable adverſaire. C'eſt à cette fin, ſans doute, qu'ils ont accéléré les deux derniers volumes de planches. Leur but, à ce qu'on prétend, eſt, en les délivrant aux ſouſcripteurs, de retirer le certificat de ſouſcription, & d'enlever ainſi le titre en vertu duquel on pourroit les contraindre au rembourſement dont on a parlé, s'ils ſont condamnés. De ſon côté, M. Luneau eſt occupé à répondre à leur mémoire ligne par ligne, comme il a fait à celui de M. Diderot. Pour contrebalancer les batteries des libraires, il prie les ſouſcripteurs de vouloir bien lui envoyer la copie figurée de leur quittance de ſouſcription, de leur certificat ; &c. il promet de leur remettre en échange gratuïtement tous les Mémoires qu'il a publiés dans cette affaire, & tous ceux qu'il publiera.

Au ſurplus, c'eſt mal à propos qu'on a fait

courir le bruit qu'il étoit effrayé de l'orateur que ſes antagoniſtes lui oppoſoient en la perſonne de l'avocat Gerbier & qu'il prenoit le parti de leur mettre en tête le Sr. Linguet ; il eſt décidé à plaider lui-même, & déclare, en rendant toute la juſtice qu'il doit aux talens du Sr. Gerbier, qu'il ne le redoute point, fondé ſur l'équité de ſa cauſe, beaucoup plus que ſur ſes talens perſonnels.

21 *Janvier* 1772. *Mémoire pour le Comte O-rourcke, meſtre de camp de cavalerie, ci-devant chambellan du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, contre Madame la Ducheſſe d'Olonne.* Tel eſt l'intitulé de la réponſe au mémoire dont on a parlé en faveur de Madame la Ducheſſe d'Olonne par Me. Linguet, qui turlupine ſurtout l'adverſaire ſur une certaine principauté de *Conacie*, dont il ſe renomme, & que l'on appelle dans celui-ci un libelle; au moyen de quoi la queſtion de droit n'eſt plus que ſubſidiaire, & M. le Comte Orourcke demande la réparation la plus authentique des injures & calomnies avancées contre lui.

Ce mémoire, de la compoſition du Sr. Chabans, avocat obſcur, n'a pas le ſarcaſme, la chaleur de l'autre, mais il n'eſt pas mal méchant. Il faut obſerver pourtant que le Comte Orourcke eſt ſur la défenſive, & juge aſſez vraiſemblablement que Madame la Ducheſſe d'Olonne, en lui ſuſcitant le procès en queſtion, a moins eu en vue de gagner une cauſe qui pa-

roît mauvaiſe, que de ſaiſir une occaſion de ſe venger, en diffamant un homme qu'elle perſécute avec trop d'acharnement pour ne pas en faire préſumer un motif non moins deshonorant pour elle.

22 *Janvier.* On a remis hier à l'opéra *Caſtor & Pollux.* Jamais on n'a vu plus brillante aſſemblée; elle étoit en outre ſi nombreuſe, que la recette a monté à près de deux mille écus, ſans compter les petites loges; ce qui eſt ſans exemple. La foule étoit telle, que la repréſentation s'en eſt reſſentie, & les deux premiers actes n'ont point été abſolument entendus. Les Princes ont reçu le tribut d'applaudiſſemens qu'on leur prodigue conſtamment depuis qu'ils paroiſſent en public, & ſurtout depuis qu'on ſçait que cela mortifie la cour.

Le poëme en lui-même eſt ſi beau, ſi varié, ſi bien coupé; la muſique ſi analogue aux paroles, ſi expreſſive, ſi pittoreſque, qu'on ne peut aſſiſter à ce ſpectacle, ſans être tranſporté de la plus vive admiration. On ne peut cependant diſſimuler que cet opéra ne produit pas encore tout l'effet qu'il pourroit, à beaucoup près, ſi la pompe du cortege, la richeſſe des décorations, & l'harmonie des ballets répondoient au reſte. Quel ſpectacle philoſophique de voir l'auteur de ce chef-d'œuvre lyrique dans l'état d'imbécillité niaiſe où il eſt tombé, faiſant toutes ſes fonctions animales, étant le même encore à l'extérieur, mais n'ayant plus

ni mémoire, ni liaiſon dans les idées, ni ſenſibilité, ni ame, ni chaleur. On ſait que c'eſt du *gentil Bernard* dont il eſt queſtion.

23 *Janvier* 1772. La fécondité du philoſophe de Ferney s'étoit rallentie, depuis quelque tems, & l'on ne parloit d'aucune production nouvelle de ſa part. Il vient de réveiller l'attention du public par un petit pamphlet, dont le titre, aſſez piquant, porte *Tocſin des Rois*. On ſait avec quelle adreſſe M. de Voltaire choiſit toujours l'à propos, pour jetter plus d'intérêt dans ſes ouvrages. Celui-ci a été compoſé à l'occaſion de l'attentat commis ſur la perſonne du Roi de Pologne, attentat qui rend ſa cauſe commune à tous les Souverains. Cet événement amene aſſez naturellement un éloge de l'Impératrice des Ruſſies, qui ſoutient avec tant de conſtance ce Monarque toujours chancelant ſur ſon trône. L'écrivain paye auſſi un tribut de louange aux talens de l'Empereur & aux qualités vraiment héroïques qu'il déploye. Enfin, il termine par exhorter toutes les puiſſances de l'Europe à détrôner le Turc, deſpote monſtrueux, ſi longtems la terreur & le fléau de l'humanité.

24 *Janvier* 1772. Une compagnie d'étrangers vient d'entreprendre dans cette capitale une eſpece de manufacture de poulets pour l'hiver. Ils ont choiſi un emplacement ſur le nouveau boulevard; ils comptent en faire éclore au moins 50,000 par mois. Ils ſe propoſent d'em-

ployer la méthode des Egyptiens, c'eſt-à-dire des fours, dont le degré de chaleur doit être d'environ 32 degrés du thermometre de Réaumur. Des eſſais tentés il y a quelques années ſur la même expérience, n'eurent aucun ſuccès: les nouveaux entrepreneurs eſperent être plus heureux & ſurmonter les divers obſtacles qui firent manquer le projet des autres.

25 *Janvier* 1772. L'aſſemblée tumultueuſe de la premiere repréſentation de *Caſtor & Pollux* a été funeſte à pluſieurs perſonnes: on en a compté quinze qui ſe ſont trouvées très mal dans le parterre & qu'il a fallu enlever. On prétend que deux ont été totalement étouffées, & que d'autres en feront longtems incommodées. Malgré cette foule, plus de 2000 curieux avoient été refuſés. On a pris des précautions pour prévenir des ſuites auſſi cruelles, & à la ſeconde repréſentation on a mis deux ſentinelles aux portes du parterre, qui empêchoient d'entrer, même avec des billets, lorsque la ſalle a paru pleine. Le ſpectale s'eſt paſſé avec beaucoup plus de décence, & ſans aucun accident. La recette a cependant monté à 5600 livres, ſans compter les petites loges à l'année.

26 *Janvier*. Il court une fable politique manuſcrite, ayant pour titre *le Fermier & les Chiens*. L'hiſtoire de la révolution actuelle s'y trouve dépeinte d'une façon énergique; MM. de la Vrilliere, de Choiſeul, de Maupeou, y ſont caractériſés

caractérisés à ne pas être méconnus. Cette satyre est fort recherchée par les traits de force qu'on y remarque & la hardiesse qui y regne.

27 *Janvier* 1772. Il y a dans l'église de Notre Dame une statue colossale, appellée *St Cristophe*. Les historiens ecclésiastiques sont partagés sur le personnage qu'elle représente, regardé simplement comme allégorique par certains, & par d'autres comme ayant réellement existé d'une stature & d'une proportion extraordinaire. Quoi qu'il en soit, depuis qu'il est question de réparer cette cathédrale, on a agité si l'on ne feroit pas sauter une figure aussi ridicule & peu digne de notre siecle éclairé? Mais M. l'Archevêque, qui se nomme *Christophe*, a fort à cœur qu'on conserve son patron, & ses partisans dans le chapitre ont voté avec chaleur pour qu'on ne touchât en rien à ce colosse; ensorte qu'il subsistera, du moins jusqu'à la mort du prélat.

28 *Janvier*. Madame la Comtesse Dubarry ayant eu occasion de connoître les talens précieux de M. Vernet, le fameux peintre de marine, qui a décoré le joli pavillon de Lucienne de morceaux assortis de sa façon, est allé chez cet artiste rendre hommage à ses talens. Elle y a trouvé deux tableaux finis & prêts à être emballés pour un Seigneur étranger, auquel ils étoient destinés: elle les a considéré avec la plus grande attention, elle en a été si enchantée qu'elle a voulu les avoir. Envain le Sr. Vernet

a déclaré ne pouvoir lui faire ce ſacrifice, puisque ces ouvrages ne lui appartenoient plus; elle n'a tenu aucun compte de ſes ſupplications, & a fait enlever de force les deux chefs-d'œuvre; mais en même tems pour dédommager le peintre, elle lui a dreſſé ſur un bout de papier une ordonnance de 50,000 livres, payables par le Sr. Beaujon, banquier de la cour. Ce qui a un peu conſolé du rapt en queſtion M. Vernet, & rend la Minerve du jour très recommandable aux artiſtes.

29 *Janvier* 1772. On a vu par divers écrits la fermentation qui régnoit dans l'ordre des Bénédictins, & l'ardeur de pluſieurs de ces moines pour dépouiller le froc & franchir les murs de leurs cloîtres. Il en a réſulté une guerre de plume entre ces religieux petits-maîtres & les anciens fort attachés à leur robe, à leur régime & à toutes les pratiques de leur regle. Le Roi s'étant expliqué à l'occaſion de ſa religion ſurpriſe par les premiers, tout paroiſſoit rentrer dans l'ordre ordinaire; mais deux de ces religieux, pourvus d'abbayes & forcés ſuivant la regle à en manger les revenus avec leurs moines, ont pris le parti de ſe faire nommer à des abbayes *in partibus* par le Pape. Au moyen de ce nouveau titre ils ont prétendu pouvoir ſe ſéculariſer, du moins ne porter que le petit ſcapulaire, & manger où bon leur ſembleroit les revenus de leur bénéfice. Le régime a mis en cauſe M. l'Archevêque de Paris, qui prétendant

avoir la discipline de toute la hiérarchie ecclésiastique, ou reguliere, de son ressort, a rendu une ordonnance, qui enjoint à ces abbés défroqués de se retirer chacun dans leur communauté respective, d'y reprendre leur habit, & d'y vivre dans l'observance de leur constitution.

Les abbés Bénédictins en ont appellé comme d'abus, & c'est aujourd'hui la matiere d'un procès qui se plaide au nouveau tribunal & qui attire beaucoup de curieux au palais. Le Sr. Courtin, avocat assez versé dans les matieres bénéficiales, a déja parlé pour les religieux: c'est le Sr. Gerbier qui doit défendre M. l'Archevêque.

30 *Janvier*. Le plan du Sr. Liegeon pour la reconstruction de la salle de la comédie Françoise au carrefour de Bussy, acquiert de jour en jour plus de faveur; il a été montré & discuté samedi dernier chez M. le Duc de Duras, en présence du comité des comédiens, qui n'ont pu y rien trouver à redire, que relativement à quelques détails intérieurs de peu de conséquence & qui les concernent spécialement. Il a été examiné encore chez M. le Duc de la Vrilliere, chez M. le Lieutenant général de police, & l'architecte n'a reçu partout que des applaudissemens. Comme les circonstances relativement à la finance sont changées, il est question de dresser des lettres patentes, propres à donner les facilités nécessaires aux arrangemens pécuniaires & à assurer les fonds de la compagnie

qui doit ſe former à cet effet. On a enfin ſuspendu les travaux eſſentiels, commencés à l'ancienne ſalle, & l'on continue ſeulement les démolitions néceſſaires dans l'un ou l'autre cas.

31 *Janvier* 1772. L'artiſte précieux qui a fait le dais en baldaquin de fer, dont on a parlé, ſe nomme *Gerard.* Ce chef-d'œuvre mérite une deſcription particuliere. Le plan de ce grand ouvrage a ſept pieds en quarré & ſeize pieds de hauteur. Il s'éleve des piedeſtaux qui ſont aux quatre angles, quatre palmes avec des guirlandes de fleurs, d'épis, de pampres, de raiſins. Ces palmes ſoutiennent le dais & forment une partie de ſon couronnement, lequel eſt terminé par une gloire: chacun des montans porte un ange adorateur; & des angles de la partie ſupérieure ſortent des armatures en fer revêtu d'ornemens relatifs. Au milieu de leur réunion eſt l'agneau paſcal: au deſſus duquel eſt un ſoleil rayonnant. Ce ſoleil eſt ſuſpendu au dais.

Le baldaquin en queſtion, deſtiné à ſervir de dais dans les proceſſions annuelles de la fête-Dieu, eſt encore très propre à décorer un maître-autel à quatre faces, en l'appropriant pour cet uſage.

Le deſſin & l'exécution ſont également dûs au génie & aux ſoins de M. *Gerard.*

1 *Février* 1772. *Pierre le Cruel*, cette tragédie de M. de Belloy, qui devoit être jouée à Fontainebleau & dont la cour a été privée par

la maladie de l'actrice principale, eſt aujourd'hui arrêtée pour la ville à la police, & les changemens qu'on exige ſont ſi conſidérables, qu'on craint que cette piece ne paſſe pas cette année. On a repris *Gaſton & Bayard* pour dédommager cet auteur des tracaſſeries qu'il esſuye, bien innocemment ſans doute, puiſqu'il a fait preuve du dévouement le plus ſervile au miniſtere & à ſes vues. On annonce aujourd'hui les *Druides*, tragédie de M. le Blanc, comme la premiere en date qui doive être donnée au public.

2 *Février.* Il ſe vendoit depuis quelque tems une *Hiſtoire civile & naturelle du royaume de Siam & des révolutions qui ont bouleverſé cet Empire, juſques en* 1770, *publiée ſur les manuſcrits qui ont été communiqués par M. l'Evêque de Tabraca, vicaire apoſtolique de Siam, & autres miſſionnaires de ce royaume, &c.* Ce livre parfaitement ignoré acquiert aujourd'hui de la célébrité au moyen d'un arrêt du conſeil, en date du 5 Janvier, qui le ſupprime. Le privilege pour l'impreſſion d'un écrit intitulé *Deſcription du royaume & de la religion de Siam*, avoit été accordé le 16 Juillet 1770 audit Evêque. Celui-ci avoit chargé l'auteur de l'écrit en queſtion de rédiger uniquement les dits manuſcrits & d'en épurer la diction. Le rédacteur s'étant approprié l'ouvrage, en avoit changé & la forme & le fonds & le titre. Le Prélat en a probablement porté ſes plaintes, & dans l'arrêt du

conſeil il eſt dit que continuant de traiter favorablement ledit Evêque de Tabraca, & vu ſon mémoire, le Roi, de l'avis de M. le chancelier, lui conſerve le privilege mentionné ci-deſſus, & ſupprime *l'Hiſtoire civile*; &c. S. M. étant inſtruite que l'écrivain, s'abandonnant aux écarts de ſon imagination, s'eſt viſiblement & mal à propos écarté du plan & des intentions du Sr. Evêque; que d'ailleurs, par une ſuite de cette licence, il lui étoit échappé dans le cours de l'ouvrage des aſſertions hazardées & des maximes dangereuſes.

3 *Février* 1772. Jeudi dernier le Sr. Liegeon, architecte, auteur du plan de la nouvelle ſalle de comédie dont on a déjà parlé pluſieurs fois, a été à Verſailles, & M. le Duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, l'a introduit dans les petits appartemens auprès du Roi. S. M. l'a accueilli avec beaucoup de bonté & de familiarité; elle a examiné les plans pendant fort longtems, elle a développé de grandes connoiſſances du local, elle a trouvé que la place qui doit accompagner l'hôtel des comédiens dont il eſt queſtion, embelliſſoit infiniment le quartier où elle ſeroit formée. S. M. a enſuite paſſé dans la chambre du Madame Dubarry, où cette Comteſſe étoit au lit incommodée: elle s'y eſt fait mettre un couvert, & pendant qu'elle dînoit de fort bon appétit, l'architecte a détaillé ſes plans à Madame Dubarry. Elle n'en a pas moins été enchantée que le Roi, & a ſurtout

fort approuvé l'invention de faire descendre à couvert : ce qu'elle a remarqué devoir beaucoup plaire aux femmes, qui vont ordinairement très parées au ſpectacle. Tout étant bien examiné & dûment approuvé, le Roi a ordonné au Sr. Liegeon d'aller voir le prévôt des marchands de ſa part. Au moyen de ce nouvel événement favorable, l'annonce du projet doit ſe faire inceſſamment dans la gazette de France, & tout fait éſpérer qu'il aura lieu.

4 *Février* 1772. Le Sr. Liegeon, en vertu de l'ordre du Roi, eſt allé trouver M. le prévôt des marchands actuel (Bignon); lequel s'eſt défendu d'entrer en matiere avec lui, étant ſur le point de ſortir d'exercice. Il s'eſt en conſéquence rendu chez M. de la Michaudiere, ſucceſſeur déſigné de celui-ci, & ce magiſtrat ne doit pas être peu flatté de voir ſon adminiſtration dans le cas de s'illuſtrer par un monument de cette importance.

5 *Février*. Les lettres patentes dont on a parlé, ſuſpenſives de l'arrêt du Parlement concernant les bulles, brefs, reſcrits de Rome, fait grande ſenſation dans cette capitale. Le clergé triomphe de la maniere la moins équivoque, ſurtout la portion attachée au Moliniſme. Ces fanatiques y entrevoient un chemin ouvert au ſouverain pontife pour avancer ſes prétentions, & une ſorte d'acquieſcement tacite de la part du miniſtere, puiſque c'eſt au moment même où le St. Pere ſe déclare en faveur de la

bulle, par la clause qu'on a rapportée, qu'on élude l'enrégistrement nécessaire pour arrêter ces usurpations & contenir une puissance toujours ambitieuse. Ils concluent en outre de cette clause, que le pontife actuel n'est point aussi ennemi des Jésuites qu'on l'a supposé, qu'il a affecté de leur être contraire pour ne pas se voir trop pressé, à cet égard, par les Princes de la maison de Bourbon, & attendre en temporisant le moment opportun de les sauver & même de les renvoyer en France, comme des suppôts du St. Siege trop unis à ses intérêts par essence, pour craindre qu'ils s'en détachent. Ils se flattent que cet événement n'est pas conséquent à ce qui se passe, &, quoiqu'ils n'aient pas beaucoup de confiance en la religion de M. le chancelier; ils esperent qu'il contribuera par politique à un rappel qu'ils n'attendroient pas de son seul enthousiasme pour la bonne cause; ils veulent que ce chef de la magistrature connoisse la nécessité où il est de se faire un parti puissant pour balancer celui des Princes & des patriotes, & qu'il sente n'en pouvoir opposer un plus ferme & plus sûr que le clergé & les Jésuites. C'est sur ces conjectures qu'on forme le rappel plus ou moins prochain de ces bons peres.

6 *Février* 1772. Le Sr. Gerbier a plaidé pour la premiere fois au Châtelet, mardi dernier, pour Madame la Marquise de Gouy, qui demande à se séparer de son mari. Outre l'élo-

quence

quence naturelle de cet orateur, le ſpectacle nouveau de le voir reparoître au barreau pour la premiere fois avoit attiré beaucoup de monde.

7 *Février*. Dimanche dernier, jour de la purification, où devoit ſe faire la nomination de dix cordons bleus vacans, il y a eu bal à l'opéra, la fête étant cenſée finir à minuit. Ce concours de circonſtances a donné lieu à une plaiſanterie ſinguliere & qui a beaucoup amuſé les ſpectateurs. Une troupe de dix maſques s'eſt préſentée, ayant chacun un nez d'une longueur extraordinaire, au bout duquel pendoit un ruban bleu, & ſur le nez étoit écrit *Chevalier des ordres du Roi*. Ce qui faiſoit une alluſion ingénieuſe au pied de nez qu'ont eu les aſpirans à cette diſtinction, d'autant plus vraie, qu'ainſi qu'on l'a obſervé, le Roi s'étoit plu à flatter leur eſpoir juſqu'au dernier inſtant. On a fort recherché l'auteur de cette mascarade: on l'attribue aujourd'hui généralement à M. le Duc de Chartres, & elle ne pouvoit guere s'attribuer qu'à lui ou à quelqu'un de ſon rang.

9 *Février* 1772. Le goût de jouer à la comédie devenue à la mode depuis quelques années, avoit donné lieu à un abus conſidérable dans les garniſons, où l'on voyoit des officiers donner au public ce ſpectacle indécent, en s'aſſociant aux actrices & en paroiſſant ſur la ſcene avec elles. On en avoit vu quelques-uns tellement enſorcelés de cette fureur, qu'ils avoient quitté

le ſervice pour ſe livrer entiérement à l'état d'hiſtrion & à la vie libertine de ce genre. M. le Marquis de Monteynard, Miniſtre d'un caractere grave & ſérieux, n'a pas cru devoir tolérer un uſage autoriſé par des exemples du plus grand poids; il a fait un réglement, qui défend abſolument à tout officier dans les garniſons de jouer la comédie. Il eſt fâcheux ſans doute qu'on ait été forcé d'en venir à priver la jeune nobleſſe d'un amuſement qui, à certains égards, eſt infiniment plus élevé que d'autres, mais toujours en quelque ſorte malheureuſement entaché de l'infamie à laquelle ſont dévoués les comédiens par état.

11 *Février* 1772. Le devis de la nouvelle salle de ſpectacle & de place, dont le plan a été préſenté au Roi, ſe monte à 6,000,000 livres, dont 1,500,000 livres d'acquiſitions de terrein. L'arrêt du conſeil, pour autoriſer à leur eſtimation & à la préſentation des baux, eſt entre les mains de M. de Sartine; mais on ne veut pas le rendre public, que les promoteurs du projet ne faſſent leur ſoumiſſion de cette derniere ſomme; c'eſt ce qui arrête pour le moment.

12 *Février*. On voit à la foire St. Germain, ouverte du lundi 3 de ce mois, un ſpectacle aſſez ſingulier: c'eſt un ſinge qui joue de la vielle. Il eſt vrai qu'il n'en peut bien exécuter qu'un air, mais il s'en acquite à merveille: ſon maître l'accompagne de la mandeline. Tout Paris court à cette nouveauté, & ce ſinge-là

ne fera qas moins fortune que celui de Nicolet, ſi célebre il y a quelques années.

13 *Février. L'hiſtoire de Siam*, ſupprimée par arrêt du conſeil, dont on a rendu compte, eſt attribuée à M. Turpin, auteur eſtimé & continuateur de l'Hiſtoire des hommes illuſtres de France.

13 *Février* 1772. On raconte que derniérement à une fête que donnoït M. le Duc d'Aiguillon, il ſe trouvoit au deſſert une croquante figurée, repréſentant les diverſes parties de l'Europe & du globe, auxquelles correspond ſon miniſtere. Ce Seigneur en offrit à Madame la Vicomteſſe de Fleury, & lui demanda ce qu'elle vouloit? Après les petites ſimagrées des jolies femmes: *Eh bien, Monſieur le Duc*, s'écria-t-elle, *donnez-moi la France, je la croquerai auſſi bien qu'un autre.*

16 *Février. Faits ſur la cauſe, pour Dom Jacques Précieux, abbé régulier de l'abbaye de Karents, ordre de St. Benoît, dioceſe de Verdun, & pour Dom Germain Poirier, abbé régulier de l'abbaye de la grand'croix, ordre de St. Benoît, dioceſe de Nicoſie, contre M. l'Archevêque de Paris.* Tel eſt le titre du mémoire en faveur des abbés *in partibus*, dont on a annoncé en gros le procès. On en trouve ici le détail d'une façon plus exacte & plus développée. Il eſt diviſe en trois parties: dans la premiere, on établit les faits qui ſe ſont paſſés depuis l'entrée de Dom Précieux & de Dom Poirier dans la congrégation de St. Maur: dans

la ſeconde, ceux qui ſont arrivés depuis la naiſſance des troubles de cette congrégation, jusqu'à l'obtention des bulles d'abbayes *in partibus*: dans la troiſieme, ceux qui ſe ſont paſſés depuis jusqu'aujourd'hui.

La premiere époque roule ſur l'entrée en religion des deux religieux en queſtion, ſur leur caractere, leurs travaux, leurs fonctions diverſes. Il en réſulte que Dom Précieux & Dom Poirier ſont deux Bénédictins infatigables, qui après avoir ſéparément rempli diverſes tâches littéraires pénibles, volumineuſes, telles qu'il en ſort de leur ſçavante congrégation, s'étoient réunis pour continuer le recueil des hiſtoriens de France; qu'ils ont vécu pendant trente ans dans leur ordre, en travaillant pour ſon honneur & ſon utilité, ſans ambition, ſans intrigues, ſans aucune des paſſions ſi communes dans les cloîtres &c.

On dévoile dans la ſeconde époque les diviſions de la congrégation de St. Maur, commencées en 1763. Une requête donnée par la maiſon de St. Germain des Prez à l'appui d'un plan de conciliation, approuvé d'abord, & contre lequel on s'éleva enſuite comme l'ouvrage de religieux qui vouloient apoſtaſier, excita une telle fermentation, que les membres qui l'avoient ſignée furent obligés de donner une rétractation le 11 Juillet 1765 entre les mains de l'Archevêque de Paris. On remarquoit ſpécialement dans les noms des ſouſcrivans ceux de

Dom Précieux & de Dom Poirier. Malgré cette ſoumiſſion, malgré les efforts de l'autorité ſouveraine pour rétablir le calme dans l'ordre, il y reſta toujours une guerre inteſtine, ſpécialement entre les deux maiſons de St. Germain & des Blancs-Manteaux, & les deux religieux en cauſe aujourd'hui jouant toujours un grand rôle dans le parti, furent principalement dévoués à l'opprobre, au ſarcasme & à la calomnie, de la part des ennemis de la paix.

C'eſt en 1769 que commence la troiſieme époque, c'eſt-à-dire au tems où ces deux religieux, pour ſe ſouſtraire aux perſécutions qu'ils éprouvoient, favoriſés par leurs parens & par des perſonnes en place, obtinrent des bulles d'abbayes *in partibus* de l'ancien ordre de St. Benoît, indépendantes de la congrégation de St. Maur: après les avoir fait revêtir de toutes les formalités légales, ils ſortirent de la congrégation & prirent l'habit des abbés réguliers de l'ancien ordre de St. Benoît. En 1770 Dom Précieux & Dom Poirier furent traduits devant les tribunaux à raiſon des bénéfices de l'ordre qu'ils avoient, & dont on vouloit leur faire reſtituer les fruits, en attendant le jugement du fonds ſur la queſtion, ſi c'étoit à eux ou à la communauté à adminiſtrer ces revenus. Ils obtinrent la proviſion par arrêt contradictoire le 9 Avril 1770, & ne furent point tenus de ſe retirer dans des maiſons de la congrégation de

St. Maur, comme leurs adverſaires le demandoient.

C'eſt alors, ou plutôt depuis, c'eſt-à-dire le 12 Avril 1770, que M. l'Archevêque de Paris, à qui l'on avoit dépeint ces religieux comme échappés du cloître pour vivre licencieuſement dans le monde, ſans même porter l'habit de leur état, rendit une ordonnance, par laquelle il leur enjoignoit de ſe retirer ſous quinzaine dans les monaſteres de leur profeſſion, ou autres à eux indiqués par leurs ſupérieurs, pour y vivre ſous l'obéiſſance aux conſtitutions, à peine d'être procédé contre eux par les voies de droit. Ils furent reçus appellans comme d'abus de cette ordonnance le 24 Juillet 1770.

Aujourd'hui ces deux Abbés ſe ſont déſiſtés de leur appel comme d'abus, en ce que cette ordonnance eſt conforme aux regles de la diſcipline réguliere, & ils l'ont exécutée en cette partie, en ſe retirant aux petits Auguſtins de la place des Victoires; ils déclarent même que leur procès eſt moins un combat qu'une explication reſpectueuſe & ſoumiſe d'un inférieur qui rend compte à ſon ſupérieur des motifs de ſa conduite; mais ils ne peuvent renoncer à leur état d'abbés *in partibus*, & contrevenir à un arrêt qui les y maintient par proviſion.

19 *Février* 1772. La ſuite de la *Correſpondance* de M. de Maupeou & de M. Sorhouet, faiſant la troiſieme partie de cet ouvrage, n'eſt

pas moins curieuſe que les autres, par les anecdotes de toute eſpece qu'elle contient & par les ſarcaſmes fins dont elle eſt aiguiſée. Mais le morceau qui eſt le plus recherché, qu'on regarde comme le plus éloquent de l'ouvrage, eſt le Songe, dont on ne ſauroit rendre l'énergie qu'en le transcrivant: il eſt tiré de la 27eme. Lettre, c'eſt M. de Sorhouet qui parle à M. de Maupeou.

„ Je rêvois que j'étois dans le cabinet de
„ Monſeigneur, entouré d'une multitude innom-
„ brable de vos petites brochures, telles que
„ *les obſervations ſur les proteſtations des Princes*,
„ *la lettte de St. Louis*, *le perruquier*, *le fin mot*
„ & autres. Votre Grandeur ſe miroit elle-
„ même dans ſes ouvrages, elle s'applaudiſſoit
„ avec complaiſance de l'effet que ces brochu-
„ res avoient produit. Vous me diſiez même
„ que vous étiez fâché de ce qu'elles ne con-
„ tenoient pas encore plus de méchanceté, lors-
„ que tout-à-coup un bruit horrible ſe fait en-
„ tendre; vos deux valets de chambre accou-
„ rent d'un air effaré, vous annoncent que les
„ ſix Princes ſuivis d'une eſcorte nombreuſe ont
„ forcé votre porte, qu'ils ſont dans votre an-
„ tichambre & ont fait occuper toutes les iſ-
„ ſues de votre hôtel. En effet, à l'inſtant
„ même ils entrent, la nobleſſe & la fureur
„ peinte dans les yeux; accompagnés chacun
„ de pluſieurs valets de pied, armés de can-
„ nes déja levées ſur vous. Un de ces Princes

„ (il avoit l'air du Dieu Mars) prenant la pa-
„ role & vous montrant du doigt, s'eſt écrié
„ d'une voix terrible: faiſiſſez ce monſtre,
„ qui a corrompu le cœur du Roi, qui nous
„ ôte le bonheur de jouir de ſa préſence & les
„ moyens de recourir à ſa juſtice; cet excré-
„ ment de la nature, qui oſe répandre des li-
„ belles contre nous & juſques dans nos palais
„ mêmes; qu'on le lie & qu'on le traîne au
„ lieu où il doit expier ſes crimes. A ces mots
„ vous vous proſternâtes contre terre, pour
„ implorer humblement ſa miſéricorde; mais
„ l'ordre fut exécuté avec la derniere promp-
„ titude, malgré vos gémiſſemens lamentables.
„ Le dirai-je? J'ai vu, oui, Monſeigneur,
„ j'ai vu la ſublime face de votre Grandeur
„ ignominieuſement traînée dans les boues, à la
„ queue d'un des chevaux qui avoient écartelé
„ *Damien*. Quatre huiſſiers précédoient la mar-
„ che, criant à haute voix: *François! laiſſez paſ-*
„ *ſer la juſtice des Princes, puiſque le Roi leur re-*
„ *fuſe la ſienne.* Le peuple qui vous ſuivoit, vous
„ couvroit de crachats & d'ordures. Vous fû-
„ tes conduit juſqu'à la place du château d'eau:
„ là on vous arracha votre ſimarre & vos autres
„ vêtemens, on vous mit une torche à la main,
„ on vous fit demander pardon à Dieu, au Roi,
„ aux Princes, à la Juſtice, à la Nation & à
„ l'Humanité; enſuite quatre valets de pied
„ déchargerent chacun cent coups de canne
„ ſur les épaules nues de votre Grandeur.

„ Votre corps expirant fut livré à la populace, „ qui bientôt l'eut déchiré en mille morceaux, „ comme les Romains celui de l'infame Séjan. „ Les uns courent à votre maiſon, qu'ils pillent „ & détruiſent juſqu'aux fondemens. D'autres „ cherchent vos enfans & votre pere, pour „ leur faire ſubir le même ſort. Le très-grand „ nombre s'acharne après votre malheureux „ cadavre, chacun veut ſur lui ſignaler ſa fu- „ reur. Celui-ci enfonce un pieu dans votre „ tête, il n'en ſort qu'un pus infect: l'autre „ vous arrache le cœur & retire ſa main en fré- „ miſſant; il craint que le ſang qui a réjailli „ ſur lui ne l'ait empoiſonné. On illumine à la „ hâte toutes les rues d'alentour; elles reten- „ tiſſent de ces cris qui s'élevent dans les nues: „ *Vive le Roi! Vivent les Princes! la France eſt* „ *ſauvée!* Bientôt votre corps ne préſente plus „ à ma vue que des oſſemens briſés, que des „ lambeaux de chair meurtrie:

. . . . Que des membres affreux
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux.

„ Mais la rage du peuple n'eſt pas encore „ aſſouvie, il ramaſſe vos membres épars, les „ entaſſe ſur un bucher ardent; on en jette les „ cendres au vent, pour qu'il ne reſte plus rien „ de vous ſur la terre, que votre exécrable „ mémoire."

20 *Février* 1772. On attribue à M. de Voltaire les vers ſuivans en l'honneur de M. le Chancelier: en tout cas ils roulent ſur une penſée de lui répétée en pluſieurs endroits & devenue triviale. Les voici :

Je veux bien croire à ces prodiges
Que la fable vient nous conter,
A ſes héros, à leurs preſtiges
Qu'on ne ceſſe de nous citer.
Je veux bien croire à ce fier Diomede,
Qui ravit le palladium ,
Aux généreux travaux de l'amant d'Andromede,
A tous ces fous qui bloquoient Illium :
De tels contes pourtant ne ſont crus de perſonne.
Mais que Maupeou tout ſeul du dédale des loix
Ait ſçu retirer la couronne,
Qu'il l'ait ſeul rapportée au palais de nos rois,
Voilà ce que je ſais, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ſes héros ſont admirables,
Mais, par malheur, ce ſont des fables,
Et c'eſt ici la vérité !

Quelqu'un, qui a, ſans doute, une façon de voir différente de l'auteur, a parodié ces vers-ci de la maniere ſuivante:

Je veux bien croire à tous ces crimes
Que la fable vient nous conter,
A ces monſtres, à leurs victimes
Qu'on ne ceſſe de nous vanter.

Je veux bien croire aux fureurs de Medée,
A ſes meurtriers, à ſes poiſons,
A l'horrible banquet de Thieſte & d'Atrée,
A la barbare faim des cruels Leſtigrons:
De tels contes pourtant ne ſont crus de perſonne.
Mais que Maupeou tout ſeul ait renverſé les loix,
Et qu'en uſurpant la couronne
Par ſes forfaits il regne au palais de nos rois,
Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ſes monſtres ſont déteſtables;
Auſſi ce ne ſont que des fables,
Et c'eſt ici la vérité.

22 *Février* 1772. Il nous eſt arrivé de Geneve une tragédie de M. de Voltaire, qui a ſurpris tout le monde; elle eſt intitulée *les Pélopides*, ou *Atrée & Thyeſte*. On ne peut concevoir avec quelle rage ce grand homme s'acharne contre Crebillon, & ſe trouve préoccupé par ſon jaloux amour-propre, au point d'oſer à ſon âge lutter contre le meilleur ouvrage, le chef-d'œuvre le plus nerveux & le plus fier du mâle athlete qu'il oſe combattre.

23 *Février*. M. Deſormeaux, auteur eſtimé de pluſieurs ouvrages hiſtoriques, a été nommé Secrétaire de la pairie. Le Sr. de l'Aulne, avocat, qui y avoit de grandes prétentions & qui avoit paſſé pour avoir été déſigné, a ſuccombé devant ce concurrent.

24 *Février*. Extrait d'une Lettre de Londres du 15 Février 1772. „ Pour ſatisfaire votre „ curioſité ſur le ſuccès qu'a eu ici Mlle. Hei„ nel, je vous apprendrai que la premiere fois „ qu'elle parut ſur la ſcene pour danſer, ayant „ apperçu M. le Comte de Lauraguais qui a été „ ſon amant à Paris, ſoit ſurpriſe, ſoit atten„ driſſement, ſoit colere, elle s'eſt trouvée „ mal, au point de ne pouvoir former un pas „ ce jour-là: elle a reparu depuis avec toute la „ majeſté poſſible. Les Anglois lui rendent la „ juſtice qui lui eſt dûe, ou, pour mieux dire, „ en ſont fols, autant que les François. Elle „ a 24000 livres de fixe, & deux repréſentations „ à ſon profit, qui, évaluées à 16000 livres, „ lui rendront pour la ſaiſon 40000 livres, car „ vous ſavez que nos ſpectacles finiſſent avec „ le Parlement, à peu près."

26 *Février* 1772. Dans les différens titres, qualités, noms & ſurnoms qu'on a donnés à M. le Duc de la Vauguyon dans ſon billet d'enterrement, il en eſt par leſquels il ſe prétendoit iſſu des Princes de la maiſon de Bretagne. La maiſon de Soubiſe qui a cette prétention excluſivement, a proteſté contre. Ce qui rend cette piece funéraire très précieuſe; contre laquelle la gazette de France avoit auſſi réclamé à cauſe du titre de *Grand-Maître de la garde-robe de Monſeigneur Dauphin*, qualité qui ne peut ſe donner que dans la maiſon du Roi. Ce billet

d'enterrement eſt aujourd'hui très cher & ſe conſerve dans les bibliotheques.

26 *Février*. On parle d'un ſuicide arrivé en province; on ajoute que le patticulier avant de ſe brûler la cervelle, a laiſſé ſur ſa table un billet, dans lequel il fait ſon teſtament de mort & déclare que n'ayant pas été conſulté pour être produit à la lumiere, il croit pouvoir auſſi s'en priver ſans demander l'avis de perſonne.

27 *Février* 1772. Le Sr. Pommé, médecin qui a fait un *traité ſur les vapeurs* aſſez ſéduiſant, & que des femmes de qualité avoient déterminé à s'établir à Paris, y avoit acheté une charge de médecin conſultant du Roi, & ſembloit fixé dans cette capitale. Il avoit d'abord eu beaucoup de vogue; mais cela ne s'eſt pas ſoutenu, il eſt tombé dans un discrédit conſidérable: il n'a pu voir cet abandon, & il vient de s'éclipſer pour aller vraiſemblablement enſévelir ſa honte dans ſa province. C'étoit un docteur petit-maître, d'une très jolie figure, parlant bien, vêtu très élégamment & très propre à ſéduire les femmes.

28 *Février*. La cauſe de Madame la Ducheſſe d'Olonne contre M. le Comte Orourcke eſt devenue ſi grave par l'animoſité des avocats, que le Comte Orourcke a pris les concluſions les plus extraordinaires; il a demandé que le mémoire imprimé contre lui fût laceré; il a dénoncé au miniſtere public, ces plaidoiries,

comme attentatoires à la puiſſance du Roi, à la majeſté du Parlement, à la dignité d'avocat. Me. Linguet a cru devoir imprimer un précis, où, ſous prétexte de réſumer l'objet de la cauſe, les moyens des deux parties, & de réfuter victorieuſement ceux de ſon adverſaire, il entre en explication, & ſe disculpe des déclamations injurieuſes & indécentes qu'on lui impute.

Le jeudi 27, M. l'Avocat général Vergès porta la parole dans cette affaire. Son plaidoyer parut aſſez bien fait, mais on trouva dans ſa prononçiation des gasconiſmes qui n'annoncent pas la belle éducation, & une ſorte de ridicule desagréable pour un magiſtrat orateur de la premiere cour du royaume. Quoi qu'il en ſoit, il conclut à débouter Madame la Ducheſſe d'Olonne de ſes demandes, à mettre ſur le ſurplus les parties hors de cour, & à la ſuppreſſion de tous les mémoires des deux côtés. Ses concluſions furent adoptées dans tous leurs points.

Malgré le triomphe du Comte Orourcke, l'avocat général donna à entendre dans ſon plaidoyer que le Comte étoit un fripon, mais adroit, & qui avoit revêtu ſes excroqueries de la ſanction la plus légale.

2 *Mars* 1772. Le Sr. le Kain, le plus grand acteur du théâtre François, eſt invité par l'Electeur de Baviere à lui former une troupe de comédiens & à l'aller inſtaller à Munic: il a obtenu en conſéquence un congé pour l'été, & doit ſe rendre aux inſtances de cette Alteſſe.

4 *Mars.* Le barreau s'échauffe plus que jamais, & M. le Comte Orourcke, mécontent de la suppression réciproque des mémoires, continue à vouloir attaquer personnellement Me. Linguet : il a trouvé un avocat obscur, nommé Dobet, qui lui a donné une consultation contre Me. Linguet, avocat en son nom, défenseur de Madame la Duchesse d'Olonne, où il prétend que le client est autorisé à poursuivre personnellement Me. Linguet comme coupable de diffamation.

Me. Linguet répand un écrit en forme de *Replique*, adressé aux magistrats, où il se défend avec la plus grande force, & en développant les qualités de l'avocat il en trace un portrait très éloquent. Il débute ainsi :

„ Messieurs ! rien de plus honorable, mais „ en même tems rien de plus délicat & de plus „ pénible que nos fonctions. Adversaires nés „ de l'injustice, ennemis forcés de la fraude, „ obligés par état à la suivre, à la démasquer, „ il est impossible qu'en remplissant nos devoirs „ nous n'excitions pas quelquefois les plaintes „ des parties que notre zele importune. La re„ connoissance qu'il excite d'une part, n'est que „ trop souvent achetée par la haine à laquelle il „ nous expose de l'autre, & si nous n'écoutions „ que nos intérêts, les momens où nous avons „ le plus besoin de vigueur, sont précisément „ ceux où nous nous montrerions avec plus de „ mollesse. C'est pour soutenir notre courage

„ dans ces occaſions périlleuſes, que chez tous „ les peuples on a mis dans notre profeſſion à „ côté du danger, la gloire qui le compenſe, „ & la liberté qui en efface l'idée.

„ La gloire eſt dûe à tout citoyen vertueux, „ qui conſacre ſa vie à l'utilité de ſes compa- „ triotes. La liberté eſt inſéparable d'un état „ qui ſans elle n'auroit point d'objet, ou plu- „ tôt en auroit un tout contraire à ſon inſtitu- „ tion. Sans la liberté, au lieu d'être les ap- „ puis de la vérité, nous ne ſerions bientôt „ plus que les miniſtres du menſonge. Sans la „ liberté, les mains, à qui l'indépendance qui „ nous caractériſe, aſſure le droit de protéger „ l'innocence opprimée, n'auroient plus d'au- „ tres privileges que de devenir les inſtrumens „ de ſon oppreſſion.

„ Ce ſont cependant, Meſſieurs, ces deux „ grands mobiles de la profeſſion d'avocat que „ l'on attaque ici."

6 *Mars* 1772. Les comédiens François doivent donner demain la premiere repréſentation des *Druides*, tragédie nouvelle de M. le Blanc, auteur d'une autre tragédie, jouée il y a quelques années ſous le titre de *Manco Capac.*

7 *Mars*. La tragédie qu'on doit donner aujourd'hui, roulant principalement ſur les abus de la religion, dégénérée en ſuperſtition & en fanatiſme, le cenſeur de la police n'a pas oſé prendre ſur lui d'approuver une piece pleine de détails délicats & dangereux. Elle a été ren-

voyée

voyée à un docteur de Sorbonne, & c'eſt l'abbé Bergier, cet adverſaire intrépide des Athées & des Déiſtes, qui s'eſt trouvé obligé de l'examiner & de déclarer qu'il n'y voyoit rien de repréhenſible. On a eu beaucoup de peine à lui faire agréer l'ouvrage, & M. de Trudaine a dù employer tout ſon crédit en faveur de l'auteur, dont il protege beaucoup la femme.

Au ſurplus, cette tragédie eſt ſi chargée de ſpectacle, d'incidens & de coups de théâtre, que les acteurs ont paſſé deux jours entiers pour ſe mettre au fait de leurs poſitions & de leurs mouvemens, pour ne pas s'embrouiller ſur la ſcene, & manquer la beauté des tableaux qu'ils doivent préſenter.

8 *Mars* 1772. *Les Druides* ont été joués hier. Le but philoſophique de cette piece eſt en effet de combattre la ſuperſtition & le fanatiſme, d'abolir un culte d'horreur & d'abomination, que ces prêtres rendoient à leurs dieux par des holocauſtes humains & des libations de ſang. Mais les moyens pris par l'auteur ne ſont rien moins que dans les vrais principes de l'art, & l'exécution ne répond pas au ſujet. Jamais on n'a vu de piece auſſi compliquée & d'une longueur auſſi ennuyeuſe : elle a duré deux heures & demie de repréſentation. Dès le premier acte, il y a deux coups de théâtre, & ils ne font que ſe multiplier dans les ſuivans, au point qu'il n'eſt aucun ſpectateur qui ne ſe ſoit perdu dans ce labyrinthe d'intrigues obſcures & labo-

rieuſes. La rage de l'auteur pour les diſſertations eſt telle, que même au cinquieme acte, même à la derniere ſcene, même en expirant, les perſonnages font encore des traités de morale & de métaphyſique. Pour réduire cette tragédie à ſes vraies proportions, il faudroit en retrancher une douzaine de ſcenes & huit à neuf cens vers. En un mot, jamais on ne peut mieux appliquer le vers de Boileau :

Et chaque acte en ſa piece eſt une piece entiere.

Les acteurs étoient ſi fatigués de la longueur de leurs rôles, que leur mémoire étoit continuellement en défaut; ce qui peinoit encore davantage le ſpectateur. On a cependant eu la conſtance d'écouter juſqu'au bout, mais à la charge de n'y pas revenir. Cette tragédie paroît abſolument tombée.

9 *Mars* 1772. C'eſt décidement M. de Laulne, avocat, qui eſt Secrétaire de la pairie. M. Deſormeaux étoit effectivement ſur les rangs, mais l'autre l'a emporté : ç'auroit été M. Gaillard, membre de l'académie Françoiſe, ſi le Maréchal de Richelieu ne s'y étoit fortement oppoſé, en déclarant qu'il ne pouvoit pardonner à cet orateur la façon indécente dont il avoit parlé du Cardinal de Richelieu dans ſon diſcours de réception, le jour où ce candidat avoit pris place à l'Académie.

Dans le courant des opinions relativement à

cette élection, il avoit été question d'un nommé *la Roue*, ci-devant Secrétaire de l'ancien Procureur général; un des Ducs dévoués au parti de la cour perorant fortement en faveur de ce sujet, finit par dire: „ *à tous égards*, „ *Messieurs*, la Roue *nous convient*." Les Pairs protestans saisirent l'équivoque, & se mirent à rire d'une façon très mortifiante pour l'orateur.

10 *Mars* 1772. On croyoit la piece des *Druides* absolument tombée, mais M. le Duc d'Orléans qui n'étoit pas à la premiere représentation, ayant témoigné l'envie de la voir, elle a reparu hier; on y a retranché plus de 500 vers, & la marche a été moins embarrassée, le dialogue moins ennuyeux, & la défense de l'humanité contre la barbarie de la superstition mise dans un jour plus lumineux & plus intéressant: il y avoit très peu de monde, & l'assemblée étant en grande partie composée des amis ou des partisans de l'auteur, on a fort applaudi, on l'a demandé entre les deux pieces avec tant d'instances qu'il a été obligé de se montrer. On ne sait où aboutira cette résurrection factice, qui ne peut être longue.

11 *Mars*. M. Bignon est mort hier: son convoi a été très beau & très couru par le peuple, qui n'a pas vu sans plaisir périr l'auteur de l'effroyable massacre de la rue royale. On peut juger au surplus du cas qu'on faisoit de ce membre de deux académies, par le quolibet grossier qui roule sur son compte. Le Sr. Cheval de

St. Hubert, premier échevin, ſe trouvant chargé des fonctions de prevôt des marchands, jusqu'à l'inſtallation du ſucceſſeur déſigné pour le mois d'Août, on dit que *c'eſt un cheval qui remplace un âne.*

12 *Mars* 1772. Il s'eſt trouvé hier un grand concours de monde au colyſée; un maître d'armes ayant imaginé de choiſir la rotonde de cet édifice pour le lieu de ſa réception, il en a réſulté une affluence inconcevable: on n'y entroit que par billets, & l'on y comptoit plus de 4000 ſpectateurs.

15 *Mars.* Le ſuccès des *Druides* a augmenté mercredi, & l'on a demandé encore l'auteur avec tant de tumulte qu'il a fallu comparoir: ſes amis l'ont traîné ſur le théâtre, plus en homme qu'on mene au ſupplice qu'en héros triomphant.

16 *Mars.* Les Italiens, après avoir varié longtems ſur la nouveauté qu'ils donneroient, ſe ſont fixés ſur *le Faucon*, comédie en trois actes & en proſe mêlée d'ariettes: elle n'a pas réuſſi à Fontainebleau, où elle a été jouée devant la cour, l'automne dernier; elle a même été huée: on l'a trouvé triſte, platte & ignoble, & la muſique, quoiqu'agréable & pleine de fineſſe en certains endroits, n'a pu ſauver de l'ennui du poëme: la premiere eſt du Sr. Monſigni, la ſeconde du Sr. Sedaine, qui ne ſe tient jamais battu pour une fois, & compte que les applaudiſſemens de la ville le vengeront des ſiflets des courtiſans.

17 *Mars* 1772. Ces jours derniers, toutes les chambres aſſemblées, Me. Jacques de Vergès, Avocat général, a fait un requiſitoire violent contre la *Correſpondance* & le *Supplément à la gazette*, & le nouveau tribunal a condamné les dites brochures à être lacerées & brûlées comme *impies, blasphématoires & ſéditieuſes, attentatoires à l'autorité du Roi, injurieuſes à la famille Royale & aux Princes du ſang, tendantes à ſoulever les peuples contre le gouvernement, & détourner les ſujets de l'obéiſſance qu'ils doivent au Souverain, & du reſpect dû aux miniſtres & aux magiſtrats, &c.*

Ordonné qu'à la requête du Procureur général du Roi, il ſera informé contre les auteurs desdits libelles, comme coupables du crime de leze-majeſté divine & humaine au ſecond chef, & lui permet d'obtenir & faire publier un monitoire, en la forme de droit, &c.

19 *Mars*. Le Wauxhall de la foire St. Germain n'avoit jamais été tant ſuivi que cette année. La fureur de la danſe qui avoit repris ce carnaval, dure jusques dans le carême, & par un accord aſſez ſingulier, quoique non préparé, il ſe trouve que les femmes de qualité & les filles ſe ſont partagé les jours de ce ſpectacle; les premieres y danſent excluſivement aux autres les mardi & ſamedi, & le reſte de la ſemaine eſt rempli par les courtiſannes.

20 *Mars* 1772. Les Italiens ont donné hier *le Faucon*, comédie en proſe. Quelques mor-

ceaux particuliers de musique ont été extrêmement applaudis, mais le poëme a fait peu de fortune. Le Sr. Sedaine a eu l'amour-propre de ne rien retrancher des phrases plattes & triviales qu'on lui avoit reprochées à Fontainebleau; elles n'ont pas été mieux accueillies ici: elle n'est qu'en un acte, mais extrêmement long & qui en vaut bien trois.

20 *Mars. Les Druides* ont été joués à la cour, où beaucoup de gens ont été scandalisés des applications qu'on en pourroit faire contre nos prêtres & notre religion. La prophétie du troisieme acte, où le grand Druide voit s'écrouler l'empire Romain, & s'élever la maison d'Autriche & celle de France, ce qui amene un éloge du Roi, n'a pu compenser la fâcheuse impression qu'ont reçu les dévots du reste de l'ouvrage.

20 *Mars.* Une *Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes*, en 6 *vol. in*-8°. n'avoit point encore percé dans ce pays-ci. Le gouvernement a bien voulu depuis peu en tolérer l'introduction, mais au nombre de vingt-cinq exemplaires seulement; ce qui rend l'ouvrage extrêmement cher & recherché conséquemment.

20 *Mars* 1772. M. de Bougainville, dont il a été parlé plusieurs fois à raison de ses prétendues découvertes des Isles Malouïnes & de l'Isle de Taiti ou d'Amour, avoit proposé à M. de Boisnes de commencer au mois de Mai un

voyage dans les mers du nord, pour y pénétrer jusqu'au pole, s'il étoit possible: indépendamment des découvertes en terres auxquelles cette course pouvoit donner lieu, on devoit embarquer sur cette petite escadre, composée de trois bâtimens, des membres de l'Académie des sciences, renommés pour leurs diverses connoissances en astronomie, en géographie, en histoire naturelle, &c. car il étoit question de travailler à l'accroissement & à la perfection de toutes ces parties. Le Ministre de la marine avoit d'abord agréé le projet & l'avoit présenté au Roi, qui l'avoit approuvé; mais depuis il a été reculé à l'année prochaine, faute de fonds pour le moment.

21 *Mars*. Depuis le supplice de Billard, on avoit gravé ce criminel au carcan, & l'on vendoit publiquement cette caricature, à laquelle on avoit ajouté l'historique en bref du sujet. Sa famille s'est interposée auprès de la police pour faire arrêter cette distribution, & afin d'y couper court plus sûrement, elle a acheté tout ce qui restoit d'exemplaires & la planche. Mais il en a beaucoup transpiré dans le public & l'estampe est devenue fort chere.

22 *Mars* 1772. Jeudi dernier il y avoit beaucoup de monde à dîner chez M. de Sartine, Lieutenant général de police; quelqu'un se recria sur la beauté des poissons: „ Oh! dit le „ Sr. Marin, (l'auteur de la gazette de France,) il y en avoit de bien plus beaux hier

„ chez M. le Premier Préſident du Parlement, „ où je mangeois. — Cela n'eſt pas étonnant, „ reprit un autre convive, *on ne voit-là que des* „ *monſtres...*" L'alluſion ſaiſie à l'inſtant par le reſte de la table, fit beaucoup rire tout le monde & Madame de Sartine... Son mari ſeul ſe trouva fort embarraſſé, & ne ſavoit quelle contenance faire.

22 *Mars* 1772. On cite une plaiſanterie de Mlle. Arnoux, renommée par ſes bons mots; c'eſt à l'occaſion du *Faucon*, dont le nom équivoque prête facilement aux quolibets. On parloit de cette piece devant elle, avant qu'elle parut; elle ſembloit n'en avoir pas bonne opinion; elle ſe fit preſſer quelque tems pour s'expliquer & déclarer les motifs de ſon préjugé: *c'eſt que*, (reprit-elle avec vivacité, par ce vers de Boileau) *rien n'eſt beau que le vrai; le vrai ſeul eſt aimable.*

23 *Mars*. Bien loin que l'arrêt du nouveau tribunal contre la *Correſpondance* ait rallenti la vigueur de l'auteur, on prétend que ſon zele patriotique s'eſt enflammé davantage, & l'on annonce toujours la quatrieme partie, celle promiſe *pour les œufs de pâques de Monſeigneur*. Des gens même aſſurent qu'elle exiſte & eſt déjà imprimée. Ces bruits ſont prématurés vraiſemblablement. Ce qui peut y avoir donné lieu, c'eſt une Lettre manuſcrite qui court; elle a pour titre *Lettre de M. de Maupeou à M. de Sorhouet: à Verſailles le* 8 *Mars* 1772. Elle eſt

eſt dans le ſtyle de l'écrivain de la *Correſpondance*: il eſt cependant à préſumer qu'elle eſt factice.

23 *Mars* 1772. On attribue à l'abbé de Voiſenon le 4eme. Supplément à la gazette de France de la part du chancelier; on y reconnoît en effet ſa maniere, & ce ſoupçon ne peut qu'achever de le perdre de réputation. Il y a auſſi une réponſe à la *Correſpondance.*

23 *Mars.* Le ſcandale occaſionné par la tragédie des *Druides* à la cour dure encore, & les prélats ſe remuent pour en faire arrêter les repréſentations. Ce véhicule vient très à propos pour l'auteur & excite une curioſité relative que mérite peu la piece par elle-même, malgré les changemens ſucceſſifs qu'y fait le Sr. le Blanc, en ſorte qu'elle n'eſt preſque plus reconnoiſſable à ceux qui ne l'ont vue que la premiere fois.

25 *Mars.* Les actions honnêtes & louables ſont trop rares aujourd'hui, même parmi les gens de lettres & les philoſophes, pour ne pas recueillir celles qu'on apprend. M. de Chabanon, de l'Académie des inſcriptions, qui cultive la littérature par un goût naturel, un enthouſiaſme véritable, qui ne trafique point de ſes ouvrages en vil mercénaire, & dénué conſéquemment de toutes les paſſions baſſes qui accompagnent cette ſordide cupidité, avoit obtenu une penſion de 2000 livres ſur le *Mercure*, dont il jouïſſoit depuis pluſieurs années. Quoi-

que favoriſé de la fortune, ſes biens étant en Amérique il n'avoit pu en recueillir les revenus pendant la guerre, & il avoit même éprouvé des pertes longues à réparer. Aujourd'hui que ſon bien-être eſt plus ſolide, il a remis la penſion, & a eu le bonheur de la faire tomber à un homme de lettres qu'il eſtimoit & qui avoit beſoin de cette reſſource.

26 *Mars* 1772. On a ſçu que Mlle. Arnoux n'avoit pas chanté le lundi 24 par un pur caprice, & que ce jour même elle avoit eu l'impertinence de ſe montrer à l'opéra, en ajoutant le perſifflage & diſant qu'elle venoit prendre une leçon de Mlle. Beaumeſnil. Les directeurs s'en ſont plaints à M. le Duc de la Vrilliere, qui, au lieu d'envoyer cette actrice au Fort-l'Evêque, s'eſt contenté de la réprimander. Des ſpectateurs de mauvaiſe humeur s'étoient portés à l'opéra le mardi pour l'humilier en la ſifflant, mais ils n'ont pu avoir ce courage, & la ſéduction de ſon jeu leur a fait oublier leur projet.

27 *Mars* 1772. De jeunes éleves dans l'art des Vitruves ſe ſont exercés à former un plan de nouvelle ſalle pour la comédie Italienne, dont l'emplacement actuel eſt très incommode; ils ont choiſi dans le marais un local iſolé, où il n'y a que des bicoques. Ils ont donné carriere à leur imagination & ont élevé ſur le papier de très beaux édifices; mais il n'y a pas d'apparence que le gouvernement agrée leur ſublime ſpécu-

ſation, trop diſpendieuſe & peu convenable à la plupart des ſpectateurs.

Le nouveau projet pour la comédie Françoiſe reçoit auſſi des obſtacles de la part du Secrétaire d'état ayant le département de Paris, ſous différens prétextes. La vraie raiſon eſt que M. de Chevalier d'Arcq, amant de Madame la Marquiſe de Langeac, & Madame la Marquiſe de Langeac, maîtreſſe de M. le Duc de la Vrilliere, ont reçu quelques milliers de louis des entrepreneurs de l'ancienne reſtauration, & ſont intéreſſés à la continuation de ce travail, jusqu'à ce que la nouvelle compagnie ait mis ces protecteurs en état de rembourſer ces avances par d'autres plus fortes, ſi ceux-ci n'aiment mieux garder l'argent de l'un & de l'autre côté.

28 *Mars*. Me. Linguet vient de faire imprimer ſon plaidoyer pour le Comte de Morangiès. Le public a témoigné la même fureur pour le lire que pour l'entendre. Cet avocat s'eſt trouvé aſſiégé pluſieurs jours dans ſa maiſon par la multitude des curieux, qui venoient chercher ce mémoire.

Le début eſt d'une grande beauté par la nobleſſe, la clarté, l'impartialité, avec leſquelles l'orateur préſente le pour & le contre de l'affaire la plus extraordinaire qui ait peut-être encore paru au barreau. Il laiſſe le lecteur indécis de quel côté il va pencher, & cette ſuſpenſion eſt d'une grande adreſſe, ſans doute.

Me. Linguet n'eſt pas auſſi heureux dans la diviſion de ſon discours. Il demande:

1°. La veuve Veron a-t-elle pu prêter cent mille écus?

2°. A-t-elle prêté cent mille écus?

3°. Le Comte de Morangiès a-t-il reçu cent mille écus?

Cette gradation, qui ſeroit excellente pour l'affirmative, perd toute ſa force en ſens contraire, ou plutôt n'eſt qu'une vraie dégradation des preuves, qui annonce un défaut de logique dans l'avocat & d'ordre dans les idées.

Si la veuve Veron n'avoit & ne pouvoit avoir les cent mille écus, comme finit par le prétendre Me. Linguet, il eſt tout clair qu'elle n'auroit pas pu les prêter; & ſi elle ne les a pas prêtées, il n'eſt pas moins clair que M. de Morangiès ne les a pas reçu. Après avoir prouvé ſa premiere propoſition, tout ce qu'il peut ajouter n'eſt donc qu'une ſuperfétation de raiſonnement... S'il eut renverſé ſa diviſion, alors chaque partie enchériſſoit ſur l'autre, elles ſe fortifioient graduellement, & la derniere portoit la conviction abſolue.

Au ſurplus, les preuves de Me. Linguet pour établir que la veuve Veron n'avoit pas les cent mille écus, ne ſont pas à beaucoup près concluantes, & les ſubſéquentes dans les autres proportions ne le ſont pas davantage; enſorte que le lecteur n'étant pas à portée de connoî-

tre le vrai résultat des pieces ou des dépositions, ne peut croire que le vraisemblable, absolument contre la partie de Me. Linguet.

On ne peut approuver non plus l'indécence avec laquelle l'orateur s'est livré aux expressions les plus viles en parlant de ses parties adversaires; ce qui rend la sienne plus odieuse & fait dire que le mémoire est fort d'injures & foible de raisons.

On a beaucoup vanté comme morceau oratoire le portrait de la police qu'on trouve dans ce discours; elle y est figurée en beau, & l'on sent que si l'orateur a quelque jour besoin de la diffamer, il pourra la peindre en laid, en faire un monstre politique avec autant de justice & de vérité; ensorte qu'on ne peut regarder ce tableau que comme un détail d'apparat, un ornement de discours, mais qui fera plaisir au lecteur.

28 *Mars* 1772. C'est M. le Chevalier de Resseguier, qui est l'auteur du bon mot dit à table chez M. de Sartine & dont on a parlé: il est connu pour des vers satyriques faits contre Madame de Pompadour, qui le fit mettre dans la cage de fer; il a depuis eu la bassesse d'implorer les bontés de cette même femme pour sortir de sa prison.

29 *Mars*. C'est M. de Chamfort à qui M. Chabanon a fait tomber sa pension de 2000 livres sur le *Mercure*.

30 *Mars.* On ſe flattoit que le Sr. Gerbier plaideroit pour la veuve Veron, quoique morte, & défendroit ſa mémoire outragée dans les plaidoyers du Sr. Linguet. Cette infortunée, âgée de 88 ans, avoit laiſſé en mourant un diamant de dix mille francs à cet orateur pour l'engager à cette bonne œuvre; mais il s'eſt déſiſté du legs. Ce nouveau trait du Sr. Gerbier ne lui fait point d'honneur, en ce qu'on dit hautement qu'il a été payé par le Comte de Morangiès pour ne pas parler. Il ne peut prétexter ſa ſanté, puiſqu'il a paru la ſemaine derniere à la Grand'chambre, & a parlé pour les créanciers des fermiers des poſtes.

1 *Avril* 1772. On prétend aujourd'hui que *l'Hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes*, eſt un ouvrage entrepris ici, & imprimé même avec permiſſion tacite, mais reſté ſans voir le jour, par des conſidérations politiques: que M. le chancelier y a trouvé des choſes repréhenſibles contre la religion, les prêtres & les rois. On l'attribue à divers Encyclopédiſtes, comme Duclos, Diderot, d'Alembert, &c.

2 *Avril* 1772. On a donné hier aux Italiens un opéra-comique nouveau en un acte & en proſe, mêlé d'ariettes, intitulé *le bal maſqué.* Pour exciter la curioſité du public, on avoit annoncé ſur l'affiche que la muſique étoit de M. Darcy,

âgé de douze ans, éleve du Sr. Gretry. On a fait grace à l'ouvrage en faveur de l'enfant, mais rien de plus plat que le poëme. La musique eſt agréable, mais deſtituée d'harmonie & ſans aucune chaleur.

3 *Avril.* *A Me. Jacques de Vergès & aux donneurs d'avis*, brochure nouvelle, avec cette épigraphe : *exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.* C'eſt une facétie très ingénieuſe & très gaie, où l'on turlupine le plus joliment du monde, M. le chancelier & ſes émiſſaires, ſur toutes les peines qu'ils ſe donnent pour découvrir l'auteur de la *Correſpondance*, & arrêter le cours de cette brochure. On y ſeme en paſſant des anecdotes très piquantes & bien propres à aiguillonner d'une part la curioſité du public & de l'autre à irriter la fureur du parti adverſe.

3 *Avril.* *Caſtor & Pollux* a déjà rendu à l'opéra 115,000 livres; ce qui eſt ſans exemple dans les faſtes du théâtre lyrique; il eſt à ſa trente-unieme repréſentation.

4 *Avril* 1772. L'arrêt du nouveau tribunal en date du 14 Mars contre la troiſieme partie de la *Correſpondance* & le quatrieme Supplément à la gazette de France, ſemble être devenu le ſignal d'une guerre plus vive de la part des Patriotes. On annonce différentes brochures foudroyantes. Jusques-là on eſcarmouchoit. On a parlé du pamphlet à Jacques de Vergès, &c. Il paroît aujourd'hui une autre facétie, intitulée *Arrêt de la Cour du Parlement du* 3 *Avril* 1772.

C'eſt une parodie de celui du 14 Mars, où ſous prétexte d'ordonner la brûlure de la brochure à Me. Jacques de Vergès & aux donneurs d'avis, on cherche à imprimer un nouveau ridicule ſur ces Meſſieurs. Ledit arrêt eſt précédé d'un requiſitoire ſuppoſé dudit Avocat général, où l'on emprunte les expreſſions de cet orateur pour dénoncer le libelle furtif, production d'une cabale obſcure de dix-huit millions d'ames, complices de l'auteur, &c. On y trouve quelques bonnes plaiſanteries, comme celle-ci; mais, en général, il eſt lourd, & c'eſt peut-être la ſeule miſérable production qu'ait enfanté ce parti.

5 *Avril.* Le mémoire pour les adverſaires de M. le Comte de Morangiès commence à paroître. Il eſt intitulé: *pour Demoiſelle Genevieve Gaillard, femme ſéparée, quant aux biens, du Sr. Nicolas Romain, officier invalide, fille & héritiere légitime de Marie-Anne Regnaux, veuve du Sr Marie-François Veron, Banquier.*

Et Sr. François Liegard Dujonquay, docteur ès loix, petit-fils de ladite Dame Veron, & ſon légataire univerſel, ayant repris en cette qualité les plaintes & accuſations intentées à la requête de ladite Dame Veron.

Son objet eſt de prouver, 1o. que le Comte de Morangiès, dépouillé de ſes biens par le contrat d'abandon qu'il en a fait à ſes créanciers en 1768, & obligé d'obtenir, au mois d'Août 1771, un arrêt de ſurſéance pour ſe ſouſtraire aux contraintes par corps, a abuſé de l'aſcen-

dant que ſon âge & ſon rang lui donnoient ſur un jeune homme de 25 ans, ſans expérience, arrivé depuis peu de la province où il avoit été élevé, pour ſe faire prêter par lui ſur ſes ſimples billets une ſomme de 300,000 livres, appartenante à la Dame Veron, ſa grand'mere.

2°. Que pour ſe ſouſtraire aux créances réſultantes de ſes propres engagemens, le Comte de Morangiès a eu l'indigne barbarie d'employer la voie de la ſurpriſe & des mauvais traitemens par le miniſtere d'agens ſubalternes, pour arracher de la Dame Romain & de ſon fils des déclarations contraires à la vérité du prêt.

3°. Que, non content de ces délits, il eſt coupable d'avoir machiné la perte des enfans de la Dame Veron, en les accuſant de lui avoir eſcroqué pour plus de 300,000 livres de billets, en les précipitant dans les horreurs de la priſon, & en provoquant contre eux des condamnations afflictives & infamantes.

4°. Qu'enfin la nature de ces accuſations & la néceſſité de punir le coupable, quel qu'il ſoit, exigeant une inſtruction rigoureuſe par recollement & confrontation, cette inſtruction doit être faite à la requête des parties pour leſquelles eſt écrit le mémoire.

Cette affaire, une des plus étonnantes qui aient jamais été portées au barreau, eſt miſe dans le jour le plus lumineux, tant par l'ordre avec lequel les faits ſont établis, que par le

développement des moyens: les preuves s'y ſoutiennent, & s'y enchaînent avec un art qui les fait toujours croître par degrés, jusques à l'évidence.

On ne ſauroit trop exalter la louable fermeté de Me. Vermeil, qui a oſé prendre en main la cauſe de malheureux opprimés, de l'innocence deſquels, ſuivant le devoir d'un Avocat délicat, il a commencé à ſe convaincre par toutes les précautions que peut employer la prudence. Le courage de cet orateur eſt d'autant plus grand, plus noble, plus épuré, que même en gagnant ſa cauſe il ne pouvoit enviſager pour récompenſe que le plaiſir touchant & délicieux d'une belle action, puiſque toute la fortune de ſes cliens ſe trouvoit entre les mains d'un homme dérangé, qui peut-être ne feroit jamais en état de reſtituer cette ſomme. Mais il paroîtra bien plus héroïque encore, lorsqu'on ſçaura le déchaînement des roués de la cour contre lui, avec quelle audace trois cens Seigneurs, ou Chevaliers de St. Louis, ou militaires ſe rendoient aux audiences, s'emparoient en quelque ſorte du barreau, vouloient par les diſcours les plus inſolens, des menaces ou des geſtes de mépris, intimider l'orateur, & pouſſoient l'indignité jusques à cracher ſur ſa robe. Heureuſement ſon éloquence, victorieuſe de tous ces obſtacles, a paru n'en acquérir que plus de force, & ſes plaidoyers, ainſi que ſon mémoire, paſſeront aux yeux des gens ſenſés & impartiaux pour des

chef-d'œuvres : dénués de tout le bavardage, ſi en vogue au barreau, de ce faſte de déclamation néceſſaire au menſonge pour s'envelopper, ils ſont écrits avec toute la ſageſſe qu'exigeoit la poſition délicate de Me. Vermeil, & il a prouvé à Me. Linguet ſon adverſaire, qu'on pouvoit montrer la vérité dans toute ſa vigueur ſans invectiver néceſſairement ſon ennemi.

Au ſurplus, M. le Comte de Morangiès a, dit-on, fait l'impoſſible pour faire évoquer au conſeil cette affaire ; on aſſure que le Roi s'y eſt oppoſé.

6 *Avril* 1772. On commence aujourd'hui la vente des tableaux de M. le Duc de Choiſeul, ils ſont en quantité, mais en général de petite maniere ; il y a peu de morceaux d'hiſtoire, & beaucoup de morceaux de fantaiſie. On évalue cette vente à 400,000 livres.

7 *Avril*. On prétend que Madame Adélaïde étant allée voir Madame la Ducheſſe de Mazarin à Chilly, l'a trouvée dans une coëffure ſinguliere & lui a demandé ce que c'étoit que cette nouvelle mode ? Celle-ci a répondu que cela ſe nommoit *à la correſpondance*. (C'eſt un bonnet à deux becs, qui ſont en cornes.) Nouvelle curioſité de la Princeſſe. Madame de Mazarin l'a ſatisfaite en lui rendant compte de l'anecdote, & de la plaiſanterie qu'on faiſoit dans le livre qui porte ce nom, ſur la perruque de l'avocat Gin. Ces détails ne font que redoubler l'intérêt de Madame Adélaïde ; c'eſt ce que vouloit la

Ducheſſe : pour mieux mettre Madame au fait, elle fait venir le livre qu'elle a, dit-on, lu à cette Princeſſe en entier, juſqu'au rêve; ce qui afflige beaucoup M. le Chancelier.

8 *Avril* 1772. M. Duclos étant revêtu d'une place d'hiſtoriographe de France, qu'avoit eue M. de Voltaire, & qu'il a perdue en s'expatriant; elle eſt conférée aujourd'hui à M. de Marmontel. On prétend qu'il n'a que l'honorifique, ainſi que ſon prédéceſſeur, & que le philoſophe de Ferney, en renonçant au titre, s'eſt conſervé la penſion. Cette place eſt en outre très jolie, par les agrémens qu'elle procure, comme un logement dans les maiſons royales, une entrée libre à toutes les fêtes, &c.

8 *Avril*. M. de Foncemagne va mieux; il eſt ſorti de l'état d'hypocondrie où il étoit tombé, & a repris ce qu'on appelloit la converſation. C'eſt une aſſemblée qui s'établiſſoit chez lui tous les ſoirs de gens d'eſprit qui s'y rendoient réguliérement; il n'y a ni jeu, ni femmes, & l'on y diſſerte philoſophiquement, comme on faiſoit à Athenes au Lycée ou au Portique.

La réception de ſon lecteur, M. Dacier, à l'Académie des belles lettres, n'a pas peu contribué à mettre du baume dans le ſang de M. de Foncemagne; il prenoit un intérêt très vif à l'événement. En effet, la faveur pure a influé ſur l'élection de ce ſujet, qui ne l'a em-

porté que d'une voix ſur ſon concurrent, M. l'abbé le Blond, ſçavant connu, couronné à cette Académie, & qui avoit des titres littéraires bien ſupérieurs à ceux de l'autre candidat: il n'a eu que 16 voix contre 17. M. Dacier n'a encore rien fait que la traduction des hiſtoires d'Elien, & cet ouvrage n'étoit pas même imprimé lorſqu'il a été nommé.

9 *Avril* 1772. Extrait d'une Lettre de Choiſy, du 8 Avril „ S. M. eſt venu paſſer deux „ jours ici avec une certaine quantité de Sei„ gneurs & quatre Dames, Madame la Com„ teſſe Dubarry, Madame la Maréchale de Mi„ repoix, Madame la Comteſſe de l'Hôpital „ & Madame la Ducheſſe de Mazarin. C'eſt „ la premiere fois que cette derniere ſe trouve „ à de ſemblables parties; ſon attachement „ pour les Choiſeuls l'avoit toujours rendue peu „ agréable depuis leur diſgrace.

„ Madame la Comteſſe Dubarry, qui cher„ che tous les moyens de diſſiper le Roi, que „ l'ennui gagne aiſément, avoit imaginé de „ faire venir Audinot jouer à Choiſy avec ſes „ petits enfans. C'eſt la premiere fois que ce „ directeur forain paroît devant S. M. Il aura „ pu mettre ſur ſes affiches de la foire: *les co„ médiens du bois donneront aujourd'hui relâche au „ théâtre, pour aller à la cour.* On a exécuté trois „ pieces ſur notre théâtre, & les petits enfans „ n'ont été nullement déconcertés; ils ont joué „ à merveille.

„ On a donné d'abord *il n'y a plus d'enfans*, „ petite comédie en prose du Sr. de Nougaret, „ où il y a de la naïveté & des scenes d'une „ morale peu épurée. *La guinguette*, ambigu „ comique de M. de Pleinchêne, a plu davan- „ tage: c'est une image riante & spirituelle de „ ce qui se passe dans les tavernes; c'est un „ joli Tenieres. On a fini par le *chat botté*, „ ballet pantomine du Sr. Arnould. Au reste, „ ce ne sont point des nouveautés: vous devez „ avoir vu cela depuis longtems à la foire St. „ Germain. On n'a pas même oublié *la fricas-* „ *sée*, contredanse très polissonne. Madame la „ Comtesse Dubarry s'amusoit infiniment & rioit „ à gorge déployée. Le Roi sourioit quelque- „ fois; en général, ce divertissement n'a pas „ paru l'affecter beaucoup."

9 *Avril* 1772. Il y avoit autrefois quatre pensions affectées pour l'Académie Françoise: le malheur du tems les avoit fait supprimer; on vient d'en rétablir deux, l'une en faveur de M. de Foncemagne, l'autre pour l'abbé Batteux.

10 *Avril*. On vient de finir la levée des terreins nécessaires à prendre pour former la nouvelle place où sera établi l'hôtel de la comédie françoise: on évalue en gros que cette acquisition pourra coûter un million. On ne prend aucune maison essentielle, & ce n'est que sur une partie des jardins de quelques hôtels qu'on empiete.

11 *Avril*. Aujourd'hui dès le grand matin le

palais s'eſt trouvé rempli de curieux, pour entendre le plaidoyer de M. l'avocat général de Vergès dans l'affaire de la veuve Veron & héritiers contre le Comte de Morangiès. Tous les roués de la cour n'ont pas manqué de s'y rendre avec plus d'affluence que jamais: on y comptoit beaucoup d'officiers généraux & nombre de militaires de grades inférieurs, dans le deſſein, ſans doute, de s'emparer de la Tournelle, d'aſſiéger, pour ainſi dire, les juges, & de les gêner dans leurs ſuffrages par leur préſence.

Cependant Me. Jacques de Vergès n'a point paru intimidé de cette bruyante & redoutable aſſemblée; il a parlé depuis ſept heures & demie juſques à deux heures, avec la plus grande préſence d'eſprit.

Lorsque l'avocat général a rendu ſes concluſions, qui tendoient à la priſe de corps contre le Comte de Morangiès, Me. Linguet, ſon avocat, eſt venu l'avertir qu'il étoit tems de s'en aller. Ce Seigneur eſt devenu pâle, a perdu la tête; le Marquis de Poyanne a été obligé de l'emmener, & le peuple l'a ſuivi juſques à ſon caroſſe, avec des huées, l'appellant *eſcroc*, *voleur*, &c. Ce procès nous rappelle en petit les fameuſes diviſions des Romains, entre les Plébéiens & les Patriciens: on ne connoît de mémoire d'homme affaire qui ait occaſionné une ſciſſion auſſi générale.

11 *Avril* 1772. La veille de l'arrêt d'hier Me. Linguet avoit donné un nouveau mémoire intitulé *Replique*; c'est le plaidoyer débité dans une audience extraordinaire qu'il avoit demandée pour le lundi, & qui se tient l'après-dînée avec l'appareil ordinaire des autres. Il étoit important pour sa partie de détruire les impressions fâcheuses restées dans l'esprit des juges & des auditeurs d'après la replique de Vermeil du samedi. Celui-ci, de son côté, a répandu une replique au plaidoyer du Comte de Morangiès; elle étoit signée d'un autre avocat, nommé la Croix; elle contient des faits graves contre le comte; & la suppression demandée par l'avocat général n'étoit motivée que sur une raison de forme, c'est-à-dire sur ce que le mémoire n'étoit pas signé des parties, & non sur ce qu'on y avançât rien de calomnieux.

Quant aux pages 33 & 34, supprimées dans la replique de Linguet, concernant Gerbier, c'est un endroit où se prévalant du silence de cet adversaire qu'il devoit avoir en tête pour la Dame Veron, il l'attribue à la connoissance que cet orateur avoit acquise de l'iniquité de la partie, & à la délicatesse qu'il avoit eue de se charger d'une pareille cause: induction fausse, puisque Me. Gerbier tout recemment, à un dîner chez M. de Sauvigny, avoit tonné avec une force étonnante contre le comte.

12 *Avril* 1772. Monsieur d'Alembert a été élu

Secrétaire

Secrétaire de l'Académie Françoiſe, à la place de M. Duclos, qui vient de mourir.

12 *Avril.* La faculté de médecine, dont la fermentation s'étoit rallentie, eſt agitée de nouveaux troubles relativement à la querelle mûe entre les Docteurs Bouvart & Petit, & qu'un léger incident vient de réveiller.

13 *Avril* 1772. Le *Supplément au roman comique*, ou *mémoires pour ſervir à la vie de Jean Monnet*, &c. ſe diſtribue. Rien de ſi plat que cette brochure ; les myſtifications même de Poinſinet, ſi ſuſceptibles d'une plaiſanterie gaie & cauſtique, n'ont aucun caractere riſible ſous le pinceau de ce fade barbouilleur ; en un mot, c'eſt un livre bleu dans toute la valeur du terme, un vrai poiſſon d'Avril que ce pâtelin littéraire a donné au public.

14 *Avril.* L'affaire de M. le Comte de Morangiès eſt plus que jamais le ſujet des converſations de Paris : ſon évaſion de la Tournelle lui a aliéné ſes partiſans honnêtes, qui étoient perſuadés de ſon innocence & de ſa probité. On rapporte qu'un Chevalier de St. Louis préſent, lui a crié dans ce moment : „ *Monſieur de Mo-* „ *rangiès, qui quitte la partie la perd.* Madame Godeville, femme renommée pour ſes galanteries & ſes eſcroqueries, & fort liée avec M. de Morangiès, préſente aux concluſions de l'Avocat général, dit bêtement au Sr. Linguet, lorſqu'il fut annoncer à ſa partie qu'elle eut à ſe retirer : *Monſieur Linguet, offrez mon apparte-*

ment au Temple à M. de Morangiès. L'enclos du Temple eſt un endroit privilégié, où ſe retirent les banqueroutiers. Enfin le Sr. Vermeil n'a pas manqué de ſe prévaloir de la circonſtance, de demander acte de la fuite de M. de Morangiès, comme un indice de ſa frayeur & des remords qu'il éprouvoit. Il a fait remarquer, au contraire, avec quelle ſérénité ſes cliens avoient entendu les concluſions de l'Avocat général & étoient diſpoſés à ſe conſtituer priſonniers pour l'éclairciſſement de la vérité; ce qu'ils ont offert eux-mêmes ſur le champ. Enfin l'avocat Linguet a perdu la tête, comme le comte; pendant que les juges délibéroient, il a voulu balbutier quelques phraſes qu'on ne lui a pas laiſſé finir; il a eu l'audace d'entrer dans la chambre où les magiſtrats s'étoient retirés pour délibérer entr'eux: mais on l'a mis à la porte, & l'on a fait poſer deux ſentinelles pour que perſonne ne pût approcher & écouter les opinions.

14 *Avril* 1772. Dans l'affaire des Verons on diſtingue ſurtout un mémoire ſigné de la Croix, jeune avocat qui donneroit les plus grandes eſpérances, s'il en étoit le vrai pere; il eſt précis, rapide, plein de ſarcaſmes, mais décens & d'ailleurs placés dans la circonſtance relativement à celui de l'avocat Linguet qu'il refute, & dont l'ironie eſt la figure favorite. Ce La Croix a fait quelques ouvrages de littérature ignorés.

Il paroît un autre mémoire dans la même af-

faire pour le nommé Gilbert, l'ami fidele du petit-fils de la veuve Veron, dont la fermeté fournit des traits d'une générosité très rare aujourd'hui, & qu'on ne chercheroit pas dans un cocher ou piqueur de M. de Mailly, tel que l'étoit ce Gilbert. Le mémoire est de Me. Courtin.

17 *Avril* 1772. On ne sçauroit assez s'étonner de l'audace de certains avocats à avancer les faits les plus faux dans les plaidoyers & à les soutenir, malgré la facilité de les convaincre: c'est ce qui vient de se passer au Châtelet tout récemment encore de la part de Me. Linguet, dont la réputation est des plus mauvaises du côté de l'exactitude & de la véracité ; on a repris à ce tribunal le procès en séparation entre Madame de Gouy & son mari, dont les plaidoyeries avoient été interrompues par la maladie du Sr. Gerbier, avocat de la femme: Linguet est celui du mari. Il s'agissoit du nombre des marches d'un escalier, que ce dernier n'évaluoit qu'à trente environ, & l'autre à plus de 80. Tous deux ont prétendu les avoir montées & comptées.

18 *Avril.* L'auteur des *Druides* est fort intrigué pour l'impression de sa piece, à laquelle la cabale des dévots s'oppose. Le docteur Bergier surtout, qui l'a approuvée, excédé par les importunités de M. de Trudaine, souhaiteroit fort qu'elle ne passât point, ou tout au moins qu'il ne fût pas fait mention de sa signature.

19 *Avril.* M. Duclos étoit hiſtoriographe de France, & le Duc de la Vrilliere a envoyé en conſéquence à la levée du ſcellé du défunt, un commiſſaire du Roi pour retirer tous les cartons relatifs à cette partie de ſon travail. Il s'eſt élevé une conteſtation à ce ſujet entre les officiers de juſtice & ledit commiſſaire du Roi; celui-ci voulant indiſtinctement emporter tout ce qui ſe trouveroit étiqueté de cette maniere, les premiers prétendant, au contraire, qu'ils doivent viſiter auparavant lesdits cartons & les inventorier, pour examiner s'il n'y auroit aucun papier de famille. On ne ſait pas encore la déciſion de la querelle.

On préſume que l'objet du miniſtre étoit de ſouſtraire tous les papiers qu'on pourroit trouver concernant l'affaire de Mrs. de la Chalotais, avec qui l'académicien étoit extrêmement lié, & les remettre à ſon neveu, M. le Duc d'Aiguillon.

20 *Avril* 1772. *Le point de vue ou lettres de M. le Préſident de *** à M. le Duc de N***, 68 pages in-12.* L'objet de ce nouvel écrit eſt de faire connoître que les premiers inſtigateurs des troubles actuels ſont les Jéſuites; que ce ſont eux qui les fomentent dans l'eſpoir de ménager leur retour plus ou moins prochain, & qu'ils ne peuvent finir que par l'extinction de l'ordre.

21 *Avril.* Le procès pendant entre les libraires & M. Luneau de Boisjermain doit recom-

mencer à ſe plaider après la *quaſimodo.* Le Sr. Gerbier, nouveau défenſeur des premiers, a demandé le retard de cette cauſe qui devoit avoir lieu après la St. Martin, pour avoir le tems de s'inſtruire : elle doit attirer encore beaucoup de monde au palais: c'eſt toujours M. Luneau qui parle pour lui-même.

25 *Avril* 1772. Madame Favart, dont nous avions annoncé la cruelle maladie, a enfin ſuccombé à ſes douleurs. Ses amis ne l'ont point abandonnée jusques au dernier inſtant. Il faut diſtinguer entr'eux M. Lourdet de Santerre, & l'abbé de Voiſenon. Le premier eſt un maître des comptes, qui ſe mêle de bel eſprit & qui paſſe pour avoir mis en commun ce qu'il en avoit avec le mari & la femme, dont il enrichiſſoit les ouvrages de ſes ſaillies. Quant à l'autre, on connoît ſon prodigieux attachement au ménage en queſtion. Depuis la mort du Maréchal de Saxe, dont la paſſion avoit commencé à rendre célebre cette courtiſanne qui ſuivoit les armées, l'abbé vivoit avec elle & mangeoit tout ſon revenu dans la maiſon. Prêtre de ſon métier, libertin par habitude, & croyant par peur, il a fait tout ce qu'il falloit pour mettre devant Dieu l'ame de ſa maîtreſſe. Comme elle tenoit prodigieuſement aux 15,000 livres de rentes que lui valoit ſon état de comédienne, elle faiſoit difficulté d'accéder à la renonciation au théâtre que l'égliſe exigeoit; ce qui annonçoit au moins de la bonne foi chez

elle & une conſtance inviolable à ne point ſe parjurer. Il s'eſt remué auprès les gentilshommes de la chambre pour qu'on lui fît accorder ſes appointemens en penſion, même en cas de retraite. Cette faveur a rendu l'actrice libre & ſon ſalut n'a plus ſouffert de difficulté.

Le grand talent de Madame Favart brilloit plus dans le lit qu'au théâtre. Sur ce qu'on reprochoit au *Mars* de la France ſon engouement pour cette fille peu jolie, ce héros, non moins fameux en combats amoureux qu'en exploits guerriers, répondit : *trouvez-m'en une qui me le faſſe faire comme elle !*

28 *Avril* 1772. La canoniſation de la bienheureuſe Fremyot de Chantal, inſtitutrice de l'ordre de la Viſitation, a été célébrée aujourd'hui à Ste. Marie, couvent de la rue St. Antoine, dans le cérémonial brillant que peut exiger cette apothéoſe chrétienne. M. l'archevêque s'y eſt tranſporté avec tout ſon clergé, pour ouvrir la neuvaine de jubilation qui doit y perpétuer la mémoire de ce grand événement. Les paroiſſes, les couvens, & les fideles de Paris & des environs feront admis dans cet intervalle à rendre leurs hommages à la nouvelle ſainte, & à faire, pour ainſi dire, connoiſſance avec elle. Des familles diſtinguées de ce royaume prennent d'autant plus de part à la joie publique, qu'elles ont l'honneur d'appartenir à Madame de Chantal, par Madame de Sevigné, dont elle étoit petite-fille, & dont les ou-

vrages, quoi qu'elle ne ſoit pas canoniſée, ſont plus connus des mondains, que les livres myſtiques de ſa grand' mere.

1 *Mai* 1772. Il eſt arrivé depuis peu à Paris un nouveau conte manuſcrit de M. de Voltaire, ayant pour titre *la begueule*, *conte moral*, *par le R. P. Nonotte*, *prédicateur*. Il y a joint un envoi à Madame de Florian, en date du 19 Avril.

2 *Mai*. Le colyſée, dont les entrepreneurs avoient annoncé depuis longtems l'ouverture pour cette année, après avoir tenu longtems le public dans l'attente de ce grand événement, l'ont enfin remplie le premier de ce mois; mais il y avoit très peu de monde, & ce début n'eſt pas d'un bon augure pour le reſte de la ſaiſon, à moins qu'ils ne trouvent quelque ſpectacle nouveau propre à attirer des curieux.

3 *Mai*. Feu M. Rouillé de Meſlay, ancien conſeiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble deſſein de contribuer aux progrès des ſciences & à l'utilité que le public en pouvoit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fond pour deux prix, qui doivent être diſtribués à ceux qui au jugement de cette compagnie auront le mieux réuſſi ſur deux différentes ſortes de ſujets, qu'il a indiqués dans ſon teſtament, & dont il a donné des exemples.

Les ſujets du premier prix regardent le ſyſtême général du monde & l'aſtronomie phyſique.

Le prix devoit être de 2000 livres aux termes du teſtament & ſe diſtribuer tous les ans; mais la diminution des rentes avoit obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus conſidérable, & on l'avoit porté à 2500 livres. De nouveaux retranchemens dans les rentes ont forcé l'Académie de le réduire. Elle annonce en conſéquence dans ſon programme du ſujet propoſé pour le prix de l'année 1774, qu'à commencer de la préſente année 1772, il n'eſt plus que de la ſomme de 2000 livres.

Les ſujets du ſecond prix regardent la navigation & le commerce: il ne ſe donnera auſſi que tous les deux ans, ſuivant le même avertiſſement, & ne ſera que de deux mille livres.

4 *Mai* 1772. Les fêtes célébrées au ſujet de la canoniſation de la Baronne de Chantal ne ſe ſont paſſées ſans fournir aux fideles un nouveau ſujet d'édification, & un ſpectacle bien propre à raffermir la foi de ceux qui ſont aſſez heureux pour croire. Une malade de l'hôtel-Dieu, impotente de jambes & ſe ſervant de bequilles, pleine de confiance en la nouvelle ſainte s'eſt fait tranſporter à Ste. Marie, & au milieu de ſa priere elle a lancé des cris perçans, comme s'il ſe paſſoit quelque choſe d'extraordinaire en elle: en effet elle s'eſt levée, à ce qu'on aſſure, & a marché, pas bien loin; car entourée de la foule, elle en étoit comme ſoutenue. Il a fallu la ſouſtraire à l'empreſſement des curieux.

rieux. Bien des gens disent que c'est une pieuse imposture, & prétendent que les miracles ne s'operent point par douleur. Les Chrétiens, plus dociles, attendent que le fait soit constaté & que l'église ait parlé. Quant aux philosophes & incrédules, dont cette ville abonde, ils en rient d'avance. On ne sait si les bequilles, premier monument du pouvoir de la sainte, seront suspendues dans la chapelle, suivant la coutume.

6 *Mai* 1772. M. l'abbé de Lisle & M. Suard ont été élus hier membres de l'Académie Françoise, pour occuper les deux places vacantes. M. le Duc de Richelieu qui présidoit & qui favorisoit en apparence le dernier, dont l'élection sembloit devoir être très critique, a voulu profiter de la prépondérance de voix qu'il connoissoit pour lui, & quoique la regle soit de ne faire qu'une élection dans une séance, il a proposé de procéder tout de suite à la seconde; ce qui a été fait. Il y a eu 8 voix pour M. le Mierre, 4 pour M. de Chabanon, une pour M. Laujon, & 14 pour M. Suard. Ils étoient 27 votans, & 19 candidats sur les rangs. On n'a pas été peu surpris de voir celui-ci l'emporter, dont tout le mérite consiste à avoir fait de mauvaises gazettes de France, & avoir traduit de l'Anglois une *Histoire de Charles Quint*, par Robertson.

10 *Mai* 1772. Hier samedi comme l'Académie Françoise étoit prête à se séparer, est arrivée une Lettre de M. le Duc de la Vrilliere,

qui lui annonçoit que non-feulement le Roi ne confirmoit pas les deux élections du jeudi, mais les improuvoit, comme ayant été faites dans la même féance, contre les ftatuts. On prétend que la lettre ajoutoit auffi que les fujets ne lui étoient point agréables d'ailleurs; le premier comme trop jeune, & comme exerçant des fonctions incompatibles avec fa nouvelle place; c'eft l'abbé de Lifle, qui eft régent au college de la Marche: & le fecond, comme ayant été renvoyé de la direction de la gazette pour mécontentement de la cour. Quoi qu'il en foit, il eft fûr que les élections font à refaire; ce qui occafionne une fermentation confidérable dans les gens de lettres & furtout parmi les candidats.

12 *Mai*. L'affaire de l'Encyclopédie s'eft entamée aujourd'hui au nouveau tribunal. M. Luneau de Boisjermain a commencé fon plaidoyer: il a cherché d'abord à fe concilier fes juges par un exorde tiré des circonftances; il a fait de fon avocat adverfe, Me. Gerbier, l'éloge le plus complet; il eft convenu de fon infuffifance dans une carriere où il n'étoit jamais entré; il a paru ne s'appuyer uniquement que fur l'intégrité de fes juges & il eft entré en matiere: il l'a divifée en fept époques, & il n'a encore parcouru que la premiere; ce qui annonce qu'il doit occuper plufieurs audiences. La caufe eft remife au jeudi 18. Les magiftrats & les fpectateurs ont paru prévenus de la façon la plus

avantageuſe pour l'orateur. La foule n'étoit pas encore conſidérable à cette premiere audience, parce que l'on ignoroit l'ouverture de la cauſe, qui avoit été renvoyée au 25 Mai, à raiſon de la maladie de M. Luneau. La macération de ſon viſage a parfaitement ſecondé la commiſération qu'il a voulu exciter, & ſon organe d'ailleurs, quoiqu'affoibli par la douleur, s'eſt prêté au volume de voix néceſſaire pour le vaiſſeau de la grand'chambre où il parle.

13 *Mai* 1772. La fermentation de l'Académie Françoiſe, à l'occaſion de l'improbation de ſes deux élections, n'eſt point calmée: on eſt très mécontent de M. le Maréchal de Richelieu, qui a joué le parti Encyclopédique dans cette occaſion. Comme faiſant fonction de directeur, il avoit donné à tous les votans ce jour-là un grand dîner; voyant que la cabale pour les récipiendaires étoit trop forte, il a paru ſe ranger de ce côté, & a demandé lui-même, ainſi qu'on l'a dit, la double élection pour le jeudi, quoiqu'elle ne dût ſe faire qu'en deux ſéances. Mais dans le compte qu'il eſt allé rendre enſuite au Roi de ce qui s'étoit paſſé, il a provoqué la réponſe de S. M. ſurvenue à l'aſſemblée le ſamedi. Sur quoi il a été arrêté & fait des repréſentations, dont M. le Duc de Nivernois a été chargé. S. M. y a répondu qu'elle ne s'oppoſoit point à l'élection de l'abbé de Liſle, lorſqu'il auroit l'âge compétent; qu'à l'égard de M. Suard, elle ſe feroit rendre compte des motifs

d'exclusion personnelle, mais qu'elle vouloit qu'on procédât à une nouvelle élection: sur quoi l'académie a arrêté d'itératives représentations.

Le samedi on fit des reproches à M. de Richelieu sur la perfidie dont il avoit usé; on lui dit qu'il auroit bien dû prévenir l'Académie sur les volontés de S. M., les sonder, &c. *Moi, Messieurs*, répondit le Maréchal persifleur; *le Roi me parle, mais je ne parle point au Roi; je ne puis interroger S. M. sur ses goûts. Demandez au Sr. Nestier, qui a fourni peut-être vingt mille chevaux au Roi, il est encore à savoir celui qui a plu davantage à ce Monarque.*

14 *Mai* 1772. Il court une épigramme en énigme sur M. de la Harpe, assez plaisante; elle roule sur son nom:

J'ai sous un même nom trois attributs divers,
Je suis un instrument, un poëte, une rue:
Rue étroite, je suis des pédans parcourue;
Instrument, par mes sons je charme l'univers;
Rimeur, je t'endors par mes vers.

La Harpe.

16 *Mai* 1772. Les comédiens Italiens ont donné avant-hier la premiere représentation de l'*ami de la maison*. Cette comédie a été assez bien accueillie, le troisieme acte surtout a été applaudi singuliérement. On a trouvé dans la musique du Sr. Gretry de la richesse, de la va-

riété dans sa composition, des accompagnemens de la plus grande beauté, d'une magnificence d'harmonie merveilleuse.

18 *Mai.* On parle d'un nouvel écrit, intitulé *Requête des états généraux au Roi*; mais il est encore très rare & a peine à percer. Il paroît émané d'un autre arsenal que celui où se fabriquent les diverses brochures politiques dont on a rendu compte. On le croit même imprimé en pays étranger.

18 *Mai.* On a publié dans plusieurs papiers publics une Lettre de Me. Linguet à M. le Vicomte de Bombelles, qui ne pouvoit que deshonorer cet avocat, par le soupçon qu'elle donnoit sur l'honnêteté de sa conduite & sur son peu de délicatesse à se charger de la cause de la femme, après avoir brigué celle du mari comme bonne & excellente. Il a profité de l'occasion du Mémoire qu'il vient de publier pour l'enfant, dont il a plaidé la cause, & a donné une explication de cette lettre, dont il attaque d'abord quelques parties comme fausses, & le surplus n'est, suivant lui, qu'une effusion de politesse vague qu'on ne doit pas prendre à la lettre.

18 *Mai* 1772. Quoique le gouvernement se soit opposé à la suite des représentations des *Druides* & à l'impression de cette tragédie, par une inconséquence qui est son caractere, comme celui de la nation, on la voit paroître en détail dans le *Journal des Ephémérides*, où l'on en lit

un très long extrait. Les prêtres font de nouveau en mouvement à cette occafion, ils regardent la tournure comme d'autant plus fcandaleufe, que cet ouvrage périodique n'eft pas d'une nature à comporter des ouvrages de poëfie, & moins encore des pieces dramatiques; ce qui annonce un deffein prémédité & réfléchi de la cabale de l'auteur pour fe fouftraire aux défenfes de la police & aux cenfures eccléfiaftiques.

19 *Mai.* M. le Prince de Beauveau étant Capitaine des gardes de fervice, & de l'Académie Françoife, a eu le courage de rapporter perfonnellement au Roi le tort que portoit à la liberté des fuffrages de cette compagnie, l'exclufion que S. M. venoit de donner à deux membres élus. Il lui a cité l'exemple de Louis XIV, dont la religion furprife lui fit autrefois rejetter le choix de la Fontaine, & qui mieux inftruit leva fa défenfe. Sur quoi le Monarque lui a répondu: *je ne favois pas ce trait-là, mais ce qui eft fait eft fait.* Meffieurs de l'Académie voyant qu'ils ne pouvoient fe flatter d'avoir juftice à cet égard, fur l'infinuation même qu'ils ont reçue qu'on ne cherchoit qu'à exciter une réfiftance de leur part, pour avoir un prétexte de diffoudre ce corps, fe font humiliés fous la main qui les frappoit, & ont fixé une nouvelle élection pour le famedi 23.

Quelques-uns des candidats ont fait acte de générofité & ont écrit à M. d'Alembert, le fe-

crétaire actuel de l'Académie, qu'ils se désistoient de leur concurrence pour cette fois, ne voulant pas profiter de la disgrace de deux gens de lettres désignés par un choix libre, contre lequel il ne leur appartenoit pas d'aller. M. de Chabanon, M. Dorat, &c. sont de ce nombre.

L'acharnement du gouvernement contre les Encyclopédistes & ceux qui leur sont attachés, est d'autant plus inconséquent aujourd'hui, que tout récemment on vient d'accorder la place d'historiographe de France à M. de Marmontel, un des grands héros de cette cabale, un homme qui gémissoit, il y a peu d'années, sous les anathêmes de l'église, à l'occasion de son *Belisaire*, le sujet d'un scandale général parmi les docteurs, & sur lequel il fut obligé de recevoir la correction, & de donner des desaveux dans le sens qui lui fut prescrit.

21 *Mai* 1772. Les comédiens François ont donné hier la premiere représentation de *Pierre le Cruel*, que des plaisans par dérision depuis l'apparition de cette tragédie appellent *le Cruel Pierre*. En effet elle semble le comble de la déraison, par la conduite extravagante de tous les acteurs, toujours débitant de belles maximes & se comportant comme des fols ou des sots. Ce sont autant de matamors, de capitans, de héros romanesques, institués aux mêmes écoles, soutenus des mêmes maximes: le Maure, le Castillan, l'Anglois, le François y pensent, y parlent de même; sauf Pierre le Cruel, qui se

leur reſſemble que par les bravades & l'imbécilité. Du reſte, c'eſt un monſtre plus abominable encore que ne le peint l'hiſtoire, & de ce genre qu'Horace veut qu'on ait grand ſoin d'écarter des yeux du ſpectateur, bien loin d'en faire le centre d'une piece. Tout cela, ſoutenu du ſtyle flaſque, rocailleux, gigantesque de l'académicien, a préſenté un compoſé ſi extraordinaire & ſi révoltant, que le public a enfin ouvert les yeux & ſifflé l'auteur à peu près depuis le commencement juſques à la fin. On n'a pas oſé annoncer une ſeconde repréſentation ce jour-là, mais on a eu l'impudence de l'afficher le lendemain, qui eſt aujourd'hui. C'eſt une ſuite de l'amour-propre du poëte, fort naturel, & de celui des comédiens, qui avoient déclaré hautement que c'étoit le plus beau chef-d'œuvre de M. de Belloy. Au reſte, après la repriſe des *Druides* rien ne doit étonner. Le parterre avoit été fort tumultueux ce jour-là, & la piece avoit eu peine à finir. Le ſentinelle, pour faire acte de zele, crut devoir offrir une victime à ſon corps-de-garde; il arrêta le premier venu, ſuivant l'uſage de ces gens-là, c'eſt-à-dire un jeune homme fort tranquille. Me. Linguet, témoin de cet outrage, oubliant qu'il n'étoit pas au palais, voulut prendre chaudement la défenſe de l'opprimé. L'alguaſil ayant trouvé cela mauvais, l'arrêta auſſi & le conduiſit au corps-de-garde. Ce dernier a été relâché, mais eſt allé porter ſes plaintes au Maréchal de Biron.

22 *Mai* 1772. Le malheur arrivé au ſpectacle d'Amſterdam fait ouvrir ici les yeux au gouvernement, & cela a facilité la levée de quelques obſtacles qu'éprouvoit le Sr. Liegeon dans le cours des opérations préalables à l'exécution de ſon projet; on vouloit que lui ou ſa compagnie tiraſſent de leur poche une ſomme de mille écus que demandoit d'avance l'expert chargé de la viſite des terreins & des maiſons. On ſentoit bien que cette difficulté partoit de gens envieux de cet architecte, & qui voudroient le faire échouer. Le zele des gentilshommes de la chambre a ſurmonté cet obſtacle : ils ſont convenus que l'argent ſe prendroit à la caiſſe des menus.

22 *Mai* 1772. Il eſt à craindre que l'*Hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes* ne ſoit arrêtée inceſſamment, par le bruit qu'elle occaſionne. On y trouve des réflexions ſi fortes, ſi hardies, ſi vraies, ſi contraires aux principes ſur lesquels on voudroit établir le despotiſme actuel, qu'il eſt difficile qu'on en tolere longtems la vente publiquement. C'eſt ce qui engage l'abbé Raynal, aſſez décidemment reconnu aujourd'hui pour l'auteur du livre, à le renier. Cependant on veut que la plupart des digresſions philoſophiques qui s'y trouvent inſérées, ne ſoient effectivement pas de lui, comme trop vigoureuſement frappées & trop énergiquement exprimées; trop contraires à ſa maniere de pen-

ſer, petite, meſquine, à ſa touche mignarde & léchée.

23 *Mai.* M. de Fleury, interprête du Roi pour les langues occidentales, âgé de 82 ans, a été trouvé, il y a huit jours, éventré dans ſon appartement, de pluſieurs coups de coûteau qu'il s'étoit donnés. Heureuſement pour ſes domeſtiques il vivoit encore ; on a envoyé chercher le commiſſaire, le confeſſeur, &c. Il a dit qu'il ne falloit imputer ce meurtre à perſonne, qu'il s'étoit défait lui-même, ſans autre motif qu'une ſatiété de la vie inſurmontable.

25 *Mai* 1772. L'Académie françoiſe a procédé ſamedi à l'élection annoncée : elle a nommé aux deux places vacantes Mrs. de Brequigny & Bauzée. Ces deux nouveaux membres, d'âge mûr, de talens peu brillans & très exacts à aller à la meſſe, ne déplaîront certainement pas à la cour.

Le premier eſt Aſſocié de l'Académie des belles lettres : il a travaillé à des recherches ſur notre hiſtoire, il a même été envoyé à Londres pour y fouiller dans la Tour, de l'agrément du Roi d'Angleterre, & y déterrer différens monumens & chartres qu'on a cru y avoir été transférés dans le tems de l'invaſion des Anglois en ce pays. Il recueille, il compile des arrêts, &c. genre d'occupation qui ne peut procurer ni beaucoup de gloire ni beaucoup d'envieux.

Le ſecond eſt Profeſſeur de l'école royale militaire, qualité aſſez ſemblable à celle de

l'abbé de Lifle, mais qu'on diftingue cependant & qui femble participer à la nobleffe de fes éleves. Il a compofé une grammaire, dont on aura donné une idée fuffifante, en difant qu'il y combat Dumarfais; & pour faire connoître combien il eft digne d'attaquer ce métaphyficien profond & délié, on ajoutera, que pour y rendre raifon de la diverfité des langues, il convient qu'il faut néceffairement remonter à la tour de Babel. Cette folution, fi elle ne fait honneur à fon génie philofophique & de difcusfion, attefte fa foumiffion aux faintes écritures & la vivacité de fa foi.

26 *Mai* 1772. Le Sr. Riccoboni, connu autrefois fous le nom de *Lelio*, eft mort il y a quelques jours. Il s'étoit d'abord acquis une réputation comme acteur à la comédie Italienne, il a en outre compofé beaucoup de pieces pour ce théâtre, & a écrit fur fon art avec distinction. Sa femme eft encore plus connue que lui, par des romans agréables & pleins d'efprit. L'inconduite du premier avoit obligé celle-ci de s'en féparer, & il vivoit dans la débauche & la crapule; il étoit même accufé de pédéraftie.

27 *Mai* 1772. L'Académie royale de mufique a remis hier fur fon théâtre *la Reine de Golconde* ou *Aline*. Le Sr. Larrivée, qui a reparu dans ce ballet héroïque, après une abfence de plufieurs mois, a été applaudi du public avec tranfport. Il a chanté avec fon goût & fa faci-

lité ordinaires; mais on a trouvé le volume de ſa voix ſenſiblement diminué.

28 *Mai* 1772. M. de Voltaire, dont la manie eſt d'être toujours plaiſant, de paroître au fait du perſifflage moderne, & d'être au courant de ce qui ſe paſſe, vient d'envoyer à l'Abbé de Voiſenon une petite piece ayant pour titre; *Jean qui pleure & Jean qui rit.* Il y fait tour à tour l'Héraclite & le Démocrite. Il faut avouer qu'on y trouve encore beaucoup de choſes agréables & légeres: M. l'Abbé Terray y reçoit auſſi ſon coup de patte, & par une réticence dont on doit ſavoir gré à la modération de ce Philoſophe rancunier, pour la premiere fois peut-être, il n'eſt queſtion ni de Freron, ni de Nonotte, ni d'aucun de ces autres cuiſtres de la littérature, qu'il injurie avec tant d'abondance & d'acharnement.

L'Abbé de Voiſenon a répondu à ſa maniere, c'eſt-à-dire d'un ton précieux, d'un ſtyle pouponné: il y déplore la perte qu'il craint de ſes yeux, & celle irréparable de ſa chere amie Favart. L'indécence avec laquelle ce prêtre affiche auſſi hautement ſa douleur impudique, a révolté tous les dévots & même les honnêtes gens. Il s'y plaint auſſi de la calomnie qui le pourſuit à l'occaſion des affronts qu'il a eſſuyés chez le Duc d'Orléans & ailleurs pour des couplets en l'honneur du Chancelier, & l'on voit peu de gens diſpoſés à entrer dans ſes peines.

29 *Mai* 1772. Le Sr. Liegeon a enfin obte-

nu la liberté de faire imprimer & répandre un *Profpectus du projet d'une nouvelle falle de fpectacle pour les comédiens François.* On a déjà rendu compte en détail des différentes parties de ce plan. Il eft aujourd'hui principalement queftion de la finance: on y fait des calculs affez fatisfaifans, par lefquels on prouve que les frais d'acquifition & exploitation monteront au plus à 640,000 livres, y compris l'intérêt des fonds morts pendant les premieres années, & les moyens de finance à 4,700,000 livres. Quoique la compagnie pour cette entreprife foit en partie formée, on offre aux capitaliftes une façon de placer leurs fonds avec un avantage dont ils peuvent calculer les probabilités pour & contre, d'après ce qu'on leur expofe dans le Profpectus en queftion, qu'il s'agit de lire en entier.

1 *Juin* 1772. Mlle. Sainval, fœur de l'actrice de ce nom, célebre dans le tragique, a débuté mercredi dernier 27 Mai dans le rôle d'*Alzire.* Sa jeuneffe, les graces de fa figure, la beauté de fon organe & une grande expreffion, lui ont mérité les plus vifs applaudiffemens. Il eft affez extraordinaire que deux fœurs réuniffent ainfi un talent femblable, précifément dans le même genre. Mais la cadette l'emporte de beaucoup fur l'autre, par les dons extérieurs de la nature, & certainement ira plus loin que fon aînée avec de pareilles avances, fi fon goût exceffif pour le plaifir ne lui fait perdre celui de l'étude & l'amour de fon art.

2 *Juin.* L'aréopage comique a pris une délibération, à commencer du premier jeudi de Juillet prochain, & de quinzaine en quinzaine on ne jouera ce jour-là que des pieces de Moliere, & qu'elles seront rendues toujours par les principaux acteurs, sans que les rôles puissent jamais être doublés, & sans que les débutans soient admis à y prendre un rôle. On donnera d'avance le repertoire des représentations des divers ouvrages de l'auteur divin, auquel ce seul jour sera dorénavant consacré.

4 *Juin* 1772. L'Abbé de la Bletterie, Professeur d'éloquence au college Royal & Pensionnaire de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, vient de mourir. Il avoit fait quelques histoires assez estimées. Sa traduction de Tacite lui avoit attiré beaucoup d'ennemis, par sa hardiesse à présenter le front au parti Encyclopédique. M. de Voltaire l'avoit pris depuis lors en grippe, & c'étoit un des nouveaux plastrons de ses plaisanteries.

5 *Juin.* Mlle. Sainval, la jeune, n'a pas eu moins de succès à son début dans le rôle d'*Inès*, que dans celui d'*Alzire.* La fureur de la voir augmente à chaque représentation. On la met déja au-dessus de tout ce qui est au théâtre, & même de Mlle. Clairon. On prétend que c'est la sœur aînée qui l'a formée, & l'a déjà rendu supérieure à elle.

9 *Juin.* Mlle. Sainval a continué hier son début dans *Iphigénie en Tauride*: elle s'est ti-

rée à merveille de ce rôle, d'autant plus difficile, que les vers de cette tragédie prêtent peu à l'harmonie & exigent dans le débit un art particulier. Ses ſuccès ne font qu'accroître la cabale contr'elle, & Mlle. Dubois, ainſi que Mlle. Veſtris, font les plus grands efforts pour empêcher qu'elle ne ſoit reçue; ce qui révolte tous les amateurs du théâtre.

12 *Juin.* Les comédiens ont reçu une nouvelle tragédie de M. de Voltaire, ayant pour titre *les loix de Minos.* Ils en ont fait la lecture à leur aſſemblée, & l'ouvrage a été agréé avec applaudiſſement; ils ont trouvé la piece bien conduite & ils ſont diſpoſés à la jouer. On prétend que c'eſt un ſujet allégorique compoſé en l'honneur de M. le Chancelier, qu'on y trouve des alluſions très ſenſibles à ſes inſtitutions nouvelles, que la conduite du légiſlateur François y eſt tellement exaltée, que lui ſeul met obſtacle à la repréſentation, ſa modeſtie répugne à des louanges ſi fortes. On eſpere vaincre la réſiſtance du chef de la magiſtrature trop pudibond.

En attendant, ſa reconnoiſſance envers M. de Voltaire ſe manifeſte de la façon la plus ſenſible, par la liberté qu'il donne au Sr. *Merlin*, libraire, de vendre publiquement tous les ouvrages les plus impies de ce philoſophe ſcandaleux. Les ballots ſont adreſſés chez M. le Chancelier, qui les fait envoyer directement à Merlin, ſans qu'ils aillent à la chambe ſyndi-

cale. Le libraire profite de cette faveur pour faire venir également les divers ouvrages enfantés contre la religion depuis quelques années, & l'on peut ſe pourvoir chez lui avec la même facilité & auſſi abondamment qu'en Hollande.

13 *Juin* 1772. C'eſt M. le Cardinal de la Roche-aymon, qui en ſa qualité de Préſident de l'aſſemblée du clergé a officié hier à la meſſe du St. Eſprit. La ſatisfaction étoit répandue ſur la phyſionomie de ce prélat vain, & qui ne connoît de ſes fonctions que l'appareil puérile du cérémonial. Du reſte, les encenſemens, les baiſers, les révérences de toute eſpece ont eu lieu, ainſi qu'il a été détaillé dans la relation de l'ouverture de l'aſſemblée de 1770.

C'eſt M. l'évêque de Treguier, un des députés pour la Bretagne, qui a prêché. Son diſcours a roulé ſur les progrès de l'impiété en France, que l'orateur regarde déſormais comme un crime national, par la tolérance avec laquelle elle étend ſes progrès & infecte tout le royaume. Il a tâché de prouver que la religion eſt la baſe des empires, qu'ils proſperent, s'étendent, s'agrandiſſent, & décheoient avec elle; ainſi: 1°. la religion fait tout pour l'Etat; 2°. l'Etat doit donc faire tout pour elle. Telles étoient les deux diviſions de ſon diſcours.

Il a paru auſſi bien compoſé que le comportoit la matiere, tant rebattue & qui n'eſt pas mieux établie. Mais ſon élocution chancellante

peinoit

peinoit ſans ceſſe l'auditeur, & a rendu la ſéance extrêmement fatiguante pour le public.

L'orateur n'a pas manqué d'attribuer les malheurs de la patrie aux philoſophes incrédules qu'elle renferme dans ſon ſein; il a exalté la grandeur du ſacrifice de *Louiſe de France*, & il a fini par rendre à la piété du Monarque tout l'hommage qu'il lui devoit. Il n'a pas non plus oublié Meſſeigneurs ſes confreres, qu'il a encenſés d'une éloquence peu chrétienne. On a remarqué en pluſieurs endroits de ſon ſermon, un faſte épiſcopal, & il s'eſt appéſanti ſur les préjugés de la naiſſance, de façon à ne faire honneur ni à ſon jugement, ni à ſa morale: du reſte, il eſt écrit avec une ſimplicité noble, & bien différent de quantité de pareils diſcours. Il doit être meilleur à la lecture qu'au débit.

14 *Juin* 1772. Le Sr. Rebel, Chevalier de l'Ordre du Roi, & nommé *Directeur général de l'académie royale de muſique*, a pris le gouvernail de cette machine ſi difficile à conduire, le lundi 27 Avril. Les ſujets des deux ſexes raſſemblés, le Sr. Dauvergne leur a annoncé la nouvelle dignité de ce Sur-intendant, lequel en conſéquence a prononcé un diſcours fort plat, comme cela devoit être; il a été plattement imprimé dans le *Mercure* du mois de Juin. Ce qui n'eſt pas encore étonnant, mais ce qui l'eſt & ce qui révolte les principaux coryphées de l'opéra, c'eſt que les douze mille francs d'appointemens qu'on accorde à ce chef, doivent ſe

composer des différentes parties qu'on écorne sur les gratifications ordinaires de ceux-ci, qui étoient, il est vrai, devenues abusives, mais qui sembloient ainsi tout aussi bien employées qu'en faveur du Sr. Rebel, qu'on regarde comme un personnage fort inutile dans la besogne & dans la régie, qu'il faudroit simplifier, au lieu de les compliquer. Ce nouveau régime cause une telle rumeur dans le tripot, que nombre de danseurs, danseuses & autres menacent de quitter, entr'autres Mlle. Guimard & le Sr. Dauberval. Ils parlent d'aller en Russie, où ils annoncent qu'on les demande, & où ils se flattent d'être infiniment mieux récompensés. De fortes têtes s'occupent à raccommoder les choses, & à remettre la paix parmi le peuple lyrique.

16 *Juin* 1772. Madame la Duchesse d'Aiguillon, mere du Duc de ce nom, Ministre des affaires étrangeres, est morte hier subitement, en sortant du bain, où l'on prétend qu'elle s'étoit fait mettre, malgré une petite indigestion qu'elle avoit eue; elle a été enterrée en Sorbonne, où est le tombeau du fameux Cardinal de Richelieu, premier auteur de l'illustration de cette maison. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, très instruite & fort entichée de la philosophie moderne, c'est-à-dire, de matérialisme & d'athéisme. Elle avoit beaucoup protégé l'Encyclopédie & les Encyclopédistes, & lors des persécutions qu'essuya l'Abbé de Prades, elle le recueillit quelque tems chez elle;

& lui donna tous les ſecours néceſſaires pour ſe ſouſtraire au fanatisme de ſes ennemis.

19 *Juin* 1772. Me. Gerbier a fini ſes plaidoyers contre M. Luneau, & les libraires aſſociés de l'Encyclopédie répandent aujourd'hui un précis, ou mémoire fait par Me. Boudet, Avocat, qui préſente les obſervations, les fins de non-revevoir, les moyens employés pour leur défenſe par l'éloquent orateur chargé de leur cauſe. Il ſeroit faſtidieux & inuitle de rapporter ces diverſes parties du Mémoire en queſtion, qui ne fait que reſſaſſer ce qui a déja été répété pluſieurs fois ſur cet objet.

L'endroit neuf, intéreſſant & curieux de cet écrit, eſt celui où l'on répond à quatre contraventions prétendues commiſes par ces Libraires, tant ſéparément qu'en commun, extraites des vingt-ſept que leur reproche M. Luneau.

Ces quatre accuſations principales ſont d'avoir réimprimé & vendu les deux premiers volumes de l'Encyclopédie, au mépris de l'arrêt du conſeil du 7 Février 1752; d'avoir imprimé, vendu & débité les dix derniers volumes malgré la révocation du privilege & les défenſes portées dans l'arrêt du 8 Mars 1759; d'avoir mis à la tête de ces dix derniers volumes un autre nom & une autre demeure que les leurs; d'avoir ſuppoſé enfin que ces dix derniers volumes étoient imprimés à Neuchatel, tandis qu'ils étoient imprimés à Paris.

N'eſt-il pas étonnant que ce ſoit un problê-

me de ſavoir ſi dix gros volumes in folio, dont l'impreſſion eſt au moins l'ouvrage de quatre années conſécutives & ſans aucun relâche, travail de différentes preſſes, d'une immenſité d'ouvriers, & qui doit occuper un local conſidérable, ont été imprimés ou non à Paris? M. Luneau prétend l'affirmative. Les libraires le nient & traitent en conſéquence leur adverſaire de dénonciateur calomnieux.

20 *Juin* 1772. M. de Voltaire vient de répandre une brochure ayant pour titre, *Eſſai ſur les probabilités en fait de juſtice.* Après avoir rappellé les divers procès criminels dans leſquels il prétend avoir dévoilé l'impéritie, la mauvaiſe foi, ou le fanatiſme des juges, il raconte l'hiſtoire de la veuve Genep de Bruxelles dans le même genre, mais encore plus merveilleuſe que celle de la veuve Veron, & il vient à celle-ci; enfin il prend la balance & peſe les vraiſemblances pour & contre; deſquelles il réſulte ſuivant ſon calcul, qu'il y a cent quatorze pour l'officier général, & rien pour la pauvre famille. Cette méthode angloiſe de ſoumettre au calcul les faits douteux, eſt très amuſante, très attrayante pour le philoſophe; elle fixe l'imagination, & ſemble écarter tout eſprit de cabale ou de parti. Cependant ſi les juges la prenoient pour regle, il ſeroit à craindre qu'ils ne rendiſſent encore plus ſouvent de mauvais arrêts. Elle exige une rectitude de jugement ſi invariable, qu'elle ne peut convenir qu'à très peu de têtes,

aſſez bien organiſées pour avoir une telle juſteſſe. Celle de M. de Voltaire ne ſemble pas encore dans cet équilibre eſſentiel; on voit qu'il a omis beaucoup de probabilités, ou d'improbabilités, qu'il en a trop ou trop peu évalué d'autres, en un mot qu'il n'a pris la balance à la main que déja décidé à la faire pancher pour M. le Comte de Moraugiès. Au ſurplus; ce petit écrit ſe lit avec beaucoup de plaiſir, on y voit une cauſe intéreſſante, préſentée ſous un point de vue neuf. Malgré la ſéchéreſſe de ce genre de plaidoyer, l'auteur a ſçu y répandre le charme inexprimable qui fait lire avec avidité ſes rapſodies les plus abſurdes.

— 21 *Juin* 1772. L'entretien du jour roule ſur la proceſſion de Brunoy, dont on fait les détails les plus ſinguliers, ainſi que du perſonnage qui l'a dirigée. On aſſure que tout s'eſt paſſé dans le meilleur ordre & de la maniere la plus édifiante pour le public. C'eſt M. de Brunoy qui dirigeoit la marche & le céremonial. Comme perſonne ne s'entend mieux que lui en lithurgie, il n'y a pas eu une révérence d'omiſe. Il y avoit cent cinquante prêtres, qu'il avoit loués à plus de dix lieues à la ronde. Il avoit en outre donné des chappes à quantité de particuliers; enſorte qu'il en réſultoit un cortege de 400 perſonnes. On comptoit 25000 pots de fleurs, ſix repoſoirs, dont un tout en fleurs & de l'élégance la plus exquiſe. Après la proceſſion ce magnifique Seigneur a donné un repas de

800 couverts, composé des prêtres, des chappiers, & des payſans ſes amis, car c'eſt dans cet ordre qu'il les cherche. On comptoit plus de 500 caroſſes venus de Paris, & le ſpectacle du monde épars dans les campagnes, y faiſant des repas champêtres, n'étoit pas un des moindres coups d'œil de la fête. Elle doit recommencer jeudi prochain, & le récit de ce qui s'eſt paſſé, augmentera vraiſemblablement la multitude des curieux.

23 *Juin* 1772. M. Luneau, qui n'eſt jamais en reſte, a fait imprimer une réponſe ſignifiée au précis des libraires aſſociés à l'impreſſion de l'Encyclopédie, diſtribué le 15 Juin 1772. Il y refute avec ſa préciſion, ſa vivacité, ſa logique ordinaires, les équivoques, les paralogismes, les raiſonnemens inſidieux, les conſidérations, les fins de non-recevoir de ſes adverſaires, & il égaye tout cela, autant que la matiere le comporte, de plaiſanteries, d'ironies, d'anecdotes, qui puiſſent en faire paſſer la ſéchéreſſe.

Sur ce que les libraires prétendent qu'il exagere leur opulence, que depuis longtems il ne s'eſt point vu de ſucceſſion de libraire qui ait appris que cette profeſſion donnât des gains exceſſifs, il nous apprend que depuis dix ans l'Europe a été étonnée de la ſucceſſion du libraire David, de celles de Coignard, de Rollin, de Deſſaint, de Durand, l'un des aſſociés à l'Encyclopédie, qui de prote devenu libraire, a laiſſé

un fonds de près de deux millions, vendu à la chambre au rabais.

L'endroit le plus curieux, est celui où il rapporte une conversation du Sr. Diderot avec deux libraires, qui vouloient donner une nouvelle édition de l'Encyclopédie; dont il résulte que de l'aveu de cet éditeur, malgré les magnifiques promesses faites au public dans le prospectus pour la perfection de l'ouvrage, on n'a tenu presqu'aucune d'elles. On n'a pas eu le tems d'être scrupuleux sur le choix des travailleurs. Parmi quelques hommes excellens, il y en a eu de foibles, de médiocres & de tout-à-fait mauvais. De-là cette bigarrure dans l'ouvrage, où l'on trouve une ébauche d'un écolier à côté d'un morceau de main de maître, une sottise voisine d'une chose sublime, une page écrite avec force, pureté, chaleur, jugement, raison, élégance, au verso d'une page pauvre, mesquine, platte & misérable; & quoiqu'on avançât très hardiment que ce n'étoit pas un ouvrage à faire, il l'étoit réellement & l'est encore.

Cette critique amere, fort détaillée & que sa longueur ne permet pas de rapporter en entier, est contenue dans un Mémoire lu de la part d'autres souscripteurs intervenans, pour lesquels deux avocats ont aussi plaidé, Me. Belot & Le Blanc. Ceux-ci ayant fini, M. l'avocat général Vergès a porté la parole hier & a conclu:

A ce qu'il ſoit donné acte aux parties de Gerbier (avocat des libraires) de ce qu'elles prennent fait & cauſe des héritiers de David & Durand, (deux libraires défunts aſſociés à l'impreſſion de l'Encyclopédie ;) donne auſſi acte au Procureur général du Roi de l'appel qu'il interjette de la ſentence des requêtes du palais du 4 Mai 1770 ; faiſant droit tant ſur ledit appel que ſur celui interjetté par la partie de Cournault (procureur - avocat de M. Luneau ;) mettant l'appellation au néant, émendant & avant faire droit tant ſur les demandes de la partie de Cournault que ſur les interventions des parties de Le Blanc & Bellot (avocats de divers ſouſcripteurs de l'Encyclopédie,) ordonné que par devant un commiſſaire de la cour & en préſence du procureur général du Roi, il ſera par trois experts libraires, dont deux convenus ou nommés d'office, & le 3ème. nommé par la cour, dreſſé procès verbal eſtimatif : 1o. du nombre des lignes que les parties de Gerbier n'ont pas miſes dans les pages de l'Encyclopédie en conformité du proſpectus dudit ouvrage : 2o. du nombre des lettres qui ſe trouvent dans les lignes dudit dictionnaire de moins que dans celles du proſpectus ; ordonné que les experts calculeront le réſultat deſdites opérations, en obſervant cependant la différence qu'il y a dans la valeur typographique des ſix lettres indicatives qui ſe trouvent à la tête des pages, d'avec les lignes dont elles tiennent la place, & détermineront la quantité

quantité de pages, feuilles ou volumes que les dites omiſſions peuvent compoſer, pour fixer l'indemnité dûe à chaque ſouſcripteur; à laquelle indemnité ils joindront les augmentations de quarante ſols pour chacun des dix derniers volumes de discours dudit Dictionnaire, & de ſix livres pour le prétendu port & emballage desdits derniers volumes; pour, le procès verbal fait & rapporté, être par le procureur général du Roi requis ſur toutes les demandes des parties, & par la cour ordonné ce qu'il appartiendra.

Déclarer les dénonciations faites par la partie de Cournault & ſignifiées au procureur général du Roi nulles & irrégulieres, ordonner que la requête imprimée, ſignée Luneau & Cournault, contenant lesdites dénonciations, ſera ſupprimée; faire défenſes audit Luneau d'en préſenter de ſemblables à l'avenir, ſous telles peines qu'il appartiendra, & à Cournault d'en ſigner de ſemblables, ainſi qu'à tous huiſſiers d'en ſignifier, à peine d'interdiction, &c.

La grand'chambre, d'après ces concluſions, a prononcé un délibéré.

26 *Juin* 1772. Dans le discours de M. l'archevêque de Toulouſe au Roi, fait au nom de l'aſſemblée du clergé, on a trouvé des phraſes fortes relativement au ſecours extraordinaire qu'on demande au corps eccléſiaſtique; on prétend qu'il s'y plaint d'une façon non-équivoque de la déprédation des finances.

29 *Juin.* C'eſt à l'occaſion d'une nouvelle

édition que le Sr. Panckoucke vouloit donner de l'Encyclopédie, qu'il avoit présenté à M. de Sartine, comme Lieutenant de police & chef de la librairie, un mémoire rédigé par M. Diderot, où celui-ci, sous prétexte de montrer à ce magistrat les raisons du travail qu'on proposoit, prouvoit combien le premier ouvrage étoit informe & méritoit une refonte. Cette critique, dans laquelle les auteurs étoient nommés, & qui a été rendue publique dans la réponse signifiée à M. Luneau, avoit été lue publiquement à l'audience par Me. Belot, l'un des avocats plaidans pour les souscripteurs. Me. Gerbier, l'avocat adverse, c'est-à-dire des libraires, sentant combien cette piece pouvoit faire tort à sa cause, ayant à plusieurs reprises voulu interrompre l'orateur, pour le faire s'expliquer & lui arracher son secret sur la maniere dont elle lui étoit parvenue, celui-ci lui repliqua la troisieme fois: *Me. Gerbier, je croyois que vous étiez ici pour faire l'ornement du barreau, & non pour en être le tyran...* phrase qui fut extrêmement applaudie, & décontenança son concurrent. Au surplus, le mémoire est authentique, & sort des bureaux de la police, dont M. de Sartine a bien voulu le laisser enlever. Mais l'anecdote fait un vacarme du diable parmi tous les auteurs critiqués, & attire au Sr. Diderot une multitude d'ennemis sur les bras.

30 *Juin* 1772. Le public n'a point encore tari sur les détails de la fête dévote de M. de

Brunoy ; la deuxieme proceſſion, exécutée le jour de la petite Fête-Dieu, a donné lieu à beaucoup de ſcenes & de tumulte. La circonſtance la plus remarquable eſt celle d'une jeune femme, qui eſt allé ſoliciter auprès de ce pieux Seigneur la ſortie d'un de ſes vaſſaux, qu'il avoit fait enfermer ce jour-là, comme réfractaire à ſes ordres. M. de Brunoy étoit à table, ſeul de ſeculier, avec 50 prêtres. Cette Dame ayant envain épuiſé toutes ſes graces pour toucher le cœur de ce dévot, pour dernier trait d'éloquence, inſiſtant plus pathétiquement, lui dit qu'elle le conjuroit de lui accorder ſa demande au nom du Saint-Sacrement qu'il venoit d'honorer ſi dignement... A ce mot, que les prêtres regarderent apparemment comme un blaſphême, il s'éleva entr'eux une huée ſourde, repétée par tous les laquais, par le peuple & la canaille qui s'étoit introduite, ſi effrayante, que la ſuppliante s'en trouva mal, qu'elle eut beaucoup de peine à revenir, & depuis eſt reſtée dans des convulſions que les imbécilles regardent comme une punition de Dieu.

1 *Juillet* 1772. M. Luneau de Boisjermain a fait un dernier effort & vient de faire imprimer un *Précis ſur déliberé*, prononcé le 22 Juin 1772, dans lequel il remet de nouveau ſous les yeux des juges les élemens du procès, & cherche à exciter leur commiſération par les détails effrayans de toutes les perſécutions que les libraires lui ont fait eſſuyer.

Ce dernier coup n'a pas produit l'effet qu'il attendoit, & il paroît que l'argent de ses adversaires a eu plus de succès. Les voix se sont trouvé partagées de 12 contre 12, en sorte qu'il a été ordonné un appointé, ce qui renvoye l'affaire à une nouvelle instruction par écrit & la rend ordinairement interminable, & c'est ce qui pouvoit arriver de mieux aux libraires, qui triomphent.

4 *Juillet.* *C'est tout comme chez nous.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, dont ce mot seul fait déjà anecdote. Il faut sçavoir que lors de l'écrit *A Jaques Vergès*, Madame la Dauphine qui l'avoit lu, avoit été frappée de l'endroit où l'auteur dit qu'ayant été voir à la Comédie Italienne *Arlequin*, *voleur*, *prevôt & juge*, il s'étoit écrié à la fin de la piece: *c'est tout comme chez nous*; ayant été voir à la comédie françoise la tragédie des *Druides*, où un Roi bonasse se trouve la dupe de sa crédulité envers les prêtres, permet que sa fille se consacre follement au culte du Dieu des Gaulois, & laisse sous son nom propager la superstition, le fanatisme & tous les maux qui sont à leur suite, s'étoit écrié encore: *c'est tout comme chez nous.* Cette Princesse, jouant au vingt-un avec le Roi, toutes les fois qu'elle avoit le même point, disoit à S. M. *c'est tout comme chez nous.* Le Roi, s'entendant toujours corner aux oreilles ce quolibet, en demanda l'explication à Madame la Dauphine, qui la lui fournit, en lui faisant lire le pamphlet dont il étoit tiré.

5 *Juillet* 1772. Une nouvelle brochure intitulée *le palais moderne*, cause une grande rumeur parmi les avocats, sur lesquels elle roule principalement. Elle s'étend sur la turpitude de la rentrée, & couvre de ridicule & d'infamie les auteurs, les suppôts & adhérens de cette démarche; elle est encore fort rare.

5 *Juillet* 1772. Les directeurs du colysée avoient enfin manifesté hier leur projet par des affiches, où ils avoient annoncé une *fête chinoise*, sans en donner les détails, & avoient augmenté les places en conséquence. Le public a été fort attrapé aujourd'hui de voir que dans les nouvelles affiches il ne lui fait mention que des choses ordinaires, sans qu'on rendît compte des raisons du retard ou de la suppression totale du divertissement préparé avec tant d'emphase.

6 *Juillet* 1772. Le Roi a fait assurer l'Académie par l'entremise de M. le Duc de Nivernois, dans une lettre écrite au nom de S. M., qu'elle ne s'opposoit desormais à l'élection des Srs. Suard & l'abbé de Lisle & qu'elle ne trouveroit point mauvais qu'ils lui fussent proposés.

7 *Juillet* 1772. On a dit dans son tems que la nouvelle édition de l'Encyclopédie préparée à Paris par le Sr. Panckoucke, avoit été enlevée & mise à la Bastille, c'est-à-dire renfermée dans de vastes emplacemens de cette citadelle. On prétend que ce libraire ayant eu l'indiscrétion de se vanter qu'au moyen des présens faits à Madame la Marquise de Langeac, il comptoit

bientôt obtenir de M. le Duc de la Vrilliere la liberté de son ouvrage ; le Chancelier instruit de ce projet, & qui a dans la plus belle haine l'Encyclopédie & les Encyclopédistes & tout ce qui tend à éclairer le royaume, sur lequel il voudroit ramener l'heureuse nuit de l'ignorance, a obtenu de faire murer les portes des dépôts en question, & même un second rempart à leur enclos, pour qu'aucune surprise ne puisse favoriser les desseins de ceux qui voudroient répandre ce livre.

11 *Juillet.* Quoiqu'on s'attendît bien que les fêtes chinoises annoncées avec une grande prétention sur l'affiche du colysée, ne répondroient pas à l'idée sublime qu'en donnoient les directeurs de ce spectacle, la curiosité toujours active dans ce pays-ci a entraîné vers ce lieu une quantité prodigieuse de monde, & l'affluence s'est trouvée encore plus grande que l'année derniere, lorsque Mlle. le Maure y chanta pour la premiere fois. Ce coup d'œil d'environ six mille personnes, étoit sans doute la plus belle chose que l'on pût voir. Quant au reste, c'est une farce de carnaval, digne tout au plus d'un spectacle de marionnettes, & le public a été indigné d'être rançonné, car on payoit le double, pour se voir jouer aussi indécemment. Qu'on s'imagine des Savoyards habillés de papier, des gourgandines vêtues en reines & en princesses, un cortege mesquin, & tout ce que peut offrir la mascarade la plus dégoûtante.

16 *Juillet* 1772. Depuis longtems on parloit d'une nouvelle comédie intitulée *le dépositaire*, en cinq actes & en vers, envoyée par M. de Voltaire aux comédiens. Il paroît que ceux-ci n'en ont pas eu la même bonne opinion que des *Loix de Minos*. On assure qu'ils l'ont rejettée: elle paroît imprimée sous le vrai nom de son auteur, & le public est en état d'en juger.

18 *Juillet* 1772. Depuis l'hiver dernier, les filles appellées raccrocheuses, & qui venoient en plein jour au palais royal exercer leur métier, avoient été expulsées de ce jardin; mais elles y étoient insensiblement rentrées: elles recommençoient leurs agaceries avec plus de liberté & d'impudence que jamais, lorsqu'un nouvel événement vient de les faire proscrire sans retour.

M. le Duc de Chartres se promenoit dans son jardin; en passant auprès d'une de ces filles il s'écria en se retournant vers sa suite: „ Ah! „ f.... que celle-là est laide!".... L'amour-propre de l'offensée ne lui permit pas de rester court à ce propos, qu'elle entendit très bien.... „ Ah! f...." repliqua-t-elle: „ vous en „ avez de plus laides dans votre serrail." Ce manque de respect aussi impudent n'est pas resté impuni, & le châtiment a réjailli sur l'espece entiere: ensorte qu'il n'y a plus que les filles d'opéra, les filles entretenues, celles qu'on appelle du haut style, qui puissent se montrer dans ce lieu. Ce qui ne laisse pas de l'attrister

beaucoup, car dans le nombre de ces raccrocheuſes il y en avoit de très jolies, de très bien vêtues, qui ornoient la promenade, réjouiſſoient les yeux & attiroient les hommes... Aujourd'hui le palais royal, excepté les jours d'opéra, n'eſt plus qu'une vaſte ſolitude.

20 *Juillet* 1772. L'opéra eſt ſi délabré en voix de haute-contre, qu'on eſt allé enlever à la Rochelle par lettre de cachet un chantre de cette ville, dont on avoit annoncé le bel organe. Il eſt arrivé : on le dit grand, bien bâti, d'une figure aſſez noble, mais très gauche & ayant beſoin d'être débourré avant de ſe produire ſur la ſcene.

22 *Juillet*. Des voleurs ſe ſont établis aux environs de Paris & ont fait diverſes expéditions, dont quelques-unes méritent d'être rapportées.

Mrs. *le Preux & Guenet*, deux médecins de la faculté, ayant été mandés pour aller conſulter chez un gros fermier des environs de Paris, ont voulu revenir, quoi qu'il fût nuit, & celui-ci les a ramenés avec ſes chevaux. Ils ont été arrêtés dans leur chaiſe, n'ayant aucune arme ſur eux ; on leur a demandé la bourſe ou la vie. L'un d'eux a donné la ſienne, l'autre l'a jettée ; ce dont les voleurs l'ont fort réprimandé, en lui diſant qu'il falloit être poli. Ils ont voulu avoir les bijoux, & ſur leur négation d'en poſſéder, ils les ont fait deſcendre, prétendant qu'ils devoient avoir au moins des montres. Ils

les ont fait déculotter, & ayant trouvé celle de l'un d'eux, ils lui ont fait des reproches ſur ſa mauvaiſe foi. Pendant ce tems on les dépouilloit de leurs boucles, porte-cols, &c. & ſur ce que les docteurs ont témoigné leur crainte de trouver d'autres voleurs & de ne pouvoir les ſatisfaire, ceux-ci les ont raſſurés & leur ont dit qu'ils pouvoient ſe rendre en ſûreté à Paris.

L'autre hiſtoire, non moins ſûre, eſt plus plaiſante. Une femme revenoit de vendre ſes denrées: elle étoit à cheval ſur une jument. Elle eſt arrêtée par un autre homme à cheval, qui demande ſon argent. Elle lui donne ſa bourſe, prétendant n'avoir rien davantage. Il n'en veut rien croire, il s'approche pour la viſiter: elle avoit un ſac de douze cens francs qui tombe & s'éparpille; il met pied à terre pour ramaſſer l'argent. La fermiere pendant ce tems pique & s'en va tant qu'elle peut. Le cheval du voleur étoit entier: il ſent la jument, il s'échappe à ſon maître & court à toute force derriere elle. La fermiere croyant être pourſuivie par ce quidam, n'oſe regarder derriere elle, & redouble de galop. Elle arrive plus morte que vive, criant au voleur & contant ſon avanture. Le cheval entre après elle. Point de cavalier: on ne voit que des ſacoches, dans leſquelles on trouve une ſomme d'argent beaucoup plus conſidérable que celle qu'on lui avoit volée.

23 *Juillet* 1772. Les ſpectacles de Mlle. Gui-

mard continuent à sa maison de Pantin. Elle y a fait jouer hier une parade toute nouvelle, qui a paru délicieuse à la société, c'est-à-dire extrêmement grivoise, poliçonne, orduriere. Vadé, le coryphée de ce genre, n'a jamais rien fait de plus épicé. On sait que les spectateurs de cette assemblée ne sont pas en général fort délicats: ce sont les filles de Paris, & les hommes attachés à cette espece de compagnie, qui la forment. Ainsi tout est analogue. Cependant des femmes qui ne veulent point renoncer à la qualité d'honnêtes, & cependant rire, vont incognito à ces fêtes & s'y placent dans des loges grillées; mais tout cela n'est que pour la forme, car on les déchiffre bientôt. A la fin Mlle. Guimard & Dauberval ont dansé la fricassée, pantomime qui couronnoit à merveille le spectacle.

24 *Juillet*. La faculté de théologie est très divisée à l'occasion de l'abbé Xaupi, sous-doyen qui, conjointement avec un autre docteur, a décidé un *cas de conscience* à lui proposé par des curés du diocese de Cahors, en différend avec leur évêque; dont il résulteroit qu'ils sont, ainsi que les premiers pasteurs, d'institution divine, & ne dépendroient en rien de l'ordinaire. On a dénoncé cette décision à la faculté comme erronnée. Elle s'est assemblée à ce sujet le 15 de ce mois. On vouloit en exclure l'abbé Xaupi, comme devenu partie; mais il a parlé avec une véhémence prodigieuse, quoique plus qu'oc-

togénaire & il a défendu ſa cauſe ſi éloquemment qu'on n'a pu refuſer de l'entendre, & qu'on a nommé des commiſſaires pour écouter tout ce qu'il auroit à dire en ſa faveur.

25 *Juillet* 1772. On écrit de Marſeille que M. le Comte de Sade, qui fit tant de bruit en 1768, pour les folles horreurs auxquelles il s'étoit porté contre une fille, ſous prétexte d'éprouver des topiques, vient de fournir dans cette ville un ſpectacle d'abord très plaiſant, mais effroyable par les ſuites. Il a donné un bal, où il a invité beaucoup de monde, & dans le deſſert il avoit gliſſé des paſtilles au chocolat, ſi excellentes que quantité de gens en ont dévoré. Elles étoient en abondance, & perſonne n'en a manqué; mais il y avoit amalgammé des mouches cantarides. On connoît la vertu de ce médicament: elle s'eſt trouvé telle, que tous ceux qui en avoient mangé, brûlant d'une ardeur impudique, ſe ſont livrés à tous les excès auxquels porte la fureur la plus amoureuſe. Le bal a dégéneré en une de ces aſſemblées licentieuſes ſi renommées parmi les Romains: les femmes les plus ſages n'ont pu réſiſter à la rage utérine que les travailloit. C'eſt ainſi que M. de Sade a joui de ſa belle-ſœur, avec laquelle il s'eſt enfui, pour ſe ſouſtraire au ſupplice qu'il mérite. Pluſieurs perſonnes ſont mortes des excès auxquels elles ſe ſont livrées dans leur priapiſme effroyable, & d'autres ſont encore très incommodées.

26 *Juillet* 1772. Le fameux procès de M. de Bombelles continue à occuper le barreau & à exercer l'éloquence diſerte des Avocats. Ceux-ci, après avoir appellé le public en foule pour les entendre, répandent aujourd'hui leurs plaidoyers par la voie de l'impreſſion, pour ſe faire lire de ceux qui n'ont pu aſſiſter à l'audience.

Le Sr. le Blanc, avocat du Vicomte de Bombelles, établit dans la premiere partie du ſien, que dans le cas même où il y auroit eu un mariage entre la Demoiſelle Camp & le Vicomte de Bombelles, il ſeroit nul, 1°. par l'incapacité des perſonnes, 2°. par le défaut des formes: il ſeroit funeſte pour ſa famille & pour elle, puiſqu'il y auroit un délit caractériſé, qu'il faudroit punir par la rigueur des loix.

Dans la ſeconde partie, il établit la fauſſeté du mariage & la gravité de l'impoſture, 1°. en ce que les deux actes de célébration que la Demoiſelle Camp apporte ſuivant le rit catholique, & ſuivant le rit proteſtant, ſont controuvés l'un & l'autre; 2°. l'inexiſtence d'un mariage quelconque eſt démontrée par les précautions mêmes que la Dlle. Camp a priſes pour paroître mariée, & par la poſſeſſion reſpective dans laquelle ſont reſtées les parties.

Dans la troiſieme partie, le Sr. Blanc détaille les torts de la Dlle. Camp & les demandes du Sr. de Bombelles contr'elle.

Ce mémoire, aſſez fort de choſes, mais ſec

& peu agréable pour les lecteurs frivoles, a donné lieu à une Replique de Me. Linguet, où 1°. il répond aux reproches faits à la Dlle. Camp par le Sr. de Bombelles.

2°. Il prouve la possession d'état de la Dlle. Camp.

3°. Il rapporte les titres de cette possession.

Le rôle intéressant que la partie de l'orateur joue dans cette cause, fournit aux grands mouvemens de son éloquence ; & ce plaidoyer, quoique moins raisonné, moins pressant d'argumens, fait plus d'impression par le pathétique & la chaleur qui y regnent.

26 *Juillet* 1772. Mademoiselle de Granville, une des courtisannes du jour les plus célebres, entretenue par M. de Jouville, Me. des requêtes, a en sous-ordre M. le Chevalier de Guer. Ces jours derniers il s'est élevé une rixe entr'eux, au point que l'amant a défiguré cette beauté de la maniere la plus outrageante. Cela a fait un esclandre du diable dans le monde galant. La Demoiselle est actuellement entre les mains des Esculapes, & cela a donné lieu à un plaisant de répandre au colysée, aux spectacles, aux promenades & autres lieux publics, le bulletin suivant. Il faut, pour mieux l'entendre, savoir que les deux médecins, Saint Léger & Souillier, sont très renommés parmi les filles, & absolument consacrés à leur service, ainsi que le Sr. Recolin, très expert dans les maladies du sexe, chirurgien de Madame la Comtes-

ſe Dubarri avant ſon élévation, & qui a conſervé cette qualité. Le Sr. Bordeu eſt un docteur plus relevé que les premiers, mais médecin en titre de Madame la Comteſſe.

„ Aujourd'hui 21 Juillet 1772, nous ſouſſignés, médecins ordinaires conſultans de la faculté d'Amathonte, Paphos, Cythere & autres lieux, nous étant tranſportés chez la Demoiſelle Granville, une des prêtreſſes en titre de ces iſles, pour conſtater l'état où l'a réduite un amant furieux & jaloux, de ce requis par ladite Demoiſelle, avons conſtaté ce qui ſuit.

Ayant fait lever l'appareil mis ſur ſa face & ſur ſa gorge par Me. Recolin, chirurgien juré expert pour toutes les bleſſures d'amour, premier chirurgien de Vénus, notre reine & ſouveraine, nous avons trouvé 1o. que ce viſage céleſte étoit dans un état méconnoiſſable & horriblement défiguré par des griffes infernales.

2o. Que le feu de ſes yeux qui lançoient des traits ſi ſûrs, étoit noyé dans une humeur abondante & visqueuſe.

3o. Que les foſſettes du menton & des joues, où les ris & les graces ſe plaiſoient à folâtrer, étoient abſolument détruites & couvertes d'un ſang caillé.

4o. Que ſa bouche, ſiege de la volupté, que ſes lêvres vermeilles, ci-devant meſure heureuſe de ſes charmes ſecrets, n'offroient en ce moment qu'une ouverture effroyable & délabrée.

5°. Que ſes tettons ſi blancs, ſi bien arrondis, ſi fermes, étoient meurtris, flétris, ramolis & n'excitoient plus par leur attouchement qu'une ſenſation triſte & deſagréable.

Mais après ce ſpectacle douloureux, ayant viſité les autres parties du corps, nous avons obſervé avec une grande conſolation, qu'au moyen des ſaignées légeres & répétées le calme étoit rétabli dans les régions inférieures, que les feſſes ſphériques, rebondies, appétiſſantes avoient auſſi chacune leur petite cavité ou foſſette, niches de l'Amour, qu'elles pourroient parfaitement ſuppléer aux fonctions des tettons, ſauf le danger pour le prophane d'être provoqué à une adoration erronnée, mais dont la Nymphe nous a déclaré avoir horreur: qu'au ſurplus, les cuiſſes douillettes & potelées étoient bien propres à ramener au vrai culte; que le ventre un peu élevé, blanc, élaſtique, offriroit aux regards un coup d'œil ſéduiſant, aux mains un tact doux & ſuave, à la bouche des baiſers raviſſans; que le tailli, chevelu, noir, épais, qui en ombrage la partie inférieure, contenoit mille jeux en embuſcade; que de nouvelles levres, une nouvelle ſorte de langue ſuppléeroient aux baiſers à la florentine, à ces titillations délicieuſes, à ce prurit voluptueux, qui font l'amuſement des paillards impuiſſans; qu'enfin rien n'empêchoit les mortels favoriſés d'une foi vive & robuſte, marchant droit & ferme dans les ſentiers de la vertu, ſoutenus d'une grace con-

ſtante & efficace, de pénétrer juſqu'aux profondeurs du ſanctuaire, & d'y faire tous les ſacrifices, toutes les libations, que leurs forces leur permettront. En foi de quoi nous avons délivré le préſent procès verbal, pour être répandu parmi les amateurs, pour annoncer que la nymphe reprendra inceſſamment ſes fonctions ſur ſa chaiſe longue, & ſouffrira les asſauts multipliés qu'on voudra lui liver. (*Signé*) *Geilles de St. Léger, Souillier de Choiſi, Recolin.*

Vu par nous, premier médecin de la grande prêtreſſe, & ſcellé de notre ſceau de cire jaune & verte. (*Signé*) BORDEU.

30 *Juillet* 1772. On a vu paroître avec tout le luxe typographique des livres attribués à Zoroaſtre, en trois volumes in 4°. ſous le nom de *Zenda Viſta.* M. Anquetil, Aſſocié de l'Académie des belles lettres, a prétendu avoir rapporté ce tréſor d'après ſes découvertes, dans ſes voyages entrepris ſur les lieux: il a dépoſé les manuſcrits à la bibliotheque du Roi & en a donné la traduction. Un anonyme l'attaque aujourd'hui; il aſſure que cette traduction eſt infidele; que l'ouvrage n'eſt pas de l'auteur Perſan, & qu'il ne préſente que l'érudition faſtueuſe d'une imagination déréglée.

1 *Août* 1772. L'affaire de M. le Vicomte de Bombelles eſt une hydre qui repouſſe ſans ceſſe de nouvelles têtes. Il paroît actuellement un Mémoire pour un curé de la paroiſſe de St. Simon de la ville de Bordeaux, qui ſe plaint d'être

d'être obligé de s'arracher à ſa retraite & de s'inſcrire en faux contre un prétendu extrait de mariage entre la Dlle. Camp & le Vicomte de Bombelles, qu'il aſſure n'avoir point ſigné, & dont il n'a eu connoiſſance que depuis l'étrange bruit qu'occaſionne le procès en question.

Me. Belot, avocat de M. Linars, ce curé, a mis ſa défenſe dans le plus beau jour: ſon mémoire eſt plein de raiſon & de ſageſſe; mais il a cru devoir cependant faire connoître aux juges l'adreſſe criminelle avec laquelle Me. Linguet veut mettre en cauſe ſa partie. „ Cet „ éclat, fait-il dire à ſon adverſaire, réuſſira „ certainement en proportion du degré de ma- „ lignité que j'y ſaurai mettre & je m'y con- „ nois:" phraſe directe & perſonnelle à l'orateur, qui l'a extrêmement piqué.

Dans un autre endroit, il lui reproche ſon peu de jugement, il le peint *comme un athlete indiſcret, toujours occupé à polir ſes armes, ſans en connoître la trempe, ni en prévoir l'effet.*

On craint que ces ſarcasmes ne provoquent Me. Linguet, & qu'il ne faſſe quelqu'exploſion violente contre ſon confrere; ce qui fera rire le public, mais dégrade le barreau moderne.

Au ſurplus, le vrai but de ce mémoire eſt de faire connoître aux Proteſtans qu'ils mettent inutilement beaucoup de chaleur dans cette affaire, qu'ils regardent comme commune à leur parti; que non-ſeulement elle ne doit les inté-

reſſer en rien ; que même gagnée, elle n'opéreroit aucun changement en leur faveur ; que, perdue, au contraire, elle peut leur nuire beaucoup & avoir des ſuites très funeſtes, en excitant un œil plus attentif de la part du gouvernement ſur leurs mariages irréguliers.

2 *Août* 1772. Le mauſolée du maréchal de Saxe eſt abſolument fini, & doit partir inceſſamment pour Strasbourg, où il eſt ultérieurement décidé qu'il ſera tranſporté, ſuivant le vœu de l'égliſe Proteſtante.

On voit chez le Sr. Pigal, ſculpteur, auteur de ce beau monument, le modele en plâtre de la ſtatue de M. de Voltaire.

3 *Août* 1772. Le Sr. Drouais, peintre, auteur du portrait de Madame la Comteſſe Dubarry, qui n'a fait que paroître au ſallon de l'année derniere, les connoiſſeurs l'ayant beaucoup critiqué, eſt occupé aujourd'hui à faire celui d'un enfant paſſant pour fille de cette Dame, qui eſt à Ste. Eliſabeth, & connue ſous le nom de Pierrot, à cauſe de ſa gentilleſſe & de ſes drôleries : elle peut avoir dix à onze ans, elle doit ſervir de deſſus de porte au pavillon de Lucienne.

4 *Août*. La ſtatue de M. de Voltaire eſt de grandeur naturelle : il eſt aſſis, ce qui n'offre qu'un vrai ſquelette. Heureuſement les regards ſe portent d'abord ſur la tête, la partie la plus eſſentielle d'un tel ouvrage. Elle eſt couronnée de lauriers. Ceux qui ont vu depuis peu

le philoſophe de Ferney, le trouvent très reſſemblant. Il ſemble porter ſes regards au loin, enviſager toutes les folies des hommes, s'en moquer, avec ce ſourire perfide qui annonce moins une gaîté franche, qu'une ſatisfaction méchante de voir partout ſes ſemblables.

M. de Voltaire tient de la main gauche un rouleau déployé, qui en tombant couvre les triſtes veſtiges de ſa virilité. De la droite il a un poinçon. A ſes pieds ſont le poignard de Melpomene, le masque de Thalie, de gros livres, & tous les attributs qui peuvent caractériſer ſes divers genres de compoſition.

On n'a point encore décidé où ſeroit placée cette ſtatue, qui doit être exécutée en marbre, dont la ſingularité ſera précieuſe, ſans doute, pour la poſtérité la plus reculée, mais dont le ſpectacle repugnera toujours, ſurtout aux femmes, par le coup d'œil hideux d'un cadavre décharné, plutôt que d'un être vivant.

5 *Août* 1772. On a parlé d'un chantre de la Rochelle, enlevé par lettre de cachet au chapitre de cette ville, pour le préſenter ſur la ſcene lyrique. Le public étoit impatient de voir paroître ce ſujet, annoncé avec beaucoup d'empbaſe, comme une haute-contre de grande diſtinction. On a appris enfin qu'on l'avoit fait débuter ſur le théâtre de Mlle. Guimard à Pantin, le jour où l'on donna *Madame Engueule*, & qu'il avoit été décidé par les amateurs qu'il ne pouvoit convenir; que ſa voix étoit magnifi-

que dans le haut, mais n'avoit point de bas. On a renvoyé ce chantre, qui après avoir goûté des filles d'opéra, répugnoit beaucoup à retourner avec les cuiſtres, ſes confreres.

6 *Août*. Il vient d'arriver de Ferney une petite piece, ayant pour titre *le Chinois cathéchiſé*. On peut dire que M. de Voltaire finit comme il a commencé; c'eſt ſon *Epitre à Uranie*, plus vive, plus reſſerrée, plus gaie, & contenant dans un court eſpace tous les myſteres de notre ſainte religion: c'eſt un vrai cathéchiſme très orthodoxe, auquel nos théologiens ne peuvent trouver à redire que la maniere plaiſante & leſte dont il eſt traité en poéſie.

7 *Août* 1772. L'affaire de M. de Bombelles a enfin été jugée hier. L'affluence étoit immenſe, & l'on avoit établi une garde nombreuſe pour contenir cette foule. M. l'Avocat général Vaucreſſon, dont on ne connoiſſoit pas encore beaucoup l'éloquence, a parlé & a été fort applaudi. Il a conclu contre la Dlle. Camp, il a mulcté Me. Linguet, il a exhorté les jeunes orateurs à ne le point prendre pour modele, ſoit dans ſon peu de délicateſſe à préſenter comme vrais des faits faux, ſoit dans ſon art dangereux de couvrir tout de ſes ſarcaſmes, & de traveſtir en ſatyres des plaidoyers faits pour défendre l'innocence, ou atténuer le crime, ſoit enfin dans ſon audace effrénée à faire des apoſtrophes indécentes au public, comme pour s'en

faire un rempart & forcer les ſuffrages des juges.

Il a été ordonné un délibéré ſur le champ, qui a duré trois heures & a ſouffert de grands débats. Le public n'a point desemparé, il eſt reſté dans la grand'chambre, dans la grand'-ſalle & dans toutes les avenues du palais.

Enfin arrêt qui déboute la Dlle. Camp de ſa demande, qui la condamne aux frais & dépens envers la Dlle. Carvoiſin, Dame de Bombelles & le curé de Bordeaux; qui ordonne que l'enfant ſera mis en couvent pour être élevé dans la religion catholique apoſtolique & romaine, aux frais de M. de Bombelles, à raiſon de 600 livres par an, pour lesquelles il ſera tenu de faire un fonds de 12000 livres; qui condamne ledit Bombelles à 12000 livres de dommage & intérêts envers la Dlle. Camp, par forme de réparation civile, ce qui entraîne la contrainte par corps: ſur le ſurplus met les parties hors de cour.

Les mémoires de Linguet ſupprimés, en ce qu'ils peuvent contenir d'injurieux aux différentes parties.

10 *Août* 1772. Meſſieurs de l'Académie Françoiſe n'ayant pas trouvé de piece de poéſie digne d'être couronnée cette année, le jour de la St. Louis, ont remis le Prix.

11 *Août. Madame* (on appelle ainſi la fille aînée de M. le Dauphin) reſtée à Verſailles pendant le voyage de Fontainebleau, a reçu

avec ſa ſœur une fête magnifique, donnée à St. Ouen, par M. le Prince de Soubiſe, où l'on a joué de petits jeux d'enfans, entr'autres *le gage touché.* M. l'abbé de Voiſenon, très attaché à ce Prince, a voulu y ſervir un plat de ſa façon; il a fait les vers ſuivans:

Un jour ne ſachant que faire
Le jeune époux de Pſyché,
Les ris, les jeux & leur mere
Jouoient *au gage touché.*
L'Amour faillit; pour ſon gage
On lui fit chercher longtems
Objet qui fut l'aſſemblage
Des graces & des talens.
Toute la troupe céleſte
Crut faire peine à l'enfant;
Il eſt, dit-elle, un peu leſte
Pour choiſir bien ſenſément.
Mais le Dieu content dans l'ame
Parcourant tous les humains,
Jetta les yeux ſur *Madame*,
Et chacun battit des mains.

13 *Août* 1772. Depuis quelques mois il a été queſtion de faire un canal en Bourgogne, qui communiquant à la Loire faciliteroit l'exploitation des marchandiſes de cette province. Diverſes compagnies ont paru ſe former pour tendre à ce but, & toutes ont échoué, quand il a fallu réaliſer les fonds néceſſaires pour la confection de ce canal. Comme les avantages en ſont démontrés & que la province a le plus

grand intérêt à ſon exécution, on vient de faire imprimer un mémoire pour engager les états à emprunter les fonds néceſſaires pour cet objet. De gros capitaliſtes Génois offrent deux millions, à quatre pour cent.

13 *Août*. On rit beaucoup de voir Mlle. Guimard, cette danſeuſe de l'Opéra, ancienne maîtreſſe du Prince de Soubiſe, & pour qui ce Seigneur continue à avoir une grande conſidération, donner des permiſſions de chaſſe, comme une Dame d'importance. M. de Soubiſe, comme capitaine des chaſſes, lui accorde dans les plaiſirs du Roi un canton, où elle fait chasſer pour ſa table & permet à ſes amis d'y aller. Les danſeurs, les chanteurs, les acteurs de nos ſpectacles briguent la faveur de cette nouvelle Diane; c'eſt à qui d'entr'eux jouira d'un exercice ſi attrayant, & dont la nobleſſe depuis longtems réclame le privilege excluſif.

13 *Août* 1772. On imprime actuellement un manuſcrit trouvé dans un vieux château, qui a jadis appartenu au célebre Montaigne; c'eſt un voyage d'Italie écrit de la propre main de ce philoſophe. Toute la littérature eſt dans l'attente d'un ouvrage auſſi précieux.

17 *Août* 1772. La foire St. Ovide vient de s'ouvrir hier, ſuivant le nouveau réglement, à la place de Louis XV. Pour attirer davantage les curieux, ſans doute, on a enfin découvert le piedeſtal du monument que la ville y a fait élever au Roi, qui eſt abſolument terminé. On

ſait que cette compoſition eſt du célebre Bouchardon, mort avant qu'il eût pu finir ſon exécution, qui a été confiée au Sr. Pigal.

Ce piedeſtal revêtu de marbre blanc veiné, eſt élevé ſur deux marches. Tous les ornemens ſont en bronze. On voit à ſes angles quatre figures debout, de dix pieds de proportion, repréſentant les quatre vertus, la force, la juſtice, la prudence & l'amour de la paix: les deux petits côtés de ce piedeſtal ſont ornés d'inſcriptions entourées de branches de lauriers dorées: ſur la face, qui regarde le jardin des Tuilleries, on lit:

LUDOVICO XV,
OPTIMO PRINCIPI
QUOD
AD SCALDAM, MOSAM, RHENUM,
VICTOR
PACEM ARMIS
PACE
ET SUORUM ET EUROPÆ
FELICITATEM
QUÆSIVIT.

Sur la face qui eſt à l'oppoſite, vers les champs élyſées, on lit:

HOC
PIETATIS PUBLICÆ
MONUMENTUM
PRÆFECTUS

ET

ET
ÆDILES
DECREVERUNT ANNO
M. D. CC. XLVIII.
POSUERUNT ANNO
M. D. CC. LXIII.

Les grands côtés du piedeſtal ſont décorés de trophées & de bas-reliefs ; l'un repréſente le Roi donnant la paix à l'Europe : l'autre le repréſente ſur un char de triomphe, couronné par la victoire & conduit par la renommée à des peuples qui ſe ſoumettent.

Cette compoſition a eſſuyé beaucoup de critiques. Repréſenter le Roi à cheval, n'eſt pas d'une invention neuve ni ſublime; celle de le faire ſupporter par quatre vertus en forme de Caryatides, eſt bizarre. Il paroît que le cheval eſt, en général, la partie du monument qui plaît le plus aux connoiſſeurs. Le grand défaut c'eſt qu'il eſt peu proportionné au local, & que la ſtatue ne paroît que comme une mouche dans cette vaſte plaine.

21 *Août* 1772. Il eſt parvenu ici un troiſieme volume de lettres de Madame la Marquiſe de Pompadour, depuis 1756 jusqu'à 1762. Leur défaut d'enſemble, leurs négligences naïves, continuent à les faire regarder comme des larcins faits à différens porte-feuilles. Il eſt certain qu'elles ont un caractere d'originalité & qu'elles ne ſentent nullement l'auteur. Il y a pourtant

quelques faits d'une fausseté trop manifeste pour que la feu Marquise les eût pu adopter. Il faut mettre ces inepties sur le compte de l'éditeur, qui aura peut-être été dans le cas de restituer quelques passages, ou tronqués, ou déchirés, ou illisibles. Au surplus, c'est un problême à résoudre aux littérateurs, & plus encore aux gens de cour qui ont connu l'héroïne.

25 *Août* 1772. Bernis est un séjour délicieux, affecté, comme maison de campagne, aux abbés de St. Germain des Prez. M. le Comte de Clermont avoit encore embelli ce lieu, & l'avoit rendu propre aux fêtes les plus magnifiques & les plus galantes. Il y a surtout un théâtre charmant, peu analogue aux divertissemens d'un supérieur de moines, mais très convenable à ceux d'un Prince.

C'est aujourd'hui M. le Prince de Marsan qui loue cette maison des économats. Une fête qu'on y a donnée pour le jour de la St. Louis, son patron, a ramené le public de ce côte-là & lui a rappellé celles de feu M. le Comte de Clermont.

Il y a d'abord eu comédie, ou plutôt opéra comique : on a joué le *Tonnelier* & le *Maréchal*. C'est le spectacle ordinaire, qui s'exécute par des femmes de qualité & des seigneurs de la compagnie du Prince. Les femmes sont Madame la Comtesse de Turpin, Madame la Marquise de Senneville : les hommes sont M. le Marquis de Villars, M. le Marquis de Tou-

beuf, Mrs. de Bertillac, freres, M. le Marquis de Rohan, &c. Tous ces acteurs & actrices jouent à merveille, avec une aisance, un naturel, bien supérieurs à tous les efforts de l'art.

Après ce préambule, le Prince & sa suite se sont embarqués sur la Bievre, petite riviere qui fait canal dans le parc. A son arrivée un député du fleuve, à la tête de ses nymphes, est venu complimenter S. A. Elle est entrée dans des gondoles galamment décorées; les boëtes, les canons ont ronflé. Sa marche lente & majestueuse étoit précédée de feux sur l'eau. Des Tritons parcouroient la terrasse, & lançoient un artifice agréable & neuf. Enfin le héros de la fête est entré dans un pavillon construit à la tête du canal, où il a soupé, après avoir reçu une nouvelle harangue des bergers & bergeres de ces cantons. Le tout a été accompagné d'une musique délicieuse.

Après le souper, il y a eu caffé: c'est un genre de divertissement inventé depuis quelques années, où sous l'image naïve de ce qui se passe dans ces lieux publics, on ménage des scenes agréables & piquantes.

A côté du caffé se sont formé des parades ingénieuses, relatives aux circonstances de la fête, & assaisonnées de ces bons mots grivois qui sont l'ame de ce genre de pieces.

Le public des environs & de Paris couvroit la terrasse & remplissoit les bosquets artistement illuminés. Au moyen de contremarques conve-

nues on étoit admis dans l'aſſemblée, & l'on pouvoit aſſiſter à l'exécution de ces divers impromptus, où le goût des acteurs, toujours pris dans la compagnie du Prince, a développé leurs talens divers.

La fête a été terminée, ſuivant l'uſage, par un bal très brillant, & compoſé de très jolies femmes.

27 *Août* 1772. Un procès d'une eſpece très ſinguliere doit ſe juger inceſſamment à l'opéra. Une Dlle. la Guerre, fille des chœurs, a été trouvée en flagrant délit dans une loge pendant une répétition. Ces répétitions ſont délicieuſes pour les amateurs, en ce que tout eſt confondu, tout eſt ouvert & qu'il y regne une liberté charmante. Le préſident de Meſlay, de la chambre des comptes, eſt l'heureux mortel qu'on a ſurpris dans l'extaſe amoureuſe. Il eſt queſtion de décider quel genre de punition on infligera à l'actrice. Le Sr. Rebel, directeur général, conſommé depuis longtems dans la juriſprudence du code lyrique, doit préſider à l'arrêt, avec les directeurs particuliers. On croit qu'on appellera les matrônes les plus expertes de la troupe, mais qui n'auront que voix conſultative. Cette affaire rappelle celle de Mlle. Petit, du même genre, qui fit tant de bruit, il y a nombre d'années, & dans laquelle il parut des *factums* très plaiſans.

27 *Août* 1772. M. de Voltaire a pris tellement à cœur l'affaire de M. le comte de Mo-

rangiès, qu'on vient de répandre une seconde édition très augmentée de *l'Essai sur les probabilités*, où il défend plus que jamais ce maréchal de camp.

29 *Août* 1772. *Mémoires authentiques de la Comtesse de Barré, maîtresse de Louis XV, Roi de France, extraits d'un manuscrit que possede Madame la Duchesse de Villeroi, par le chevalier Fr. N.* 1772: *traduits de l'Anglois.*

Tel est le titre d'un nouveau pamphlet arrivé en cette capitale de Hollande & d'Angleterre, après lequel on court avec avidité, & qui ne contente pas les curieux à beaucoup près. Rien de si plat, de si dégoûtant que cette brochure, qui n'est que du verbiage, pleine de lieux communs, & d'ailleurs indignement écrite. Le peu de faits qu'on y trouve, ne conviennent pas plus à l'héroïne qu'à toute autre femme publique, & il n'y a pas une seule anecdote qu'on puisse regarder comme approchant de la vérité. Il faut compter bien étrangement sur la sotte crédulité du public, pour avoir l'audace d'imprimer une pareille rapsodie.

30 *Août* 1772. Me. Linguet finit ainsi la consultation de son premier mémoire pour Mlle. Camp, sur la validité d'un mariage contracté en France suivant les usages des Protestans, en date du 22 Novembre 1771.

„ Peut-être même le législateur instruit, par la discussion de cette cause, des abus que nécessite la situation des Protestans, se décidera-

t-il à révoquer enfin publiquement une loi terrible (celle qui invalide leurs mariages) que les circonſtances excuſoient peut-être & qui n'auroit pas dû leur ſurvivre."

Les Proteſtans de ce royaume enthouſiaſmés par l'orateur, s'étoient flattés de l'eſpoir qu'il leur donnoit, & ſembloient attendre la déciſion du procès pour apprécier la faveur du gouvernement à leur égard, ſans faire attention que ce cas particulier ne les concernoit en rien, en ce que l'avocat de la Dlle. Camp avoit pris le change & l'avoit fait prendre à ſes lecteurs, puiſqu'il n'étoit nullement queſtion de ſavoir ſi un mariage fait ſuivant l'uſage des Proteſtans ſeroit valide, mais ſeulement ſi le mariage du Vicomte de Bombelles avec Mlle. Camp avoit été fait légalement, ſoit dans le rite catholique, ſoit dans le rite proteſtant. Que l'arrêt ne prononce rien à cet égard, ſinon que par ſes diſpoſitions il indique que les magiſtrats n'ayant trouvé aucun acte de célébration du premier mariage, l'ont regardé comme non exiſtant; ce qui argueroit ſimplement de faux les actes prétendus produits au procès par les gens d'affaire de la Dlle. Camp. Cependant on écrit de Montauban & des autres lieux, où il y a beaucoup de familles proteſtantes, que découragés de cette nouvelle pluſieurs ont pris le parti d'émigrer d'un pays où elles ne peuvent jouir des droits les plus doux de la nature, & que ces malheureux emportent avec eux leurs talens, leur in-

duſtrie & leur fortune, en maudiſſant leur ingrate patrie. Tant eſt dangereuſe dans ſes ſuites une éloquence fauſſe & mal dirigée, comme celle de Me. Linguet!

1 *Septembre* 1772. Les vers de M. de Voltaire pour le 24 *Auguſte* ou *Août* 1772, & qu'il a d'abord envoyés à Paris manuſcrits, ſont imprimés aujourd'hui. Il les a fait précéder de deux petits pamphlets, à la ſuite deſquels ils viennent plus naturellement.

Dans le premier, qui roule ſur le procès de Mlle. Camp, M. de Voltaire, très louangeur contre ſon ordinaire, approuve l'arrêt du nouveau tribunal, qu'il aſſure avoir été conſacré par le ſuffrage du public, ce juge ſuprême, qui, quoique ſans pouvoir, décide au fond en dernier reſſort. Il prétend que tout Paris a ſenti qu'une loi dure ne permettant pas en France à un catholique de ſe marier à une proteſtante par le miniſtere d'un prétendu réformé, le mariage devoit être déclaré nul. Mais M. de Voltaire prend le change encore un coup, comme beaucoup d'autres; l'arrêt ne déclare point le mariage nul, il reconnoît ſimplement qu'il n'y a point de mariage, faute d'acte de célébration. C'eſt le ſeul point auquel les magiſtrats ſe ſont tenus, & qui leur a fait éviter adroitement de prononcer entre Geneve & Rome.

Du reſte, l'auteur gémit enſuite ſur cette ſéparation funeſte, qui a privé la patrie d'environ ſept à huit cens mille citoyens utiles, & qui

plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur ſort. Il ſemble applaudir à la néceſſité de la loi dans les tems de trouble & de diſcorde ; il la regarde deſormai comme dangereuſe & funeſte ; il indique les raiſons de le croire & la poſſibilité de la révoquer. Il finit cependant par s'interdire modeſtement de toucher à une matiere ſi délicate, il dit que cent volumes ne valent pas un arrêt du conſeil, & il attend de la prudence & de la bonté du gouvernement ce qu'on n'obtiendra jamais par des argumens de théologie.

On connoît aiſément quelles ſont les raiſons de la modération du critique dans ces réflexions, mais on eſt étrangement ſurpris de voir le même ſang froid, la même douceur dans le ſecond pamphlet, qui eſt une réponſe à l'abbé Caveyrac. On ſait que ce dernier eſt auteur d'une ancienne *Apologie de la révocation de l'édit de Nantes & de la St. Barthelemi.* Apparemment cet écrivain retiré à Rome y aura fait un ſecond traité ſur la matiere, où il reproche à M. de Voltaire de n'être pas de ſon avis, & où il lui attribue les *Mémoires de Brandebourg*, parce que celui-ci les a donnés à beaucoup de perſonnes, comme ſon ouvrage, & les a vendus à plus d'un libraire comme ſon bien.

Quand le zele du philoſophe de Ferney ſe feroit échauffé contre l'exécrable apologiſte de la St. Barthelemi, on l'auroit certainement pardonné à un apôtre de l'humanité ; on ne peut

cependant que le louer de differter, au lieu d'injurier: ce qui eft plus admirable encore, c'eft qu'il fe contienne également dans fa propre querelle, & que fans repouffer l'outrage par l'outrage, la calomnie par la calomnie, il fe contente d'affurer avec une tranquilité ftricte que la vérité & l'honneur l'obligent de dire, qu'il n'y a perfonne en Europe à qui il ait jamais ni prêté, ni donné, encore moins vendu l'*Hiftoire de Brandebourg*, *&c.* Il la reftitue à fon augufte auteur, au Roi de Pruffe; il ajoute, qu'il eft averé que ce monarque eft le feul hiftorien de fa patrie, comme il en eft le légiflateur & le héros. Il finit par demander humblement à M. l'abbé de Caveyrac non-feulement fon indulgence pour les Proteftans, mais encore pour le critique obligé de refuter fes opinions. Puiffe ainfi M. de Voltaire en avoir deformais pour les fiens!

3 *Septembre* 1772. Les comédiens François repetent actuellement *Arminius*, tragédie du Sr. Bauvin, que cet auteur, las d'être balotté par les hiftrions, avoit pris le parti de faire imprimer, il y a plufieurs années; ayant enfin trouvé grace devant eux, il profite de la faveur & va fe faire jouer.

4 *Septembre* 1772. Le pont de Neuilly eft aujourd'hui le monument qui attire l'attention des curieux & des phyficiens. La hardieffe de fon exécution le rend le plus beau pont de France. Il a cinq arches, de 120 pieds chacune,

& leurs voûtes plattes conſtruites à la maniere moderne, étonnent les connoiſſeurs. Au ſurplus, il faut attendre que les ceintres en bois en ſoient levés, pour mieux juger de cette belle machine. C'eſt en préſence de S. M. que doit ſe faire l'opération : le jour eſt indiqué au 22 de ce mois. M. de Trudaine, Intendant des finances chargé des ponts & chauſſées, doit y préſider, & donnera au Roi une fête à cette occaſion. Le chemin qui précede & qui ſuit, eſt auſſi admirable & digne d'être comparé aux voies romaines. M. Peronnet, ingénieur des ponts & chauſſées, a fourni les deſſins, & a ſuivi l'érection du pont en queſtion. Tout ne ſera pas encore fini, & il s'agit aujourd'hui de faire refluer un bras de la riviere, pour la faire couler ſous ce pont élevé dans une iſle, & qui n'embraſſe encore qu'une partie de la Seine.

5 *Septembre.* Un parent de feu Madame Doublet, cette virtuoſe ſi renommée parmi les politiques, pour les mémoires manuſcrits qui ſe rédigeoient chez elle des événemens publics & particuliers, continue ce Journal intéreſſant. Dans un de ſes articles il eſt tombé vertement ſur le Sr. Marin, & a fait ſentir l'imbécilité de ce rédacteur de la gazette de France, en adoptant les contes qu'on lui a envoyés ſur le prétendu hydroſcope, & les inſérant avec la plus grande prétention, ſe vantant même d'être le premier auteur de nouvelles publiques qui en ait

fait mention. On a renvoyé de Marſeille au Sr. Marin le jugement qu'on portoit de lui ſur cet objet: il en a été outré, il s'eſt plaint au miniſtre des affaires étrangeres, il lui a fait accroire qu'on dégradoit la gazette de France, en vilipendant ſon auteur, & comme il n'étoit guere poſſible d'attaquer le critique ſur un travail auſſi innocent, on a fait arrêter ſon laquais, dont il ſe ſervoit pour envoyer les nouvelles à ſes amis & on l'a fait mettre au Fort-l'Evêque, au ſecret. On a pris pour prétexte qu'il trafiquoit de ces nouvelles. Ce procédé indigne du Sr. Marin donne encore plus mauvaiſe idée de ſon cœur & de ſon petit eſprit. Il rappelle le principe du grand Colbert, qui dans ſes Inſtructions pour la marine avoit une ſi méchante opinion des Provençaux, qu'il recommanda expreſſement de n'en employer aucun dans les grandes places de l'adminiſtration & du gouvernement.

5 *Septembre* 1772. Mlle. Du Thé eſt une des courtiſannes les plus renommées aujourd'hui dans cette capitale. L'honneur qu'elle a eu de donner les premieres leçons du plaiſir à M. le Duc de Chartres, l'a miſe dans une grande vogue. C'eſt une blonde fadaſſe, d'une figure moutonniere, qui n'annonce aucune pétulance, aucun eſprit, mais à la mode: c'eſt tout dire. Elle appartenoit en dernier lieu au Marquis de Genlis, qui marié à une des plus jolies femmes de la cour trouva plus doux de ſe ruïner

avec cette fille. Celle-ci sentant que les facultés de son amant baissoient, a pris le parti de le congédier. Milord d'Aigremont est l'heureux mortel qu'elle veut bien admettre aujourd'hui à sa couche, moyennant mille louis pour la premiere nuit & mille écus par mois. Ces sermens réciproques seront, sans doute, bien exécutés, car tout Paris en est témoin, & c'est la nouvelle du moment.

7 *Septembre. L'Enfant Jésus* est une communauté instituée par l'ancien curé de St. Sulpice, & établie sur sa paroisse, mais à l'extrêmité de Paris. Les places n'en sont données qu'à des filles de condition, & jolies: c'est l'obligation qu'y mettoit le feu Sr. Languet: ce qui avoit même fait dire que c'étoit le bordel des évêques, parce que ce curé très patelin, très courtisan, faisoit manger souvent ces Messeigneurs avec quelques-unes de ces Dames, qu'il admettoit à tour de rôle à sa table. Il y avoit en outre dans cette maison des filles, du commun, pauvres ou orphelines, qu'on élevoit à toutes sortes de travaux champêtres & domestiques.

Madame de Marsan avoit imaginé pendant le séjour de Compiegne de procurer à Madame & à sa sœur un petit spectacle, en les conduisant à cette communauté. Elles y ont été reçues avec tous les honneurs dûs à leur rang; on est allé au devant d'elles avec le dais, on les a régalées de musique, salut & bénédiction. Madame a

été enchantée de ces Dames, & a voulu leur donner une marque de ſa ſatisfaction, en les baiſant toutes à la joue, au nombre de vingt-huit: Madame Eliſabeth ne leur a préſenté que ſa main à baiſer.

8 *Septembre* 1772. Il paroît une déclaration du Roi, qui établit une commiſſion royale de médecine pour l'examen des remedes particuliers & la diſtribution des eaux minérales; elle eſt du 25 Avril dernier & n'a été publiée que depuis peu. Le bien public eſt l'objet de cet établiſſement: ſuivant le préambule il eſt question de prévenir par une recherche exacte les abus énormes qui ſe commettent journellement dans cette partie & l'on forme à cet effet une commiſſion de gens éclairés ſur ces matieres, qui préſideront à la viſite, à l'examen & à la diſtribution. Il paroît difficile que ces frais n'entraînent une petite augmentation, qui ſera, ſans doute, ſupportée volontiers par les malades, trop heureux qu'on veille à la ſalubrité des médicamens qu'on leur adminiſtrera. La commiſſion annoncée ſera compoſée de médecins, chirurgiens, apothicaires, &c.

8 *Septembre* 1772. Il paroît un poëme *ſur le jugement de Pâris* par M. Imbert, jeune homme qui promet beaucoup & dont les vers ſont pleins de graces & d'harmonie, où l'on trouve d'ailleurs de l'invention & du génie dans la compoſition. M. Piron, ce vieillard preſque nonagénaire, qui conſerve encore dans le froid de

l'âge tout le feu de la plus verte jeuneſſe, toute la gaîté la plus aimable, s'eſt amuſé à faire une chanſon en parodie du même ſujet ſur l'air du *Mirliton don daine*, *Mirliton don don*, qui fait fortune, & malgré les gravelures dont elle eſt pleine, plaît beaucoup aux Dames.

10 *Septembre.* On parloit depuis quelque tems d'un ouvrage *ſur la tactique* très recherché, très défendu, par l'adreſſe de l'auteur à y inſérer des choſes extrêmement fortes & hardies. Il en a percé enfin des exemplaires dans ce pays ci: c'eſt un livre en deux volumes in-4°., ayant pour titre: *Eſſai général de tactique, précédé d'un diſcours ſur l'état actuel de la politique & de la ſcience militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé la France politique & militaire, dédié à ma patrie.*

12 *Septembre* 1772. Chanſon ou parodie, ſur l'air du *Mirliton don daine*, *Mirliton don don.*

1.

Moi qui jadis eus la gloire
De chanſonner pour Iris,
J'oſe entreprendre l'hiſtoire
Du jugement de Pâris,
Sur le Mirliton, &c.

2.

Un jour la belle Cythere
Avec Junon & Pallas
Se lavoit dans la riviere
Le corps, la tête & les bras,
Et le Mirliton, &c.

3.

Quand la difcorde crottée
Vint pour fe laver auffi,
Junon toute tranfportée
Dit: retire-toi d'ici.
L'affreux Mirliton, &c.

4.

La difcorde en prit vengeance,
Savez-vous comme elle fit?
Au milieu d'elles leur lance
Une pomme d'or & dit:
Au beau Mirliton, &c.

5.

Junon qui toujours criaille,
Veut s'en faifir tout de bon;
Venus lui dit la grifaille
N'eft point du tout de faifon,
Pour le Mirliton, &c.

6.

Pallas dit d'un ton févere:
Tous vos plaifans Mirlitons
Ont toujours maille à refaire;
On ne voit nulles façons
A mon Mirliton, &c.

7.

Dans la difpute elles virent
Pâris le jeune pafteur,
Auffitôt toutes fe dirent
Le drôle eft bon connoiffeur
En beaux Mirlitons, &c.

8.

Le Berger aux trois Déesses
Fit ôter trois cotillons,
Il vit trois paires de fesses
Et trois paires de tettons,
  Et trois Mirlitons, &c.

9.

D'une pareille corvée
Pâris ne s'épouventa,
Il alla, tête levée,
Et tour à tour feuilleta
  Chaque Mirliton, &c.

10.

Junon promit la richesse
Au jeune berger Pâris;
Pallas vanta la sagesse:
Mais qu'offrit Dame Cypris?
  Rien qu'un Mirliton, &c.

11.

A cette douce parole,
On vit le combat cesser.
Ce Pâris étoit un drôle
Qui se seroit fait fesser
  Pour un Mirliton, &c.

13 *Septembre* 1772. M. le premier avocat général projette de faire rayer Me. Linguet du tableau, à l'occasion de divers sarcasmes que lui a lancés directement cet avocat en plein parquet. D'abord sur les reproches qu'il faisoit à ce dernier de ses personnalités contre lui & M. de

de Vaucreſſon, ſon confrere, Me. Linguet s'en eſt défendu, & M. de Vergès inſiſtant, ſur ce que perſonne ne s'y étoit trompé : „ tant „ mieux, a-t-il repris, c'eſt une marque de la „ vérité de mes portraits." M. l'avocat général piqué au vif lui a demandé s'il ſavoit à qui il parloit? „ Oui, Monſieur, a-t-il répondu; „ je parle à Me. Jacques de Vergès, avocat „ général du parlement à *mon refus.*" Ce qui n'a qu'irrité davantage ce magiſtrat, dont le reſſentiment doit éclater à la rentrée.

13 *Septembre* 1772. Le théâtre de la comédie Italienne eſt dans le plus grand délabrement. La retraite décidée du Sr. Cailleau, longtems en ſuſpens, y occaſionne une perte difficile à réparer. Cet acteur, qui menaçoit de quitter depuis longtems, pour ſe livrer à un commerce lucratif qu'exerçoit ſon frere mort, étoit retenu par le goût décidé qu'il a pour ſon métier & la ſorte de conſidération qu'il lui donnoit. D'une autre part, la cupidité le domine beaucoup: on propoſoit pour le dédommager du ſacrifice qu'il faiſoit du côté de la fortune, de lui donner un intérêt dans les poudres; la choſe n'ayant pas réuſſi, il a quitté abſolument, en promettant cependant de jouer quelquefois dans l'hiver gratuitement & pour mériter de plus en plus les bontés du public. Mais il eſt à craindre qu'il ne ſe rouille faute d'uſage, ou que les repréſentations brillantes qu'il procurera à ſes camarades les jours où il paroîtra, ne faſſent

tort aux autres & ne les rendent très médiocres.

Quoi qu'il en ſoit, malgré cette penurie de ſujets, le tripot a été fort intrigué à l'occaſion du début d'une Demoiſelle Colombe, qui jusqu'à préſent attachée à ce ſpectacle comme actrice de rempliſſage & comme danſeuſe, état très ſubalterne dans la troupe, a débuté avec un ſuccès prodigieux dans *le Huron* & dans *Tom Jones*. Toutes les femmes chantantes ſont enragées de ſa réuſſite, & craignant avec raiſon d'en être bientôt éclipſées, cabalent auprès des gentilshommes de la chambre pour empêcher qu'elle ne ſoit reçue.

14 *Septembre* 1772. Le *Traité de tactique*, dont on a parlé, eſt de M. Guibert, colonel commandant la légion de Corſe, fils de M. de Guibert, maréchal de camp & cordon rouge. L'ouvrage n'eſt pas merveilleux en lui-même, & les gens du métier n'y trouvent rien de neuf ou de génie. La préface ſeule attire l'attention des curieux & préſente des choſes très répréhenſibles aux yeux du gouvernement ; cependant, quoique l'auteur n'ait pas mis ſon nom à la tête de ce traité, il y a apparence qu'il ne s'en défend point, puiſque tout le monde le nomme. On craint que ſa hardieſſe ne lui faſſe tort.

15 *Septembre*. Mlle. Duperey, cette charmante danſeuſe de l'opéra, pleine de graces & de talens, qui s'étoit miſe en couvent par dépit de n'avoir pu fixer le Sr. Dauberval qu'elle vou-

loit épouſer, montre plus de fermeté qu'on ne croyoit dans ſon ſacrifice: elle a déja le voile blanc. Envain Madame Texier, ainſi que ſon mari, dont elle paſſoit pour ſervir les plaiſirs tour à tour, l'ont-ils haranguée ſucceſſivement, afin de la détourner de ſon funeſte projet, elle perſiſte, & la grace la rend invincible à toutes leurs ſéductions.

16 *Septembre* 1772. On parle beaucoup d'un poëme *ſur le bonheur*, auquel M. Helvetius a travaillé preſque toute ſa vie, & qu'il avoit ébauché même avant ſon livre ſur *l'eſprit*. Il y a des choſes fortes, qui ont fait prendre le parti à l'éditeur de faire imprimer l'ouvrage poſthume de ce philoſophe en pays étranger. Il a profité de cette liberté pour y mettre une préface qu'on aſſure n'être pas moins hardie; ce qui fait rechercher le livre. Ce poëme eſt d'ailleurs peu poétique, ſans fiction, ſans chaleur, ſans enthouſiaſme: il eſt en ſix chants.

17 *Septembre*. Les amateurs ont aſſiſté derniérement à une répétition de danſe faite à l'opéra. Il eſt queſtion du petit Mont-Gaultier, dont la mere, femme d'une quinte de l'opéra, eſt maîtreſſe du Sr. Veſtris, & qui paſſe pour être le fils de ce grand coryphée: c'eſt lui qui préſide à ſon éducation avec toute la tendreſſe paternelle, & qui met la plus grande prétention à ce début. La mere y a auſſi attiré beaucoup de monde, par l'honneur qu'elle a d'approcher de Madame la Comteſſe Dubarry, qu'elle

a connue autrefois en ſociété, & qui ne l'a point oubliée dans ſa gloire. On préſume infiniment des talens du jeune éleve.

18 *Septembre.* L'Académie françoiſe a nommé une députation vers M. le Cardinal de la Roche-aymon pour lui demander une abbaye en faveur de l'abbé Maury. Cet orateur, dimanche dernier, avoit préſenté ſon diſcours à ſon éminence, qui l'a très bien accueilli, lui a déclaré être prévenu de la démarche de l'Académie en ſa faveur, être très bien diſpoſé & l'a retenu à dîner pour mercredi avec les députés, jour auquel ils ont dû voir ce prélat.

20 *Septembre* 1772. On parle beaucoup d'une opération de la pierre que vient de faire le frere Côme ſur un chantre de la chapelle du Roi, qui a duré 33 minutes: ce que les gens de l'art regardent comme un événement unique. Le patient, quoiqu'âgé, mais fortement conſtitué, n'a point ſuccombé dans ce cruel ſupplice & l'on eſpere qu'il en reviendra.

24 *Septembre.* Le bâtard du Sr. Veſtris qui a débuté dans la danſe le 18 de ce mois, n'eſt pas le fils de la Dame Mont-Gaultier; celui-ci eſt encore hors d'état de ſuivre les traces de ſon illuſtre pere: c'eſt un enfant naturel qu'il a fabriqué avec la Dlle. Allard. On doit juger quelles heureuſes diſpoſitions doit avoir cet enfant, qui n'a pas treize ans; il annonce la majeſté de l'un, réunie aux graces & à l'enjouement de l'autre.

27 *Septembre.* Les comédiens François ont donné hier la premiere repréſentation des *Cherufques*, la nouvelle tragédie annoncée du Sr. Bauvin. L'auteur eſt un pauvre diable du pays d'Artois, qui a été réformé de l'école militaire, où il étoit profeſſeur, âgé de près de ſoixante ans & qui débute au théâtre. L'exemple de M. de Belloy l'a encouragé, & les Etats d'Artois ayant promis une penſion au poëte qui célébreroit un héros de cette province, le premier s'eſt évertué, & a chanté *Arminius*, l'un des chefs de ce peuple, connu autrefois ſous le nom de Cheruſques.

Les comédiens n'ayant paru jouer cette piece que par une pitié humiliante pour l'auteur & le lui ayant fait ſentir durement, il en a réſulté un intérêt général de la part du public en ſa faveur; il étoit on ne peut mieux diſpoſé, & les deux premiers actes ont été applaudis avec une prédilection particuliere. Le troiſieme acte n'a pas reçu les mêmes acclamations. Le quatrieme a été foiblement ſoutenu. Dans le cinquieme Mlle. Veſtris ayant paru le caſque en tête, & la pique à la main, cela a formé un coup de théâtre qu'on a trouvé admirable, & les battemens de mains n'ont point diſcontinué juſqu'à la fin. On a demandé l'auteur avec une fureur ſans exemple. Mais celui-ci effrayé des huées du troiſieme acte avoit diſparu & a eu la prudence de ne pas ſe montrer. On a continué à crier *l'auteur*! au point qu'on n'a pu annoncer,

& qu'on a eu beaucoup de peine à commencer la seconde piece.

28 *Septembre* 1772. Le public plaisant a baptisé le nouveau débutant dans la danse à l'opéra, du nom de *Vestrallard*. Ce qui caractérise sa double origine. On l'applaudit de plus en plus. Il est certain que c'est un prodige, dont il n'y a peut-être point d'exemple. Le pere se complaît merveilleusement dans les acclamations qu'on accorde à son bâtard, & dans l'excès de sa joie il en a témoigné sa reconnoissance aux spectateurs par de très profondes révérences, qu'il est venu faire sur le bord du théâtre.

29 *Septembre* 1772. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *Julie*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes: les paroles sont du Sr. Monvel, jeune acteur de la comédie Françoise. La musique est du Sr. Dezaïdes, compositeur qui n'est encore connu par aucun grand ouvrage.

29 *Septembre*. M. de Voltaire, qui ne laisse passer aucune occasion de faire sa cour successivement à tous les potentats, & qui saisit à merveille l'à propos du jour pour participer en quelque sorte à la célébrité des événemens & faire avec eux l'entretien public, vient d'adresser des vers au Roi de Suede à l'occasion de la derniere révolution de ce Royaume. Si

l'on n'y trouve rien de bien philoſophique, de bien hardi, on y lit au moins quelques beaux vers, dignes encore du chantre d'Henri IV; les voici:

Jeune & digne héritier du grand nom de Guſtave,
Sauveur d'un peuple libre & roi d'un peuple brave,
Tu viens d'exécuter tout cè qu'on a prévu:
Guſtave a triomphé ſitôt qu'il a paru.
On t'admire aujourd'hui, cher prince, autant qu'on t'aime,
Tu viens de reſſaiſir les droits du diadême.
Et quels ſont en effet ſes véritables droits?
De faire des heureux en protégeant les loix,
De rendre à ſon pays cette gloire paſſée,
Que la diſcorde obſcure a longtems éclipſée,
De ne plus diſtinguer ni *bonnets*, ni *chapeaux*,
Dans un trouble éternel infortunés rivaux,
De couvrir de lauriers ces têtes égarées
Qu'à leurs diſcuſſions la haine avoit livrées,
Et de les réunir ſous un roi généreux.
Un état diviſe fut toujours malheureux:
De la liberté vaine il vante le preſtige,
Dans ſon illuſion ſa miſere l'afflige,
Sans force, ſans projets pour la gloire entrepris
De l'Europe étonnée il devient le mépris.
Qu'un Roi ferme & prudent prenne en ſes mains les rênes,
Le peuple avec plaiſir reçoit ſes douces chaînes;
Tout change, tout renaît, tout s'anime à ſa voix;
On marche alors ſans crainte aux pénibles exploits,
On ſoutient les travaux, on prend un nouvel être
Et les ſujets enfin ſont dignes de leur maître.

30 *Septembre* 1772. On a donné de suite les *Cherusques* lundi & mardi, suivant les vœux du parterre, qui a paru protéger de plus en plus l'auteur, & mal-traiter les comédiens. Ce dernier jour on a apostrophé publiquement les acteurs: on a dit au Sr. Monvel qui est venu annoncer : „ on est assez content de vous, „ mais dites à Molé qu'il apprenne mieux son „ rôle; dites à la Vestris que nous sommes fort „ mécontens d'elle, qu'elle a très mal joué." Et sur ce que l'orateur comique représentoit qu'il ne pouvoit se charger de faire des réprimandes de cette espece à ses camarades, on lui a repliqué de les faire venir. Ce dialogue, qui se sentoit un peu de l'ancienne liberté de notre théâtre & de celle dont jouissent encore les Anglois, étoit très plaisant, mais a été bientôt interrompu par les alguasils, qui sont venus imposer silence. On assure qu'on a même arrêté quelqu'un.

Les comédiens cependant ainsi mulctés par le public jettent les hauts cris contre l'auteur; ils lui reprochent d'avoir abusé indignement de la commisération qui seule leur avoit fait recevoir sa piece, d'avoir violé la convention, suivant laquelle elle n'avoit été reçue qu'à condition qu'elle ne seroit jamais jouée, d'avoir même refusé 1500 livres qu'ils lui offroient, s'il vouloit les dispenser de le faire, lorsqu'il a exigé rigoureusement son droit de passer à son tour.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, cette piece, miſérable en elle-même, excite une grande ſenſation par la guerre qu'elle occaſionne entre le parterre & les acteurs; & l'auteur profite de cette diſſenſion pour acquérir une célébrité qu'il n'auroit jamais eue par ſon mérite perſonnel. On en a parlé à M. le Comte d'Artois, qui s'intéreſſe pour lui, & il paroît ſûr qu'il aura la penſion promiſe par les états: elle eſt de 600 livres. On n'exigeoit que trois repréſentations, & elles ont eu déjà lieu.

La quatrieme repréſentations a été renvoyée à ſamedi, pour donner à Molé le tems de mieux ſe recorder ſur ſon rôle.

30 *Septembre* 1772. M. de Voltaire vient de ſe répondre à lui-même: après avoir fait le *Chinois cathéchiſé*, il fait parler celui-ci; il ſe ſert de ce cadre pour étaler divers points d'antiquité connus de la nation chinoiſe, pour faire encore des plaiſanteries ſur notre ſainte religion, & rire également & du peuple camard & du peuple chrétien.

1er. *Octobre*. On annonce un nouveau livre très rare, intitulé *le bon ſens, ou les lumieres naturelles oppoſées aux lumieres ſurnaturelles*. On aſſure que cet ouvrage eſt encore mieux fait que tout ce qui a été compoſé ſur la matiere en queſtion: on le dit ſupérieur au *Syſtême de la nature*, en ce qu'il eſt plus reſſerré & plus dégagé des déclamations trop fréquentes dans celui-ci.

4 *Octobre* 1772. Le Sr. Destouches, ci-devant architecte de la ville, vient de mourir: il n'est recommandable par aucun monument d'importance, mais par beaucoup de plans & surtout par celui d'une église de Ste. Genevieve, qu'il avoit montré aux religieux, & dont M. de Marigny avoit exigé la communication. On prétend que ce directeur général des bâtimens qui favorisoit le Sr. Souflot, eut l'infidélité d'en donner verbalement une idée à celui-ci, qui d'après ces notions préliminaires a travaillé son plan actuel. Les amis du défunt assurent que le sien est bien supérieur, que le Sr. Destouches les avoit dans son porte-feuille, comparés l'un & l'autre, & que vraisemblablement aujourd'hui, que par sa mort il ne craint plus la disgrace de M. de Marigny, on les fera paroître.

4 *Octobre.* Par le récensement fait & connu du bien de M. Helvetius, à l'occasion du mariage de ses deux filles, qui doit avoir lieu incessamment & se faire double le même jour, il est tiré au clair qu'il laisse environ quatre millions de biens: ce qui prouve que ce philosophe connoissoit la maxime de Rousseau:

> Et qu'un philosophe étayé
> D'un peu de richesse & d'aisance,
> Dans le chemin de sapience
> Marche plus ferme de moitié.

Sa femme (Mlle. de Ligneville) d'une des plus

illuſtres maiſons de Lorraine & non moins philoſophe que ſon mari, a dit à la mort de celui-ci aux divers prétendans qui étoient ſur les rangs, qu'ils fiſſent, chacun pour ſon compte, leur cour de leur mieux à ſes filles; qu'elle ne les gêneroit en rien, & que ce ſeroient elles-mêmes qui nommeroient leurs époux.

Au ſurplus, la philoſophie paroît l'appanage de toute cette famille, car deux ſœurs de Madame Helvetius, comptant comme elle la nobleſſe pour peu de choſe ſans argent, ont auſſi épouſé chacune un fermier général, l'une le Sr. la Garde, & l'autre le Sr. Baudon. Il eſt vrai que la premiere eſt devenue folle, d'une fureur utérine; mais c'eſt un petit contre-tems auquel tout philoſophe eſt ſujet.

5 Octobre 1772. On dit que M. Desforges, ce chanoine d'Eſtampes qui a la folie de vouloir voler dans les airs en cabriolet, ayant tenté de faire une petite répétition de ſon projet dans ſon jardin, eſt retombé ſur le champ & s'eſt dangereuſement bleſſé. C'eſt le ſecond tome de M. le Marquis de Bacqueville.

6 Octobre. On rapporte un bon mot, dit le jour du décintrement du pont de Neuilly. A l'arrivée de S. M. les ſoldats & ouvriers ſeulement, gagés pour cela, ayant crié *vive le Roi*, ces acclamations n'ont été repétées par aucun des échaffauds, qui contenoient une immenſité de ſpectateurs: ce qui faiſoit un contraſte très remarquable, & dont en effet l'ambaſſadeur

de Naples a témoigné sa surprise à quelqu'un qui l'accompagnoit : *mais*, lui a-t-on répondu, *lorsque le prince est sourd, les peuples sont muets.*

7 *Octobre* 1772. On a arrêté différentes personnes à la comédie françoise, le jour où les acteurs furent si publiquement humiliés par le parterre; ensorte qu'aux représentations suivantes tout s'est passé dans une grande tranquilité, & les personnages humiliés ont pris leur revanche, en se moquant de fait de leurs censeurs & en jouant plus mal que jamais. Cependant les *Chérusques* vont, ou pour mieux dire, se traînent, car ils ne sont nullement améliorés.

Le Sr. Molé, qui s'est donné les airs de faire attendre plusieurs heures à sa campagne d'Antony, le pauvre auteur Bauvin, sans lui donner audience, sous prétexte qu'il alloit dîner en ville & qu'il ne pouvoit l'écouter avant, a témoigné hautement dans le foyer sa surprise de l'injustice du parterre à son égard : *comment*, a-t-il dit, *parce qu'un homme meurt de faim, il faut que nous nous donnions la peine d'apprendre de mauvais vers?* On lui a répondu que sa réflexion étoit juste, mais qu'il devoit la garder pour lui; que lorsque le public vouloit bien avoir la charité de venir s'ennuyer à une tragédie, il étoit de son devoir de s'efforcer à la bien jouer, & surtout de ne jamais être insolent.

8 *Octobre* 1772. Les Demoiselles Verriere sont deux courtisannes du vieux serrail, puisque l'une d'elles a appartenu au maréchal de Saxe &

en a eu une fille; mais leur opulence, la société distinguée qui va chez elles, leurs talens, & l'habitude où elles sont de donner des spectacles, y attirent beaucoup de monde. C'est toujours quelque auteur en titre qui a la direction de leurs plaisirs. M. Colardeau, longtems attaché à leur char, se trouve remplacé par M. de la Harpe. On y joue de tems en tems des pieces nouvelles, qui n'ont paru sur aucun théâtre. Dimanche dernier on y a donné *Julie*, comédie de M. Saurin, imprimée & non représentée. Elle a fait peu de sensation; mais *l'espieglerie*, petite piece en un acte, y a eu le plus grand succès: elle a paru d'une gaîté charmante, & le Sr. de la Harpe y a supérieurement bien joué. L'ouvrage est du Sr. Billard du Mouceau, le parrain de Madame la Comtesse Dubarry.

9 *Octobre*. Extrait d'une Lettre de Brest du 4 Octobre 1772. „ M. le Comte d'Estaing, „ s'est mis dans la tête de réaliser un ancien „ projet de lester les vaisseaux avec de l'eau de „ mer, qu'on a toujours regardé comme chimé„ rique, par le danger qui devoit en résulter „ nécessairement pour la santé des équipages. „ En conséquence ce Commandant a fait rem„ plir de ce liquide la calle du *Robuste*, vaisseau „ de 74 canons, & pour vérifier par lui-même „ ce qu'il en pourroit résulter de dangereux, il „ couche toutes les nuits à bord de ce bâtiment. „ Ce qui ne sera pas une expérience conclu-

„ te, quand même il n'en feroit pas incommo„ dé; car, premiérement, un feul homme peut „ échapper à une contagion, à laquelle mille „ autres n'échapperoient pas: en fecond lieu, „ le danger le plus grand de ces eaux ftagnan„ tes & croupies ne doit fe manifefter que dans „ les chaleurs: en troifieme lieu, le mouve„ ment continuel d'un bâtiment à la mer qui „ feroit balotter cette eau, & en détacheroit „ fans ceffe des vapeurs & des exhalaifons, ne „ peut s'apprécier dans un port & dans un bâ„ timent tranquille: enfin, il eft totalement „ différent de fe trouver feul dans un pareil „ vaiffeau & de renouveller continuellement „ fon air, en débarquant dans la journée, que „ d'y paffer plufieurs mois de fuite, avec une „ multitude très nombreufe d'hommes de toutes „ fortes de tempéramment, & dont il y a à „ parier qu'une partie eft déja mal faine & „ infectée du fcorbut.

„ On peut par cet exemple juger que ce „ commandant eft un ami des nouveautés, mais „ que fa tête n'eft pas encore bien mûre, & „ que d'ailleurs fes raifonnemens ne font pas „ extrêmement concluans. Toute la marine fe „ moque de fon expérience, & perfonne n'a „ envie de faire la partie de plaifir d'aller cou„ cher avec lui.

10 *Octobre* 1772. Il paroît que les Artéfiens ont été comblés de voir un de leurs compatriotes briller au théâtre. On prétend que M. Beau-

via eſt le premier homme de la province qui ait l'honneur d'être joué ſur la ſcene. Il y a cependant une académie littéraire à Arras, mais dont les membres s'occupent peu de poéſie.

12 *Octobre.* On parle beaucoup du teſtament de Madame Fremin, qui vient de mourir d'une maladie de langueur très longue, mais qui en lui laiſſant ſa tête libre lui a donné le tems de faire ce dernier acte de la vie humaine avec tant de ſoin, qu'il paſſe pour un chef-d'œuvre de cette eſpece. Mais ce qui lui donne de la célébrité, c'eſt la curioſité que le Roi a eue de le lire, & les éloges dont le Monarque a honoré la ſageſſe de la défunte. Elle étoit parente du Sr. de la Borde, premier valet de chambre de S. M. qui l'amuſe & jouit auprès d'elle de la privauté la plus flatteuſe, au point d'avoir la liberté de faire ſa muſique dans le cabinet du Roi & ſous ſes yeux. Le Roi lui ayant demandé de qui il étoit en deuil? & cette queſtion ayant été ſuivie de tous les détails dans leſquels le Roi entre ſur ces matieres & qu'il aime beaucoup, il a voulu voir ce fameux teſtament, où cette particuliere, très riche, rappelle tous ſes parens, tous ſes amis, toutes ſes connoiſſances, les pauvres ſur leſquels elle exerçoit ſa charité, & les comprend chacun dans leur claſſe, avec une intelligence, une netteté, une diviſion de calcul proportionnel, qui annonce un eſprit vraiment géométrique.

14 *Octobre* 1772. *Les voyages de Montaigne,*

dont on a retrouvé le manuſcrit, ſont dûs à une de ces circonſtances heureuſes que le hazard procure au moment où l'on y compte le moins. Depuis 180 ans qu'il eſt mort on n'en avoit eu aucune connoiſſance : on ſavoit ſeulement, par ce qu'il dit dans ſes *Eſſais*, qu'il avoit voyagé. M. l'abbé Prunis, chanoine régulier de Chancelade en Perigord, parcouroit cette province, pour faire des recherches relatives à une hiſtoire du Perigord, qu'il compile & digere. Il arrive à l'ancien château de Montaigne, poſſédé par M. le Comte de Segur de la Roquette, pour en conſulter les archives. On lui permet de fouiller dans un vieux coffre rempli de papiers, que l'on ne liſoit plus. C'eſt dans cet amas de manuſcrits mis au rebut, qu'étoit le tréſor en queſtion. Ce manuſcrit examiné ſcrupuleuſement par des érudits, a été reconnu pour authentique, à raiſon de l'écriture, du papier & du langage, qui caractériſent à merveille la fin du ſeizieme ſiecle. Le ſtyle a été jugé parfaitement conforme à celui des *Eſſais*. Un tiers ſeulement du manuſcrit eſt de la main d'une eſpece de ſecrétaire, qui parle de ſon maître à la troiſieme perſonne, & qui, ſans doute, écrivoit ſous ſa dictée : tout le reſte, où Montaigne parle à la premiere perſonne, eſt écrit de ſa propre main. On peut voir ce manuſcrit curieux chez le Sr. le Jay, libraire, rue St. Jacques, qui l'a acheté & offre de le montrer aux amateurs. Il propoſe actuellement cet ouvrage par ſouſcription.

14 *Octobre* 1772. Le Sr. de Mondonville, maître de musique de la chapelle du Roi, est mort la semaine derniere à sa maison de Belleville. C'est une perte pour son art, quoi qu'il ne fît plus rien depuis longtems. Il avoit composé plusieurs ouvrages pour le théâtre lyrique, & surtout *Titon & l'Aurore*, qui occasionna tant de rumeur dans son tems & contribua beaucoup à faire expulser les bouffons. Il excelloit pour le chant d'église, où il occupoit le premier rang. Ses motets ont fait longtems le fond le plus riche du concert spirituel. Lorsqu'il quitta la direction de ce spectacle, il les retira, mécontent des offres de son successeur. Depuis il s'est arrangé & avoit passé un bail de neuf ans, moyennant 27000 livres, à condition de fournir lesdits motets toutes les fois qu'il en seroit requis, d'en diriger l'exécution, de battre la mesure, &c. Contre l'ordinaire de ses confreres, il étoit si avare, qu'il est mort sans médecin, ni chirurgien, & faute de secours.

15 *Octobre* 1772. Le 4 de ce mois le Sr. Desessarts a débuté aux François dans le rôle de *Lisimon* du *Glorieux*, & dans celui de *Lucas* du *Tuteur*. Il continue de représenter dans divers autres rôles dits à manteau & de paysan. Cet acteur, homme très puissant, a une voix forte, & une bonne physionomie. Il est bien placé dans l'emploi auquel il se destine; il met beaucoup de franchise, de naturel & de vérité dans son jeu. Le Sr. Bonneval qui se retire,

laiſſera un vuide dans ſon genre qu'il eſt eſſentiel de remplir.

16 *Octobre.* On étoit fort empreſſé de connoître l'auteur du livre *de la félicité publique.* Cet ouvrage parvenu depuis pluſieurs mois dans ce pays-ci, ne commence à ſe répandre que depuis peu & à faire une ſorte de bruit. On ſait aujourd'hui qu'il eſt de M. le Chevalier de Chatellux, qui étoit déja diſtingué par quelques comédies jouées en ſociété avec ſuccès, mais qui dans le genre politique & de la morale déploye des talens bien ſupérieurs. On lui reproche cependant beaucoup de paradoxes & ſurtout un eſſentiel, ſervant de baſe à tout ſon ſyſtême, ſavoir, que les Monarques de notre génération ſont plus philoſophes que les précédens, & les peuples conſéquemment plus heureux; en un mot, que la politique eſt mieux entendue, & l'art des gouvernemens moins imparfait: aſſertion préciſément contraire à celle de M. de Guibert dans ſon excellente introduction, qui elle ſeule vaut mieux que tout le traité en queſtion.

17 *Octobre* 1772. On étoit fort empreſſé de ſavoir quel étoit l'auteur de la préface du poëme *ſur le bonheur* de M. Helvetius, qui fait grand bruit. On l'avoit d'abord attribuée à Duclos, mais les connoiſſeurs l'ont jugée bien ſupérieure à tout ce qu'a fait cet académicien, d'un mérite trop inférieur à ſa réputation: on a prétendu enſuite qu'elle étoit de M. Saurin, qui écrit en

vers avec aſſez de hardieſſe & d'énergie, mais dont la proſe n'eſt point aſſortie à celle-ci: on a fait auſſi l'honneur au Baron d'Olbac de le nommer; mais le jargon tudeſque de cet Allemand auroit ſubi en cette occaſion une métamorphoſe trop merveilleuſe: on a éclairci aujourd'hui que l'ouvrage eſt de M. le Chevalier de Chatellux, l'auteur *de la félicité publique.*

18 *Octobre.* La *Réponſe du Chinois*, qu'on avoit attribuée à M. de Voltaire, eſt de M. de la Condamine. Ce n'eſt pas un petit honneur pour ce dernier, qu'on ait pu un inſtant prendre le change & confondre ſa verve octogénaire avec celle du vieillard de Ferney.

18 *Octobre* 1772. Dans un ſouper de virtuoſes donné chez l'auguſte Clairon, ſi connue par ſes talens au théâtre, ſi avide de célébrité, cette actrice laſſe de l'engourdiſſement du public à ſon égard, a voulu faire parler d'elle par quelque ſingularité remarquable. En effet, elle a imaginé de faire dans cette fête l'apothéoſe de M. de Voltaire. On avoit placé pompeuſement le buſte de ce grand homme au milieu de l'aſſemblée, & là le Sr. de Marmontel, le coryphée de la maiſon, a préſenté une ode compoſée en l'honneur du nouveau Dieu du Pinde. Mlle. Clairon l'a lue avec ſon enthouſiaſme le plus véhément, & l'aſſemblée a beaucoup applaudi.

M. de Voltaire a été bientôt inſtruit de cette

grande cérémonie; il en a témoigné sa reconnoissance par la réponse suivante:

Les talens, l'esprit, le génie
Chez Clairon sont très assidus,
Car chacun aime sa patrie
Et chez elle ils se sont rendus
Pour célébrer certaine orgie
Dont je suis encor tout confus:
Les plus beaux momens de ma vie
Sont donc ceux que je n'ai pas vus.
Vous avez orné mon image
Des lauriers qui croissent chez vous;
Ma gloire en dépit des jaloux
Fut en tous les tems votre ouvrage.

M. de Voltaire rend ainsi le change à Mlle. Clairon, en assurant qu'elle a beaucoup contribué au succès de ses dernieres tragédies: obligation qu'il lui a en effet, ainsi qu'au Sr. le Kain.

19 *Octobre* 1772. *Entretiens libres des puissances de l'Europe sur le bal général prochain*; avec cette épigraphe: *qui potest capere capiat.* C'est un livre recemment arrivé d'Angleterre, recueil d'énigmes qui ne valent pas la peine qu'on pourroit se donner de les déchiffrer. On n'y trouve ni faits, ni anecdotes, ni esprit, ni méchanceté, ni plaisanterie. Il n'est ni politique, ni comique, ni satyrique; en un un mot, c'est un de ces ouvrages très plats qui ne se débitent qu'à la faveur du galimathias dont l'enveloppe l'auteur, & de la singularité qu'il affiche.

Deux eſtampes dont il eſt enrichi, ſont ce qu'il y a de mieux dans le livre, quoique l'une ſignifie peu de choſe, malgré la clef qu'on en donne : l'autre eſt un amphigouri, que le diable ne comprendroit pas.

20 *Octobre.* Il vient de nous arriver deux nouveaux pamphlets de M. de Voltaire ; le premier a pour titre : *la voix du curé ſur le procès des ſerfs du mont Jura.* Il faut ſe rappeller le procès des habitans de St. Claude contre les chanoines de ce lieu, ci-devant Bénédictins, qui vouloient les empêcher de réclamer contre la ſervitude où ils les opprimoient, ſuivant leurs prétendus droits, par leſquels ils les regardoient comme eſclaves *main-mortables.* Ce mot vient, ſuivant l'écrivain, de ce qu'autrefois, lorſque les maîtres n'étoient pas contens des dépouilles dont ils s'emparoient dans les chaumieres de ces malheureux après leur mort, ils les faiſoient déterrer, on coupoit la main droite à leurs cadavres, & on la préſentoit en cérémonie aux Seigneurs, comme une indemnité de l'argent qu'ils n'avoient pu ravir à leur indigence.

Ils ſont eſclaves dans leurs biens & dans leurs perſonnes ; s'ils demeurent dans la maiſon de leurs peres & meres, & s'ils y tiennent avec leurs femmes un ménage ſéparé, tout le bien appartient aux moines à la mort des premiers, ſans que les maîtres ſoient obligés de payer les dettes des défunts.

Si un étranger vient habiter un an & un jour

dans cette contrée barbare, il devient esclave des moines, ainsi que les autres habitans; s'il acquiert ensuite une fortune dans un autre pays, elle appartient aux moines, ils la révendiquent au bout de l'univers par le droit de poursuite.

Si ces moines peuvent prouver qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maison de son pere la premiere nuit de ses nôces, mais dans celle de son mari, elle n'a plus droit à la succession paternelle: dans le cas douteux, on lance des monitoires, pour faire venir à révélation du fait.

Il paroît par ce mémoire, qu'un droit aussi barbare qui a déja reçu des atteintes par divers arrêts du Parlement de Besançon & entr'autres par celui du 22 Juin 1772, n'est pas encore radicalement détruit; ce qui excite de nouveau le zele & l'enthousiasme de M. de Voltaire, qui s'explique aujourd'hui par l'organe du curé.

Il est affreux en effet que des moines, au nombre de vingt environ, réduisent à l'esclavage 12000 citoyens, d'autant que, d'après une dissertation sur l'abbaye de St. Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartres, ses usurpations sur les droits des habitans de cette terre, ses titres sont supposés & faux, faits aux 12eme & 13eme siecles, suivant les jurisconsultes les plus éclairés.

Le philosophe de Ferney, après avoir raisonné dans le premier article de cet ouvrage, se livre à son imagination exaltée, donne une vi-

ſion à ſon curé, lui fait apparoir Jéſus-Chriſt, & tenir à l'Homme-Dieu une converſation très plaiſante & peu digne de la gravité du mémoire, avec le Pere Célerier de ces moines.

Dans le troiſieme article, l'auteur fait intervenir quelques nouveaux chanoines depuis la ſécularisation de 1742, qui n'étant point imbus des maximes tyranniques de leurs prédéceſſeurs & de leurs anciens, conſentiroient volontiers à l'extinction de leur droit barbare, mais qui n'étant point en plus grand nombre, gémiſſent ſur la dureté de leurs confreres.

On trouve dans ce petit écrit le même genre d'éloquence de l'auteur en faveur de l'humanité, joint au même eſprit ſatyrique contre les moines, l'égliſe & la religion.

Le ſecond ouvrage a pour titre: *Lettre de M. l'abbé Pinzo, au ſurnommé Clément XIV, ſon ancien camarade de college, qui l'a condamné à une priſon perpétuelle, après lui avoir fait demander pardon d'avoir dit la vérité.*

On voit par cet argument combien le Saint Pere doit être mal équipé par M. de Voltaire, qui n'en recevra pas certainement un bref auſſi flatteur que celui que lui adreſſa Benoît XIV. On ne ſait que peut l'avoir ulceré contre ſa Sainteté, mais on ne peut la mal-traiter plus durement qu'il le fait. Le prétendu abbé Pinzo lui rappelle ſa baſſe extraction, lui reproche ſon ambition, ſon hypocriſie & ſa cruauté. M. le maréchal de Biron ne ſera ſans doute pas con-

tent de s'y trouver turlupiné; mais apparemment que M. de Voltaire ne le craint pas, ayant pour lui M. le chancelier.

21 *Octobre* 1772. Le jeune Veſtrallard, après avoir été l'objet des complaiſances & de la joie de ſes pere & mere, eſt aujourd'hui un objet de ſchisme entr'eux. La Dlle. Allard le réclame, & veut l'avoir ſous ſa domination: le Sr. Veſtris lui reproche de l'avoir négligé juſqu'à préſent, de lui avoir laiſſé le ſoin & les frais de ſon éducation; ce qui annonceroit qu'elle ne veut s'en emparer que pour toucher ſes bénéfices. De-là un grand procès, que leurs partiſans cherchent à éviter.

22 *Octobre* 1772. Les artiſtes, toujours jaloux les uns des autres, ſe déchaînent aujourd'hui contre le nouveau pont de Neuilly & le critiquent dans toutes ſes parties. Ils n'en aiment point les piles arrondies, qui, ſuivant eux, ſont mesquines & reſſemblent à de petites jambes ſous un corps coloſſal: ils prétendent d'ailleurs qu'elles ne rompent pas le fil de l'eau auſſi bien que les cornes tranchantes, & ne lui donnent pas conſéquemment cette rapidité néceſſaire pour paſſer plus ſûrement ſous les arches. Ils veulent auſſi que l'échappement de la vive-arrête du ceintre & ſon évaſement en ôtent toute la grace. Ils en critiquent juſques à la légereté, en diſant qu'un pont doit être un monument ſolide, noble, impoſant, & non élégant & agréable; enfin ils ſe plaignent qu'on en ait ſurbaiſſé

les

les arches, tandis que rien n'y obligeoit. Cette cenſure part, au gré des gens de goût & des connoiſſeurs impartiaux, plutôt d'un eſprit d'envie que d'une intelligence bien raiſonnée.

23 *Octobre* 1772. On peut ſe rappeller un trait inſéré dans les gazettes, il y a quelque tems, ſur l'Empereur regnant, qui ſe plaît à voyager incognitò & à connoître ainſi la vérité qu'on déguiſe trop ſouvent aux Souverains. Ce trait de juſtice concerne une pauvre femme, qui ſe plaignit des vexations qu'elle éprouvoit de la part de certains traitans, &c. M. le Blanc a imaginé de compoſer un drame ſur cette anecdote, ce qu'il a exécuté. Il eſt intitulé *Albert*; il a trois actes: les comédiens le repetent à préſent, & doivent le donner inceſſamment.

24 *Octobre*. C'eſt après-demain lundi qu'on doit jouer la piece nouvelle dont on a parlé: elle eſt annoncée ſous le titre d'*Albert premier*, ou *Adeline*, comédie en trois actes & en vers. Si elle réuſſit, elle ſera jouée vraiſemblablement à Fontainebleau.

26 *Octobre*. Le nouvel acteur de la comédie Italienne prend avec fureur: au plus bel organe du monde il joint une figure noble & intéreſſante; il fera bientôt oublier le Sr. Caillaud, ſi ce ſuccès continue.

27 *Octobre*. La comédie d'*Albert premier*, ou d'*Adeline*, annoncée pour hier, & dont on parloit avec beaucoup d'emphaſe, n'a point eu lieu; elle a même diſparu tout-à-fait de deſſus

l'affiche. On prétend qu'elle a été arrêtée à la police. Il eſt étonnant que les comédiens qui ont été ainſi dans le cas de fruſtrer le public dans ſon attente, par leur négligence à remplir cette formalité avant d'afficher une piece, s'y laiſſent prendre ſi ſouvent. Celle-ci étoit d'autant plus dans le cas de cette précaution préliminaire, que prêtant à beaucoup d'alluſions ſenſibles, & étant une critique indirecte du gouvernement actuel, elle pouvoit aiſément trouver des obſervations & des difficultés. La ſecte des économiſtes eſt en déroute de l'avanture & jette les hauts cris.

27 *Octobre* 1772. M. de Voltaire vient de répandre encore de *nouvelles probabilités en fait de juſtice*, où il fait un dernier effort pour les faire pencher du côté du Comte de Morangiès. Il ſe ſert de ſon arme ordinaire & couvre le plus qu'il peut de ridicule les adverſaires du maréchal de camp. Sa partialité ordinaire éclate plus que jamais dans cet écrit, & pour cette fois l'apôtre de l'humanité paroît abſolument vendu à la faveur. Cette défenſe eſt beaucoup plus foible que les premieres, & l'orateur finit par inſinuer que le Comte de Morangiès pourroit bien perdre au fond, quoi qu'il n'eût tort que dans la forme: mais il prétend que ſon honneur ſera toujours intact aux yeux des honnêtes gens, & que ſes adverſaires en gagnant n'en ſeront pas moins couverts d'infamie.

28 *Octobre* 1772. L'Académie royale de mu-

ſique a remis hier ſur ſon théâtre des fragmens, composés de l'Acte de *Pygmalion*, de celui de *Tyrtée*, un des actes des *talens lyriques*, & de celui du *devin de village*. Ces morceaux rebattus, mais toujours agréables au public, lorſqu'ils ſont bien exécutés, l'ont été ſi mal qu'ils ont été hués.

28 *Octobre*. On écrit de Breſt que le Comte d'Eſtaing a été attaqué de coliques violentes, qui l'ont déterminé à rompre ſon expérience & à ne plus coucher à bord du vaiſſeau qu'il avoit fait leſter d'eau de mer; enſorte qu'il ſe détache de tout projet à cet égard.

28 *Octobre*. M. Piron ayant eſſuyé depuis peu une chûte, qu'il dit plaiſamment être la plus grave qui ait été faite depuis celle d'Adam, ne s'eſt pourtant fait aucun mal; elle a donné lieu à la ſaillie ſuivante de ſa part, qu'on peut regarder comme une eſpece d'épitaphe:

J'acheve ici-bas ma route,
C'étoit un vrai caſſe-cou,
J'y vis clair, je n'y vis goute,
Je fus ſage, je fus fou;
A la fin j'arrive au trou
Que n'échappe fou ni ſage,
Pour aller.... je ne ſais où:
Adieu, Piron, bon voyage.

29 *Octobre* 1772. Il paroît une *Epitre à Horace* de M. de Voltaire, de près de 300 vers. Le philoſophe-poëte François tâche de s'y ren-

dre digne du poëte-philoſophe Romain: il ſemble lui avoir dérobé ſa lyre. Cette nouvelle production eſt pleine de graces, d'imagination, de raiſon & de ſel.

30 *Octobre.* Les ouvriers employés aux travaux & réparations du Colyſée ont tellement remué auprès de M. le Lieutenant général de police, que celui-ci a menacé les entrepreneurs apparens de les faire conſtituer priſonniers, s'ils ne ſe mettoient en regle vis à vis d'eux... Ceux-ci, qui avoient éludé juſques-là d'annoncer les propriétaires utiles, ont enfin déclaré qu'ils n'étoient que prête-noms. Trois matadors de la finance ſont les vrais chefs de l'affaire: ce ſont les Srs. Dangé, de Peyre & Mazieres, trois fermiers généraux; au moyen de quoi les pauvres diables ſont raſſurés & comptent être payés ſûrement.

30 *Octobre.* La piece d'*Albert premier* ſemble proſcrite ſans retour. Madame la Dauphine avoit demandé qu'elle fût jouée à Fontainebleau, mais le miniſtere s'y eſt oppoſé, & c'eſt de la cour qu'eſt émané, à ce qu'on aſſure, la défenſe de la donner à la ville.

31 *Octobre.* Les comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui *le billet de mariage*, comédie en trois actes mêlés d'ariettes; les paroles ſont de M. Desfontaines, la muſique eſt de M. de la Borde, cet auteur de muſique infatigable, qu'aucun échec ne décourage. Des épigrammatiſtes annoncent déja plaiſamment que *le bil-*

let de mariage pourroit bien être un *billet d'enterrement.*

31 *Octobre* 1772. M. le Marquis de Chauvelin, tour à tour négociateur & guerrier, se repose aujourd'hui au sein de la paix & des arts: à l'olive, au laurier qui couronnent son front, il joint le myrthe. Ami de son Roi, il en partage les plaisirs: quelquefois il se dérobe au tumulte de la cour & vient se réjouir au milieu de sa famille. C'est dans une de ces fêtes qu'est éclose la piece de vers suivante.

On jouoit à la campagne au gage touché. M. Léonard eut pour punition l'obligation de faire sur le champ un conte des fées; il fit cet impromptu, un des plus galans & des plus heureux qu'on puisse trouver.

Conte des fées, par M. Léonard, à Madame la Marquise de Chauvelin, en jouant au gage touché.

Il étoit une fée aussi douce que belle,
Les arts formoient ses attributs,
On voyoit marcher auprès d'elle
Et les talens & les vertus;
Mais des graces surtout elle étoit le modele:
On admiroit sa voix, son souris, son regard,
Cet air de fuir l'éloge & d'oublier ses graces,
D'attirer comme par hazard,
Et sans l'avoir voulu, tous les cœurs sur ses traces.
Elle avoit un époux, l'ornement de la cour,
Grand guerrier, profond politique,
Possédant l'art de plaire, autant que la tactique,
Et qui servoit la Gloire, Apollon & l'Amour.

Une autre fée (1) encor habitoit ce séjour,
Elle joignoit alors au feu du premier âge
De la maturité le solide avantage:
Tel est dans son état le midi d'un beau jour....
Des enfans dignes d'eux ajoutoient à leur gloire...
Mais qu'entends-je, une voix au moment où j'écris,
Semble me dire: arrête! ami, tu t'es mépris;
On te demande un conte & tu fais une histoire.
Ma muse a manqué son objet;
Mais sur votre indulgence est-ce à tort que je compte?
C'est bien votre faute, en effet,
Si ce récit n'est pas un conte.

1er. *Novembre* 1772. On sait la division qui regne à l'opéra entre Mlle. Heinel & le Sr. Vestris: elle est telle que ces deux coryphées ne veulent point danser ensemble. Cependant à Fontainebleau Madame la Dauphine ayant desiré voir un pas de deux dansé par eux, ils n'ont pu s'y refuser & ils l'ont exécuté délicieusement. Les directeurs ont voulu profiter de cette circonstance pour en étayer les *Fragmens* qu'ils viennent de remettre, & ils ont inséré ce pas de deux dans les ballets. Mais cet accouplement a tellement déplu à Mlle. Heinel, que dès le commencement du pas elle a fait semblant de se donner une entorse & s'est retirée. Du moins c'est une malice dont on l'accuse.

---

(1) La mere de Madame de Chauvelin.

Ses partiſans aſſurent que ſon accident eſt vrai: mais il paroît que le public n'en eſt généralement pas la dupe. Les directeurs ſont outrés de leur côté & veulent faire révoquer le congé que cette danſeuſe avoit obtenu pour aller paſſer ſon hiver en Angleterre.

3 *Novembre* 1772. *Le bon ſens*, ou *Idées naturelles oppoſées aux idées ſurnaturelles.* Tel eſt le titre d'un livre annoncé depuis quelque tems & diviſé en 206 paragraphes. C'eſt un vrai catéchiſme d'athéïſme, mais uſuel, à la portée de tout le monde, des femmes, des enfans, des gens les plus groſſiers & les plus ignorans: & c'eſt en cela qu'il eſt à craindre qu'il ne faſſe beaucoup de proſélytes & ne ſoit infiniment plus dangereux que les traités ſavans ſur cette matiere. L'auteur ne ſe ſert que de raiſonnemens très ſimples, d'apologues ſenſibles & propres à dévoiler efficacement l'inconſéquence & l'abſurdité prétendues de toutes les religions, même du Déisme & du Théisme. Les prêtres vont être plus furieux que jamais, d'autant qu'on y fait voir qu'ils ſont les ſeuls intéreſſés à maintenir le monde dans une éternelle enfance, ſi l'on excepte les deſpotes, dont les intérêts mieux entendus encore les engageroient à chercher une baſe plus ſolide & plus glorieuſe à leur puiſſance. Cet ouvrage eſt écrit purement, mais ſans enthouſiaſme & d'un ſtyle aſſorti au plan du philoſophe. Il eſt diffus & ſe repete ſouvent, comme tous ceux qui ſe méfient de

l'intelligence de leurs lecteurs & veulent inculquer leurs idées profondement & d'une maniere imperturbable.

4 *Novembre* 1772. *Jean Hennuyer, évêque de Lizieux: drame en trois actes.* C'est un nouvel ouvrage arrivé tout recemment d'Angleterre & qui mérite une discussion particuliere.

4 *Novembre.* Quoi qu'on ait renoncé à finir le Louvre de longtems & qu'on ait pris le parti d'enlever les débris des échaffauds qui tomboient en pourriture, on s'occupe pourtant de quelqu'embellissement extérieur. On fait déblayer la place en face de la colonnade, on la dégage de toutes les petites échoppes qu'on y avoit établies, & l'on se propose, quand le sol sera bien nivellé, bien égal, d'y mettre des gazons, qu'on encadrera; ce qui formera un coup d'œil agréable, & laissera toute la facilité de voir le point de vue de ce bel édifice.

5 *Novembre.* *Le propos indiscret*, n'est qu'un petit pamphlet d'une feuille: c'est un commentaire d'une phrase de M. le Duc de la Vrilliere aux députés des états de Bretagne. Ce ministre lors de l'approche de leur ouverture, leur écrivit pour les prévenir que s'ils s'occupoient du rappel du parlement, les états seroient cassés dans trois jours. On fait voir toute l'indécence de cette menace, également contraire aux droits des peuples & à la légitime autorité du Monarque.

7 *Novembre* 1772. M. de la Borde fait repéter actuellement à l'opéra son *Adele de Ponthieu*,

thieu, nouvelle tragédie lyrique, qu'il eſt question de jouer. Comme cet ouvrage eſt dans le grand genre, & qu'on le juge de beaucoup au deſſus des forces du compoſiteur, on ne doute pas qu'il n'échoue une ſeconde fois. Ses amis tremblent pour lui.

8 *Novembre.* L'Académie royale des ſciences vient de donner ſon approbation à l'invention nouvelle d'un *poële hydraulique*, *économique & de ſanté*, qui par un bain-marie combiné ſagement avec les matieres combuſtibles, tempere la chaleur ſeche du bois par la chaleur humide de l'eau bouillante; en ſorte qu'il en réſulte un air mollement imprégné de vapeurs douces très ſalubre, & une grande épargne ſur la dépenſe. La faculté de médecine a auſſi applaudi à cette découverte, & par un décret qu'elle a rendu à ce ſujet, annonce tous les avantages qui en réſultent pour ceux que les poëles ordinaires incommodent.

9 *Novembre* 1772. Il eſt des gens qui regrettent la piece du *billet de mariage* & prétendent qu'elle pourroit reparoître avec avantage. Elle roule ſur une anecdote aſſez ſinguliere de la vie du pere du Roi de Pruſſe. Ce Monarque, qui aimoit les hommes de grande taille, ayant rencontré à la chaſſe une payſanne jeune, très grande & bien faite, eut l'idée de la marier au plus bel homme de ſes gardes; il donna un billet à cette villageoiſe, ſous le prétexte d'une commiſſion pour le colonel qui les commandoit.

Il lui mande de marier ſur le champ, avec une dot, celle qui lui remettroit ſon billet, au vigoureux grenadier qu'il déſignoit. La jeune perſonne, arrêtée par quelqu'autre objet, qui ne connoiſſoit pas le Roi, ne tenant pas grand compte de la lettre, en chargea une vieille payſanne. L'ordre de S. M. étoit précis & l'officier n'oſa prendre ſur lui de différer. Il fit ce bizarre accouplement, dont le Prince rit beaucoup à l'éclairciſſement. On ſent effectivement qu'il y avoit un parti excellent à tirer de cette plaiſante aventure.

10 *Novembre*. Un des livres contre la religion, le plus dangereux par ſon adreſſe, ſa logique & ſon érudition, c'eſt ſans contredit *l'Examen des apologiſtes de la religion chrétienne*, attribué au ſçavant Freret. On vient d'imprimer des *Recherches ſur les miracles*, qu'on ſuppoſe émanées de lui & qui ne tendent pas moins que celui-là à la deſtruction du Chriſtianiſme, en l'attaquant dans une de ſes parties eſſentielles, dans ſon état le plus propre à en impoſer au vulgaire crédule.

L'auteur quelconque du nouveau traité établit, 1°. que l'on a ſoutenu de tout tems dans l'égliſe que les miracles ne prouvoient point par eux-mêmes la vérité du parti dans lequel ils s'étoient faits.

2°. Que la principale preuve d'une religion véritable devoit être à la portée de tous les hommes.

3°. Qu'il eſt très difficile de conſtater les miracles.

4°. Que les monumens, les fêtes & la tradition ne prouvent pas la vérité des miracles.

5°. Qu'on prend ſouvent pour miracles des choſes ſurnaturelles.

6°. Que l'imagination produit ſouvent des choſes extraordinaires, que l'on prend pour des miracles.

7°. Qu'on ne ſauroit trop ſe défier de l'impoſture en matiere de miracles.

8°. Qu'il faut ſe mettre en garde contre la crédulité des prêtres & des peuples en matiere de miracles.

9°. Que les Payens, les Juifs, les Mahométans & preſque toutes les ſectes Chrétiennes ont ſoutenu qu'il ſe faiſoit dans leur parti des miracles qui prouvoient pour eux.

D'où le philoſophe conclut, qu'il faudroit que, pour qu'une religion fût reconnue pour vraie, qu'elle eut des preuves bien plus claires & plus ſenſibles que celles tirées des miracles, qui, comme il démontre, ou ne prouvent rien, ou prouvent également pour toutes les religions de la terre.

On ne peut qu'admirer l'art avec lequel l'auteur de ce traité emprunte ſes armes de chez ſes adverſaires mêmes, & les combat par leurs propres raiſonnemens. Du reſte, même ſimplicité de ſtyle, même clarté, même ſens froid, que dans l'*Examen des Apologiſtes*; &c. ce qui

feroit aſſez préſumer que cet écrit ſort en effet de la même plume.

11 *Novembre* 1772. Les ennemis du Sr. Soufflot, architecte de la nouvelle égliſe de Ste. Genevieve, triomphent en ce que voilà l'année des travaux qui expire, ſans que la coupole ſoit encore élevée. Celui-ci ne paroît point ému de ces rumeurs: il dit qu'il a voulu prévenir un inconvénient très ordinaire en France aux édifices modernes, & dont on voit un exemple ſenſible dans l'égliſe de St. Sulpice; c'eſt que, lorſque l'eſſentiel eſt fini, on retire les ſecours néceſſaires pour les embelliſſemens & l'ouvrage reſte imparfait. Il a donc préféré de faire terminer les ornemens extérieurs pour ne faire ſa coupole qu'à la ſuite. D'autres veulent qu'il ait ſenti la force des objections de ſon adverſaire, le Sr. Pattu, & qu'il s'occupe ſérieuſement à chercher les moyens de parer aux inconvéniens qu'il lui annonce comme démontrés géométriquement.

12 *Novembre* 1772. Le drame de *Jean Hennuyer*, en trois actes & en proſe, eſt dans le goût de la piece de *François Second*, de M. le préſident Hénault, c'eſt-à-dire qu'il roule ſur des faits hiſtoriques & en embraſſe une grande quantité, quoique compris ſous une ſeule époque, qui eſt le *maſſacre de la St. Barthelemi* du 24 Auguſte 1572, & en cela il eſt infiniment plus régulier que le modele, puiſque l'auteur y a conſervé les trois unités. On voit par le fond

de ce riche drame, combien il doit être auſſi ſupérieur aux autres de la même eſpece joués ſur la ſcene, tels que le *Fils naturel*, le *Pere de famille*, par le grand intérêt qui en fait le pivot. Des ſituations romaneſques & invraiſemblables ne peuvent approcher de celles que nous préſente un plan établi d'après des détails qu'on trouve dans tous les mémoires du tems. Le mérite du poëte conſiſte donc, non dans l'invention, mais dans l'art de les avoir rapprochés & adaptés à un ſujet ſimple & unique. Du reste, ſes caracteres ſont bien tragiques: on y trouve des oppoſitions, des repouſſemens & les ombres néceſſaires pour les faire reſſortir. Point de hors-d'œuvre, d'incident étranger, ou ridicule: la piece marche & parvient à une cataſtrophe heureuſement terminée, après avoir fait paſſer le lecteur par les diverſes révolutions dont eſt ſuſceptible le cœur humain.

Il paroît au ſurplus que ce drame n'eſt qu'un cadre intéreſſant, & dont l'écrivain s'eſt ſervi pour amener plus naturellement & en action quelques diſſertations vives ſur la réſiſtance qu'on doit oppoſer aux ordres du ſouverain, quand ils répugnent au bon ſens, à l'humanité, à la nature, à la religion; pour faire ſentir l'abſurdité d'une obéiſſance aveugle & paſſive, comme les deſpotes l'exigent, & comme voudroient la faire adopter les apôtres du miniſtere actuel; pour inculquer, au contraire, cette force

d'ame ſi eſſentielle & ſi efficace dans les tems critiques & orageux.

On conçoit par cet expoſé combien l'ouvrage doit être rare & proſcrit: il eſt précédé d'une préface vigoureuſe, écrite avec beaucoup d'énergie, où l'on répand des vérités dures à entendre aux Rois, mais ſalutaires & qu'on ne ſauroit trop divulguer. Le ſtyle du drame eſt plus ſimple, quoique d'un coloris fort & rembruni dans les morceaux qui l'exigent, & ſurtout dans la deſcription du maſſacre de la St. Barthelemi.

13 *Novembre* 1772. Mlle. Dubois, qui depuis longtems étoit à la comédie Françoiſe, comme n'y étant point, puiſqu'elle ne jouoit preſque plus, a ſatisfait enfin au deſir de ſes camarades & a déclaré qu'elle ſe retiroit. Elle eſt dans la plus amere douleur de la mort de M. Gauthier, ſon amant; elle l'affiche avec toute l'affectation digne de ſon état de comédienne, & ne veut point le céder aux illuſtres deſeſpoirs des Preville, des Hus, des Allard, des Peſlin, &c. Elle eſt depuis ce tems renfermée dans l'intérieur de ſon appartement, elle ſe refuſe à tous les genres de diſſipation & à voir qui que ce ſoit. Comme cette actrice a la tête très foible, ſes amis craignent que ces vapeurs exceſſives ne la lui tournent tout-à-fait.

14 *Novembre*. On annonce un tableau de Raphaël d'Urbin, qu'un arracheur de dents, bro-

canteur, intriguant, &c. nommé le Roy de la Faudiniere, a acheté dans une vente pour moins d'une piſtole & qu'il veut vendre cinquante mille écus. Il prétend prouver l'origine de ce tableau du grand maître en queſtion, par la gravure qui en a été faite dans le tems & qu'il a auſſi retrouvée par un hazard heureux. En effet, il ne paroît pas douteux que le ſujet pareil n'ait été traité par Raphaël; mais celui-ci eſt-il l'original? n'exiſte-t-il dans aucun des cabinets de tableaux de l'Europe? n'a-t-il pas péri dans des circonſtances deſaſtreuſes, ou n'eſt-il pas ignoré en quelque coin comme l'étoit le tableau d'aujourd'hui? Ce ſont des questions qu'il s'agit d'éclaircir. Au reſte, le poſſeſſeur ne ſemble pas craindre l'examen des curieux & des artiſtes. Après avoir reſtitué ce tréſor dans toute ſa beauté, il l'a enrichi d'un cadre ſuperbe; il l'a intitulé *Raphaël d'Urbin*, de ſon autorité, & il le montre ſans difficulté à tous les amateurs qui veulent l'aller voir.

15 *Novembre* 1772. On fait actuellement les repétitions d'*Adele de Ponthieu* à l'opéra. - La ceſſation des ſpectacles à Fontainebleau va mettre les acteurs en état d'exécuter inceſſamment celui-ci. Le Sr. de la Borde s'eſt fait étayer pour la muſique de quelques artiſtes & ſurtout du Sr. le Berton. On n'épargne rien pour la magnificence extérieure, & les menus doivent prêter les habillemens de *la Tour enchantée*, ſpectacle donné pour le mariage de Madame la

Dauphine, & dont la richeſſe frappe d'étonnement tous les ſpectateurs.

17 *Novembre*. La lettre écrite au Roi par la nobleſſe de Normandie eſt noble, ferme & reſpectueuſe; elle y expoſe dans toute leur étendue l'infraction des droits de la province, l'excès du deſpotiſme ſous lequel elle gémit, & qui s'appéſantit journellement ſur la tête des citoyens; mais elle rejette toute l'iniquité ſur les abus d'un miniſtere oppreſſif & ſur l'obſeſſion où il tient le Monarque. C'eſt donc à ſa juſtice éclairée qu'elle a recours pour remédier à ſes maux: elle n'invoque que S. M. contre S. M. même.

L'article de l'exil des Princes y eſt traité fort adroitement & de façon à devoir les intéreſſer à concourir à cette requête par de nouvelles inſtances qu'ils auroient faites par écrit: ſorte de moyen de parvenir au trône qui ne leur eſt pas interdit.

Cependant, c'eſt contre un acte de liberté auſſi naturel, auſſi légitime, que l'on ſévit de la façon la plus abſolue & la plus mépriſante. Un nommé Chenon, commiſſaire au Châtelet de Paris, & le Sr. d'Emmery, exempt de police, ſi fameux pour les captures, ont été envoyés ſeuls & ſans autre appareil de magiſtrats & de défenſe; ils vont de château en château & forcent chaque gentilhomme à ſe rétracter, ou lui ſignifient une lettre de cachet qui le dépayſe & l'exile en un lieu, qu'ils rempliſſent ſuivant

leurs inſtructions. La douceur avec laquelle cette miſſion s'exécute, & l'exiſtence de ces deux individus, qui dans des tems plus orageux auroient diſparu pour toujours depuis longtems, ſont une preuve bien ſenſible de la ſoumiſſion de cette nobleſſe qu'on punit comme turbulente.

18 *Novembre* 1772. On trouve dans le ſecond volume de *l'Hiſtoire politique du commerce des Européens dans les deux Indes*, page 179 & ſuivantes, imprimée il y a deux ans, une prédiction littérale & entiere de la révolution arrivée en Suede. Cette anecdote ſinguliere a frappé les curieux & l'on eſt à même de vérifier la choſe.

19 *Novembre* 1772. Avant-hier Mlle. Virginie, nouvelle débutante à l'opéra pour remplir les rôles de Mlle. Arnoux, a chanté pour la premiere fois un morceau ſéparé. L'emphaſe avec laquelle on l'avoit annoncée, avoit engagé beaucoup d'amateurs à s'y rendre. On a trouvé ſa voix aſſez onctueuſe: mais elle eſt ſi gauche ſur la ſcene, qu'elle a déplu généralement; cependant on ne peut encore rien prononcer définitivement ſur ſon compte.

20 *Novembre* 1772. Un nommé Dupré, à force de combinaiſons chymiques, avoit retrouvé l'invention du feu gregeois, c'eſt-à-dire de ce feu qui ſe développe dans l'eau & n'en acquiert que plus d'activité. Le gouvernement, auquel il avoit offert ſon ſecret, avoit eu la

ſageſſe de ne vouloir pas employer ce funeſte moyen de multiplier la deſtruction de l'humanité, & lui avoit fait en même tems une penſion pour qu'il ne le vendît à aucune puiſſance. L'inventeur moderne vient de mourir, & l'on craint qu'on n'ait trouvé dans ſes papiers des renſeignemens ſur ſon art déteſtable; on a pris toutes les précautions poſſibles pour prévenir les ſuites d'une telle promulgation.

21 *Novembre* 1772. Une conteſtation eſt prête à s'élever entre M. le Prince de Naſſau (Mailly, car il n'eſt pas reconnu Prince en Allemagne) & Mlle. Fleury, une des impures très renommée, qui excite actuellement les hommages de Noſſeigneurs. Celle-ci a vécu longtems avec M. le Prince de Naſſau: il l'a quittée groſſe, il en eſt venu un enfant, dont elle a déclaré à l'égliſe pour pere le pere le Prince en queſtion: il a en conſéquence été baptiſé ſous ſon nom. Celui-ci abſent a été fort allarmé de cet évenement; il a fait des démarches pour ſe faire rayer de l'acte baptiſtaire, & comme cela n'eſt pas poſſible, il eſt en inſtance pour l'exiger en juſtice. On ne doute pas qu'il ne perde: l'uſage conſtant de ce pays-ci étant qu'une fille, même publique, ayant pour elle la notoriété de l'habitation préalable, en ſoit crue ſur ſa ſimple déclaration; ce qui donne au bâtard le droit d'exiger enſuite en juſtice une penſion alimentaire de ſon pere.

L'enfant devoit être tenu par Mlle. Arnoux

& par M. de Segur. Mais la premiere étant aux eaux de Spa, lors des couches de Mlle. Fleury, le dernier n'a paru que par procuration. Ce qui lui a évité une rixe avec le Prince de Naſſau, qui lui attribuoit ce mauvais tour.

25 *Novembre* 1772. Il y a une grande fermentation dans le tripot comique à l'occaſion du Sr. Molé, qui dans un comité des hiſtrions a dit des choſes dures à la Dame Preville. Son mari a pris fait & cauſe pour elle; ils ont porté des plaintes aux gentilshommes de la chambre: on a exigé que l'inſolent fît des excuſes à l'inſultée: ce ſuperbe perſonnage s'y eſt refuſé, & a préferé de demander ſa retraite; il doit quitter à pâques. Les amateurs du théâtre eſperent que cela ſe raccommodera d'ici-là; *querelles de vilains ne durent pas d'ordinaire*, & le Sr. Molé ſentira le danger de perdre ainſi huit à dix mille livres de rentes pour un faux point d'honneur.

27 *Novembre*. M. le Comte de Lauraguais, abſent depuis plus d'un an de France, eſt à la veille d'y revenir. Avant qu'il prît ce parti, il a engagé M. le Duc ſon pere à en demander l'agrément au Roi. S. M. a répondu à cet égard d'une façon très indifférente. Il paroît que le mémoire de ce Seigneur, dont on a rendu compte & qui auroit dû naturellement lui faire tort, n'a produit aucune ſenſation à la cour. Il eſt bientôt tombé dans l'obſcurité, & il n'a ſervi

qu'à prouver que ſon auteur n'entendoit pas même le mauvais latin des capitulaires de Charlemagne.

28 *Novembre.* Le Sr. Thierrot eſt mort depuis peu de jours âgé de 76 ans. Il avoit l'honneur d'être depuis longtems le correspondant littéraire du Roi de Pruſſe; il s'étoit même acquitté de cette fonction, lorſque ce Monarque n'étoit que Prince Royal. C'eſt un homme de lettres qui n'avoit rien produit, mais puiſſamment riche des productions des autres, il avoit la tête meublée d'une quantité d'anecdotes extrêmement curieuſes & qu'on craint de perdre, parce qu'il n'écrivoit rien, ſe fiant beaucoup à ſa mémoire. Il étoit bibliographe & ſe connoiſſoit très bien en livres.

On lui fait le reproche d'avoir été l'eſpion le M. de Voltaire, c'eſt-à-dire d'avoir entretenu une correſpondance réguliere avec ce grand poëte, où il lui rendoit habituellement compte des ouvrages qui paroiſſoient contre lui, lui déſignoit ſes ennemis, le mettoit ſur leur piſte, & lui fourniſſoit tous les matériaux néceſſaires pour exercer ſes vengeances implacables. Ce rôle, qu'on auroit pu attribuer à l'amitié intime dans laquelle il avoit vécu avec le Philoſophe de Ferney, ſeroit inexcuſable, ſi, comme le prétendent les accuſateurs du défunt, il ne l'eut joué qu'à titre de très humble ſerviteur de M. de Voltaire & de ſon gagiſte.

29 *Novembre* 1772. On eſt plus content à

l'opéra de Mlle. Virginie: dès la feconde fois de fon apparition fur la fcene, elle y a eu l'air beaucoup moins gauche, & chaque jour elle fait des progrès dans fon jeu, qui annoncent fenfiblement fon intelligence: fa voix plaît beaucoup auffi. Mlle. Arnoux, qui cherche à fe faire regretter, doit reparoître dans l'opéra de M. de la Borde, annoncé pour mardi prochain, 8 Décembre.

29 *Novembre* 1772. On fait que *l'amoureux de quinze ans*, eft une piece faite à l'occafion du mariage de M. le Duc de Bourbon avec Mlle. d'Orléans. Mrs. Laujon & Martini, auteurs de cet ouvrage & qui femblent avoir envie de mettre en opéra comique toute la vie de ces auguftes époux, en ont fait une feconde à la naiffance du Duc d'Enguien : elle a été jouée à Chantilly avec le plus grand fuccès; elle a pour titre *le nouveau né*, & l'on affure que c'eft lui qu'on repete aujourd'hui aux Italiens.

30 *Novembre.* Les comédiens François repetent actuellement la tragédie des *loix de Minos* de M. de Voltaire. La bonne opinion qu'on en avoit répandue d'abord ne fe foutient pas, & l'on dit aujourd'hui cette piece très médiocre.

30 *Novembre.* Des étrangers fe propofoient de donner ici un fpectacle à machines confidérable, qui repréfentera le jugement dernier. Comme c'eft un fpectacle pieux, la police leur avoit permis de conftruire leur théâtre dans l'églife de la Coûture Ste. Catherine, qui eft inhabitée

& qu'il a même été queſtion de démolir pour former un marché dans cet emplacement. Mais quand il a fallu avoir la permiſſion de M. l'Archevêque pour la tranſlation des cadavres qui ſont en ce lieu, le prélat n'a jamais voulu y conſentir ; il s'eſt même recrié ſi fortement contre le ſcandale, que la police a été obligé de rétracter ſon ordre, & de faire défenſes aux entrepreneurs de continuer leurs travaux. Ceux-ci, qui ont déja fait beaucoup de frais, plaident au conſeil, tant pour avoir un autre local que pour obtenir une indemnité. Le motif ſecret du prélat eſt, que cette égliſe appartenoit aux Genovéfains, qu'on a tranſmis à la maiſon profeſſe des Jéſuites ; qu'il ne deſeſpere point du retour de ces Peres & qu'il veut toujours laiſſer aux uſurpateurs un lieu pour ſe retirer & faire place aux anciens poſſeſſeurs.

Les dévots, qui n'entrent point dans la politique profonde & rafinée de M. l'Archevêque, ſont ſurpris qu'un prélat auſſi religieux ſe ſoit oppoſé au ſpectacle ſaint dont on a parlé. Ils auroient été fort aiſés de trouver une occaſion de jouir ſans péché d'un tel divertiſſement, qui peut-être auroit édifié les prophanes & ramené inſenſiblement ces tems heureux du théâtre en France, où l'on jouoit ſur la ſcene les myſteres de la paſſion. Les gens de goût, d'un autre côté, gémiſſent qu'on ait ſongé un inſtant à laiſſer s'établir ſolidement une farce puérile, capable de nous replonger dans une barbarie ſu-

perſtitieuſe, dont nous ſommes à peine échappés.

1er. *Décembre* 1772. Hier à la comédie françoiſe, un inſtant avant que la grande piece commençât, un particulier s'eſt levé dans l'orcheſtre ſur la banquette où il étoit aſſis, & ſe tournant vers le parterre, il lui a demandé un moment d'audience. La nouveauté du ſpectacle a ſuſpendu l'attention générale; il a dit qu'il ſe nommoit Billard, qu'il étoit fils d'un bourgeois Secrétaire du Roi, receveur des tailles; qu'entraîné par l'amour des lettres il étoit venu à Paris pour y préſenter aux comédiens une piece de ſa façon, intitulée *le Suborneur*, piece approuvée par quantité de connoiſſeurs, mais rejettée par les hiſtrions; que depuis il avoit inutilement tenté auprès d'eux tous les moyens de la leur faire accepter: qu'indigné de ces refus multipliés, il avoit enfin déclaré une guerre ouverte à leur mauvais goût, qu'il les avoit traités tous en général & chacun en particulier avec tant de mépris, qu'il ne ſe flattoit plus de rien obtenir de tels juges, devenus ſes ennemis: mais qu'il en appelloit au parterre aſſemblé; qu'il alloit lui lire ſa comédie, & que s'il la jugeoit digne de ſes ſuffrages, il attendoit de ſa bonté qu'il forceroit par ſes acclamations l'aréopage comique à l'accepter. Il ſe mettoit en devoir de lire ſon *Suborneur*, lorſqu'un ſergent eſt venu lui mettre la main ſur le collet; il a tiré un inſtant ſon épée, qui lui a été arrachée & on l'a conduit au corps-de-garde. Pour

éviter le tumulte on a commencé sur le champ *le Comte d'Essex*, & la tragédie a été écoutée fort tranquillement; mais entre les deux pieces le Sr. Molé étant venu pour annoncer, on ne l'a point laissé parler. Il ne s'est élevé qu'un cri du parterre, pour redemander l'auteur du *Suborneur*. L'acteur confus s'est retiré: le bruit ne faisant qu'augmenter, on a fait entrer 30 hommes de garde dans le parterre; on en a arrêté plusieurs, & cela a fait une scene très tumultueuse.

Le Sr. Billard cependant étoit au corps-de-garde, qui vouloit lire sa piece aux soldats & les faire juges de son procès: on l'a traité comme un fol & il a été conduit à Charenton.

1 *Décembre* 1772. On a fait une plaisanterie assez méchante sous le nom de l'abbé Lilas, où l'on tourne en dérision l'auguste cérémonie de l'inauguration du buste de M. de Voltaire, exécutée au mois de Septembre chez Mlle. Clairon. Cette facétie est attribuée à M. Dorat, mal-traité précédemment par M. de Voltaire & que son attachement au Sr. Freron rend ennemi-né du parti Encyclopédique & de tous ses adhérens.

2 *Décembre*. Quoi qu'on fût assez généralement persuadé que le nouvel opéra n'auroit aucun succès, le public s'y est rendu avec un empressement extraordinaire, moins pour la chose même que pour l'accessoire des décorations & des habillemens.

Dans

Dans un avant-propos assez bien écrit, M. de St. Marc, auteur du poëme, annonce que le desir de voir sur la scene la pompe & les usages respectables de la chevalerie, sans aucun mêlange fabuleux, a fait naître l'idée de cet opéra.

Rien en effet de plus simple que le sujet. *Guillaume*, Comte de Ponthieu, a pour fille *Adele*. Il la donne en mariage à *Alphonse*, chevalier étranger, parce qu'il ignore la passion qu'elle a pour *Raymond de Mayenne*, parent du comte & simple écuyer. Celui-ci apprend que l'époux futur d'Adele a conçu des soupçons sur la vertu de cette belle; il en prend la défense & offre de la soutenir dans un combat singulier: ce qui donne lieu d'éclaircir l'amour secret dont il brûle à son tour pour la Princesse. Il est vainqueur & épouse l'héroïne.

Malgré cette simplicité d'action, cet opéra en trois actes seulement, offre beaucoup de spectacle, mais roulant entiérement sur les cérémonies de la chevalerie, dont le poëte a emprunté les divers détails de l'excellent ouvrage, où M. de Ste. Palaye traite à fond cette romanesque & curieuse matiere.

Dans le premier acte s'éleve la querelle entre les deux contendans & le défi se donne.

Dans le second Raymond est armé chevalier par le comte, avec tout l'appareil du cérémonial nécessaire, pour qu'il puisse paroître contre Alphonse, déjà revêtu de ce grade important.

Le troisieme présente les divers préparatifs du combat, ce qui le précede, le combat même & le triomphe du vainqueur.

Pour qu'un tel opéra eût eu le succès desiré, il auroit d'abord fallu de la part du poëte un art singulier pour jetter de l'intérêt dans les scenes, y répandre la sensibilité de l'amour, qui eut contrasté avec les efforts généreux de l'honneur & de la gloire, & remplir par un dialogue tendre tour à tour & sublime le vuide du sujet. Il eut ensuite fallu qu'un musicien en état de manier les grandes passions eût secondé le premier de tout son talent, & eût soutenu l'ame dans les transports où le poëte l'auroit exaltée; qu'il eût tempéré ces grands mouvemens par des airs de symphonie chantans & agréables, qui eussent de tems en tems donné du repos au spectateur. Rien de tout cela: le poëme est d'une séchéresse, d'un froid, d'un dur, d'une platitude qu'on ne peut rendre: la musique est un cahos non débrouillé, où tous les modes se trouvent confondus, qui ne fait éprouver que des demi-sensations, où le savant est souvent à côté du trivial, le moderne auprès de l'ancien; mêlange bizarre, qui repugne également aux diverses especes de spectateurs.

Les décorations même manquent d'optique, & le combat dont tout l'appareil est vraiment imposant, n'a pas soutenu l'effet qu'il avoit commencé de produire, par la maniere gauche & burlesque dont les champions se sont escrimés.

De tant de choſes il n'eſt donc à louer que les habillemens & les ballets: les premiers ſont riches & galans; quant aux ſeconds, nos éloges ne peuvent tomber que ſur l'exécution. Nous avons dit que les ſymphonies étoient ſans agrément & des plus médiocres.

Comme l'on annonce à la tête de l'ouvrage les Srs. de la Borde & Berton pour les compoſiteurs de la muſique, que tout y eſt tellement confondu qu'on ne diſtingue aucune maniere, on ne peut ſavoir à qui attribuer la chûte de cet opéra, ſi complette au ſurplus que chacun peut s'en attribuer ſa part.

3 *Décembre* 1772. M. de la Harpe doit faire paroître inceſſamment une *Réponſe d'Horace à M. de Voltaire*: comme elle eſt annoncée avec beaucoup de prétention, la littérature eſt dans l'attente de cette brochure importante. Pour la faire deſirer davantage, l'auteur a eu la cruauté de n'en laiſſer prendre de copie à qui que ce ſoit.

3 *Décembre* 1772. C'eſt mardi prochain que doit ſe faire l'ouverture du théâtre de ville de Mlle. Guimard, à ſa nouvelle maiſon de la chauſſée d'Antin, appellée *le temple de Terpſicore*. Cette annonce excite la curioſité des amateurs & c'eſt une fureur pour avoir des billets. On doit jouer *la partie de chaſſe d'Henri IV*, & *la vérité dans le vin*. Ce ſont des acteurs de la comédie Françoiſe qui doivent exécuter la premiere piece. Envain M. le Maréchal Duc de

Richelieu s'étoit oppofé à cet abus & avoit arrêté avec les autres gentilshommes de la chambre qu'il n'auroit pas lieu, M. le Maréchal Prince de Soubife & le Sr. de la Borde qui ont l'oreille du Roi & qui font les principaux tenans de cette danfeufe, ont fait donner aux comédiens un ordre de S. M. qui annulle celui des gentilshommes de la chambre.

4 *Décembre.* On ne fauroit rendre tout le mal qu'on dit du nouvel opéra; le poëme eft fi mauvais, que les acteurs même n'y peuvent déployer aucun jeu, & la mufique fi baroque, que le chanteur n'y trouve rien à exprimer. Mlle. Arnoux qui a un talent fi décidé pour la fcene, a été obligée de s'en tenir aux attitudes & à faire les beaux bras, fon rôle n'étant fufceptible d'aucune onction; & le Sr. le Gros, qui n'eft point acteur, n'a pu dédommager par la beauté de fon organe dans un chant où il ne fe trouve rien pour le faire valoir.

5 *Décembre* 1772. *L'épitre d'Horace à M. de Voltaire* eft fort au deffous de l'idée que les partifans de M. de la Harpe en avoient donnée; elle eft également indigne & de celui qu'il fait parler & de celui auquel il parle. Il auroit fallu, pour bien exécuter le projet, par un art fort au deffus des forces de l'auteur y répandre cette aimable philofophie du poëte romain, fa délicateffe à louer, fa fineffe à cenfurer, & furtout éviter ce ton dur, ce ftyle injurieux & groffier, ces perfonnalités directes, dont fon

héros lui a donné le modele & qu'il a trop imité. On eſt ſurpris que la police ait toléré dans cet écrit, qui ſe vend publiquement, une pareille licence, bien digne de ſon animadverſion.

5 *Décembre.* Les arts viennent de faire une perte conſidérable en la perſonne du Sr. Vaſſé, profeſſeur de l'académie royale de peinture & de ſculpture: on doit d'autant plus le regretter actuellement, qu'il laiſſe imparfait un grand monument dont les modeles faiſoient deſirer la terminaiſon. Il étoit chargé du mauſolée du Roi Staniſlas, qu'il exécutoit en marbre dans ſon atelier: il devoit être placé à Nancy dans l'égliſe de bon ſecours, en face de celui de la Reine de Pologne.

Il exécutoit encore en marbre un autre monument relatif au cœur de la feu Reine, qui doit être placé dans la même égliſe, ſelon l'intention de cette Princeſſe.

7 *Décembre* 1772. Le Sr. Roëttiers le fils, académicien, de l'académie royale de peinture & de ſculpture, graveur général des monnoyes de France, vient de mourir. C'eſt un artiſte qui n'eſt pas moins digne d'être regretté que le Sr. Vaſſé. Il étoit même plus unique dans ſon genre: ſes médailles étoient des bas-reliefs admirables. On peut le voir tout recemment dans celle frappée en mémoire de la cérémonie du décintrement du pont de Neuilly.

9 *Décembre.* Lundi dernier la comédie fran-

çoiſe a encore été fort orageuſe: le Sr. Pontheuil faiſant le rôle d'*Achille* dans l'*Iphigenie* de Racine, deſagréable au public & comme mauvais acteur & comme éleve de Preville, aujourd'hui ſa bête noire, depuis l'hiſtoire du Sr. Billard, dont il a cauſé la folie par ſon impertinence outrée envers lui, a été hué dès qu'il a paru: à chaque couplet nouveaux ſiflets. Il s'eſt échauffé, a perdu la tête, & a apoſtrophé le public, en le ſuppliant de l'écouter avant de le juger. On a d'abord eu égard à ſa ſupplique, mais en général il a été très vexé dans tous les endroits où il manquoit: on l'a cependant applaudi dans quelques autres. Malgré cela, les ſupérieurs intimidés par la ſcene de Marſeille, qu'on avoit appriſe ce jour-là & par la fermentation qui regne depuis quelque tems dans le parterre, ont fait revenir cet acteur ſur le théâtre, faire des excuſes au public, très plattes, très entortillées & plus indécentes que ſon premier propos: cela pourtant a paſſé.

9 *Décembre* 1772. Le ſpectacle de Mlle. Guimard s'eſt ouvert hier, malgré les nouveaux efforts de M. l'Archevêque de Paris. Pour contenter en partie ce prélat, on a ſupprimé la piece de *la vérité dans le vin*, & l'on a dit le quolibet que Monſeigneur ne vouloit pas qu'elle ſortît du tonneau, plus que du puits. On y a ſubſtitué une farce pantomime, intitulée *Pigmalion*, c'eſt-à-dire une parade faiſant la parodie de cet acte. La ſalle a paru de la plus

grande élégance. C'eſt en petit celle de Verſailles. Il y a des loges ouvertes & des loges grillées. Elle contient environ 500 perſonnes. L'aſſemblée étoit charmante par la quantité de filles du plus joli minois & radieuſes de diamans: en hommes la compagnie étoit très bien compoſée : deux Princes du ſang s'y ſont trouvés, M. le Duc de Chartres & M. le Comte de la Marche.

12 *Décembre.* On commence à déſerter *Adele de Ponthieu*, & non ſans lâcher le petit mot pour rire : on dit *que c'eſt un opéra de cinq marcs, qui ne peſe pas une once.*

16 *Décembre* 1772. Une meſſe en muſique exécutée le 4 de ce mois aux Petits Peres pour le repos de l'ame de Mondonville, excite une grande fermentation parmi les amateurs & gens à talent de cette eſpece. Elle eſt de la compoſition du Sr. Floquet, jeune homme qui donne les plus grandes eſpérances ; mais il faut voir s'il les ſoutiendra.

17 *Décembre.* Il paroît un *Teſtament politique de M. Silhouette*, ancien contrôleur général des finances. Cet écrit, s'il fut réellement ſorti de la plume de ce miniſtre, auroit pu être auſſi piquant qu'intéreſſant; mais ce n'eſt qu'une rapſodie d'idées très communes ſur l'adminiſtration des finances & ſur les moyens de rendre à la France une prééminence qu'elle a perdue par une deſtinée attachée aux grands empires. L'auteur, tel qu'il ſoit, n'a pas ſaiſi en

grand cette immenſe machine de notre gouvernement, comme l'auroit conçuë un vrai génie plein de ſa matiere, pour tracer de-là un plan économique & indiquer les voies propres à conduire à la réforme des abus invétérés: ſi quelqu'un avoit pu réuſſir dans un tel projet, c'étoit certainement l'homme illuſtre, dont on a emprunté le nom & qui n'a fait que paroître un inſtant au miniſtere des finances.

17 *Décembre* 1772. M. Billard eſt ſorti de Charenton, il eſt exilé à Nancy dans le ſein de ſa famille; il n'a point été au Fort-l'Evêque, comme on l'avoit dit; il paſſa la nuit du jour de ſon avanture chez un inſpecteur de police, dont il ſe vengea comme il pût, en lui faiſant eſſuyer pluſieurs lectures de ſa piece: il fut delà transferé le lendemain à Charenton, où il a reſté peu de jours. Les comédiens & ſurtout le Sr. Preville ſont bien contens d'être débarraſſés de ce cruel ennemi.

21 *Décembre*. Mlle. Heinel a danſé vendredi dernier pour la derniere fois de l'hiver, elle va en Angleterre faire ſa tournée & ſa récolte.

22 *Décembre*. On a parlé pluſieurs fois du Sr. Guilbert de Preval, médecin de la faculté de Paris, du ſpécifique qu'il prétend avoir pour préſerver au milieu des plus grandes lubricités de la contagion des maladies vénériennes, ainſi que des expériences qu'il en a faites ſur ſa perſonne ſucceſſivement en préſence du Duc de Chartres, du Comte de la Marche, &c. La faculté

culté a décidé qu'une telle proftitution publique d'un de fes membres, étoit deshonorante & infame; en conféquence elle a rendu un décret, qui défend audit Sr. Guilbert de Preval de fe préfenter aux affemblées & ordonne qu'il fera rayé du tableau. Le décrété contefte ce droit à la faculté, & lui intente un procès en réparation d'honneur, &c.

23 *Décembre* 1772. La Dlle. Guimard ayant danfé dans un petit ballet que Madame la Comteffe Dubarry a donné, a reçu du Roi une penfion de 1500 livres. Cette légere faveur a été acceptée à caufe de la main dont elle vient, car on fent que ce n'eft qu'une goutte d'eau dans la mer; il y aura de quoi payer le moucheur de chandelles des fpectacles de cette illuftre courtifanne.

24 *Décembre*. Un peintre doreur de l'Académie de St. Luc occupe aujourd'hui la fcene & donne matiere aux rieurs. Il s'agit de cocuage, comme l'on s'imagine aifément. Il accufe fa femme d'adultere: après avoir fait éprouver à cette victime de fa rage, tout ce que peut enfanter de vexations la jaloufie la plus effrénée, il a traduit cette malheureufe en juftice & l'a fait decréter de prife de corps. Elle réclame aujourd'hui, elle attaque en fubornation des témoins, & répand un mémoire où l'on trouve un plan figuré des lieux, théâtre prétendu du crime de l'accufée & du deshonneur de l'époux, & le défenfeur en tire la démonftration phyfique

de l'impoſſibilité du fait. Ce mémoire eſt plaiſant, & pour faire plus de bruit n'auroit beſoin que d'être décoré de noms d'acteurs plus illuſtres.

24 *Décembre* 1772. Mlle. Raucoux a débuté hier aux François dans la tragédie de *Didon*: elle fait le rôle de cette Reine, c'eſt pour la premiere fois qu'elle paroiſſoit. On ne peut exprimer la ſenſation qu'elle a faite, & de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil. Elle n'a que ſeize ans & demi; elle eſt faite à peindre, elle a la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le ſon de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuſe: elle n'a pas fait une fauſſe intonation; dans tout ſon rôle, très difficile, il n'y a pas eu le plus léger contreſens, pas même de faux geſte. Un peu de roideur & d'embarras dans les bras, eſt le ſeul défaut qu'on lui ait trouvé. Elle a ravi généralement. Elle eſt éleve du Sr. Brizard, & a appris dix-neuf rôles en ſix mois. C'eſt un vrai prodige, propre à faire crever de dépit toutes ſes concurrentes les plus conſommées.

25 *Décembre.* Il paroît un *Eloge de Racine*, par M. de la Harpe. On y voit viſiblement que ſon but a été de mettre ce grand poëte au deſſus de Corneille, pour mettre enſuite M. de Voltaire au deſſus de Racine.

26 *Décembre.* La Dlle. Guimard devoit donner jeudi, veille de noël, une ſeconde repréſentation ſur ſon nouveau théâtre, & profiter

de la vacance générale des autres ſpectacles; mais M. l'Archevêque a eu gain de cauſe entier cette fois-là: elle a reçu défenſe de jouer.

27 *Décembre* 1772. Le début de Mlle. Rocoux a été encore plus brillant hier que la premiere fois. La foule qui s'eſt rendue pour la voir, a été telle, qu'on a été obligé de la laiſſer ſe déborder jusques dans l'orcheſtre des muſiciens & ſur le théâtre. Quant à l'extérieur, on ne lui trouve d'autre défaut que d'être un peu trop grande & d'avoir la tête trop petite pour ſon corps; elle n'a pas non plus les bras beaux: mais tous les moyens de l'intelligence & de l'ame ſont à ſa diſpoſition, & elle les fait valoir déja au plus haut degré. Deux cabales puiſſantes s'élevent contr'elle: les deux Sainval, qui ſentent toute leur infériorité, & Mlle. Veſtris, qui ſe voit déja balancée par ce jeune ſujet, excitent tous leurs partiſans à atténuer le triomphe de leur rivale. Il paroît impoſſible qu'elles réuſſiſſent.

Le public eſt ſi ſatisfait du Sr. Brizard, dont Mlle. Raucoux eſt l'éleve, qu'à chaque fois il demande cet acteur pour annoncer, & le comble de ſes applaudiſſemens.

Mlle. Raucoux, après avoir joué trois fois dans *Didon*, doit jouer ſucceſſivement à trois repriſes les rôles d'*Emilie* dans *Cinna*, & d'*Idamé* dans l'*Orphelin de la Chine.*

28 *Décembre.* Le Sr. Baujon, banquier de la cour, eſt fort engoué de la nouvelle actrice.

Quoique ce lourd financier n'ait jamais été homme de lettres, il veut préſider aux leçons de cette jeune débutante, & fait faire les repétitions chez lui. On préſume qu'il en veut plus à la perſonne qu'au talent. On ſouhaite fort qu'elle dégraiſſe un peu ce Turcaret, aujourd'hui le Plutus à la mode, & qui a penſé être pendu en 1748.

29 *Décembre* 1772. *Les trois ſiecles de notre littérature, ou tableau de l'eſprit de nos écrivains, depuis François I juſqu'en* 1772, *en forme de Dictionnaire*, occaſionnent un grand ſcandale parmi nos auteurs; ils prennent parti pour ou contre, ſuivant la cabale dont ils ſont. Le but de cet ouvrage paroît être de dénigrer tous ceux qui ſe ſont rangés ſous les drapeaux de M. de Voltaire, & qu'on connoît ſous le titre de parti encyclopédique. Mrs. Diderot & d'Alembert s'y trouvent extrêmement mal-traités: tant en leur nom qu'au nom de leur ſecte, ils ont été porter des plaintes au chef de la librairie qui a toléré & tolere la vente du livre. M. de Sartine leur a demandé s'ils y étoient attaqués perſonnellement dans leurs mœurs & dans leur vie? Ils ont répondu que oui, puiſque l'on prétendoit que les conſéquences les plus funeſtes, les crimes les plus atroces, pouvoient dériver de leurs principes. Le Lieutenant da police n'a point cru que cette accuſation fût dans le cas d'être écoutée, & il les a renvoyés, en leur conſeillant de ſe juſtifier & de défendre leur doctrine.

Quoique cette diatribe volumineuſe ſoit généralement attribuée à l'abbé Sabbathier, on ne doute pas qu'il n'ait eu de coopérateurs en méchanceté: le Sr. Paliſſot très profond dans cet art, paſſe pour n'avoir pas été d'un foible ſecours à l'auteur en nom.

30 *Décembre* 1772. *L'hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes*, dont on a parlé pluſieurs fois, répandue ici depuis longtems & dont on a même renouvellé l'édition, vient enfin d'attirer l'attention du gouvernement. Il paroît un arrêt du conſeil du 19 Décembre, qui la ſuprime, de l'avis de M. le Chancelier, comme introduite de l'étranger en France; attendu que S. M. a reconnu qu'elle contenoit des propoſitions hardies, dangereuſes, téméraires & contraires aux bonnes mœurs & aux principes de la religion, &c.

31 *Décembre*. *Le fermier & les chiens: fable politique.*

Un gros fermier qu'on appelloit Martin,
Riche en troupeaux, de commerce facile,
Près de Paris avoit ſon domicile:
Plus que de droit le ſexe féminin
Le gouvernoit & quelquefois le vin;
A cela près c'étoit un honnête homme,
Tel qu'à Paris, à Vienne, ou dans Rome
On n'en eut pu rencontrer de meilleur.
Douze grands chiens, des méchans la terreur
De la maiſon gardoient les avenues.

Pour s'y gliſſer il n'étoit point d'iſſues
Dont les détours ne leur fuſſent connus ;
A chaque inſtant ils y faiſoient la ronde,
Un guet bien ſûr, & des cris aſſidus.
Cela déplut, non au propriétaire,
Mais aux valets, mais à la baſſe cour:
Tous ces gens-là n'aiment pas le grand jour,
Ni l'œil du chef, ni rien qui les éclaire.
Le premier plan fut de forcer les chiens
A tout ſouffrir, à tout voir ſans rien dire;
Pour cet effet ils prirent les moyens
Que l'induſtrie en pareil cas inſpire:
On les flatta d'abord pour réuſſir,
Mais ne tirant de-là nul avantage
On crut devoir au bâton recourir,
Et tous les jours on en faiſoit uſage.
Un vieux valet d'une inflexible humeur
Les aſſommoit dès que ſa fantaiſie
Ne contenoit à ſon gré leur furie;
Il redoubloit, quand mordant le voleur
Qu'il honoroit de toute ſa faveur,
Ils careſſoient l'honnête homme & le ſage
Qui du fermier conſervoit l'héritage.
Comme l'on vit, que l'on ne pouvoit gagner
Des ſurveillans d'un pareil caractere,
Auprès du maître, afin de s'en défaire
On réſolut de les calomnier.
Ce n'étoit pas une beſogne aiſée :
Dans la maiſon étoit un intendant,
D'une vertu rigide & conſommée
Qui parloit d'eux avantageuſement:
Non, diſoit-il, on ne peut pas connoître
De meilleurs chiens. Heureux cent fois le maître
Qui réunit pour garder la maiſon

Des ſurveillans d'une étoffe pareille;
Ils ſont braillards, mais toujours la raiſon
Conduit leurs dents & dirige leur veille ;
L'homme intriguant, le larron, l'aſſaſſin
Tentent en vain d'échapper à leur vue:
Si vous vivez, reſpectable Martin,
C'eſt à leurs cris que la gloire en eſt dûe.
On peut juger qu'avec un protecteur
Si généreux & ſi bon connoiſſeur,
On n'avoit pas à craindre pour la vie
De ces bons chiens. Auſſi pour l'écarter
On fit un jour ce que la colomnie
A de plus noir, ce que peut inventer
L'ame aux forfaits la plus déterminée.
Ce n'eſt pas tout, une proſtituée,
Dont le fermier adoroit les appas,
Qui l'endormoit tous les ſoirs dans ſes bras,
Pour l'écraſer ſe mit de la partie.
Pendant un tems le fermier chancella,
Mais la manœuvre étoit trop bien ourdie:
De la maiſon un ſoir on le chaſſa
Avec éclat, avec ignominie.
Certain maraud, eſprit vil & rampant,
Un orgueilleux ſans honneur, ſans naiſſance,
Laid de figure & que les chiens ſouvent
Avoient jadis houſpillé d'importance,
Fut indiqué par le ſot comité
Et ſur le champ par Martin accepté
Pour occuper auprès de lui la place
Que le premier avoit dans la maiſon.
Ne faut jamais augurer rien de bon,
D'avantageux quand un fripon remplace
Une ame honnête: on va dans un inſtant

En préſenter un exemple frappant.
Notre coquin met d'abord en uſage
Pour s'affermir plus efficacement
L'art dangereux du faux patelinage
Qu'il poſſédoit ſupérieurement;
Puis, quand il eut gagné la confiance
Et qu'il ſe vit dans ſon poſte aſſuré,
Dans un clin d'œil tout fut dénaturé;
Il immola les chiens à ſa vengeance:
Il en plaça d'autres, que dès l'enfance
Le ſcélérat lui-même avoit formés
Ces nouveaux chiens toujours accoutumés
A ne flatter que gens de ſon eſpece,
Près du frippon dépouilloient leur rudeſſe:
Pour le ſeul ſage ils réſervoient leurs dents.
Ainſi dans peu tous les honnêtes gens
Furent bannis: choſe preſqu'incroyable
Et vraie encor, quoique peu vraiſemblable,
Hormis un ſeul, on chaſſa les parens.
Depuis ce tems cette maiſon remplie
Juſques alors de ſujets vertueux,
Ne reçut plus que de vils malheureux
Et qu'une horde aux crimes enhardie.
Mal en avint au bon homme Martin,
On fit entrer un ſoir un aſſaſſin
Qui ne trouvant ni chien, ni ſentinelle,
Le poignarda dans les bras de ſa belle.

Morale.

Ceux qui voudront le prendre pour modele
Auront un jour un ſort pareil au ſien.
Ne fréquentons que des hommes de bien;
Avec le fourbe auſſitôt qu'on ſe lie
On compromet ſon honneur & ſa vie.

L'AN MDCCLXXIII.

1 *Janvier.* M. le Duc de Bourbon sera sûrement reçu cordon-bleu aujourd'hui. Tout est disposé pour la cérémonie. C'est M. Bertin, le ministre, grand trésorier de l'ordre, qui doit faire les fonctions de prevôt & maître des cérémonies, à la place de M. d'Aguesseau qui a la goutte. En conséquence, cet officier, peu stylé au cérémonial, en a fait des répétitions tous ces jours-ci.

C'est à l'occasion de cette cérémonie qu'on a dit le joli bon mot, en réponse à la question sur le retour du Prince de Condé à Versailles: Qu'y est-il allé faire? — *Ses preuves.*

1 *Janvier* 1773. Il vient d'arriver d'Angleterre en cette capitale un livre ayant pour titre: *les efforts de la liberté & du patriotisme contre le despotisme du Sr. de Maupeou, Chancelier de France, ou recueil des écrits patriotiques pour maintenir l'ancien gouvernement François.* Ce recueil paroît sortir des mêmes presses que celui dont on avoit annoncé le premier volume. Mais les éditeurs se sont réformés, ont pris un plan meilleur, l'ont étendu davantage, & ils ont déjà produit trois volumes, contenant les morceaux les plus intéressans. Ils ont mis à la tête une préface raisonnée sur les divers ouvrages qu'ils ont ramassés, sur leur but, & ils annoncent

d'avance une ſuite qui ne ſera pas moins curieuſe. Cependant on trouve encore bien de défauts dans cette compilation, & elle ne peut effrayer quelqu'un qui ſeroit tenté d'en faire une plus parfaite, & voudroit y donner les ſoins néceſſaires. Au ſurplus, les éditeurs avertiſſent que ce n'eſt pas ſans péril qu'ils ont oſé ſe livrer à ce travail épineux, vu les perſécutions que pouvoit exciter contre eux l'homme dangereux que ces ouvrages concernent ſpécialement.

2 *Janvier* 1773. La ſecte des économiſtes, pour mieux propager ſa doctrine, avoit établi un Journal peu connu, qui porte le nom d'*Ephémérides du Citoyen.* Cet ouvrage ne pouvoit guere durer, vu la nature monotone, inſipide & ennuyeuſe des productions dont il s'alimentoit. Auſſi vient-il de prendre fin. Les auteurs rejettent cet abandon ſur la difficulté d'avoir des coopérateurs, par la gêne & les entraves que leur donne continuellement le miniſtere. Ce livre pouvoit renfermer des vues utiles, mais tellement noyées dans un fatras de raiſonnemens ſcientifiques & abſtraits, qu'il falloit un courage héroïque pour les y démêler.

3 *Janvier* 1773. On vient de nous envoyer de Londres des *Obſervations* imprimées, ſur les déclarations des cours de Vienne, de Petersbourg & de Berlin, au ſujet du démembrement de la Pologne, avec des notes hiſtoriques & politiques, ayant 50 pages *in*-8°. L'auteur s'y éleve avec force contre la conduite de ces

trois puiſſances. Il démontre, ou veut démontrer, que leur invaſion n'eſt fondée que ſur des motifs frivoles & des principes inſoutenables; qu'elle eſt l'ouvrage de la force & de la violence, une uſurpation manifeſte, une injuſtice criante, & qu'elle préſente au reſte de l'Europe les conſéquences les plus allarmantes; que la cauſe de la Pologne eſt celle de toutes les nations & particuliérement des Puiſſances du ſecond ordre, qui tomberont les unes après les autres ſous le joug de ces trois premieres, ſi elles ne ſe liguent promptement pour ſe garantir de leur chûte.

4 *Janvier.* La nouvelle actrice a continué ſon début dans l'*Emilie* de *Cinna.* Quoique ce rôle ne prête pas autant que celui de *Didon* au développement du talent, elle en a montré autant qu'il étoit poſſible, & n'eſt pas moins admirée. Les cabales redoublent d'activité & ſurtout celle de Mlle. Veſtris. Ce qui a donné lieu à un bon mot à la derniere repréſentation de *Cinna.* Un chat s'eſt trouvé dans la ſalle, & a fait des miaulemens fâcheux; un plaiſant s'eſt écrié: *je parie que c'eſt le chat de Mlle. Veſtris.*

5 *Janvier* 1773. On fait aſſez volontiers à la fin de l'année des *Noëls* ſur la cour, qui roulent ſur les anecdotes galantes ou politiques qui ſe ſont paſſées durant ſon cours. Un plaiſant vient d'en mettre au jour de cette eſpece, qui, s'ils ne ſont pas bien piquans par leur

tournure, ferviront de pieces hiftoriques pour conftater quelques faits auxquels ils ont rapport.

6 *Janvier.* Il court une pasquinade relativement à la future expulfion des Jéfuites, dans laquelle il y a du fel & de la fineffe. On fuppofe que le Pape préfente à divers Souverains de l'Europe le Général des Jéfuites, en leur difant: *Ecce homo!*

A quoi les Princes répondent, favoir:

Le Roi de Portugal.	*Tolle, crucifige.*
Le Roi d'Efpagne.	*Reus eft mortis.*
Le Roi de France.	*Vos dicitis.*
La Reine de Hongrie.	*Quid enim malè fecit?*
L'Empereur.	*Non invento in eo caufam.*
Le Roi de Pruffe.	*Quid ad me?*
La République de Venife.	*Non in die fefto, ne fortè tumultus fieret in populo.*
Le Roi de Naples & l'Infant Duc de Parme.	*Nos legem habemus, & fecundum hanc legem debet mori.*
Le Roi de Sardaigne.	*Innocens fum a fanguine ejus.*
Le Pape replique.	*Corripiam & emendatum eum vobis tradem.*
Le Général des Jéfuites.	*Poft tres dies refurgam.*
Tous les Ordres Religieux.	*Jube ergo cuftodiri fepulcrum ejus ufque in diem tertium, ne fortè veniant difcipuli ejus, & furentur eum, & diçant ple-*

bi: ſurrexit à mortuis, & erit noviſſimus error pejor priore.

Le Pape répond. *Ite, cuſtodite, ſicut vos ſcitis.*

6 *Janvier* 1773. La nouvelle actrice a joué hier à la cour, & a produit la même ſenſation qu'à la ville. S. M. en a été ſi contente, qu'elle a décidé qu'elle ſeroit reçue ſans difficulté.

7 *Janvier*. Les amateurs de l'opéra ont vu avec peine le départ de Mlle. Heinel pour l'Angleterre. Ils en ſont d'autant plus affligés qu'il paroît que c'eſt ſans retour. Le ſort conſidérable qu'elle doit trouver dans ce royaume, ne peut être compenſé par celui qu'on lui fait ici. On ajoute que le genre de plaiſir qu'elle aime eſt une raiſon puiſſante pour l'y retenir. Son goût pour les femmes y a de quoi ſe ſatisfaire de la façon la plus attrayante, & quoique Paris fourniſſe bien des Tribades, on veut que Londres lui ſoit ſupérieur.

8 *Janvier* 1773. Les philoſophes du jour, vulgairement appellés *Encyclopédiſtes*, ſont fort allarmés de la prépondérance que ſemble acquérir conſtamment le parti des dévots. Ils ont d'autant plus d'intérêt de redouter leur attaque, que tout annonce la faveur accordée par le gouvernement à leurs adverſaires. Ce ne peut être que par la ſuggeſtion de M. le Chancelier, ou du moins ſous ſes auſpices, que l'univerſité de Paris vient de propoſer pour ſujet du prix, fondé par

J. B. Coignard, qu'ellle doit diſtribuer cette année: *non magis Deo quam Regibus infenſa eſt iſta quæ vocatur hodiè Philoſophia*: aſſertion fulminante, accuſation cruelle, dont on ne doute pas que ces Meſſieurs ne ſe juſtifient complettement dans une défenſe publique. Leur attachement connu au parti patriotique eſt un grief encore plus grand que leur irréligion prétendue, prétexte ſeulement à la guerre qu'on leur ſuſcite.

8 *Janvier* 1773. La fureur du public pour voir la nouvelle actrice des François redouble chaque jour. Elle a joué, dans *Mithridate*, le rôle de *Monime* avec un ſuccès plus extraordinaire encore. Mais ce qu'il y a d'incroyable, c'eſt qu'à ſes talens ſublimes elle joigne un cœur pur, au point de ſe refuſer aux propoſitions les plus ſéduiſantes. On prétend qu'un amateur lui offre juſqu'à 100,000 livres pour ſon pucelage.

9 *Janvier* 1773. Les directeurs de l'opéra ont remis jeudi ſur leur théâtre *la Reine de Golconde*, ce qui n'eſt pas une nouveauté & ne leur attirera pas une grande quantité de ſpectateurs. Ils ſe diſpoſent à remettre auſſi pour les grands jours inceſſamment le fameux *Caſtor & Pollux*. Il eſt à craindre qu'à force d'uſer cette reſſource, qui eſt leur derniere, ils ne laſſent enfin le public & ne s'en privent.

10 *Janvier*. Le Roi a fait à Mlle. Raucoux la faveur de reſter à la comédie pendant tout le tems de la repréſentation de *Didon*, où elle

jouoit. Cette circonſtance a été d'autant mieux remarquée, que S. M. n'aime point le ſpectacle en général & ſurtout la tragédie. Elle a eu la bonté de la préſenter enſuite à Madame la Dauphine, ſous le nom de la Reine *Didon.* Elle l'a agréée, comme, on a dit, pour entrer dans la troupe des comédiens François, & a ordonné qu'on lui donnât 50 louis pour marque de ſa ſatisfaction. Mlle. Raucoux a emporté auſſi les ſuffrages de Madame Dubarry. Cette belle Comteſſe lui a demandé ce qu'elle aimeroit mieux, ou de trois robes pour ſon uſage, ou d'un habit de théâtre? L'actrice a répondu, que puiſque la Comteſſe lui en laiſſoit le choix, elle préféroit l'habit de théâtre, dont le public profiteroit auſſi.

10 *Janvier* 1773. Les comédiens Italiens doivent donner demain la premiere repréſentation d'une comédie nouvelle, mêlée d'ariettes, intitulée: *le bon fils.* On la dit compoſée d'après un conte de M. de Marmontel, dont le livre eſt aujourd'hui la ſource féconde où puiſent tous nos faiſeurs d'opéra comiques. La muſique eſt du Sr. Philidor: on la dit ſi ſavante que pluſieurs chanteurs n'ont pu l'exécuter, & qu'il a été obligé d'y faire des changemens; ce qui en a retardé la repréſentation.

11 *Janvier.* La faculté de médecine eſt fort mécontente de l'arrêt du conſeil qui a nommé une commiſſion pour l'examen des remedes particuliers, en ce que les membres de ce tribunal

étant compoſés de médecins, de chirurgiens & d'apothicaires, ſon honneur ſe trouve compromis par ce mélange, tel qu'indépendamment de la concurrence des voix avec ces deux eſpeces d'artiſtes, que la faculté regarde comme ſes ſubalternes, ceux-ci ſont dans le cas, en ſe réuniſſant, de l'emporter continuellement ſur elle par la pluralité des ſuffrages. En conſéquence elle doit faire des repréſentations au Roi, & elle trouve très-mauvais que ſes membres y aient pris place & que ſon doyen en ait accepté la préſidence.

12 *Janvier* 1773. Les lecteurs du Roi au college royal prétendent s'agréger à l'univerſité de Paris. Ils ſoutiennent qu'ils doivent avoir part au partage des rentes, faiſant partie du produit de ſes meſſageries, fixé aujourd'hui au 28me du bail des poſtes. MM. de l'univerſité, au contraire, combattent leur aſſertion, & la nation de Normandie vient de rendre public un mémoire à conſulter & conſultation ſur la propriété des nations qui compoſent la faculté des arts en l'univerſité, de leurs meſſageries & ſur la deſtination de leur produit.

13 *Janvier* 1773. La fureur pour aller voir la nouvelle actrice augmente à tel point, qu'il n'y a pas de jour où pluſieurs perſonnes ne ſoient eſtropiées au guichet des billets de parterre. Il s'eſt établi à cet égard un agiotage ſi conſidérable, que pluſieurs ſe vendent auſſi cher & même plus cher que les billets d'orcheſtre,

&

& qu'on les a vus monter jufqu'à douze francs: lundi dernier, la cabale qui la protege, lorfque l'acteur eft venu annoncer, a d'abord demandé le Sr. Brizard. Celui-ci arrivé, on ne l'a point laiffé ouvrir la bouche, on a crié fortement: *une repréfentation au profit de la nouvelle actrice.* Le Sr. Brizard a été obligé de fe retirer. L'intervalle a été très-long. Enfin le comité des comédiens tenu fur cette demande, s'eft féparé, & un troifieme acteur eft venu dire au public que les acteurs étoient très-difpofés à fatisfaire fon vœu; mais que toutes leurs délibérations étoient foumifes aux gentilshommes de la chambre, & qu'ils ne pouvoient rien arrêter fans leur attache. On s'eft contenté de cette raifon & la fermentation a ceffé. On croyoit qu'aujourd'hui il y auroit tumulte, mais la garde redoublée a effrayé les mutins.

14 *Janvier* 1773. Les comédiens Italiens ordinaires du Roi ont donné lundi la premiere repréfentation de la comédie nouvelle du *bon fils*, avec le premier titre d'*Antoine Maffon*. Elle eft en un acte & en profe, mêlée d'ariettes. Les paroles font d'un certain abbé le Monnier, qui a traduit le *Térence*, mais ne s'entend en rien au théâtre. Indépendamment des vices de conftruction, la forme n'a aucunes beautés: il n'y a pas une fcene qui vaille quelque chofe. Les ariettes même font déteftables. La mufique du Sr Philidor n'a pu compenfer tant de défauts, & fi le *bon fils* n'eft pas abfolument

tombé, il n'eſt guere poſſible qu'il aille bien loin.

15 *Janvier.* La vertu de la nouvelle actrice ſe ſoutient contre les aſſauts multipliés qu'elle reçoit. Il eſt vrai qu'elle eſt fortement étayée par la brutalité du pere, qui lui a déclaré qu'il lui brûleroit la cervelle ſi elle fornicoit.

16 *Janvier* 1773. M. Clément, ce critique infatigable, qui, nouvel Eroſtrate, ne veut s'illuſtrer que par les dévaſtations & les ruines, paroît s'attacher décidemment à M. de Voltaire, comme à l'homme le plus digne de la guerre qu'il reſpire. Il entreprend une critique générale & détaillée des œuvres les plus importantes de cet auteur illuſtre, & il lui adreſſe un cartel, dans une premiere lettre qu'il vient de faire imprimer, où il lui déclare ſa réſolution. Cette épitre, qui eſt un chef-d'œuvre de littérature polémique, roule ſur les manœuvres de toute eſpece de M. de Voltaire, pour déprimer ſans relâche nos grands maîtres, & pour s'élever ſur les débris de leurs trophées. Elle ſe lit avec d'autant plus de plaiſir, que l'obſervateur s'eſt abſtenu d'y répandre ce fiel qui révolte les honnêtes gens, & qu'accumulant les faits en abondance, il écraſe ſon ennemi par les preuves les plus convaincantes, en lui rendant juſtice ſur ſes productions précieuſes, en le louant, en l'exaltant, en le diviniſant avec preſqu'autant d'enthouſiaſme que ſes partiſans. Il eſt à ſouhaiter que les autres lettres ſoient écrites du

même ton, dont M. l'abbé Guenée a donné un exemple si admirable dans les *Lettres critiques*, composées sous le nom de quelques Juifs & dont on a longtems ignoré l'auteur véritable.

17 *Janvier* 1773. Les comédiens françois ont reçu à pension la nouvelle actrice, n'y ayant aucune des 23 parts vacante. Ils lui ont donné 1,800 livres, quoique la petite Sainval ait cent louis. Cette distinction injurieuse indigne le public. Quant à celle-ci, elle se dispose à reparoître incessamment; ce qui va redoubler la fureur des spectateurs, s'il est possible, pour voir lutter ces deux rivales.

17 *Janvier*. M. Piron se meurt & paroît sans ressource. Il est attaqué d'une maladie de l'uretre, qui ne promet pas d'avoir la moindre espérance. Il conserve toute sa tête & le feu qu'il a toujours eu.

17 *Janvier* 1773. Il se publie au palais un mémoire très-curieux par la nature de la cause. Il roule sur l'appel comme d'abus d'un mariage contracté par un mari pendant la vie d'une premiere femme, qu'il avoit fait condamner comme adultere, & sur les effets que peut produire cette condamnation rendue par contumace contre la femme, quoique résidente dans le lieu où se tenoit la jurisdiction. Cette malheureuse, ainsi condamnée en 1725, fut ensuite enfermée à la Salpêtriere & y resta huit ans. Elle en sortit alors; elle passa en Saxe; elle eut le bonheur de plaire à la feu Reine de Pologne, qui la con-

duifit dans ce royaume. Elle y fut chargée de l'éducation de la Palatine Podlachy, & enſuite de celle des Princes & des Princeſſes Jablonosky. Libre de reſter en ce pays-là, la guerre & la peſte qui dévaſtent depuis tant d'années ces malheureuſes contrées, l'ont obligée d'en ſortir. Revenue en France, elle a appris que ſon mari, qui l'avoit accuſée d'adultere, s'en étoit lui-même rendu coupable, & qu'il avoit joint à ce crime celui d'abuſer de la bonne foi d'une ſeconde femme & de la ſainteté du ſacrement, qu'il avoit ſuppoſé la mort de la premiere & s'étoit remarié; que par le contrat il avoit diſpoſé des biens de la prétendue défunte en faveur de ſa nouvelle épouſe, & étoit mort au mois de Janvier 1762.

Suit une conſultation en faveur de cette veuve, par Me. le Danois de Boishamand, en date du 11 Décembre, qui déſigne le genre de procédure qu'elle doit tenter.

18 *Janvier* 1773. Un livre venu de l'étranger, & réimprimé ici avec permiſſion, fait un bruit terrible aujourd'hui, & excite l'animadverſion du miniſtere. Il eſt intitulé: *Réflexions philoſophiques ſur le ſyſtême de la nature, par M. Holland.* Le Sr. Riballier, ſyndic de la Faculté, lui a donné une approbation très-longue, où en dégradant beaucoup le livre critiqué, il éleve aux nues la critique.

Cependant, en diſcutant l'ouvrage, on a trouvé deux endroits très-répréhenſibles. L'un

eſt le portrait d'un monarque, athée dans ſa conduite, & ſuperſtitieux dans ſes pratiques, qu'on a voulu être ſuſceptible d'une alluſion très reſſemblante au Roi. L'autre eſt une aſſertion très détaillée ſur les effets du deſpotiſme, & ſur le droit que les excès donnent dans certains cas aux peuples de s'élever contre & de lui impoſer un frein.

On ſent que le gouvernement n'a pu tolérer un ouvrage ſi dangereux dans ſes principes & ſi criminel dans ſes alluſions. Il eſt arrêté avec le plus grand ſoin, & les amis du Sr. Riballier craignent qu'on ne ſéviſſe contre ce cenſeur

18 *Janvier* 1773. Un prêtre, & le curé de St. Roch, ſur la paroiſſe duquel eſt M. Piron, s'étant ſucceſſivement préſentés chez le moribond, ont été reçus tous deux par ce plaiſant avec la même gaîté qu'il a répandue ſur toute ſa vie. Le premier l'ayant appellé *ſon cher frere*, il lui a dit qu'il n'en avoit jamais eu qu'un, qui étoit mort; que c'étoit une f..... bête, & lui a demandé ſi c'étoit en cette qualité qu'il comptoit le remplacer? Quant au paſteur, il ne l'a pas moins mal mené & celui-ci déſeſpere d'en tirer parti.

18 *Janvier*. On cite un trait qui feroit beaucoup d'honneur à Madame Geoffrin, s'il étoit vrai. On raconte que deux Seigneurs Ruſſes ayant paru fort engoués de deux tableaux que cette Dame avoit achetés à la vente de feu

Vanloo, elle leur avoit déclaré qu'ils ne lui avoient coûté que 4,000 livres, qu'elle ne vouloit point s'en défaire; que cependant, s'ils en étoient si passionnés, peut-être à force d'argent se laisseroit-elle tenter. On ajoute que ces étrangers ayant acquiescé à la somme de 50,000 livres, Madame Geoffrin ayant retiré ses 4000 livres d'achat, avoit envoyé le surplus à la veuve du peintre.

20 *Janvier* 1773. Mlle. Raucoux continue à faire la plus grande sensation & à être la matiere des propos de Paris. On rapporte que l'autre jour un homme est entré dans sa loge, lui a déclaré qu'elle devoit juger à son âge & à sa figure qu'aucun motif de concupiscence ne l'attiroit près d'elle; qu'il n'étoit guidé que par un sentiment profond, par une admiration vive pour ses talens; qu'il la prioit de ne pas trouver mauvais que dans son enthousiasme il lui donnât de foibles marques de sa reconnoissance, par un petit tribut qu'il apportoit sur sa toilette, & à l'instant il y a mis deux rouleaux de cent louis chacun. L'actrice lui a répondu fort honnêtement, que sa démarche étoit faite avec trop de noblesse & trop de graces pour qu'elle hésitât à accepter son bienfait. Il paroît que ce particulier a disparu sur le champ, sans se faire connoître, car on est aujourd'hui à conjecturer quel il peut être.

21 *Janvier* 1773. On se rappelle *la profession de foi politique de M. le Vicomte d'Aubusson*, dans laquelle il annonçoit un projet de sa composition

pour la reſtauration de l'Etat & l'amélioration des finances. Il paroît aujourd'hui dans un gros volume in-8°. ayant pour titre: *l'ami des François*. Il y a apparence que toutes les idées de ce ſpéculateur ne ſont pas dans le cas d'être adoptées par le gouvernement, puisque l'ouvrage eſt très-clandeſtin & très-cher. Quand on l'aura lu, on pourra en raiſonner plus pertinemment.

22 *Janvier*. M. de Marmontel a fait une piece de vers ſur l'incendie de l'hôtel-Dieu. Cet ouvrage n'eſt encore connu que des enthouſiaſtes & des amis de l'auteur, enſorte qu'on ne peut guere s'en rapporter aux éloges qu'ils en publient. Cet académicien compte le faire imprimer: il a déclaré que le profit qui pourroit réſulter de la vente de ſon épitre, étoit deſtiné pour ſecourir cet hôpital, & que c'étoit ainſi qu'il faiſoit ſon aumône.

22 *Janvier*. Dans le conſeil tenu dimanche, concernant les projets pour la nouvelle ſalle de la comédie françoiſe, celui dont on a parlé depuis longtems, a été adopté, ſoit pour l'emplacement, ſoit pour l'édifice. Il n'en a pas été de même du moyen de finance. Sur la discuſſion des requêtes de divers particuliers qui ont préſenté des mémoires, relativement à leurs intérêts perſonnels, qu'ils prétendoient ſe trouver compromis, on a jugé que pour les contenter il falloit que la ville ſe chargeât des fonds & de leur adminiſtration. Enſorte que l'avantage le

plus considérable de ce projet, qui étoit de l'exécuter sans qu'il en coûtât rien au Roi, ni aux comédiens, ni à la ville, sans que les propriétaires des terreins ou maisons en fussent lésés, puisqu'on donnoit des dédommagemens & par de-là, se trouve anéanti. Cependant, S. M. a déclaré qu'elle vouloit que le Sr. Liegeon, architecte, auteur des plans, fût chargé de les suivre.

23 *Janvier* 1773. Un plaisant a exprimé en vers les difficultés qu'on éprouve journellement à la comédie, pour y avoir place, lorsque Mlle. Raucoux joue; il lui a adressé à ce sujet un rondeau, genre de poésie antique qu'il a rajeuni pour cette actrice, dans lequel, en ne s'asservissant pas exactement aux regles, il a mis la chose la plus essentielle, ce qui en fait l'ame, une certaine naïveté maligne. Le voici:

A vous claquer quand tout Paris s'empresse,
Moi seul encor n'y suis point parvenu:
Déjà trois fois étouffé dans la presse,
J'ai vu la grille & n'ai rien obtenu.
J'entends vanter vos talens, votre grace,
De votre jeu l'on m'a peint la chaleur,
Et comme un autre, obtenant une place,
J'eusse employé ma main de bien bon cœur
A vous claquer.

Je sçais qu'on peut, en triplant l'honoraire,
Humaniser les traitans du parterre:
Mais payer triple enfin m'a retenu.

Eussiez-

Euſſiez-vous cru, jeune & faite pour plaire,
Qu'on regrettât d'employer un écu
Pour vous claquer?

23 *Janvier* 1773. M. Piron a été enterré hier..... C'eſt ſans doute une très-grande perte pour la littérature. Quoiqu'il ne fît rien depuis longtems, il contenoit au moins le faux goût, & s'oppoſoit à ſes progrès: il formoit quelques gens de lettres qui s'étoient rangés ſous ſes étendards, & dès-lors s'affichoient pour ennemis de M. de Voltaire, car il y avoit une haine irréconciliable entre ces deux hommes célebres. Un des plus grands regrets de M. Piron en mourant a été de ne pas ſurvivre à ſon adverſaire. Il étoit cependant le plus âgé; il avoit plus de 80 ans: il étoit preſqu'aveugle. Il avoit été élu de l'Académie Françoiſe, mais M. l'évêque de Mirepoix avoit cru devoir s'oppoſer à la réception de l'auteur de l'*Ode à Priape*. On lui avoit obtenu une penſion de cent piſtoles ſur la caſſette du Roi. C'eſt l'homme le plus fertile en bons mots qui ait peut-être jamais exiſté. On ne l'a jamais trouvé court, & dans la vieilleſſe où il étoit parvenu, il avoit encore la ripoſte vive & heureuſe.

24 *Janvier* 1773. Il paroît une ſuite du *Syſtême de la nature*, ſous le titre de *Syſtême ſocial, ou principes naturels de la morale & de la politique, avec un examen de l'influence du gouvernement ſur les mœurs. Trois volumes.* On attribue cet

écrit au même auteur du premier, c'eſt-à-dire à feu M. Muſtel, dont on ne craint pas de révéler le nom depuis ſa mort.

25 *Janvier.* L'arrêt qui ſupprime le livre des *Réflexions philoſophiques ſur le Syſtême de la nature*, eſt du 17 de ce mois. Il énonce vaguement les motifs, & ne les fait porter que ſur des propoſitions qui ne ſont pas conformes aux principes de notre religion & de notre politique. Voici les morceaux qui ont attiré l'attention du gouvernement.

Page 15 & ſuivantes, de la premiere partie, l'auteur dit...... „ un homme a droit de faire „ une choſe, lorſqu'en la faiſant il n'agit point „ contre ſon bonheur réel & durable. La même „ maxime a lieu par rapport à une ſociété, „ qui eſt alors enviſagée comme une perſonne „ morale.....

„ Le deſpotisme, qui ne connoît d'autre loi „ que la volonté capricieuſe & momentanée „ du Souverain, eſt en contradiction avec tous „ les intérêts du corps politique. Le peuple „ qui ſe met en devoir de le ſecouer, ne risque „ jamais rien, parce que l'eſclavage eſt aſſurément „ le dernier degré de la miſere. Non-„ ſeulement il a le droit de ne point recevoir „ cette forme de gouvernement, il a encore „ celui de la détruire, s'il a le malheur d'y „ tomber.....

„ Pour nous rapprocher de la theſe de notre „ auteur, ſuppoſons qu'un ſouverain abuſe du

„ pouvoir que les loix lui accordent, & qu'au
„ lieu de l'exercer pour le bien de ſes ſujets,
„ il s'en ſerve pour les opprimer, la nation
„ doit-elle ſe ſouſtraire à une autorité ſi mal
„ employée? Je réponds qu'il y a fort peu de
„ cas où, tout bien peſé, il ſoit du véritable
„ intérêt du peuple de le faire...... Mais ſi
„ le gouvernement eſt inſupportable, s'il tend
„ à la ruine de la liberté & du bonheur public,
„ s'il eſt manifeſtement dégénéré en tyrannie,
„ alors il eſt de l'intérêt de la nation de répri-
„ mer efficacement les violences du ſouverain,
„ non pas en le deſtituant...... mais en lui
„ donnant un conſeil, par exemple, ou un tu-
„ teur, qui gouverne en ſon nom...... Je con-
„ viens avec l'auteur, que nulle ſociété ſur la
„ terre n'a pas voulu conférer irrévocablement
„ à ſes chefs le droit de lui nuire Je dis plus:
„ nulle ſociété ſur la terre n'a jamais donné ce
„ droit contradictoire à perſonne......

„ Il eſt inconteſtable que les ſouverains ne
„ tiennent leur autorité que du conſentement de
„ la nation...... Dans un état où, par la con-
„ ſtitution, le ſouverain eſt tenu de conférer
„ avec ſon conſeil ſur l'adminiſtration publi-
„ que, il eſt clair qu'outre la divinité, il y a
„ des hommes ſur la terre légitimés à lui de-
„ mander compte de ſa conduite"

Page 174 de la ſeconde partie, l'auteur dit...
„ Un prince, eſclave de ſes paſſions & qui,
„ plongé ſans ceſſe dans un tourbilion de diſ-

„ tractions, n'a ni le tems ni la volonté de se „ replier sur soi-même, est aussi peu athée „ que religieux; il n'est pas même homme: „ c'est un être perverti, un frénétique, qui n'a „ point de systême, parce qu'il passe sa vie „ dans un délire continuel. Il croit en Dieu par „ préjugé & malgré lui, mais il fait tous ses „ efforts pour en éloigner l'idée. Lorsque dans „ les angoisses de sa conscience bourrelée, la „ voix du cœur & les préjugés de l'enfance „ reprennent quelque force, il passe d'une es- „ pece de vertige & de démence à l'autre: il „ tâche de se réconcilier per des pratiques futi- „ les, & souvent par des forfaits, avec une „ Divinité qu'il ne connoît pas. Dans le cours „ de ses injustices & de ses débauches il pen- „ se à l'éternité, comme un criminel pense au „ gibet & à la roue. Sa dévotion est celle d'un „ malfaiteur qu'on va exécuter."

25 *Janvier* 1773. L'académie royale de musique remet demain sur son théâtre *Castor & Pollux*, avec des embellissemens du côté des décorations, des habits & de l'appareil extérieur.

26 *Janvier* 1773. On écrit de Ferney, que M. de Voltaire, quelque dégagé qu'il soit de la matiere, a cependant encore des velléités charnelles; qu'il a recours quelquefois au secret du bon Roi David pour prolonger sa vieillesse, & qu'il admet à sa couche de jeunes filles. On ajoute que depuis peu, s'étant trouvé

l'imagination exaltée, il avoit tenté d'en venir à l'acte; mais que cet effort prodigieux lui avoit procuré un évanouïssement considérable, ce qui avoit allarmé toute sa maison. On assure qu'heureusement cet accident n'a pas eu de suites.

27 *Janvier*. Les détails de la mort de M. Piron sont précieux, & par l'homme qu'ils concernent, & par le piquant qu'il savoit mettre à toutes ses réparties. On dit qu'il avoit mal reçu le curé de St. Roch. Ce dernier lui ayant objecté les divers écrits scandaleux qu'il pouvoit avoir à se reprocher, l'autre lui répondit qu'il croyoit avoir facilement expié tout cela par son *de profundis* & autres ouvrages de dévotion. Sur quoi le pasteur faisant l'étonné, comme s'il n'eut rien fait en ce genre: „ eh, mordié! lui „ repliqua-t-il, Monsieur le curé, est-ce que „ vous n'êtes fait que pour fouiller dans mes „ ordures?"

Depuis, sa niece, nommée Nanette, lui ayant fait des représentations sur la nécessité de satisfaire aux cérémonies d'usage: „ tu sais „ bien, dit-il, que je n'ai jamais aimé à men- „ tir; allons, qu'il vienne, mais qu'on me „ donne mon grand *widercome*:" gobelet énorme dans lequel il buvoit, comme s'il eut voulu faire passer ce calice par quelque chose de plus à son goût.

Cette niece étoit mariée, à l'insçu de son oncle, à un nommé Capron, violon; & quoi-

que cet hymen fût fait depuis longtems, elle s'imaginoit que M. Piron l'ignoroit abſolument. Il diſoit de tems en tems: „ j'en rirai bien après „ ma mort, Nanette a le paquet." Elle étoit en effet nantie d'un teſtament, dans lequel il dit: „ Je laiſſe à Nanette, femme de Capron, „ muſicien, &c." Ce qui prouve qu'il n'ignoroit pas la ſupercherie, & qu'il avoit eu la générosité de ne rien diminuer de ſes ſentimens pour ſa niece.

Toute l'Académie françoiſe a été invitée à ſon enterrement, & par une indécence qui a indigné tous les gens de lettres, aucun de ces Meſſieurs ne s'y eſt trouvé.

C'eſt le Sr. Bret qui eſt chargé de ramaſſer les manuscrits de ce grand homme, de les rédiger & de donner l'édition de ſes œuvres poſthumes.

La plus curieuſe, ſans doute, ſeroit un *Pironiana*, c'eſt-à-dire le recueil de tous les bons mots & ſaillies qu'il a dit en ſa vie. Mais il faudroit, pour préſider à ce travail, un homme chaud comme l'auteur, & M. Bret n'eſt rien moins que tel.

28 *Janvier* 1773. *Les loix de Minos*, tragédie de M. de Voltaire, que les comédiens François annonçoient & devoient donner inceſſamment, ſans le ſuccès éclatant de la nouvelle actrice, viennent d'être imprimées ſous ce titre, ou celui d'*Aſtérie*. On en conclut que la tragédie ne ſera pas jouée. L'intrigue eſt un réchauffé de

plusieurs autres du même genre, & surtout des *Guebres*, du même auteur. Mais ce qui doit en dégoûter absolument, c'est la foiblesse du coloris, où l'on ne retrouve en rien le grand poëte, dont c'étoit la partie brillante.

29 *Janvier* 1773. L'actrice nouvelle commence à faire de petits soupers, qui, à ce qu'on espere, la conduiront à ce qui s'ensuit. Elle a exprimé sa reconnoissance envers le Sr. Brizard dans de petits vers qui sont tenus secrets, ce qui n'en fait pas bien augurer. On assure pourtant qu'ils ne sont pas mauvais. Du reste, elle est bien en société; elle a de la gaieté & des saillies.

Elle a joué plusieurs fois à la cour, où elle plaît de plus en plus & surtout au Roi. Madame Dubarry la goûte beaucoup aussi & y prend un intérêt assez vif pour l'avoir exhortée à être sage.

30 *Janvier*. Le *Systême social* est divisé en trois parties. L'auteur établit dans la premiere les principes naturels de la morale: dans la seconde, ceux de la politique; & dans la troisieme, il expose les causes & les remedes de la corruption dans les sociétés. Il prétend que tous les principes de la morale découlent de la nature de l'homme, de ses besoins & de ses rapports avec ses semblables; que les anciens n'ont point eu d'idées fixes & sûres de ces principes; que les modernes, avec leurs spéculations mystiques, spirituelles & inintelligibles,

les détruiſent, les font méconnoître, & que les hommes ne les connoîtront bien & ne ſe régleront par eux, que lorsqu'ils renonceront à toute eſpece de ſuperſtition. Il veut que les principes naturels de la politique ne ſoient & ne doivent être que les corollaires de ceux de la morale; que les motifs d'intérêt perſonnel qui doivent porter chaque individu à travailler à ſe ménager un bonheur ſolide & durable, en ſe conciliant l'eſtime & l'affection de ſes ſemblables, doivent déterminer les gouvernemens, quelles que ſoient leurs formes, & par rapport aux nations étrangeres. D'où il ſuit, qu'une nation n'eſt heureuſe qu'autant que ſon gouvernement eſt juſte envers elle & envers ſes voiſins. Enfin l'auteur prétend, que tous les vices qui infectent la ſociété, naiſſent de l'ignorance où ſont les peuples & les ſouverains de ce qui conduit au véritable bonheur, à la vraie gloire; que le remede aux maux qui couvrent la ſurface du globe eſt dans la connoiſſance de la vérité; que la vérité n'eſt nuiſible qu'aux fripons & aux méchans. Il annonce qu'elle frappera, tôt ou tard, les oreilles du plus grand nombre, & que ſon regne s'établira un jour ſur les ruïnes du menſonge & de la ſuperſtition.

Ce traité porte l'empreinte d'une ame énergique & courageuſe. On y trouve un génie profond, accoutumé à remonter des effets aux cauſes, & à comparer leur influence ſur les êtres ſenſibles. Il eſt écrit d'un ſtyle noble

& facile : il refpire des fentimens d'humanité & d'affection fociale, qui intéreffent & qui attachent.

Dans la troifieme partie, on trouve un chapitre, intitulé *de la félicité domeftique*, qu'il feroit à fouhaiter que tous les hommes appriffent par cœur. C'eft un tableau touchant & fublime de la douceur que goûtent deux ames honnêtes, fenfibles & éclairées, deux époux enchaînés par les liens d'un heureux hymenée.

30 *Janvier* 1773. L'opéra de *Caftor & Pollux* a été reçu avec le même empreffement que par le paffé. On a pris des précautions pour empêcher que la foule ne fût trop grande au parterre, & prévenir les malheurs arrivés à la derniere reprife de ce fpectacle. Quatre fentinelles, à cinq heures, s'emparent des deux entrées du parterre, & les barrent avec leurs fufils croifés ; enforte qu'il n'eft plus poffible d'y entrer : ce qui produit un autre inconvénient, dont il réfulte des vuides qui pourroient être occupés.

31 *Janvier*. Le fameux avocat Linguet, qui l'année derniere a occupé le barreau fi longtems, eft actuellement dans un filence morne. Cependant une malheureufe avanture qui lui eft arrivée récemment avec une fille de l'opéra, a ranimé fon éloquence mordante, & il répand une lettre de fa façon à cette prêtreffe de Vénus, où il fe plaint amérement d'elle. Voici cette Epitre.

Lettre écrite le 7 Janvier 1773, *à Mlle.* Landumier, *dite* la caille, *ancienne figurante de l'opéra, par un de ses derniers adorateurs.* „ En „ vérité, ma belle voisine, vous êtes trop gé„ néreuse! vous vous êtes mise en mouvement „ le 29 du mois dernier sur votre bergere, pour „ me donner mes étrennes. Elles sembloient „ être de la façon de l'amour. Je ne sais si elles „ auroient pu être autrement tournées de celle „ de la haine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que „ je me serois bien gardé de les recevoir, si „ j'en avois connu la valeur. Mais ce n'est que „ le huitieme jour que je me trouve instruit; & „ s'il est heureusement encore tems de me dé„ barrasser de votre présent, il ne l'est malheu„ reusement plus de le refuser.

„ Quand Apollon rencontroit des beautés re„ belles, il les métamorphosoit en arbres, char„ gés de feuilles bien vertes & de fruits bien „ jaunes. Je ne suis pas une beauté; je n'ai été „ que trop docile, & cependant mon chirur„ gien m'assure qu'il y aura avant peu du verd „ & du jaune dans mon affaire. Je ne voudrois „ pas pour cela devenir souche, comme la jeu„ ne Daphné; mais j'enrage de grand cœur de „ ne l'avoir pas été du moins un jour.

„ Je sais à présent à quoi m'en tenir sur la „ maladie de M. D. .... Je vois les raisons qui „ vous ont écartée de moi à mon retour & re„ tenue auprès de lui dans ces momens si déli„ cats. Nous étions tous étonnés de vous voir

„ devenue si sédentaire auprès d'un homme sur „ qui vous m'accordiez, à moi indigne, toutes „ sortes de préférence. Je sens maintenant le „ principe qui vous conduisoit. Le pauvre d..... „ avoit une inflammation au... bas ventre: il „ étoit tout naturel qu'étant aussi un peu en- „ flammée devers ces parties-là, vous lui ser- „ vissiez de garde. Les rafraîchissemens de- „ voient s'étendre, comme l'incendie que vous „ lui aviez causée ou simplement partagée: que „ vous en fussiez la source ou le dépôt, il fal- „ loit bien que le tout devînt commun. C'é- „ toit une économie très sage de ne séparer ni „ les maux ni les remedes.

„ Mais qu'avois-je besoin d'être fourré dans „ ce bucher infernal? Moi, qui n'apportois que „ le feu le plus pur & le plus doux; moi qui „ commençois à m'habituer à une privation, „ dont je n'accusois que votre inconstance; moi „ que le plus tendre amour conduisoit à vos „ pieds! Quand vous avez eu la cruauté de m'y „ rappeller, hélas! c'est avec bien du plaisir „ que je lui ai offert mes sacrifices; mais je ne „ croyois pas en être la victime!

„ Ma toute-aimable, je ne veux plus de culte „ de ce Dieu-là, quand vous en serez la prê- „ tresse. Vous traitez trop rudement les cierges „ qu'on lui présente: on vous les confie pour „ les éteindre, & vous les exposez à fondre „ goutte à goutte.

„ Je n'ai plus qu'une curiosité, c'est de savoir

„ comment ſe ſera trouvé de ſon voyage, le „ bon ami Gourbil? de quels remedes ſe ſert le „ complaiſant l'Esc...? & où en ſont tant „ d'honnêtes gens qui, ſéduits comme moi, par „ l'agrément de votre figure & la ſolidité appa- „ rente de votre caractere, ignorant combien „ peut devenir dangereuſe la conſolatrice d'un „ magiſtrat liquidé, ont conçu, comme moi, „ des deſirs pour vous, & ont eu probable- „ ment, comme moi, part à vos largeſſes. Je „ les plains, s'ils en ont retiré le même fruit.

„ Je vais, comme eux, travailler ſourdement „ à me délivrer de ce fruit funeſte. La derniere „ propoſition que je hazarderai jamais, c'eſt de „ vous le rendre, ſi vous en êtes curieuſe, avant „ que je m'en défaſſe.

„ Adieu, ma divine. Voilà bien du change- „ ment en deux jours: n'eſt-il pas vrai? Mais „ c'eſt ainſi que vont les événemens de la vie, „ comme vous me l'écriviez ſi tendrement, il „ y a un mois, en m'annonçant une retraite „ dont je ferois heureux que vous ne fuſſiez „ jamais ſortie. Vous devez être à préſent „ plus convaincue encore de la vérité de cet „ axiôme. Cette lettre eſt bien différente de „ la derniere, mais c'eſt que mon... bas ven- „ tre eſt auſſi diablement changé; ce que je „ déplore bien triſtement. Bon jour: je vous „ embraſſe du plus loin qu'il m'eſt poſſible & „ je ſuis, &c."

31 *Janvier* 1773. Un inconnu a fait offrir à la nouvelle actrice douze mille francs de pension, tant qu'elle resteroit sage, & si elle ne vouloit pas l'être, il a demandé la préférence & lui en a offert 24,000 livres. On ne dit point encore quel parti elle a pris : on veut seulement que le quidam n'ait été que le porteur de parole de M. le Duc de Bourbon. Si cela est, il est à présumer que sa vertu aura peine à tenir contre un Prince du Sang.

31 *Janvier* 1773. On a parlé de la fête exécutée chez Mlle. Clairon, pour l'inauguration du buste de M. de Voltaire. Un caustique a fait à cette occasion les vers suivans, qui ont été peu répandus jusqu'à présent. On les attribue à M. Dorat, qui les nie cependant, à cause du héros.

Vers de l'abbé Lilas, Ex-jésuite, à M. de Voltaire, au sujet de son apothéose chez Mlle. Clairon.

Grand peintre, aimable sage & sublime écrivain,
Toi, qui fais tour à tour nous instruire & nous plaire ;
C'en est fait, ta gloire est entiere,
Te voilà le héros d'un souper libertin :
Chez une courtisanne, un laurier clandestin,
A couronné ta tête octogénaire ;
Et tu mets de moitié, dans ton brillant destin,
Une émérite de Cythere.
Pour elle, en vérité, c'est avoir trop d'égard :
L'auguste Clairon, qu'on oublie,
Voudroit bien, pour comble de l'art,
Des honneurs immortels escamotter sa part,

Et couvrir Fretillon du manteau d'Athalie:
Vivre dans l'avenir eſt, dit-on, ſa folie.
Voilà pourquoi la belle, à tout hazard,
Sur ton char de triomphe arrogamment s'appuie;
Elle eſpere qu'un jour au temple d'Uranie,
Son buſte, avec le tien, ſera mis en regard.
Limite enfin, crois-moi, l'orgueil de la Princeſſe,
Car, entre nous, ceci paſſe le jeu;
Ton apothéoſe intéreſſe:
Mais chez nos bon plaiſans on la critique un peu;
Et le renom de la Déeſſe,
A te parler ſans fard, décrédite le Dieu.

1er *Février* 1773. Pluſieurs littérateurs, offenſés du ton tranchant & deſpotique de l'auteur *des trois ſiecles*, ont déchargé leur bile dans diverſes ſortes d'ouvrages. M. d'Aquin, un des plus mal-traités, a fait les deux épigrammes ſuivantes:

Certain jour, chez Pigal, en contemplant Voltaire,
Je diſois: qu'a donc mis le fameux ſtatuaire
Sous les pieds de notre Apollon?
Et pourquoi lui fait-on écraſer du talon
Ce masque hideux, dont la bouche effroyable,
Semble ouverte pour aboyer?
Eſt-ce l'envie? Eſt-ce le diable?
Quelqu'un cria dans l'attelier:
Oh! ce n'eſt rien; c'eſt l'abbé Sabbathier.

Autre.

Mons Sabbathier, ta ſotte paperaſſe
Pour quelques mois te donnera du pain:

L'ami, je vois, à ta burlesque audace,
Que tu crains moins le bâton que la faim.

2 *Février* 1773. *Pieces philosophiques.* Tel est le titre d'un nouveau recueil contenant diverses matieres, traitées en effet philosophiquement. On y trouve *la parité de la vie & de la mort: dialogues sur l'ame; J. Brunius Redivivus*, ou *traité des erreurs populaires.*

3 *Février.* Moliere est mort le 17 Février 1673. Deux auteurs ont imaginé de célébrer l'année séculaire de ce triste événement par une comédie relative à ce grand homme. On doit les jouer successivement l'un & l'autre. C'est à quoi les comédiens se disposent aujourd'hui.

3 *Février.* C'est M. Rigoley de Juvigny qui est chargé de l'édition des œuvres de Piron. C'est un intriguant subalterne qui n'est homme de lettres que par air & n'est guere plus propre à ce travail que M. Bret. Celui-ci a seulement un recueil d'anecdotes qu'il se propose de mettre au jour.

4 *Février.* *Sermons prêchés à Toulouse, devant Mrs. du Parlement & du Capitoulat, par le Révérend Pere Pompée de Tragopone, Capucin de la Champagne Pouilleuse.* Ce recueil consiste en deux sermons, accompagnés d'un grand nombre de notes, dont la plûpart sont fort étendues. Elles paroissent destinées à mettre dans tout son jour le goût sanguinaire que l'auteur prétend être inspiré aux Hébreux & aux Christicoles,

par les textes anciens des ouvrages de leurs législateurs.

Quant aux sermons, ce sont deux capucinades, telles que les capucins n'en font point. On y expose la marche de l'esprit de l'ancienne & de la nouvelle alliance, de maniere à en donner une idée aussi ridicule que révoltante: idée que l'on prétend puisée aussi dans l'esprit de l'ancien & du nouveau testament, dans les écrits des Peres, Grecs & Latins, & dans les faits consacrés par l'histoire.

On trouve à la suite de ce discours des lettres écrites par un parent de Jean Calas, à un des fils de celui-ci, qui s'étoit fait Catholique. Elle présente un tableau touchant & détaillé de l'accusation, de la procédure & du meurtre de ce pere infortuné, dont l'histoire a fait tant de bruit.

5 *Février*. Le Sr. Caron de Beaumarchais annonce une comédie de sa façon, intitulée, *le Barbier de Séville*. Elle est tirée du théâtre Espagnol; elle est fort gaie; c'est même une farce de carnaval, qu'il est question de nous donner le mardi-gras. Cet auteur veut, dit-on, nous dédommager de toutes les larmes qu'il nous a fait répandre par ses drames lugubres & romanesques.

5 *Février* 1773. La jeune Sainval n'est point découragée par les succès de la nouvelle actrice, & quoiqu'elle n'ait pas, pour enlever les suffrages, les mêmes moyens du côté de la taille,

de

de la figure & de la voix, qu'a sa rivale, elle ne craint point de paroître immédiatement après elle. Elle jouera demain dans *Inès de Castro.* C'est, il est vrai, son triomphe.

5 *Février.* Un des membres de la faculté de théologie a dénoncé à la Sorbonne, *l'histoire philosophique & politique du commerce & des établissemens des Européens dans les deux Indes*, attribuée à l'abbé Raynal. Elle a nommé des commissaires pour procéder à l'examen de cet ouvrage, & tout annonce qu'elle se dispose à le juger avec la plus grande sévérité.

5 *Février.* L'abbé le Monnier, auteur du *bon fils*, est chapelain de la Ste. Chapelle. Il a pris un nom postiche, & sur les imprimés on lit: par M. de Vaux. Cependant, comme il est notoirement connu pour le pere de cette mauvaise piece, le chapitre est furieux contre ce suppôt prévaricateur, & l'archevêque de Paris exige, dit-on, qu'il soit destitué de sa place. Ce seroit acheter bien cher la honte d'avoir produit une aussi détestable drogue.

6 *Février.* Le Sr. le Mire, graveur, vient de graver une estampe sur le partage de la Pologne, intitulée: *le Gâteau des Rois.* A ce titre allégorique on juge que c'est une carricature satyrique, mais noble & décente. Elle est composée de quatre figures, toutes très-ressemblantes. Elles tiennent entre elles la carte du Royaume en question. L'Impératrice des Russes est au coin de la gauche; de ses deux mains elle

embrasse une grande partie de ces états, & regarde le Roi de Pologne, dont la couronne chancele sur la tête, & qui semble demander grace à sa protectrice. A la droite de la carte, sont l'Empereur & le Roi de Prusse, qui de leur côté paroissent causer très-sérieusement sur ce qu'ils veulent s'approprier. Le dernier, du bout de son épée touche Dantzig, &, par ce geste expressif, annonce le principal objet de ses vœux. Le Sr. le Mire a mis son nom au bas de cette estampe, qui sera en vente incessamment. Ce qui fait présumer qu'il a au moins une permission tacite du gouvernement pour la distribuer.

On a oublié de dire qu'une renommée plane au dessus de ces têtes couronnées. Elle embouche sa trompette, & part pour aller annoncer à l'Europe cette nouvelle intéressante. L'estampe est belle, nette & précise; le plan est bien conçu & tout y est très-expressif.

6 *Février* 1773. Mlle. Clairon ne pouvant vivre ici avec quatorze mille livres de rentes, se dispose à passer en Allemagne & à aller jouer la comédie chez un Margrave pendant un certain tems. Elle économisera ses revenus dans cet intervalle, & pourra augmenter son capital, de façon à revenir ici plus en état de figurer: ce qu'elle aime beaucoup. Les étrangers vont être à même de juger des talens de cette *émérite de Cythere.*

7 *Février* 1773. La Dlle. Sainval, la jeune,

a repris aujourd'hui ſes débuts dans la tragédie d'*Inès de Caſtro*, où elle a fait le rôle d'*Inès*. On ne peut rendre l'affluence de monde qu'y a attiré la curioſité des amateurs pour faire ſur le champ la comparaiſon de ce talent avec celui qui venoit de ſe manifeſter avec tant d'éclat. Il faut avouer que la Dlle. Raucoux fait un tort irréparable à celle-ci. Elle a ſes moyens extérieurs à un ſi haut degré, que la Dlle. Sainval ne ſemble plus qu'une ſoubrette auprès d'elle. Elle a pourtant reçu des des applaudiſſemens, mais elle n'a pas eu cette unanimité de ſuffrages qui annoncent les vrais tranſports d'admiration. Il eſt à craindre que la foule ne diminue beaucoup inceſſamment.

7 *Février*. L'univerſité de Paris a propoſé, comme on a dit, pour ſujet du diſcours latin qui doit remporter le prix cette année: *non magis Deo quam Regibus infenſa eſt iſta quæ vocatur hodie Philoſophia*. Cette aſſertion effrayante pour les Philoſophes modernes a excité l'éloquence de leur coryphée: M. de Voltaire a pris le contre-pied, dans un diſcours de dix-neuf pages d'impreſſion, qu'il publie ſous le nom de Me. Belleguier, ancien avocat. On y trouve la plus profonde érudition & un art étonnant pour rapprocher tout ce que l'antiquité reculée peut lui offrir de favorable à la juſtification qu'il entreprend.

8 *Février* 1773. *Preuves démonſtratives en fait de juſtice dans l'affaire des héritiers de la Dame*

Veron, contre le Comte de Morangiès, avec les pieces justificatives, au nom du Sr. Liégard Dujonquay, petit-fils de la Dame Veron, docteur ès loix, pour servir de réponse aux probabilités de M. de Voltaire. Tel est le titre d'un nouveau mémoire, qui réveille l'attention du public sur une affaire assoupie & non finie. A la suite de ce mémoire est une consultation du 28 Janvier, signée Falconnet, ce qui désigne le nom de l'auteur de l'ouvrage. On ne peut faire une réfutation plus solide & plus amusante des paralogismes continuels du Philosophe de Ferney. Ce jeune orateur l'écrase absolument.

8 *Février.* M. de Marmontel, à ses vers sur l'incendie de l'hôtel-Dieu, a joint quelques pages de prose, dans lesquelles il implore le secours de S. M. & porte le vœu de tous les citoyens, pour que l'emplacement de cet hôpital soit changé. Les vers sont médiocres, la prose est peu saillante; mais les vues sont bonnes, c'est-à-dire conformes à celles du public.

9 *Février* 1773. Les sermons du prétendu Capucin Pompée de Tragopone, sont trop curieux pour n'en pas donner un extrait plus détaillé. Le premier roule sur la mort de Jean Calas, accusé d'avoir pendu son fils aîné le 13 Octobre 1761, condamné à être rompu vif, par arrêt du Parlement de Toulouse, le 9 Mars 1762.

L'orateur s'appuye d'abord d'un passage du Deuteronome, qui lui sert de texte. Il le déve-

loppe, il le commente avec une éloquence vraiment fanatique, & il en tire les deux divisions de son discours, dont le résultat doit être, que les magistrats de Toulouse ont très-bien fait de faire rouer l'infortuné vieillard, quoiqu'innocent du crime dont on l'accusoit; & de persécuter sa femme & ses enfans.

La justice de votre jugement: voilà, dit-il mon premier point.

La récompense que vous méritez: voilà mon second point. Implorons les lumieres du Saint-Esprit.

La justice du jugement du Parlement est fondée sur ce que Calas étoit hérétique, & conséquemment digne de mort, suivant la parole de Dieu même, suivant les exemples qu'il en a donnés, suivant ce qui s'est pratiqué dans l'église depuis l'origine des hérésies, suivant l'histoire qui rapporte les actes héroïques de plusieurs grands Princes Catholiques en pareil cas; enfin, suivant la jurisprudence du Parlement même, qui a toujours montré une soif insatiable pour le sang des novateurs.

Le Révérend Pere établit la récompense que mérite le Parlement de Toulouse, toujours sur les autorités sacrées. Il fait voir que, quoique tout soit gratuït de la part de Dieu, il a cependant voulu s'engager spécialement envers les destructeurs des hérétiques. Après les faits tirés de l'Ecriture-Sainte, il cite encore une énumération de scenes sanglantes qu'a occasionnées le

triomphe de la foi. Le maſſacre de la St. Barthelemi y tient un rang diſtingué, & l'orateur s'étend ſur ce ſujet avec une complaiſance merveilleuſe. La révocation du fameux édit de Nantes reçoit auſſi de ſa part un éloge particulier; & il conclut par exhorter le Parlement à ranimer ſon zele qui s'affoiblit, & à reprendre cet eſprit d'intolérance & de perſécution qui l'animoit autrefois.

Beati pauperes ſpiritu, quoniam ipſorum eſt regnum cœlorum. Tel eſt le texte du ſecond ſermon, dont les deux diviſions ſont: que les ſciences ſont un obſtacle au ſalut: premier point. Que la raiſon eſt pernicieuſe à la piété, & que Dieu en demande le ſacrifice: ſecond point.

L'auteur du diſcours prouve encore ſes aſſertions par les faits. 1°. Les Juifs ont toujours été très-ignorans, ſuivant l'inſtitution de leur ſaint légiſlateur. 2°. Les jours les plus floriſſans du Chriſtianiſme ont été dans les ſiecles des ténebres, dans ces tems fortunés où les rois courboient la tête ſous le joug des papes. Jamais tant de ſaints, tant de miracles que dans les tems d'ignorance.

Le ſecond point n'eſt pas difficile à prouver. On ſait que la raiſon eſt toujours en contradiction avec la foi; que cette derniere ne peut s'accroître qu'aux dépens de l'autre: il faut donc faire le ſacrifice de la premiere. Ces ſages & vigoureuſes déciſions ſont également appuyées d'une multitude de faits, qui font un honneur

infini à l'érudition & à la logique de l'orateur qui prêche l'ignorance & l'imbécillité. Il finit par un compliment au Parlement de Toulouſe, qui paroît convaincu de la même vérité, & s'eſt dépouillé ſi heureuſement de ſes lumieres & de ſon bon ſens dans l'affaire de Jean Calas.

Suivent de courtes réflexions ſur les deux ſermons précédens, conſacrées à découvrir mieux leur bonté & leur beauté. C'eſt ainſi que ces ſermons, par une des tournures les plus heureuſes qu'on puiſſe prendre pour égayer une matiere auſſi atroce, deviennent propres à jetter un ridicule indélébile ſur le fanatisme des prêtres & la crédulité des peuples.

Les notes, remplies d'anecdotes hiſtoriques, piquantes & amuſantes, ne contribuent pas peu à jetter plus d'intérêt & d'agrément dans la lecture de cette production très courue.

10 *Février* 1773. *Lettre de M. de Voltaire à M. le Maréchal de Richelieu, au ſujet de l'évanouiſſement dont on a parlé.*

Ferney, le 21 Décembre 1772.

Quoi, toujour la cruelle envie
Pourſuit ma réputation!
On dit qu'une nymphe jolie
Dans ma derniere maladie
M'a donné l'extrême onction,
Et que j'emporte en l'autre vie
Ce peu de ſatisfaction.
Voyez l'horrible calomnie!

Seigneur, il n'appartient qu'à vous,
A votre jeuneſſe immortelle,
De faire encor de ſi beaux coups,
Et d'être entre les deux genoux
D'une coquine fraîche & belle.
Je ſens que je ſuis au tombeau:
Cet état me fait de la peine;
Mais il ne faut que le roſeau
Vive auſſi longtems que le chêne.

„ Mon héros exige que je lui conte le fait, „ parce qu'il veut être inſtruit de ce que ſes „ ſujets, jeunes & vieux, font dans ſon empi- „ re. Je lui dirai donc, comme devant mon „ Dieu, que Madame Denis faiſant les hon- „ neurs d'un grand dîner, je mangeois dans ma „ chambre un plat de légumes, comme vous en „ uſâtes quand vous honorâtes mon taudis de „ votre préſence; une belle Demoiſelle de la „ compagnie, plus grande que Madame M.... „ de deux doigts, plus jeune, plus étoffée, „ plus rebondie, vint me conſoler. Les Ge- „ nèvois ſont malins, & les Calviniſtes ſont „ bien aiſes de jetter le chat aux jambes des „ Papiſtes. Mais le fait eſt que cette auguſte „ Demoiſelle me faiſoit trembler de tous mes „ membres, & que ſi je m'évanouis, c'étoit de „ crainte & de reſpect.

„ Je vous jure que j'aurois plutôt fait la ſcene „ de *Sylla*, de *Pompée*, ou de *Céſar*, dont vous „ me parlez, que je n'aurois fait un couplet „ avec cette belle perſonne. Depuis que j'ai

„ des

„ des lettres de Capucin, je mets toutes ces
„ impoſtures aux pieds de mon crucifix, & je
„ ne dis à perſonne: *ouvrez le loquet*, *&c.*

(Signé) „ Le vieux malade de Ferney, à qui
„ l'on a fait trop d'honneur."

On voit par cette Lettre que M. de Voltaire, en niant le fait, l'avoue, ou du moins n'eſt pas fâché qu'on le croie.

11 *Février* 1773. L'eſtampe dont on a parlé, concernant le partage de la Pologne, intitulée: *le gâteau des Rois*, vient d'être arrêtée chez le Sr. le Mire, & enlevée avant d'être miſe en vente, par ordre du gouvernement; cependant on ſe flatte qu'elle reparoîtra. On préſume que c'eſt une tournure pour prévenir les plaintes des miniſtres qu'elle intéreſſe, & que ſourdement on en relâchera les exemplaires au graveur. En effet il eſt difficile de croire que celui-ci ſe ſoit haſardé à faire les frais d'une entrepriſe auſſi délicate, ſans être ſûr d'une approbation au moins tacite.

11 *Février* 1773. On a dit qu'on avoit remarqué avec indignation que de tous les membres de l'Académie françoiſe, invités à l'enterrement de M. Piron, aucun ne s'y étoit trouvé. Un plaiſant a fait à cette occaſion l'épigramme ſuivante:

Des Quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu groſſir le petit nombre!

Ne t'en plains pas, Piron : c'eſt qu'ils avoient, ma foi,
Encore peur, même de ton ombre!

13 *Février.* Le procès concernant l'Encyclopédie ſe réveille. Les libraires aſſociés à l'impreſſion de cet ouvrage, par une aſtuce digne de leur mauvaiſe foi, ne veulent pas délivrer aux ſouſcripteurs les derniers volumes de planches, qu'ils ne donnent un certificat qui décharge lesdits libraires aſſociés de tous les engagemens qu'ils ont pu prendre avec eux, leſquels ils annullent, ayant été pleinement remplis, &c. Ils eſperent par cette manœuvre dépouiller certainement de leurs titres les perſonnes qui ne ſont point inſtruites de l'infidélité contre laquelle on réclame. Ils font également une autre ſurpriſe aux libraires de province, dont le détail eſt inutile & qui tend à conſolider de plus en plus leur iniquité.

En conſéquence les Srs. le Guay & conſorts, ſouſcripteurs, &c. viennent de préſenter une requête au nouveau tribunal, à ce qu'il lui plaiſe ordonner que lesdits Srs. Briaſſon & le Breton ſoient tenus de délivrer lesdits volumes ſur les certificats de ſouſcription ſeulement & aux conditions de formalités convenues, ſauf par leſdits ſouſcripteurs à dépoſer chez tel notaire qu'il plaîra nommer à la cour, les ſommes différentes que leſdits libraires aſſociés veulent induement exiger, &c.

14 *Février* 1773. M. le Marquis de Lou-

vois fait aujourd'hui l'entretien des foyers de l'opéra. Il a pris quelque goût pour la Dlle. Grandi, une danſeuſe de ce ſpectacle, & celle-ci, qui n'eſt pas cruelle, l'a admis à ſa couche. Elle a fait les choſes très généreuſement, s'en rapportant à la munificence de ce Seigneur & n'impoſant aucune condition. Le lendemain ſon amant lui a demandé ce qui lui feroit plaiſir; elle a parlé de châtons qui s'aſſortiroient à merveille avec un collier qu'elle avoit & le rendroient beaucoup plus brillant. Le ſurlendemain il eſt arrivé une caiſſe à Mlle. Grandi pleine de petits chats. Cette facétie fait beaucoup rire, & l'on ne doute pas qu'il ne lui ſuccede quelque choſe de plus ſérieux de la part de M. de Louvois.

15 *Février* 1773. M Luneau de Boisjermain, qui depuis longtems digéroit un projet dont il ſentoit toute l'utilité pour le public, vient enfin de le faire connoître au gouvernement, & d'obtenir la permiſſion de répandre des proſpectus ſur ce ſujet. Il eſt queſtion d'un *abonnement littéraire*, ſervant pour la province, à l'expédition, par la poſte, de tous les livres brochés & autres nouveautés littéraires, imprimés avec permiſſion & privilege, leſquels ſeront remis, port franc & poſte reſtante, dans toutes les villes du royaume aux perſonnes qui les demanderont, aux prix auquel chaque article ſera vendu publiquement chez les différens libraires de Paris.

Par ce moyen les amateurs feront à même de jouir, très promptement, dans les extrêmités les plus reculées du royaume, des objets particuliers de leur curiofité. On ne doute pas qu'un tel projet ne prenne beaucoup, qu'il ne s'améliore, & que la fpéculation ne s'en étende jufqu'aux pays étrangers, lorfque, par quelques années d'effai, on aura pu prévenir les inconvéniens & lever les difficultés.

16 *Février* 1773. Il paroît une requête en forme au Roi, des maire, échevins & habitans de la ville de Rochefort, pour fupplier S M. de rendre le port marchand de cette ville, nommé *la cabane quarrée*, libre, & le comprendre au nombre des ports du royaume qui jouiffent du bénéfice des lettres patentes du mois d'Avril 1717. On y voit relaté tous les avantages détaillés d'un tel projet, & qui font fi lumineufement expofés dans les divers mémoires de M. Dulaurens, maire & député de Rochefort. Ce digne citoyen a enfin furmonté les plus grands obftacles qu'on lui oppofoit & eft actuellement très bien venu des Miniftres, & il a tout lieu de fe flatter qu'il recueillera le fruit de fa conftance. Sa requête doit avoir d'autant plus de poids dans le confeil, qu'elle eft appuyée des requêtes des cités d'Angoulême, de Xaintes, de St. Jean d'Angely, de Charente, de Jarnac & de Cognac, qui toutes fe joignent à la ville de Rochefort, pour demander une liberté dont elles profiteront, par le débouché qui en réful-

tèra pour la vente de leurs denrées. M Dulaurens n'a plus à combattre que l'oppofition des fermiers généraux & celle des négocians de la Rochelle. Quant aux premiers, on leur fera voir aifément qu'ils entendent mal leurs intérêts, & quant aux feconds, qu'ils les entendent trop bien; mais que l'intérêt particulier ne doit jamais prévaloir contre l'intérêt général.

17 *Février* 1773. *Le barbier de Seville*, comédie de M. Caron de Beaumarchais, qu'on avoit annoncée, eft différée par une avanture très-finguliere, arrivée à l'auteur.

Il eft fort lié avec M. le Duc de Chaulnes, (ci-devant Pequigny.) Celui-ci l'a introduit chez fa maîtreffe, nommée Mesnard. M. de Beaumarchais eft aimable & infinuant auprès des femmes, enforte qu'il avoit acquis une grande intimité auprès de celle-ci, chez laquelle il alloit beaucoup depuis un an. Depuis quelques jours le Duc de Chaulnes en a conçu une telle jaloufie qu'il a voulu le tuer. Il étoit d'abord convenu de fe battre avec le Sr. Caron, en préfence de M. le Comte de la Tour-du pin, pris pour juge du combat; mais ce Seigneur n'ayant pu fur le champ fe rendre à l'invitation, la tête du Duc de Chaulnes s'eft exaltée à un tel point, chez fon rival même, qu'il l'a voulu tuer dans fa propre maifon & qu'il a été obligé de fe défendre contre lui à coups de pied & de poing, mais à fon détriment, fon adverfaire étant un des plus gros, grands & vigoureux perfonnages

de France. Les domeftiques ont été obligés de s'en mêler: la garde, le commiffaire font arrivés, & l'on a dreffé procès-verbal de cette fcene tragi-comique. Il a fallu donner un garde à M. de Beaumarchais pour le garantir des fureurs de fon adverfaire, dont on cherche à guérir la tête.

17 *Février* 1773. Les comédiens françois ont donné aujourd'hui la piece qu'on a annoncée, faite pour célébrer la commémoration du fiecle révolu depuis la mort de Moliere, exécutée par un ballet héroïque.

On a ajouté fur l'affiche que le profit de cette repréfentation feroit confacré à l'érection d'une ftatue en l'honneur de ce grand homme; ce qui a augmenté la foule des curieux & excité la munificence des grands Seigneurs.

18 *Février*. Les comédiens François ont donné aujourd'hui *la centénaire*, comédie en un acte & en vers, fur le même fujet que celle d'hier. Celle-ci eft d'un autre auteur. C'eft M. Arnaud, Secrétaire de M. le Duc de Duras.

22 *Février*. Le Sr. Liegeon s'occupe à force à rédiger tous les plans qui doivent être préfentés au Roi au commencement du carême & arrêtés définitivement. Comme il n'eft plus question de bâtir la nouvelle falle par économie, le jeune architecte fe donne de la marge & taille plus en grand. Il cherche auffi à contenter les comédiens, relativement aux diftributions intérieures.

C'eft décidemment le Roi qui fe charge de

faire les frais de la conſtruction. S. M. a dit qu'elle verroit avec ſon contrôleur général aux moyens d'y pourvoir. Elle a, en attendant, ordonné à la ville de faire les avances, &, pour mieux accélérer, elle doit faire un emprunt, c'eſt-à-dire, prendre les fonds de la compagnie qui s'offroit.

On eſpere que ce travail ira vîte. S. M. l'a fort à cœur, ſurtout depuis l'incendie de l'hôtel-Dieu. Elle a toujours craint que les comédiens ne miſſent le feu à la ſalle des Tuilleries & ne faſſent brûler le château: ſes allarmes ne font que redoubler depuis cette funeſte cataſtrophe.

25 *Février* 1773. Suivant le plan de M. Liegeon pour la conſtruction de la nouvelle ſalle de la comédie françoiſe, il y aura dans le péristile de quoi placer ſix ſtatues en pied. Celle de Moliere, dont l'érection eſt décidée depuis ſon apothéoſe, & à laquelle on doit appliquer les fonds de la premiere repréſentation de la piece intitulée *l'aſſemblée*, doit être érigée en ce lieu, & l'on ne doute pas que celle de M. de Voltaire ne ſoit auſſi du nombre.

1 *Mars*. M. Caron de Beaumarchais a été mis au Fort-l'Evêque, pour ne s'être pas exactement conformé à l'invitation que lui avoit fait faire M. le Duc de la Vrilliere de ne pas ſortir avant la détention de M. le Duc de Chaulnes. On aſſure en outre que ſon mémoire, extrêmement vif, a déplu à toute la maiſon

de Luynes ; qu'il en a répandu des copies manuſcrites, & qu'elle a exigé que cette imprudence fût punie. En général, ce particulier, fort inſolent, qui ne doute de rien, n'eſt point aimé, & quoique dans cette rixe-ci il ne paroît pas qu'on ait à lui reprocher aucun tort, on le plaint moins qu'un autre, des vexations qu'il éprouve.

6 *Mars* 1773. Madame la Ducheſſe de Mazarin, (d'Aumont en ſon nom & fille du Duc,) eſt une aſſez belle femme de la cour, fort renommée par ſon goût pour le plaiſir & pour les galanteries. Il y a environ quatorze à quinze ans qu'on lui donnoit publiquement pour amant, à la cour & à la ville, M. de Montazet, Archevêque de Lyon, dont on prétendit qu'elle étoit devenue groſſe alors. Depuis, entre ſes divers eſclaves, on a compté le Sr. Radix de St. Foix, ancien tréſorier général de la marine, financier très-célebre par ſon luxe inſolent & par ſes bonnes fortunes qu'il achette très-cher. Il eſt encore le tenant, & fait aller les affaires de cette Dame qui ne ſont pas en bon état. Un plaiſant a profité de l'occaſion du mariage projetté de Mlle. Mazarin avec le Comte d'Agenois, fils du Duc d'Aiguillon, pour faire imprimer & courir le billet ſuivant : „ M. l'Ar-
„ chevêque de Lyon & M. Radix de St Foix
„ ſont venus pour vous faire part du mariage
„ de Mlle. d'Aumont, leur fille & belle-fille,

,, avec M. le Duc d'Aiguillon le fils, fi, fi, fi,
,, fi, &c."

12 *Mars* 1773. M. de Voltaire a fait une replique au Sr. Falconnet, qui a répondu aux probabilités avec tant de ſuccès. Auſſi le philoſophe de Ferney baiſſe-t-il beaucoup le ton: il eſt très-modeſte dans cet écrit; il rend compte des motifs qui l'ont déterminé à défendre M. de Morangiès, & s'en rapporte ſurtout à la ſageſſe du nouveau tribunal. On voit qu'il a peur des menaces de la conſultation, & qu'il veut éviter d'être pris à partie.

13 *Mars*. 1773. C'eſt aujourd'hui que les comédiens François jouent *Alcidonis*, ou *la Journée Lacédémonienne*, en trois actes & en proſe, avec des intermedes. Cette piece, imprimée depuis huit ans, a été préſentée, il y a dix ans, à cet aréopage, qui juſqu'aujourd'hui a fait languir l'auteur. C'eſt un homme abſolument inconnu. Il ſe nomme Lonvay de la Sauſſaye, & a quarante-cinq ans environ; il eſt mal à l'aiſe, & pour reſſource s'eſt mis prote ou correcteur d'imprimerie. Quoiqu'à la lecture ce drame ramaneſque ſoit froid & ennuyeux, les histrions en ont, ſans doute, eu bonne opinion, puiſqu'ils ont fait pour deux mille écus de dépenſe environ, en habits, en décoration, muſique, ballets, &c.

16 *Mars*. M. l'abbé de Beauvais eſt un jeune orateur qui a déjà prêché devant le Roi un ſermon de la cêne, & S. M. en fut ſi contente qu'el-

le lui fit donner ſur le champ une penſion de 800 livres. Il s'eſt exercé depuis, s'eſt encore perfectionné dans ſon talent, & il reparoît aujourd'hui à Verſailles avec un nouveau ſuccès. Il y prêche le carême. Deux de ſes ſermons y ont déjà fait grand bruit. Dans le premier, ſur la mort, il a oſé relever l'adulation menſongere de certain auteur de papiers publics (le Sr. Marin, rédacteur de la gazette de France), qui par une affectation puérile, préſentoit une longue énumération de centénaires, comme ſi la vie des hommes de ce ſiecle étoit plus longue qu'à l'ordinaire. Il s'eſt élevé avec force contre la fauſſe & dangereuſe ſecurité que pouvoit donner cette idée. Il en a fait voir toute l'illuſion, & il a déclaré que l'aſſertion du prophête roi, annonçant que la vie de l'homme, au delà de ſoixante-dix ans, n'eſt que miſere & calamité, étoit toute auſſi vraie de nos jours que de ſon tems.

Dans un ſecond ſermon, il a rappellé au Roi le détail des pertes ſucceſſives qu'il avoit faites. M. le Duc de Bourgogne, M. le Dauphin, Madame la Dauphine, la Reine; dans les objets les plus chers, a-t-il ajouté, péris ſucceſſivement à la fleur de l'âge (ſes maîtreſſes). Il s'eſt étendu ſur la retraite de Madame Louïſe & a exalté la pénitence de cette Princeſſe avec un zele apoſtolique, mais avec une ſatyre amere de la vie de cour.

Les courtiſans ont trouvé ces endroits ſi forts,

qu'ils ont voulu en faire un crime au prédicateur auprès du Roi. Mais S. M. a déclaré qu'il faisoit fon métier. Il a parlé auffi des malheurs de l'Etat & de la déprédation des finances, ainfi que de l'abus de l'autorité.

C'eft cet aveu du Roi qui a favorifé un bruit qui fe répand depuis quelques jours de la disgrace de Madame la Comteffe Dubarry, & de la dévotion dans laquelle le Monarque veut donner. Des gens de cour, bien inftruits, asfurent qu'il n'en eft rien.

Du refte, l'abbé de Beauvais eft d'une naisfance obfcure, neveu du garde des archives du clergé: mais il a percé par fon mérite & figure aujourd'hui dans le monde religieux & littéraire.

17 *Mars* 1773. Un anonyme, qu'on croit être un Ex-Jéfuite, a fait une critique du *nouveau catéchifme du diocefe de Lyon*, donné depuis peu par le prélat de cette ville, à fes paroiffiens pour leur inftruction. Cette critique, en forme de dialogue, imprimée fans nom d'auteur, & fans aucune défignation du lieu de l'impresfion, a été regardée comme un libelle par le favant prélat, & il a donné un mandement portant une condamnation fulminante du livre. On convient cependant que fon affectation à citer différens coryphées du parti Janfénifte, à ne pas être affez précis fur les points fixes de la loi, à en traiter d'autres, équivoques, prêtoient lieu à la cenfure. Auffi cette querelle

fait-elle un grand bruit dans un certain monde théologique, & comme le parti de M. de Montazet n'eſt pas aujourd'hui le parti dominant, beaucoup de gens s'élevent contre lui & le condamnent.

18 *Mars.* On a été ſurpris de voir élever à la dignité importante de Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. le Marquis de Condorcet, aſſocié ordinaire de cette compagnie, & qui n'a l'honneur d'en être que depuis 1769. Mais une production qu'il a donnée, contenant les éloges des académiciens, morts depuis ſon origine, en 1666 juſqu'en 1699, époque où commencent ceux du célebre Fontenelle, a été un motif pour déterminer ce choix, & a ſervi de preuve non équivoque de ſon talent en cette partie.

20 *Mars* 1773. Le Sr. abbé Sabatthier de Caſtres a fait inſérer dans les papiers publics une lettre, où il dément un bruit généralement répandu, que M. M. Freron, Paliſſot, La Beaumelle, Clément, Rigoley de Juvigny, &c. avoient fourni pluſieurs articles à ſon *Dictionnaire des trois Siécles de notre Littérature.* Comme il craignoit que certains journaux, & ſurtout le *Mercure*, ne fiſſent des difficultés d'inſérer ſon épitre, il a profité de ſa faveur auprès de l'Archevêque pour faire donner par M. le Chancelier un ordre à tous ces écrivains périodiques de la recevoir & d'en faire part au public. Ce nomenclateur doit donner en outre inceſſamment

un ſupplément, où il réparera ſes omiſſions & corrigera les erreurs dont il convient.

22 *Mars* 1773. M. Pierre Adamoli, citoyen de Lyon, ancien maître des ports, ponts & paſſages de cette ville, y eſt mort le 5 Juin 1769. Il cultivoit les ſciences & dans ſon teſtament, en date du 23 Octobre 1763, avoit donné des preuves de ſon zele pour elles. Il a fondé à perpétuité un prix, dont l'objet eſt l'avancement de l'hiſtoire naturelle & de l'agriculture. Il conſiſte en un fonds, du produit duquel il doit réſulter de deux en deux années deux médailles: la premiere, en or, de la valeur de 300 livres; l'autre, en argent, du prix de 25 livres. Elles ſeront accordées par l'Académie de cette ville, aux auteurs qui, à ſon jugement auront le mieux traité le ſujet qu'elle aura propoſé ſur ces matieres.

L'Académie a été forcée par des conſidérations eſſentielles de différer la publication de ce prix. Elle le fait aujourd'hui, en propoſant pour l'année 1774, le ſujet ſuivant:

Trouver des plantes indigenes qui puiſſent remplacer exactement l'Hyppécaquana, le Quinquina & le Séné.

24 *Mars* 1773. La rixe élevée depuis peu entre le Sr. de Sauvigny & le Sr. de la Harpe n'aura pas de ſuite. Le premier, comme poëte de Madame Dubarry, a été ménagé; il a ſeulement été réprimandé vertement ſur ſon incartade; & le ſecond a reçu injonction de s'abſtenir de parler & d'écrire ſur cette aventure: permis

à lui de critiquer les ouvrages de ſon adverſaire, mais ſans y mêler la moindre perſonnalité.

25 *Mars.* Il y a une grande rumeur dans le clergé à l'occaſion du mandement de M. l'Archevêque de Lyon, dont on a déjà parlé. Non-ſeulement il l'a répandu avec profuſion dans ſon dioceſe, mais il en a inondé la capitale; ce qui donne lieu de l'examiner & de le diſcuter. M. l'Archevêque de Paris, peu ami de ce Prélat, qui l'a déjà mortifié dans pluſieurs occaſions, à raiſon de ſa ſuprématie, ne ſeroit pas fâché de trouver à reprendre dans ſon ouvrage. Tous les théologiens l'aſſurent qu'il eſt entiché de Janſéniſme: & l'affectation de M. de Montazet de tirer ſes citations d'autorités, preſque toutes ſuſpectes, d'Evêques très-célebres dans le parti, donne lieu à accréditer ces ſoupçons. En conſéquence, on le harcele de toutes parts, & l'on paroît diſpoſer de loin les choſes, pour le dénoncer à l'aſſemblée du clergé de 1775. Un Primat des Gaules hérétique! Quel ſcandale dans l'égliſe! Celui-ci, qui eſt fort bien en cour, malgré ſon vernis de Janſéniſme, ſe démene & cherche à parer le coup.

26 *Mars* 1773. Il eſt arrivé depuis peu d'Angleterre en ce pays-ci, un ouvrage nouveau, en deux volumes, intitulé: *la vérité*, ou *les myſteres du Chriſtianiſme approfondis radicalement & reconnus phyſiquement vrais.* On ſent aiſément que ce titre eſt ironique & qu'il en faut prendre le contrepied.

29 *Mars.* On avoit voulu imprimer ici *les Capitulaires de Baluze*, c'eſt-à-dire un recueil des capitulaires de nos Rois, raſſemblés & commentés par ce ſavant; ouvrage fort eſſentiel dans ces circonſtances, puiſqu'il eſt la baſe de la conſtitution françoiſe, & peut ſervir beaucoup à l'éclairciſſement des points conteſtés. M. le Chancelier a jugé qu'il étoit dangereux de laiſſer connoître un pareil livre trop contraire aux principes qu'il vouloit établir. Il s'eſt oppoſé à cette entrepriſe. Des éditeurs courageux ont imaginé d'aller à Lauſanne, y travailler, & l'on s'attend à voir inceſſamment paroître ce recueil très-précieux & non moins ennuyeux.

31 *Mars* 1773. La nommée Gabrielle Génevieve Fargès, femme de Louis-Jacques Boudin, peintre-doreur, accuſée d'adultere par ſon mari, & qui a été condamnée au Châtelet, a interjetté appel & l'affaire eſt aujourd'hui pendante à la Tournelle, où elle ſe pourſuit avec beaucoup de vivacité. L'époux malheureux vient d'expoſer la honte de ſa ſituation dans un mémoire de plus de cent pages *in*-4o Il entre dans les plus grands détails de ſa turpitude, & combat la défenſe de l'accuſée, ainſi que le plan qu'elle a établi du local, pour prouver l'impoſſibilité phyſique qu'on l'ait vue commettre le crime. Cette cauſe offre des ſituations bien propres à piquer la curioſité des lecteurs & fait rechercher les mémoires, où, pour la décence, on eſt obligé de mettre quan-

tiré de passages en latin On dit que Me. Linguet va s'égayer, en prenant la défense de la femme, qui prête aux sarcasmes & à la plaisanterie

1 *Avril* 1773. Me. Linguet a exercé sa plume dans la cause d'adultere dont on vient de parler. Il a fait un précis en faveur de la femme, où il s'égaye aux dépens du mari. Il faut avouer cependant qu'il n'a pas tiré de la cause tout le parti possible, & qu'il n'est pas aussi propre à la plaisanterie légere qu'exigeoit un pareil sujet, qu'à verser l'amertume de son fiel, à percer de traits sanglans & vigoureux dans les causes majeures, où il peut donner carriere à toute sa méchanceté.

4 *Avril.* Malgré les divers obstacles qu'a éprouvés le projet du Sr. Liégeon pour son nouveau plan de comédie françoise, il chemine; il est fixé à 1,400,000 livres par an; ce qui en détermine la confection en trois ans, les 200,000 livres enarrierées pouvant y rester facilement. Depuis le conseil tenu extraordinairement, où le Roi dit: „ voilà pour la troi„ sieme fois qu'on m'a proposé ce projet! J'ai „ déjà dit que je voulois qu'il eût lieu, & que „ le Sr. Liégeon en suivît l'entreprise: qu'on „ ne m'en parle plus," le contrôleur-général s'est concilié avec l'architecte, & ce dernier a eu plusieurs fois l'honneur de travailler avec lui.

5 *Avril* 1773. Jamais les tribunaux n'ont rétenti de tant de causes singulieres & scandaleuses.

leuſes. Un certain avocat, de Thouars en Poitou, nommé de la Godiniere, accuſe aujourd'hui un pere Louis Roure, chanoine régulier, prêtre, profès de la congrégation de France, d'avoir fait un enfant à ſa femme. *Abſtini & tamen concepit*, dit-il dans ſa Lettre du 4 Mars 1768, à l'abbé de Ste. Génevieve, pour lui demander juſtice de ce religieux. Ce procès, qui a traîné en longueur depuis lors, eſt pendant à la Tournelle & réveille la curioſité du public, qui prend plaiſir à voir des moines inculpés de galanterie. A en croire cependant Me. de Bruys, défenſeur de celui-ci, il eſt très-innocent; mais il ne ſoutient pas la partie avec une éloquence bien propre à en impoſer; & les rieurs, qui ont admiré au palais les larges épaules de ce Génovéfain, trouvent qu'elles ſont un furieux indice contre lui.

6 *Avril* 1773. M. l'évêque de Langres eſt nommé pour prononcer l'oraiſon funebre du feu Roi de Sardaigne, au catafalque qui, ſuivant l'uſage, doit être élevé dans l'égliſe de Notre-Dame, en l'honneur de cette Majeſté.

7. *Avril.* Outre le mémoire pour le pere Roure, dans la nouvelle cauſe d'adultere pendante au palais, il y en a un pour la Dame Trouin de la Godiniere, accuſée par ſon mari d'avoir commis ce crime avec ce religieux. Il eſt d'un jeune avocat, nommé Marmotant, qui annonce déjà un talent prématuré. Il a déployé dans cet écrit une éloquence tendre, douce,

infinuante, bien propre à lui concilier les juges & le public. Après avoir parcouru les nullités de la procédure tenue jufqu'à préfent, il établit enfuite que la plainte en adultere n'eft ni admiffible ni fondée. La grande raifon eft la même que celle de la femme Fargès: c'eft que fon mari a couché avec fa femme, depuis le prétendu crime d'adultere.

8 *Avril.* On eft dans l'attente des rentrées des deux Académies des Sciences & des Belles Lettres pour juger de l'éloquence des deux nouveaux Secrétaires. C'eft M. le Marquis de Condorcet qui doit ouvrir le féance dans la premiere, & M. Dupuy dans la feconde. On connoît le talent du nouvel officier de l'Académie des Sciences. Quant à celui de l'Académie des Belles-Lettres, c'eft un favant qui n'a fait encore aucune preuve dans le genre en queftion.

13 *Avril* 1773. M. l'abbé de Beauvais finit à la cour fon carême avec autant de courage qu'il l'a commencé. Il ne paroît pas, au furplus, que la grace y ait beaucoup opéré, malgré fon éloquence. Il a donné lieu feulement à plufieurs bons mots, entr'autres à un du Maréchal Duc de Richelieu qui mérite d'être cité. Un jour que ce prédicateur avoit tonné fortement contre les vieillards vicieux, qui confervent encore au milieu des glaces de l'âge les feux impurs de la concupifcence, le Roi, en apoftrophant ce Seigneur paillard après le fermon, lui

dit: „ eh bien, Richelieu, il me ſemble que „ le prédicateur a jetté bien des pierres dans „ votre jardin. — Oui, Sire," a répondu ce vieux renard, „ ſi fortement qu'il en eſt réjailli „ juſques dans le parc de Verſailles."

14 *Avril.* Le docteur Vernage, médecin très renommé, & célébré par M. de Voltaire dans un de ſes diſcours philoſophiques en vers, vient de mourir. Son enterrement s'eſt fait hier avec une pompe peu commune. Toute la Faculté y a aſſiſté in fiocchi & le reſte du convoi répondoit à cette magnificence. Il avoit reſté longtems garçon & s'étoit retiré. Depuis il étoit devenu amoureux de Mlle. de Quillemont, jeune perſonne de condition, ſans fortune: il l'avoit épouſée, & pour ſatisfaire au luxe de cette nouvelle compagne, il avoit repris les fonctions de ſon état, malgré l'extrême jalouſie qu'il en avoit conçue. C'étoit un grand praticien, qui n'a jamais écrit. Il laiſſe 30,000 livres de rentes à ſa femme, 25,000 livres de rentes à ſon beau-frere, & une fortune conſidérable encore à ſes héritiers.

15 *Avril* 1773. Le mauſolée du Maréchal de Saxe, dont on a parlé pluſieurs fois, eſt enfin au degré de perfection auquel l'artiſte vouloit le porter. Les amateurs s'empreſſent d'aller admirer pour la derniere fois ce ſuperbe monument, qu'on voit partir à regret pour Strasbourg, & que le public auroit deſiré poſſéder dans cette capitale.

16 *Avril.* Par un édit donné à Verſailles au mois de Mars, on ſupprime l'office de roi & maître de ménêtriers, joueurs d'inſtrumens, tant hauts que bas dans le royaume, ſur la démiſſion pure & ſimple, que le Sr. Guignon, qui occupoit cette place, a ſupplié S. M. d'agréer.

La ſuppreſſion eſt motivée ſur ce que l'exercice des pouvoirs & privileges, généralement attribués à cette charge, que le ſusdit s'eſt abſtenu de mettre en uſage, paroît nuire à l'émulation ſi néceſſaire au progrès de l'art de la muſique, que l'intention du Roi eſt de protéger de plus en plus.

18 *Avril.* Il n'eſt pas qu'on n'ait entendu parler d'une hiſtoire de la révolution derniere de la Ruſſie, écrite par M. de Rulhieres, témoin de cette cataſtrophe.

Cette hiſtoire ne ſera imprimée de longtems, par des raiſon politiques & par une promeſſe expreſſe qu'en a faite cet écrivain à l'Ambaſſadeur de l'Impératrice. Mais il ſe prête volontiers à la lire à ſes amis & aux curieux qui veulent l'entendre. Quelqu'un a parlé de cet ouvrage à M. le Comte de Provence. Ce Prince a voulu le connoître & l'a fait demander à l'auteur. M. de Rulhieres s'eſt défendu de l'envoyer, par la raiſon donnée ci-deſſus, mais a répondu qu'il étoit aux ordres de S. A. R. & auroit l'honneur de lui en faire lecture quand elle voudroit. Elle a eu lieu au jour indiqué par

le Prince. Comme l'hiſtoriographe en ſortoit, il a reçu injonction de paſſer chez M. le Duc d'Aiguillon. Ce miniſtre lui a fait des reproches ſur la démarche qu'il venoit de faire ſans lui en faire part, & a fini par lui demander ſon manuſcrit. L'auteur s'eſt défendu ſur l'un & l'autre point avec fermeté & n'a pas même été intimidé de la Baſtille, dont l'a menacé le Duc. Il a cru devoir en rendre compte à M. le Comte de Provence, qui l'a reçu, lui a dit qu'il le prenoit ſous ſa protection & le faiſoit ſon Secrétaire ordinaire. Cependant M. le Duc d'Aiguillon a écrit à M. le Lieutenant de police, & lui a enjoint de mander M. de Rulhieres avec ſon manuſcrit & d'en exiger la remiſe. L'écrivain a fait le même refus, & l'a de plus écrit, en le motivant, comme il l'avoit fait au Miniſtre. Il en a envoyé copie au Prince, ſon protecteur, qui a mandé M. de Sartine le vendredi ſaint, & lui a manifeſté d'une façon plus authentique la faveur dont il honoroit M. de Rulhieres; ce qui paroît avoir mis fin aux vexations dont on le tourmentoit.

19 *Avril* 1773. M. le Lieutenant général de police a fait faire l'eſſai des roſſignols merveilleux, dont on parle à l'occaſion des vols fréquens arrivés depuis peu dans cette ville, qui s'allongent, ſe raccourciſſent, ſe recourbent, ſe redreſſent, & prennent toutes les formes qu'on veut. Ils ouvrent toutes ſortes de ſerrures: & celle de ſa porte cochere à trois tours & de

l'eſpece la plus compliquée, n'a pu réſiſter à la ſubtilité du paſſe-par-tout en queſtion. Cette découverte jette la conſternation dans Paris, & fait reprendre l'uſage des verroux, qu'on avoit proſcrits comme antiques & préſentant un vilain coup d'œil. Tous les ferruriers ſont occupés à en faire, & c'eſt à qui pourvoira le plutôt à ſa ſûreté.

21 *Avril* 1773. M. Diderot ne pouvant réſiſter aux ſollicitations de l'Impératrice des Ruſſies, ſe diſpoſe enfin à ſe rendre auprès de cette Souveraine, mais pour préſenter ſes hommages ſeulement & dans l'eſpoir de revenir bientôt dans ſa patrie. Il doit aller d'abord en Hollande, où l'on eſpere qu'il fera valoir les manuſcrits crouſtilleux qu'il pourroit conſerver dans ſon porte-feuille. On eſt fâché qu'il ait brûlé une certaine Lettre ſur l'athéiſme, qu'il avoit écrite à Mlle. Clairon, & dont celle-ci, effrayée d'être qualifiée diſciple d'une pareille doctrine, exigea le ſacrifice. Il jetta le manuſcrit au feu devant elle, mais on ne doute pas qu'il n'en ait conſervé une copie.

22 *Avril* 1773. Le public a vu avec plaiſir, mercredi dernier, à la rentrée publique de l'Académie des Sciences, le portrait du Roi de Suede, dont S. M. qui a honoré cette Compagnie de ſa préſence, lors de ſon ſéjour ici, lui a fait préſent en témoignage de ſon ſouvenir. On n'a pas été moins flatté d'y trouver le buſte de M. de Maupertuis, que M. de la Condamine

a envoyé auſſi à l'Académie Françoiſe. M. de Condorcet n'eſt point encore entré en poſſeſſion de ſes nouvelles fonctions, & c'eſt toujours M. de Fouchy qui a continué à remplir la place de Secrétaire, le premier étant en campagne. Il faut obſerver que M. de Condorcet eſt encore fort jeune. C'eſt un éleve de M. d'Alembert, qui fait infiniment d'honneur à ſon maître.

23 *Avril* 1773. On parle beaucoup d'une tragédie du *Connétable de Bourbon* par M. de Guibert, le ſublime auteur du diſcours préliminaire de *l'Eſſai ſur la Tactique.* Ce jeune militaire ne peut ſe refuſer aux ſollicitations de ſes amis, qui lui en demandent la lecture, & derniérement, dans une maiſon où il ne devoit ſe trouver que deux ou trois voiſins, il ſe vit honoré d'un cercle de cent cinquante perſonnes. Enſorte que tout Paris la connoîtra bientôt ſucceſſivement. On ne croit pas qu'elle puiſſe jamais être miſe ſur la ſcene. Elle fait un bruit du diable par les hardieſſes dont elle eſt ſuſceptible & que ſon auteur a fait valoir avec toute la vigueur de ſon génie.

24 *Avril.* La majorité du régiment d'Anhalt vient d'être donnée avec un traitement extraordinaire à M. le Baron de Pirch, originaire d'une famille illuſtre de la Poméranie Pruſſienne, que des raiſons particulieres ont engagé à venir ſervir en France. Il eſt entré d'abord comme capitaine de dragons à la ſuite de la légion de Corſe. Cet officier a eu l'honneur d'être pré-

fenté au Roi la femaine derniere: il l'a été auffi à la famille royale. On parle très-avantageufement de ce jeune étranger, qui vient de faire un ouvrage particulier fur la Tactique, & l'a remis à M. de Monteynard.

25 *Avril* 1773. L'Académie Royale des Belles-Lettres eft furieufe contre fon Secrétaire, qui manquant à la dignité de ce corps, s'eft fervi dans l'éloge de M. Bignon de plufieurs expreffions peu convenables. Le mot de *protéger*, en parlant du refpect que ce prévôt des marchands devoit avoir pour elle, a furtout révolté. Ce qu'il a dit du fils, *le feul efpoir de fa famille, des lettres & de la compagnie*, n'a pas moins fcandalifé, & plufieurs membres en ont dit leur avis à M Dupuy. On obferve à cet égard combien il eft inconféquent d'exiger qu'aucun membre particulier ne life un mémoire fans l'avoir fou-mis à l'examen de l'académie, & que le Secrétaire ait celui des prononcer des éloges, plus fusceptibles d'écarts, de détails dangereux, ou de réflexions à fupprimer, fans en avoir donné aucune part. C'eft cet abus contre lequel on réclame & qu'on voudroit faire fupprimer.

25 *Avril*. Il eft queftion de faire des changemens dans les phafes ou feux entretenus fur les côtes pour la fûreté des vaiffeaux revenant des voyages de long cours. On veut les perfectionner & furtout économifer fur la dépenfe de ces fanaux, qui coûtent fort cher. Le Sr. Bourgeois de Château-blanc, qui eft chargé de

de l'illumination de Paris, & qui, après avoir fait une étude ſuivie & conſtante des lanternes, y a acquis des connoiſſances particulieres, en a imaginé une propre aux uſages maritimes en queſtion. On en a fait aujourd'hui l'expérience à l'obſervatoire, & elle doit durer quinze jours. Elle eſt compoſée de huit meches à franges, c'eſt-à-dire larges de deux pouces. La lanterne eſt à reverbere. La lumiere eſt ſi vive qu'elle ſe voit de ſept lieues. Il eſt queſtion d'examiner ſi les diverſes températures de l'air ne pourront point y faire tort.

27 *Avril* 1773. Mlle. Raucoux a joué dans *Didon*, avec les applaudiſſemens ſoutenus qu'elle a toujours reçus.

On parle de donner inceſſamment à la comédie françoiſe la tragédie de *Térée & Philomele*, du Sr. Renou, peintre, agréé de l'Académie, devenu poëte par une anecdote aſſez ſinguliere. Le Sr. le Mierre diſſertant ſur la tragédie devant lui, prétendoit qu'on ne ſauroit mettre trop de tableaux, c'eſt-à-dire trop de coups de théâtre en tragédie. Le Sr. Renou traitoit alors en peinture le ſujet de ſa piece actuelle: „ eh „ bien, puiſque vous allez ſur nos briſées, „ nous irons ſur les vôtres; & moi, je veux „ mettre ce tableau en tragédie." Ce qu'il a fait. Le public décidera s'il eſt meilleur poëte que peintre.

28 *Avril*. M. de Chamouſſet vient de mourir. C'étoit un citoyen qui avoit rêvé toute ſa

vie au bien public. On dit *rêvé*, parce que peu de ses projets s'étoient réalisés. Le seul de la petite poste a réussi & subsiste. Comme tous les faiseurs de spéculation, il avoit mangé à ce métier une partie de son bien. Il laisse encore beaucoup de papiers à mettre en ordre, & peut-être y trouvera-t-on quelques idées plus heureuses.

28 *Avril* 1773. Une brochure, nouvellement arrivée d'Angleterre, fait grand bruit ici dans le monde politique. Elle a pour titre: *l'insuffisance des prétentions de S. M. Prussienne sur la Grande Pologne, démontrée, avec une préface de l'éditeur, pour servir d'introduction.* C'est cette préface qui cause le plus de scandale. Elle est écrite avec une fierté républicaine: on y prétend dévoiler la politique du Roi de Prusse, qu'on regarde comme le moteur de tout ce qui se passe aujourd'hui. C'est lui, suivant l'écrivain, qui sentant ne pouvoir exécuter son projet d'agrandissement sans exciter la jalousie des Puissances voisines, a imaginé le projet de partage, & a divisé le gâteau pour mieux assurer sa portion. On y trouve un portrait de l'état actuel de la France, d'une grande vérité; &, en général, cette préface est écrite avec beaucoup de noblesse, de raison & d'enthousiasme.

Les pieces qui composent le Recueil sont *Réflexions d'un gentilhomme de la Grande Pologne*: *Précis des recherches sur la Poméranie*; & *les Recherches sur la Nouvelle Marche.* Tous écrits,

où l'on veut en démontrer l'injuſtice, & où l'on répond aux divers écrits publiés au nom de ce Monarque, & inſérés dans les gazettes étrangeres.

29 *Avril* 1773. L'expérience des groſſes lanternes à reverbere, qu'on veut ſubſtituer aux feux allumés ſur les côtes, réuſſit à merveille. On les apperçoit de huit lieues. Mais comme les nuits ſont belles & ſereines, on ne peut encore juger ſi dans les brouillards, dans les nuits obſcures & profondes, elles produiront le même effet.

1 *Mai.* Un Avocat, nommé Deſeſſarts, attaché à M. l'Avocat général Vergès, profitant de l'époque du renouvellement de la magiſtrature dans tout le royaume, vient de commencer un *Journal des cauſes célebres, amuſantes & intéreſſantes des diverſes cours ſouveraines du royaume.* Le premier volume paroît & n'eſt point mal écrit. Cet ouvrage, qui doit avoir environ huit volumes par an, peut être fort inſtructif pour les jeunes magiſtrats, car il doit contenir non-ſeulement l'hiſtorique des faits, mais le réſumé des plaidoyers des avocats généraux, les arrêts & les motifs qui ont pu les déterminer. On pourra faire un parallele avec la juriſprudence de l'ancienne magiſtrature.

2 *Mai* 1773. Me. Falconnet vient de faire paroître une *Replique aux obſervations de Me. Linguet en faveur du Comte de Morangiès*, où il articule des faits importans & qui tendroient à

la conviction du coupable, & même à inculper son défenseur dans la subornation de témoins. Il y a beaucoup de force & de logique dans cette premiere partie.

Dans la seconde, le jeune orateur se permet plus de sarcasmes, tant contre son confrere, que contre M. de Voltaire. Il témoigne surtout son indignation contre la rage avec laquelle le premier a dénoncé le mémoire dudit Falconnet au ministere public comme un libelle : sa fureur s'exhale en cette occasion, & il rappelle à son rival les diverses anecdotes scandaleuses de sa vie, & principalement celles qui ont empêché si long-tems l'ordre des avocats d'inscrire le candidat sur le tableau. Il étoit question de cent louis que M. Dorat accusoit Me. Linguet de lui avoir escroqués dans le tems où ils vivoient, demeuroient ensemble & avoient un secrétaire commun : au moyen de quoi Me. Falconnet ne trouve pas étonnant que Me. Linguet prenne en main la cause d'un autre escroc. M. Dorat, au surplus, eut la charité de donner à l'accusé un certificat dans lequel il nioit le fait. Indépendamment de ces faits graves & connus de tout le monde, le jeune avocat mêle quelquefois de très-bonnes plaisanteries parmi quantité d'autres qui ne valent rien.

3 *Mai* 1773. Une nouvelle actrice doit débuter après-demain aux François dans les rôles de Mlle. d'Oligny. Elle commencera par celui de *Junie* dans *Britannicus*. A en juger par son

attrait pour l'art de la déclamation, elle doit réuſſir : il eſt tel, qu'elle a vendu environ pour dix à douze mille francs de biens fonds qu'elle avoit en Champagne, pour acheter & ſe faire faire des habits de théâtre.

4 *Mai.* Mlle. Dubois, épriſe d'un amour violent pour le Sr. d'Auberval, qui rallenti de tems en tems, depuis dix ans, ſe réveille par intervalle avec plus de force, aujourd'hui qu'elle a décidemment quitté la comédie, voudroit mettre une fin à ſes débauches, & vivre bourgeoiſement dans une douce union conjugale avec cet amant chéri, dont elle prétend avoir un gage précieux en un enfant qu'elle éleve. Elle a profité des bontés qu'a pour elle Madame la Comteſſe Dubarry : elle a épanché ſon ame dans ſon ſein ; elle l'a ſuppliée de vouloir bien interpoſer ſon autorité pour une ſi bonne action : elle lui a rendu compte de ſa fortune & lui a fait voir que ce danſeur ne feroit point une ſi mauvaiſe affaire. La Comteſſe a bien voulu ſe prêter à la négociation ; elle a envoyé chercher le Sr. d'Auberval, qu'elle protege & qui l'amuſe ; elle lui a preſcrit ſes volontés. Celui-ci s'en eſt défendu ſur ce qu'il n'avoit jamais eu un goût bien décidé pour l'actrice, ſur ce que la paſſion de celle-ci avoit été fort équivoque & fort intermittente, & que ce petit garçon dont elle vouloit bien le déclarer le pere, pouvoit appartenir à vingt autres, comme à lui. Madame Dubarry a eu égard aux re-

présentations du danseur & ne l'a plus pressé. Mais toujours bien disposée en sa faveur, & voulant le rendre heureux, elle lui a proposé de lui donner Mlle. Raucoux. Il s'est également refusé à cette invitation. On n'en admire pas moins la bienfaisance de la Comtesse, qui daigne entrer dans de pareils détails.

5 *Mai* 1773. Les lettres patentes concernant l'érection de la nouvelle salle de comédie françoise, sont enfin expédiées & remises ès mains du procureur général, pour en requérir l'enrégistrement en la grand'chambre. Il faut une constance étrange pour résister à tous ces obstacles.

5 *Mai.* M. l'abbé de Beauvais ayant fini avec succès son carême, on présumoit qu'il seroit amplement récompensé de son zele apostolique; on parloit de lui donner l'évêché de Quimper: il ne l'a pas eu. On croit même que Messeigneurs feront tous leurs efforts afin de ne l'avoir pas pour confrere. Ils le trouvent entaché d'un pêché originel de grande conséquence parmi eux, ils lui reprochent d'être neveu du garde des archives du clergé; ils verroient avec peine une croix d'or sur la poitrine de ce parvenu.

5 *Mai.* Il nous est arrivé de Geneve un gros volume qui atteste la pleine existence de M. de Voltaire. Il est intitulé *les loix de Minos, tragédie, avec des notes de M. de Morza, & plusieurs pieces curieuses détachées.* L'ouvrage est précédé d'une épitre dédicatoire à M. le Maréchal Duc

de Richelieu, doyen de l'Académie Françoise. On y trouve toutes sortes de choses en l'honneur & à la gloire du philosophe de Ferney, entr'autres une lettre du Roi de Prusse, une autre de l'Impératrice des Russies. Il est à présumer que cet auteur pseudonyme est lui-même l'éditeur de cette collection, ou du moins que le recueil s'est imprimé sous ses yeux.

6 *Mai*. Dans la derniere assemblée publique de l'Académie des Sciences, M. de Lalande devoit lire un mémoire beaucoup plus curieux que ceux qui ont été lus; ce qu'il n'a pu faire par défaut de tems. Il rouloit sur les cometes qui peuvent, en s'approchant de la terre, y causer des révolutions, & surtout sur la plus prochaine, dont on attend le retour & qui doit reparoître dans dix-huit ans. Mais, quoiqu'il ait dit qu'elle n'est pas du nombre de celles qui peuvent nuire à la terre, & qu'il ait d'ailleurs observé qu'on ne sauroit fixer l'époque de ces événemens, il a résulté une inquiétude qui s'est répandue de proche en proche & qui, accréditée par l'ignorance, a donné lieu à beaucoup de fables débitées à ce sujet. Les têtes de nos petites-maîtresses se sont exaltées, & l'on a beaucoup de peine à calmer leurs imaginations effrayées. Pour rendre la tranquillité aux peureux, on doit mettre demain dans la gazette de France une annonce modérée du mémoire en question.

7 *Mai* 1773. *La politique naturelle, ou dis-*

cours sur les vrais principes du gouvernement, par un ancien magiſtrat, avec cette épigraphe: vis conſilii expers mole ruit ſua. 2 *volumes.* Tel eſt le titre d'un ouvrage arrivé depuis peu d'Angleterre, & qu'on annonce comme de M. Helvetius. Le premier projet avoit été de le dédier au Roi de Pruſſe, mais il paroît que ce Prince n'a pas voulu accepter cette dédicace. On vouloit, à ſon refus, y mettre le nom de l'Impératrice de Ruſſie. Des raiſons de bienſéance l'ont auſſi empêché d'accepter les hommages. Enfin il ne ſe montre que ſous les auſpices de ſon mérite intrinſque, & l'on verra par ce qu'il contient, qu'il n'étoit gueres admiſſible par aucun Souverain. C'eſt un excellent ouvrage, qui mérite qu'on y revienne d'une façon plus détaillée.

7 *Mai.* Le mémoire nouveau de Me. Falconnet, qu'on avoit annoncé, a tellement irrité les partiſans du Comte de Morangiès, & ſurtout ſa famille, qu'ils ont interpoſé l'autorité de la police pour en arrêter la diſtribution. Ce jeune orateur réclame contre la défenſe, & voudroit ameuter l'ordre des avocats, dont c'eſt violer les privileges dans la perſonne d'un de ſes membres.

7 *Mai* 1773. La nouvelle actrice a débuté avant-hier avec ſuccès dans le tragique & dans le comique. Elle faiſoit dans *Britannicus* le rôle de *Junie*, & celui de la *jeune Indienne* dans la comédie de ce nom. Mais comme ce dernier eſt triſte & larmoyant, on ne peut dire encore

qu'elle possede les deux genres. Il faut la voir dans une piece qui prête davantage au comique.

8 *Mai.* Ce qui a principalement occasionné la suspension du mémoire nouveau de Me. Falconnet, c'est une phrase, où il rappelle une anecdote injurieuse à la mémoire du pere de M. de Morangiès : „ êtes-vous fils, (dit-il à ce „ dernier) des Bayards, des du Guesclin? „ Non, vous êtes le fils *du défenseur de Minden.*" Or cette défense de Minden, dont étoit chargé le Marquis de Morangiès, lieutenant-général, est l'opprobre de sa vie, puisque la reddition honteuse de cette place pensa lui faire perdre la tête, s'il eût été mis au conseil de guerre, comme le cas le requéroit. On exige un carton à cet endroit & à quelques autres encore, pour en permettre la distribution; ce qui en rend fort chers les exemplaires répandus, peut-être au nombre de quarante. On en a vendu jusques à un Louis.

9 *Mai* 1773. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *Sara.* C'est une comédie en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes, à laquelle on a substitué pour second titre, *la fermiere Ecossoise.*

Le premier acte a fort bien réussi. Il a paru agréable. La musique, sans être extrêmement forte d'harmonie, a fait plaisir. On y a trouvé peu de mélodie. On reproche surtout au musicien d'avoir négligé la partie des basses, non assez travaillée & soutenue dans les accompagnemens.

Le fecond acte n'a pas produit le même effet; on l'a trouvé fi médiocre, que les applaudiffemens fe font tournés quelquefois en fiflets. Le dénouement furtout, romanesque & fans aucune adreffe, a révolté le parterre. Enforte qu'il eft à craindre que cette piece, affez bien écrite d'ailleurs, n'aille pas loin, fans une grande refonte pour la feconde repréfentation.

9 *Mai.* Le cabinet de M. de Lalande ne défemplit point de curieux qui vont l'interroger fur le mémoire en queftion, & fans doute il lui donnera une publicité néceffaire, afin de raffermir les têtes ébranlées par les fables qu'on a débitées à ce fujet. La fermentation a été telle, que des dévots, auffi ignares qu'imbécilles, follicitoient M. l'archevêque de faire des prieres de quarante heures pour détourner l'énorme déluge dont on étoit menacé, & ce prélat étoit à la veille d'ordonner ces prieres, fi des académiciens ne lui euffent fait fentir le ridicule de fa démarche. Le faux énoncé de la gazette de France du vendredi 7 Mai a produit un mauvais effet; en ce qu'il a fait préfumer que le mémoire de l'aftronome devoit contenir des vérités terribles, puifqu'on les déguifoit auffi évidemment.

11 *Mai.* 1773. Un plaifant a fait une chanfon fur le fquelette de M. de Voltaire, qu'on va voir chez le fculpteur, & qui révolte tout le monde. Elle eft fur l'air de l'*Alleluia.*

Voici l'auteur de l'*Ingénu*,
Monſieur Pigal nous l'offre nu,
Monſieur Freron le drapera,
Alleluia, &c.

11 *Mai.* Il paroît que les divers accidens ſurvenus derniérement au Roi, lui ont donné quelques inquiétudes ſur ſa ſanté, mais que ne voulant pas en laiſſer rien percer aux yeux de ſes courtiſans, il s'en eſt ſimplement ouvert au Sr. de la Martiniere, ſon premier chirurgien, auquel il a grande confiance. Il l'a fait coucher dans ſa chambre & a ſuivi ſes conſeils. On prétend que S. M. en lui témoignant ſes craintes ſur le délabrement de ſes facultés, dit à cet Esculape: „ je vois bien que je ne ſuis plus jeune; „ qu'il faut que j'en raye. — Sire, lui a-t-il „ répondu, vous feriez encore mieux de dételer."

12 *Mai* 1773. *Maupeou tyran, ſous le regne de Louis le bien-aimé.* Tel eſt le titre d'une brochure nouvelle, datée du 13 Avril 1773, *deuxieme anniverſaire de l'inſtallation du monſtrueux Parlement.* Elle commence ainſi:

„ Je parle pour mon Roi, contre Maupeou ſon Miniſtre, qui eſt un tyran. Je parle pour une cour ancienne, qui tient à l'eſſence de la Monarchie, & que le tyran a chaſſé du ſanctuaire de la Juſtice. Je parle pour ma nation qu'il écraſe, & j'eſpere.... Puiſſe le Roi entendre ma voix!"

13 *Mai.* M. de Lalande ne pouvant ſatisfaire aux queſtions ſans fin que lui ſuſcite ſon fatal

Mémoire, & voulant d'ailleurs prévenir les malheurs réels qu'il occaſionne dans pluſieurs têtes foibles & qui en ont tourné, va prendre le parti de le faire imprimer & de le rendre auſſi clair qu'il ſera poſſible pour l'intelligence de toutes ſortes de Lecteurs. Il paroît qu'en général ſes confreres n'en font pas grand cas, ne regardent ſes ſpéculations que comme un bavardage, & le trouvent en contradiction avec ce qu'il a écrit il y a peu d'années ſur la même matiere. M. de Lalande eſt un homme curieux de faire du bruit, & qui prenant cela pour de la gloire, eſt peu délicat ſur les moyens d'y parvenir. Il eſt connu pour un intriguant du premier ordre, pour un homme bas & vil.

14 *Mai* 1773. Le mémoire de M. de Lalande paroît. Il roule purement ſur des hypotheſes. Suivant lui, des 60 cometes connues huit pourroient, en approchant trop près de la terre, par exemple à 13,000 lieues, occaſionner une preſſion telle que la mer ſortiroit de ſon lit & couvriroit une partie du globe. Mais d'abord la comete dont il attend le plutôt le retour, ne doit paroître qu'en 1789 ou 90, ce qui n'annonce pas une certitude bien préciſe dans ſon calcul. D'ailleurs ſa ſuppoſition eſt purement gratuite. Il y a une multitude de combinaiſons contre, & dans le cas même où le choc ſe feroit, comme il ne feroit que momentané, reſte à ſavoir s'il occaſionneroit le déſordre qu'il prévoit.

18 *Mai* 1773. Extrait d'une Lettre de Nancy,

du 8 Mai 1773. „ Nous avons ici un jeune Of-
„ ficier qui n'a pas plus de vingt ans, & qui
„ développe déjà des graces & des talens dignes
„ de son nom. C'est le Marquis de la Fare, petit-
„ neveu de celui si connu par ses poësies aima-
„ bles & négligées, que tout le monde lit &
„ goûte. Celui-ci fait de très-jolies choses pour
„ son âge, & répand de la philosophie dans les
„ sujets les plus frivoles. Voici un quatrain qu'il
„ a composé impromptu en l'honneur de M. de
„ Voltaire, & qui doit flatter infiniment ce pa-
„ triache de la littérature, s'il lui parvient, car
„ il n'a point été fait à dessein de lui être adres-
„ sé ; ce qui lui donne plus de mérite :

Rien ne change sur la terre
Que de forme & de nom ;
Les Payens nommoient Apollon,
Le Dieu que nous nommons Voltaire.

19 *Mai.* On répand une *Epitre sur les Cometes*, qu'on attribue au Sr. Dorat. Ce poëte, instruit par l'exemple de M. de Voltaire, combien il est nécessaire de saisir l'à-propos dans ce pays frivole & de s'asservir à la mode pour y être toujours, emploie avec succès la même manœuvre. D'ailleurs, son pinceau léger & satyrique est très-propre à ce genre de travail.

22 *Mai* 1773. *Le bonheur, poëme en six chants, avec des fragmens de quelques Epitres, ouvrages posthumes de M. Helvetius* : tel est le titre d'un ouvrage annoncé depuis longtems & qu'on con-

noiſſoit peu. Il devient plus public & n'en acquiert que plus de mérite. La préface, très-longue, eſt ce qu'il y a de mieux. Elle eſt écrite d'un ſtyle libre, fier & hardi, qui ne plaît pas à tout le monde, & qui oblige l'auteur de garder l'anonyme. Elle eſt certainement d'un ami du défunt. Il y donne un détail de ſa vie tout à ſon avantage, &, dérogeant à la qualité d'un écrivain impartial, il omet les faits qui pourroient ne pas lui faire honneur, ou il les adoucit : tels que la rétractation du livre *de l'Esprit*, & la façon peu généreuſe dont il s'eſt conduit envers M. Texier, le cenſeur & ſon ami, qui a perdu ſa place pour avoir approuvé ce livre aveuglément & ſur la foi de l'auteur ; qui a vécu depuis mal à l'aiſe, & dont la famille l'eſt encore, ſans que M. Helvetius ait répandu ſur elle des bienfaits qu'il prodiguoit mal-à-propos à des gens qui les méritoient beaucoup moins.

24 *Mai* 1773. Les partiſans des Jéſuites continuent à répandre ſourdement des bruits injurieux à la mémoire de M. de Montclar, mort depuis quelque tems. Sa famille, à force de ſollicitations, a obtenu vraiſemblablement qu'on tolérât l'impreſſion d'un écrit qui contient le détail historique de ce qui s'eſt paſſé à St. Saturnin, à une lieue d'Apt, à l'occaſion de la mort de ce Magiſtrat. On y lit les moyens qu'on a voulu employer pour donner créance à un fait faux, à une rétractation ſuppoſée par les perſonnes intéreſſées à l'accréditer. On a cru ne pas devoir

laiſſer le moindre doute ſur cette affaire, en manifeſtant la vérité par des actes authentiques, qui dépoſent le contraire de ce qui a été débité.

26 *Mai* 1773. Un nouveau mariage que vient de faire le Sr. Paliſſot, fait l'anecdote du jour parmi les gens de lettres par la ſingularité de l'événement. Ce poëte, allant auprès de St. Roch, acheter des bas, chez un bonnetier, eſt devenu ſubitement amoureux de la fille du marchand, & après avoir ſur le champ témoigné à la Dlle. l'envie qu'il auroit de la marier; ſur ſa réponſe que cela regardoit ſon pere, il eſt allé le trouver & lui dire la même choſe. Il a donné rendez-vous à l'un & à l'autre dans ſa maiſon d'Argenteuil pour leur faire voir le prétendu, & c'eſt alors qu'il s'eſt annoncé pour l'être, en déclarant qu'il vouloit que le marché ſe conclût en huit jours. Il a prétendu avoir 12,000 livres de rentes, & n'a point été effrayé de la réponſe du bonnetier, qui a ſignifié ne pouvoir rien donner à ſa fille. C'eſt l'Abbé de la Porte qui a été chargé d'annoncer à la Dlle. Fauconnier, courtiſanne très-renommée, avec laquelle il vivoit, qu'il falloit ſe quitter. Celle-ci a reçu l'annonce très-héroïquement, & le Sr. Paliſſot a actuellement inſtallé chez lui ſa nouvelle moitié.

27 *Mai* 1773. On mande d'Evreux que dans cette ville & aux environs, la comete dont on craignoit l'approche, avoit opéré des actes de contrition & des raccommodemens ſans nombre; que malgré ce bon effet, pour arrêter les pro-

grès de la terreur, nuisible à beaucoup de femmes enceintes & autres êtres vaporeux, les curés avoient été obligés de monter en chaire, afin de rassurer les esprits & d'annoncer au prône le répit accordé jusqu'en 1790, en s'appuyant de ce qui est dit dans la gazette de France. On sait que dans diverses autres provinces il a fallu en faire autant. On raconte des restitutions arrivées dans cette capitale par le même esprit de crainte. Plusieurs femmes ont avorté. Le gouvernement, frappé de ces inconvéniens fâcheux, a fait des reproches à M. de Lalande, &, malgré son mémoire, a desiré que l'Académie y répondît & le refutât. L'Académie a répondu que le mémoire de M. de Lalande n'étant qu'hypothétique & fondé sur des possibilités, mais d'un contre 64,000, elle ne pouvoit désavouer des principes reconnus en Astronomie; qu'on pouvoit tout au plus établir des possibilités contraires, mais sans détruire les siennes; ce qui feroit un plus mauvais effet, en confirmant ce qu'il avançoit.

27 *Mai* 1773. On peut se rappeller qu'il y a près de trois ans, on avoit adapté à un chariot une machine à feu, au moyen de quoi on pouvoit transporter de l'artillerie avec beaucoup de célérité; que les expériences s'en firent à l'arsenal, quelque tems avant l'exil de M. le Duc de Choiseul, sous l'inspection de M. de Gribeauval, Lieutenant général. Des gens intelligens viennent d'adapter cette machine à un bâteau, qui pourra, sans le secours des chevaux, remonter la riviere à très peu de frais.

28 *Mai* 1773. Quoique *l'Epître de M. Dorat aux cometes* ait de la vogue, à cause de l'à-propos, on trouve cependant qu'il n'en a pas tiré tout le parti qu'il pouvoit pour la critique, à laquelle la matiere lui ouvroit un vaste champ & qu'il n'a traitée que très-légérement & vaguement. Il est fort occupé aujourd'hui de sa tragédie de *Regulus* en trois actes, qu'il doit faire jouer incessamment, & d'une comédie, aussi en trois actes, qui doit avoir lieu le même jour. S'il réussit, ce sera pour lui un double triomphe, dont il n'y a pas d'exemple.

28 *Mai* 1773. Bien loin que l'abbé de Beauvais ait eu un évêché, comme on le présumoit, il paroît qu'on a cherché à lui casser le cou. Des courtisans officieux ont fait entendre à Madame la Comtesse Dubarry qu'il seroit dangereux d'encourager ainsi les orateurs qui le suivroient à parler aussi hardiment en chaire; ils lui ont rappellé une phrase d'un de ses sermons, comme très-condamnable par son impudence extrême & la personnalité indirecte qu'elle contient. C'est à l'occasion de Salomon, dont le prédicateur trouve la vie scandaleuse: *Enfin*, dit-il, *ce monarque, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisir qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espece nouvelle dans les vils restes de la licence publique.* On sent combien il étoit aisé de rendre odieux par-là l'orateur à la favorite. Celle-ci est parvenue à le décrier dans l'esprit

du Roi, & lorsqu'il a été présenté à S. M. pour prendre congé d'elle, suivant l'usage, au lieu d'en recevoir le compliment gracieux qu'il en espéroit, le Monarque ne lui dit autre chose, sinon: *Monsieur l'abbé, vous avez été bien long hier!*

Un trait bien différent, du dernier sermon de cet abbé, & qui seroit plus digne d'un prédicateur pantalon du seizieme siecle, que d'un orateur d'aujourd'hui, c'est l'endroit où, commentant le *Domine salvum fac Regem*, après s'être écrié plusieurs fois: sauvez le Roi, & nous ne craindrons point les ennemis du dehors: sauvez le Roi, & nous ne craindrons point les révoltes du dedans: sauvez le Roi, & nous serons tous heureux: sauvéz le Roi, & l'église sera triomphante: sauvez le Roi....... il s'arrêta en ce moment & s'échappa, sans autre formule de clôture, comme auroit pu faire le petit Pere André, si renommé par ses apologues bouffons.

30 *Mai* 1773. On prétend qu'on a enlevé à Strasbourg un imprimeur, qui imprimoit un livre infâme, servant de suite au *Portier des Chartreux*, dans lequel, par la plus coupable licence, l'auteur entroit dans le détail des amours du Roi avec Madame la Comtesse Dubarry, & en représentoit même les scenes prétendues dans des descriptions, soutenues d'estampes très-ressemblantes. Il paroît qu'heureusement on a prévenu à tems cette publicité; qu'on a saisi

jusqu'aux gravures & au manuſcrit, & que perſonne ne dit avoir vu cet exécrable libelle.

30 *Mai*. On ne voit pas ſans indignation une magnifique inſciption, élevée cette année à la mémoire du Sr. Meſnard, dans l'égliſe de St. Euſtache, où il a été enterré l'an paſſé. Cet honneur, conſacré, ce ſemble, pour les Rois, les Princes, les Grands Seigneurs & les hommes illuſtres, ne devroit pas ſe déférer auſſi faſtueuſement à un premier commis: qualité qu'on a encore eu l'inſolence de ſupprimer, comme ne rimant pas bien avec toutes les autres qu'on lui confere. Cette inſcription eſt d'autant plus remarquable, qu'il y en a peu dans cette paroiſſe. C'étoit un des bras droits du Duc de la Vrilliere, un grand fabricateur de lettres de cachet.

31 *Mai* 1773. Le Sr. Torré a annoncé par des affiches qu'il rouvriroit inceſſamment ſon Waux-hall des boulevards, en attendant les fêtes qu'il prépare pour le Coliſée; ce qui a réjoui les amateurs, par la grande confiance qu'ils ont en cet artificier pour ces ſortes de ſpectacles.

31 *Mai* 1773. L'auteur du *Maupeou tyran*, pour mieux faire paſſer les injures qu'il dit au Chancelier, prodigue au Roi les plus grands éloges. Il le trouve doué de toutes les qualités qui font le bonheur des peuples; il dit que tous les malheurs de l'état lui ſont étrangers & affligent ſon ame naturellement bienfaiſante.

Il appuye tout cela de citations tirées des *Mémoires de Madame de Pompadour*, & il présume que cette femme devoit bien le connoître.

Dans le second paragraphe, l'écrivain développe *Maupeou tyran & petit génie.* Il détaille ses étourderies, ses faux points de vue, ses inepties, ses impostures, ses forfanteries: comment il a insulté les princes du sang, le conseil, les loix & les magistrats; exposé le royaume aux plus grands dangers; corrompu les mœurs; perdu les finances: ses insolences, sa vengeance, ses violences, sa cruauté. Il ne demande pas sa mort, mais qu'il devienne l'exécration de l'Europe entiere.

Dans le troisieme, on reconnoît aisément un homme de robe, entiché de son état, au point de prétendre que le Parlement est préférable aux états de la nation. Il s'échauffe dans son harnois pour prouver cette étrange assertion, & il porte le délire jusqu'à vouloir que le parlement d'Angleterre n'ait qu'une ombre de liberté, & il conclut que la demande des états est un beau rêve.

Dans le quatrieme, enfin, on prouve comment le tyran écrase la nation, dont le Roi ne peut plus entendre les gémissemens, s'il ferme la bouche des magistrats, si la moindre résistance est punie par des exils, si un simple porteur d'ordres fait admettre des impôts & leur donne force de loi, si un ministre tyran fait périr les membres du seul corps

qui réclame les intérêts des peuples, la noblesse & le clergé restant en silence ; si la flatterie offre au prince de le délivrer de ces avertissemens aussi désagréables que nécessaires, qui seuls peuvent lui apprendre le danger des impôts & la nécessité de l'économie.

C'est d'après cet exposé même que l'auteur espere & espérera usqu'à ce qu'il voie le tyran culebuté.

Fin du sixieme volume.